

Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération

Vers une communauté de
recherche en Sciences
humaines et sociales

Christian du Tertre
Rapport de recherche

**Mars
2023**



EXPERTISES

CITATION DE CE RAPPORT

Christian du Tertre, 2023, *Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération : vers une communauté de recherche en sciences humaines et sociales*, 125 pages, <https://librairie.ademe.fr/>.

Présentation de l'auteur :

Christian du Tertre, Économiste

Directeur scientifique du laboratoire de recherche et d'intervention ATEMIS
(Analyse du Travail et des Mutations de l'Industrie et des Services)

Professeur émérite à l'Université Paris-Cité

Professeur à l'Université Fédérale du Minas Gerais (UFMG), Brésil

Cet ouvrage est disponible en ligne <https://librairie.ademe.fr/>

AVERTISSEMENT ET REMERCIEMENTS

La structuration de ce rapport ainsi que les propos qui y sont tenus, n'engagent que la responsabilité de l'auteur, et non l'Institution ADEME.

La sixième partie a une place singulière. Elle regroupe les contributions écrites de plusieurs chercheurs ayant participé au séminaire de recherche et ayant accepté de rédiger certaines de leurs réflexions concernant l'économie de la fonctionnalité et de la coopération.

Que soient, ici, chaleureusement remerciés Pascal Béguin, Frédérique Debout, Emmanuel Dupont, Muriel Maillefert, Céline Merlin-Brogniart, Michel Renault, Pascal Ughetto.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME
ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2020MA000451
Rapport réalisé par Christian du Tertre, ATEMIS et financé par l'ADEME

Coordination technique - ADEME : Claire PINET
Direction/Service : Service Consommation responsable.

AVANT-PROPOS DE L'ADEME

Le développement économique des régions du monde les plus industrialisées conduit à une consommation de ressources et à des impacts environnementaux qui vont à l'encontre du bien-être de l'humanité. Dans un marché mondialisé, la concurrence exacerbée conduit la plupart des entreprises à produire et vendre toujours plus de biens, augmentant au-delà du soutenable la pression sur les ressources et l'environnement. Ce mode de développement économique ne peut répondre à terme aux enjeux de la transition écologique et sociale.

L'économie de la fonctionnalité et de la coopération apparaît comme une voie prometteuse parmi les nouvelles perspectives. L'ADEME s'est emparée de ce concept pour en explorer les fondements, appréhender ses potentialités en termes de transition écologique et sociale et soutenir les projets de transformation sociétale. Ce nouveau modèle économique est porté par différentes écoles en France et à l'international : « l'économie de fonctionnalité »¹, « les systèmes produits-services » (plus connus sous la dénomination anglaise « Product-service systems », en abrégé PSS)² et « l'économie de la fonctionnalité et de la coopération »³.

L'économie de fonctionnalité, parfois aussi appelée économie de la performance, est un concept développé par Walter Stahel dans les années 80 et repris par Dominique Bourg dans les années 2000. Ces auteurs ont popularisé l'idée de vendre l'usage plutôt que le bien lui-même. L'offreur met à disposition des biens auprès de clients sans cession de droits de propriété. Les tenants de ce modèle ont développé la thèse qu'une plus grande efficacité de la gestion des produits et des matières a toutes les chances d'advenir du fait de la conservation de la propriété des biens par l'entreprise. L'offreur a tout intérêt à s'impliquer dans une gestion proactive de ses produits dans une dynamique de cycle de vie. Ce basculement vers l'usage est ainsi présenté comme une opportunité pour développer l'économie circulaire. Les offres types associés à ce référentiel correspondent essentiellement à la vente de l'usage (location, mutualisation...).

Les systèmes produits-services quant à eux correspondent à un processus d'orientation service des industries manufacturières, l'idée étant d'associer les services aux biens vendus afin de maintenir la compétitivité d'une activité industrielle en déclin dans les pays industrialisés. Le courant de recherche a été initié par des chercheurs du Nord de l'Europe et de l'Italie, rejoints ensuite par des équipes anglaises et d'autres pays, formant ainsi une communauté active mobilisant les sciences de l'environnement, de gestion et de l'ingénieur. Les systèmes produits-services peuvent correspondre à un simple ajout de services à des biens, mais peuvent aussi correspondre à des solutions de biens et services orientées usage ou encore à des solutions orientées résultat. Les systèmes produits-services orientés usage sont liés au concept d'économie de la fonctionnalité développé ci-dessus. La typologie des offres associées à ces modèles est toutefois plus étendue car elle englobe la vente de la capacité à produire un résultat (paiement au volume du bien ou service produit, par exemple une quantité de linge propre), voire par la vente d'une performance, souvent mesurable (par exemple des économies d'énergie).

Enfin, l'économie de la fonctionnalité et de la coopération a été développée par Christian du Tertre et son laboratoire d'intervention-recherche (ATEMIS) depuis les années 2000. Le fondement de ce modèle économique est la logique « servicielle ». Les ressources immatérielles de l'entreprise sont présentées comme essentielles, soutenues par le développement de la coopération au sein du système productif et par la transformation du travail. Deux approches sont proposées : la première correspond à la vente par des entreprises des solutions intégrées de biens et services visant une performance d'usage, la seconde correspond à la contribution de ces solutions au développement durable des territoires, il est question alors de performance et de valeur territoriale. La doctrine développée correspond à une vision humaniste s'inscrivant dans une dynamique d'innovation sociale et participative. Les solutions peuvent s'étendre à des écosystèmes coopératifs territorialisés produisant une performance environnementale, sociale et économique sur un territoire.

¹ Stahel W., 2010, *The performance economy*. Palgrave Macmillan, London.

² Baines T.S. et alii., 2007. State-of-the-art in product service-systems. *Proc. IMechE*, vol 221. J. Engineering Manufacture.

³ du Tertre, C., 2011, « Modèles économiques d'entreprise, dynamique macroéconomique et développement durable » in Gaglio et alii., *L'économie de la fonctionnalité : une voie nouvelle vers un développement durable*, pp. 21–42.

Les différentes approches ainsi décrites se retrouvent sur l'idée de faire reposer le modèle économique d'entreprise sur la valeur d'usage et moins sur la seule vente de biens matériels. En revanche, elles appréhendent différemment la nature et l'étendue du changement du modèle économique et du développement territorial. L'économie de la fonctionnalité et de la coopération est l'approche questionnant le plus profondément le modèle industriel en volume, à travers notamment des dynamiques territoriales au plus près des enjeux des personnes, des organisations et de la transition écologique et sociale.

L'ADEME a ainsi développé un programme de recherche-action alliant des démarches entrepreneuriales et territoriales en s'appuyant sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Ce programme appelé « Territoires de Services et de Coopérations » (COOP'TER) a été construit en coopération avec le laboratoire d'intervention-recherche ATEMIS. Outre le fait que le laboratoire est porteur de ce nouveau modèle, celui-ci développe une approche de recherche-action qui est déclinée dans le programme. La démarche s'appuie sur des concepts opérationnels et des méthodologies qui permettent de faire le lien entre la théorie et l'action. C'est ainsi que des chercheurs, des acteurs des territoires mais aussi des accompagnateurs du programme COOP'TER sont amenés à travailler ensemble. L'intermédiation joue un rôle primordial dans l'approche développée. Le programme COOP'TER se veut être un programme ressource pour l'écosystème national de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, dans la mesure où il permet d'apporter de nouvelles connaissances théoriques et opérationnelles et de nouvelles compétences.

Au sein du programme, l'ADEME a fait appel à Christian du Tertre (ATEMIS) pour prendre la responsabilité de l'animation de la communauté scientifique de recherche-action. Une première acculturation à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération des chercheurs de champs disciplinaires différents, a été réalisée ; celle-ci a été suivie d'échanges et de réflexions entre les chercheurs. Le présent document rend compte de ce qui a été produit par cette communauté lors de sa première année d'existence et du programme de travail à venir.

L'ADEME et ATEMIS entendent développer la communauté scientifique au-delà du cercle de chercheurs déjà mobilisé. Ce document permettra notamment aux nouveaux chercheurs intéressés de prendre connaissance des fondements de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, des ruptures épistémologiques qu'elle porte, des apports de différentes disciplines à travers des notes des chercheurs et de la dynamique de la communauté.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS DE L'ADEME	4
RÉSUMÉ	9
ABSTRACT	10
INTRODUCTION	11
1. LA GENESE DE L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITE ET DE LA COOPERATION (EFC) ET SES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	14
1.1. Genèse de l'EFC	14
1.2. Première définition de l'EFC	16
1.3. La nouvelle trajectoire de développement ouverte par l'EFC	17
1.3.1. Les quatre piliers de l'EFC	17
1.3.2. Le semi-fonctionnalisme et le semi-institutionnalisme de l'EFC	20
2. LES LIMITES ET LES IMPASSES DU REGIME DE DEVELOPPEMENT DOMINANT	22
2.1. La recherche de rentabilité de court terme et la financiarisation des entreprises	22
2.2. La rentabilité de court terme, les déterminants industriels des gains de productivité et « l'effet rebond »	23
2.3. La globalisation de la « chaîne de valeur », les détériorations écologiques et les inégalités territoriales	23
2.3.1. La chaîne de valeur globalisée	23
2.3.2. Les concentrations urbaines, la désertification des zones rurales et la partition de l'espace	24
2.4. L'intensification de la concurrence et la crise du travail : perte de sens comme de reconnaissance	24
3. LES MUTATIONS STRUCTURELLES DES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES	26
3.1. Cinq mutations structurelles	26
3.1.1. Le rôle moteur des activités de service	26
3.1.1.1. Le service comme promesse	27
3.1.1.2. Coproduction et relation de service	28
3.1.1.3. Les conditions d'accessibilité aux services	28
3.1.2. La généralisation des technologies digitales	29
3.1.2.1. Innovation technologique et progrès	30
3.1.2.2. Le rapport innovation technologique, gains de productivité, emploi	30
3.1.3. Le rôle stratégique des ressources immatérielles	31
3.1.3.1. Les spécificités des ressources immatérielles	31
3.1.3.2. La gestion remise en cause	32
3.1.4. Les dérégulations écologiques	33
3.1.4.1. Les « effets rebonds »	33
3.1.4.2. Les déchets	33
3.1.4.3. La partition de l'espace	34
3.1.4.4. Les conséquences humaines de « l'épuisement » des ressources renouvelables	34

3.1.5.	Territoires infranationaux et valeur territoriale.....	34
3.1.5.1.	Proximité géographique et service.....	35
3.1.5.2.	L'identification et la prise en charge des externalités	35
3.2.	Les mutations du travail.....	35
3.2.1.	Le lien entre le travail, la subjectivité et l'intersubjectivité.....	35
3.2.2.	La coopération transverse	35
3.2.3.	Les nouvelles technologies de l'information et le travail.....	36
3.2.4.	La dimension immatérielle du travail et les dispositifs d'évaluation	36
3.2.5.	Le travail, les « externalités » et les nouveaux registres de performance (de valeur) .	37
4.	LA TRAJECTOIRE OUVERTE PAR L'EFC ET LES PREMIERES RUPTURES EPISTEMOLOGIQUES IDENTIFIEES	39
4.1.	L'objet des sciences économiques et l'existence de différents courants de pensée 39	
4.1.1.	Les modalités d'analyse de l'objet de l'économie.....	39
4.1.2.	Présentation synthétique des différents courants de pensée en sciences économiques.....	40
4.1.3.	L'EFC et la théorie de la régulation (TR).....	41
4.2.	Les premiers enjeux épistémologiques à instruire - à continuer d'instruire -	43
4.2.1.	La centralité du travail.....	43
4.2.2.	Le retour de la question de la valeur.....	45
4.2.3.	Crises structurelles et Mutations structurelles	45
4.2.4.	Les théories de la rationalité et de l'action en sciences économiques.....	46
5.	LES PREMIERS QUESTIONNEMENTS D'ORDRE EPISTEMOLOGIQUE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE COOP'TER	48
6.	LES PREMIERES CONTRIBUTIONS DES CHERCHEURS EN LIEN AVEC LEURS QUESTIONNEMENTS.....	54
6.1.	Référentiel d'action et déploiement de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération.....	54
6.2.	Premières remarques concernant l'articulation de la dynamique de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération aux enjeux que traite la Psycho Dynamique du Travail 62	
6.3.	L'économie de la fonctionnalité et de la coopération, un nouveau paradigme d'action publique ?	64
6.4.	Le travail fictif / réel et son périmètre	69
6.5.	L'innovation dans l'approche de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération	74
6.6.	Biens Communs et Communs	78
6.7.	Transitions et recompositions institutionnelles : le rôle décisif des dynamiques d'acteurs.....	89
6.8.	Sobriété et Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC).....	95
7.	L'EMERGENCE D'UNE COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE DU PROGRAMME COOP'TER ADOSSÉ A L'EFC	98
7.1.	Constats généraux sur la recherche-intervention en sciences humaines et sociales 98	
7.1.1.	Un rapport différencié au réel.....	98
7.1.2.	La coopération sciences humaines et sociales ; sciences de la nature	99

7.2. La mise en place de la communauté de recherche COOP'TER, ses avancées et les difficultés rencontrées	100
7.2.1. Rappel des missions de la communauté de recherche	100
7.2.2. Les enseignements de la mise en place de la communauté de recherche	101
7.2.3. Les propositions de programme de travail 2023	102
CONCLUSION	105
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	106
ANNEXE 1. PRESENTATION DU PROGRAMME COOP'TER	112
ANNEXE 2. LISTE DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE RECHERCHE COOP'TER.....	114
ANNEXE 3. COMPTE RENDUS DES PRESENTATIONS ET ECHANGES AYANT EU LIEU AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE RECHERCHE COOP'TER (D'AVRIL 2021 A JUIN 2022).....	115

RÉSUMÉ

Depuis 2002, une dynamique de réflexion et d'action s'est engagée autour du thème de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC). Elle a émergé sur la base d'une coopération étroite entre un petit nombre de chercheurs en sciences sociales regroupés autour du laboratoire d'intervention et de recherche ATEMIS, des entreprises, puis, rapidement des organismes d'intermédiation et des institutions territoriales. Il s'agissait de trouver des trajectoires de développement permettant de se dégager de la dynamique économique dominante marquée par l'hyper-industrialisation (et l'hyperconsommation), la globalisation et la financiarisation. Leurs effets délétères sur la biodiversité et le climat, le sens et la reconnaissance du travail, les inégalités sociales et territoriales sont, depuis plusieurs années déjà, largement identifiés et analysés. Mais l'analyse critique de la situation ne suffisait pas ; la recherche d'une alternative opérationnelle était posée au sein des entreprises, des associations de citoyens comme des projets territoriaux infranationaux. Au fil des expériences, un référentiel composé de concepts opérationnels, de méthodologies d'action et de nouveaux dispositifs institutionnels s'est progressivement constitué. Dans le même mouvement, de plus en plus d'acteurs entrepreneuriaux, associatifs, ou institutionnels se sont emparés de l'EFC pour penser leurs projets ou en faire la promotion. Cette dynamique a conduit à la mise en place d'un partenariat entre le laboratoire de recherche ATEMIS et l'ADEME conduisant à la création du programme « Territoires de services et de Coopérations » (COOP'TER).

Ce programme a pour objet de soutenir des projets territoriaux s'adossant au référentiel de l'EFC afin qu'émergent et se renforcent des « Eco-systèmes Coopératifs Territoriaux (ECT) ». Dans ce cadre, une communauté scientifique pluridisciplinaire a été créée afin de contribuer à une évaluation critique du programme, d'identifier ses points forts, mais aussi les points aveugles ou fragiles du référentiel, de telle manière à le rendre plus robuste. Il s'agissait de faire en sorte que les contributions d'un cercle de chercheurs en sciences sociales et humaines, plus large que celui d'ATEMIS, puissent :

- Approfondir les contributions relevant des disciplines « socles » de l'EFC, à savoir les sciences économiques, l'ergonomie de l'activité et la psycho-dynamique du travail ;
- Élargir le champ des réflexions à d'autres disciplines, en particulier à la sociologie, aux sciences du territoire, au droit, aux sciences politiques ;
- Commencer à identifier les ruptures épistémologiques induites par l'EFC dans les différentes disciplines concernées, en s'appuyant notamment sur les expériences engagées dans le cadre du programme COOP'TER.

Le présent rapport expose les premières réflexions menées au cours de la période qui s'est écoulée entre avril 2021 et juin 2022 au sein de la communauté de recherche en émergence. Il rend compte des premiers échanges et des premières questions que posent, aux yeux de la communauté de recherche, le référentiel de l'EFC et ses soubassements théoriques. Il formule les spécificités de la recherche-intervention vis-à-vis de la recherche académique, les dispositifs indispensables à mettre en place pour soutenir cette démarche professionnelle et les conditions de la coopération avec les acteurs engagés dans la Transition. Il présente également le programme d'action envisagé pour la suite du travail au sein de la communauté de recherche, en lien avec les autres communautés professionnelles impliquées dans le programme COOP'TER (accompagnateurs et porteurs de projets).

Dans une première partie, la genèse de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération et ses principales caractéristiques sont présentées. Il s'agit de favoriser un premier niveau de compréhension des enjeux que porte l'EFC. La seconde et la troisième partie rendent compte successivement des impasses du régime de développement actuel et des mutations structurelles à prendre en compte comme soubassements de la dynamique qu'initie l'EFC. La quatrième identifie les premières ruptures épistémologiques présentées lors du séminaire par

ABSTRACT

Since 2022, a dynamic of reflection and action has arisen around the concept of Functional and Cooperative Economy (FCE). Originally founded on a close cooperation between a few social science researchers gathered at ATEMIS, a research and intervention laboratory. The movement quickly grew to include businesses, intermediation organizations and local institutions. The aim was to find developmental pathways to cast aside the dominant economic model marked by hyper-industrialization (and hyper-consumption), globalization, and financialization. For several years, the negative impacts of this dynamic on a variety of subjects such as biodiversity and the climate, the meaning and recognition of work, and social and territorial inequalities have been widely identified and analyzed. However critical analysis of the situation being insufficient to change it, companies, citizens, and local projects also started searching for operational alternatives. Through the course of experiences, a frame of reference composed of operational concepts, methods and new institutional arrangement has been established. More and more companies and associations have seized upon FCE to rethink and promote their projects.

This movement led to the establishment of a partnership between ATEMIS research laboratory and ADEME which resulted in the creation of the "Territorial Services and Cooperation" program (COOP'TER). COOP'TER program's goal is to support territorial projects based on the FCE framework to develop and strengthen "Territorial Cooperative Eco-Systems" (TCE). In this context, a scientific community has been created to contribute to a critical evaluation of the program and to identify strengths as well as weak or blind spots of the FCE model in order to make it more robust. The aim was to ensure that a wider circle of social science researchers than that of ATEMIS could :

- deepen the contributions of the "core" FCE disciplines, namely economics, ergonomic activity, and work psycho dynamic;
- broaden the reflections scope to other disciplines, such as sociology, territorial science, law, and political science;
- start to identify epistemological disruptions induced by the FCE model on those disciplines, relying especially on experiences involving the COOP'TER program.

This report highlights the first shared considerations in the emerging research community, from April 2021 to June 2022. It reports on the first debates and questions that the FCE model and its theoretical foundations raised to the research community. It formulates the specificities of intervention research regarding academic research, the essential tools and methods to be implemented in order to support this professional approach and the conditions for cooperation with those involved in a Transition path. It also presents what action program has been considered, for further work, with the research community in conjunction with the others professional communities involved in COOP'TER program (projects coordinators and promoters).

The first part provides a presentation on the genesis and main characteristics of Functional and Cooperation Economy model, to foster a first level of understanding on the issues raised by FCE. The second and third parts report successively about the current development system deadlocks as well as the structural mutations that have to be taken into account as foundation basics in a FCE dynamic. The fourth part identifies epistemological disruptions presented in the ATEMIS seminar and the fifth part summarize the debates that resulted from them. The sixth part presents the first contributions written by researchers from the COOP'TER community

Introduction

Depuis 2002, la dynamique de réflexion et d'action dénommée « Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) » a émergé progressivement à partir d'une coopération étroite entre un petit nombre de chercheurs⁴ en sciences sociales regroupés autour du laboratoire d'intervention et de recherche ATEMIS⁵ et des entreprises. Très vite cette coopération s'est étendue à des organismes d'intermédiation et des institutions territoriales. Il s'agissait de trouver des trajectoires de développement permettant de se dégager de la dynamique économique dominante marquée par l'hyper-industrialisation, la globalisation et la financiarisation, dont les effets délétères sur la biodiversité et le climat, le sens et la reconnaissance du travail, les inégalités sociales et territoriales étaient déjà largement identifiés et analysés. L'analyse critique de la situation ne suffisait pas ; la recherche d'une alternative opérationnelle était posée au sein des entreprises (quel que soit leur statut), des associations de citoyens comme des projets territoriaux infranationaux.

Progressivement, ont été élaborés des *concepts opérationnels* destinés à éclairer l'action, des *méthodologies* pour simplifier le déploiement de cette action et des *dispositifs institutionnels* élaborés afin de la stabiliser et de permettre des changements d'échelle. L'ensemble a constitué un *référentiel*⁶ destiné à évoluer dans le temps en fonction des expériences et de l'avancée de la recherche concernant l'EFC. Ce dernier est apparu comme une ressource importante pour que se pérennisent des trajectoires de développement prenant en charge les enjeux de la Transition⁷. Si les chercheurs ont joué un rôle essentiel dans l'émergence et le développement de ce référentiel, les autres acteurs ont contribué à instruire les enjeux de la Transition, à questionner l'utilité du référentiel, la pertinence de ses formulations, et in fine à étendre le champ de son usage. Il s'est, ainsi, enrichi progressivement en associant à l'action et à la réflexion des consultants-chercheurs, des dirigeants d'entreprises⁸, des chargés de missions d'institutions territoriales⁹, d'organismes d'intermédiation¹⁰ ou d'agences de l'Etat¹¹. Le rapport rédigé à la demande de l'Etat par l'Institut Européen de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération et remis au Parlement en mai 2022, établit un premier recensement de ces politiques, analyse leur pertinence et formule des recommandations pour les renforcer¹².

Depuis 2002, les démarches relevant de l'EFC se sont développées dans deux espaces d'action : d'abord celles relevant des entreprises tout particulièrement des PME et TPE ; ensuite, celles relevant de

⁴ Christian du Tertre (Professeur de sciences économiques à l'Université Paris Diderot), François Hubault (Maitre de Conférences en ergonomie à l'université Paris 1, co-fondateur d'ATEMIS), Philippe Moati (Professeur de sciences économiques à l'Université Paris Diderot), Manuel Zacklad (Professeur de sciences de l'information au CNAM)

⁵ Le Laboratoire d'Intervention et de Recherche (LIR) ATEMIS (Analyse du Travail Et des Mutations des Industries et de Services) a été créé en 2001 sur une base pluridisciplinaire. Il regroupe des chercheurs académiques et non académiques. Son directeur scientifique est Christian du Tertre, économiste, Professeur émérite à l'université de Paris Cité et Professeur à l'Université Fédérale du Minas Gerais, Brésil (UFMG, à Belo-Horizonte). Le laboratoire coopère avec l'Ademe depuis plusieurs années.

⁶ L'expression « référentiel » est mobilisée dans l'EFC à partir de plusieurs spécificités. D'abord, le référentiel articule, dans l'action, trois dimensions : des concepts opérationnels, des méthodologies d'action et des dispositifs institutionnels. Ensuite, il est protéiforme, selon les enjeux abordés et les domaines d'action. Enfin, il est évolutif, dépendant de l'avancée de l'expérience, d'une part, de la recherche concernant l'EFC, d'autre part.

⁷ Cette expression de Transition est au cœur des préoccupations de l'EFC. Il s'agit d'engager une dynamique de réflexion et d'action qui permettent à nos sociétés de se dégager progressivement de l'emprise du modèle de développement dominant et de tracer une nouvelle perspective de développement durable au sens plein du terme (rapport de G. H. Brundtland, 1988). Cette Transition relève d'une approche systémique qui articule la dimension écologique aux dimensions économique, sociale et sociétale, comme politique. Pas de Transition d'ordre écologique, sans changement de modèle économique, plus profondément de dynamique économique ; pas de changement de dynamique économique sans changement du travail et des rapports sociaux de production, pas de Transition sans transformation des rapports sociaux dans la cité et d'approfondissement de la démocratie. Dans cette perspective, l'innovation sociale et institutionnelle est primordiale ; le changement des formes de conscience et des formes de pensée est essentiel : une véritable révolution culturelle en quelque sorte.

De ce point de vue, le concept de *Transition* mobilisé par l'EFC est en contradiction avec l'usage dominant actuel de cette expression qui conçoit la Transition comme une simple démarche d'adaptation aux contraintes écologiques ; l'innovation technologique à financer et l'évolution comportementale des individus à imposer, en étant les ressorts.

⁸ Notamment des réseaux de dirigeants : le CJD, le réseau Cocagne...

⁹ La démarche économique relevant de l'EFC a été initiée et développée en étroite coopération avec la direction de l'environnement du Conseil Régional du Nord Pas de Calais, aujourd'hui Les Hauts de France.

¹⁰ Notamment le CERDD, le CIRIDD...

¹¹ A partir de 2015, l'Ademe nationale a soutenu la dynamique de l'EFC. D'autres institutions nationales lui ont emboîté le pas. Cela a permis de créer, avec les initiatives des collectivités territoriales qui les avaient précédées, l'esquisse d'une politique publique soutenant la nouvelle trajectoire de développement que représente l'EFC.

¹² Cf. Site de l'IE-EFC : www.ieefc.eu

dynamiques territoriales¹³. Ce deuxième espace d'action est venu dans un second temps, comme une forme complémentaire aux initiatives entrepreneuriales. C'est en 2010, que le laboratoire ATEMIS, en coopération étroite avec la Direction de l'Environnement du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, la CCI régionale et le CERDD, a animé et piloté un premier espace d'échanges intitulé « ville durable : vers de nouveaux modèles économiques »¹⁴ permettant sur la base de l'expérience de différents acteurs du développement urbain de poser les jalons de nouvelles formes de coopération entre acteurs territoriaux et entreprises. Cela concernait les enjeux d'habitat, d'aménagement, de mobilité, de santé, de régulation temporelle... A la suite de ces échanges, des expérimentations s'appuyant sur les premiers éléments du référentiel de l'EFC ont été menées dans trois communautés d'agglomération de la région. Par la suite, un atelier intitulé « Villes Pairs et territoires Pilotes de la Transition » s'est constitué dans le cadre de l'Institut Européen de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération, co-animé par la ville de Loos-en-Gohelle et le laboratoire ATEMIS. Parallèlement, l'Ademe nationale avait demandé à ce laboratoire de recherche d'engager une analyse prospective qui permette d'entrevoir ce qui pourrait advenir à l'horizon 2050, si l'économie de la fonctionnalité et de la coopération se généralisait¹⁵.

C'est à la suite de l'ensemble de ces réflexions qu'un partenariat s'est créé entre le laboratoire d'intervention et de recherche ATEMIS et l'ADEME, dont l'enjeu était d'élaborer ensemble un programme d'action expérimental de projets territoriaux mobilisant explicitement le référentiel de l'EFC. Une première note de problématisation de l'approche fut rédigée en 2019¹⁶. Dans la même année, le programme fut élaboré et intitulé « Territoires de services et de Coopérations » (COOP'TER)¹⁷. Ce programme a pour objet de soutenir des projets territoriaux s'adossant au référentiel de l'EFC afin qu'émergent et se renforcent des « Eco-systèmes Coopératifs Territoriaux (ECT) »¹⁸. Ces derniers préfigurent de nouvelles figures organisationnelles et entrepreneuriales de création de valeur servicielle à portée écologique, sociale et territoriale.

C'est en partant de ce cadre d'action que les promoteurs du programme ont pensé qu'il serait utile que se crée une communauté scientifique destinée à approfondir et à élargir la pertinence du référentiel de l'EFC. Il s'agissait de faire en sorte que les contributions d'un cercle de chercheurs en sciences sociales et humaines, plus large que celui d'ATEMIS, puissent :

- Approfondir les contributions relevant des disciplines « socles » de l'EFC, à savoir les sciences économiques, l'ergonomie de l'activité et la psycho-dynamique du travail ;
- Elargir le champ des réflexions à d'autres disciplines, en particulier à la sociologie, aux sciences du territoire, au droit ;
- Commencer à identifier les ruptures épistémologiques induites par l'EFC dans les différentes disciplines concernées, en s'appuyant notamment sur les expériences engagées dans le cadre du programme COOP'TER.

¹³ Les deux étant souvent amenées à s'articuler, la dynamique de certaines entreprises conduisant à la création de projets territoriaux ; les projets territoriaux invitant les organisations productives à faire évoluer leur dynamique économique en s'appuyant sur le référentiel de l'EFC.

¹⁴ Centre Ressource sur le Développement Durable, créé en 2001 à Loos-en-Gohelle.

¹⁵ ADEME, ATEMIS, Patrice Vuidel, Brigitte Pasquelin, 2017, Vers une économie de la fonctionnalité à haute valeur environnementale et sociale en 2050. Les dynamiques servicielles et territoriales au cœur du nouveau modèle, 299 pages ; rapport téléchargeable : www.ademe.fr/Librairie.

¹⁶ ADEME, ATEMIS, Christian Du Tertre, Patrice Vuidel, Brigitte Pasquelin. 2019. Développement durable des territoires : la voie de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. 21 pages. www.ademe.fr/mediatheque

¹⁷ Voir sa présentation en annexe.

¹⁸ Première définition d'un Écosystème coopératif territorialisé (ECT) :

Un ECT est un ensemble d'acteurs (entreprises, associations de citoyens, collectivités ...) construisant une dynamique économique en coopération pour prendre en charge un ou plusieurs enjeux du territoire. Ces enjeux relèvent des grandes fonctions de la vie (s'alimenter, se soigner, habiter, se déplacer, se former, travailler, se cultiver, ...) et sont pris en charge dans une perspective écologique et de bien-être social.

L'écosystème coopératif formalise puis porte une « solution intégrée de biens et de services » qui permet de prendre en charge progressivement (par saut systémique successifs) ces enjeux et de créer de la valeur territoriale. Dans ce cadre, les interactions entre les acteurs reposent sur une logique de coproduction-coopération, sur des engagements réciproques, des échanges d'informations et de connaissances, la mutualisation de moyens ainsi que d'investissements immatériels permettant de développer et pérenniser la dynamique territoriale.

En contrepartie de la valeur créée, il est recherché auprès des différents acteurs bénéficiaires « d'effets utiles », une contribution (dépense et/ou apports en nature) acceptable. L'écosystème crée ainsi une valeur territoriale qui s'incarne dans le développement d'un patrimoine immatériel collectif.

La gouvernance de l'écosystème et le développement des activités reposent prioritairement sur la mise en œuvre d'une organisation réflexive qui permet d'apprendre par l'expérience et transforme le management de façon à soutenir la coopération entre les acteurs. La gouvernance peut aussi être formalisée par la création d'une structure juridique (SCIC, GIE, ou autre) associant acteurs publics, opérateurs et citoyens, ...

ATEMIS – Novembre 2020

Economie de la fonctionnalité et de la Coopération (EFC) : vers une communauté de recherche en Sciences Humaines et Sociales 

L'élargissement et le renforcement d'une communauté scientifique en charge d'une évaluation critique du programme doit permettre d'identifier les points aveugles ou fragiles du référentiel de l'EFC. Il s'agit ainsi de faire progresser sa robustesse et dans le même mouvement la pertinence du programme COOP'TER. De manière complémentaire, cette approche évaluative et critique devrait permettre d'identifier et de formuler les questions de recherche que pose le programme. La création d'espaces de coopération entre la communauté des accompagnateurs de projet formés à l'EFC, les porteurs de projet retenus dans ce programme et les chercheurs, représente pour que cette démarche réussisse, une ressource essentielle¹⁹.

Depuis l'initialisation de la démarche de l'EFC concernant les entreprises, les associations de citoyens ou les projets territoriaux, il est apparu utile de s'appuyer sur un regard pluridisciplinaire destiné à interroger les conditions d'émergence et de généralisation de cette nouvelle dynamique économique, écologique, sociétale et territoriale. Dans la mesure où la dynamique économique réelle s'encastre dans les autres dimensions de la vie en société, il apparaît essentiel de ne pas se laisser enfermer dans le seul champ de l'économie. Les liens avec les autres disciplines en sciences sociales et humaines sont primordiaux. Si au cours des vingt dernières années, les apports pluridisciplinaires concernant l'EFC ont été principalement formulés par les chercheurs travaillant au sein d'ATEMIS²⁰, l'enjeu d'élargir à un second cercle de chercheurs intéressés par cette nouvelle dynamique et prêts à s'y engager, apparaît stratégique²¹.

Le rapport présenté, ici, expose les premières réflexions menées au cours de la période qui s'est écoulée entre avril 2021 et juin 2022 au sein de la communauté de recherche en émergence. Le rapport rend compte des premiers échanges et des premières questions que posent, aux yeux de ce deuxième cercle de chercheurs, le référentiel de l'EFC et ses soubassements théoriques. Il formule les spécificités de la recherche-intervention vis-à-vis de la recherche académique, les dispositifs indispensables à mettre en place pour soutenir cette démarche professionnelle et les conditions de la coopération avec les acteurs engagés dans la Transition. Des premières formes de recherche-intervention ont été élaborées par certains chercheurs de la communauté scientifique en prévision de coopérations avec les accompagnateurs et/ou porteurs de projet, inscrits dans le programme COOP'TER.

Dans une première partie, la genèse de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération et ses principales caractéristiques sont présentées. Il s'agit de favoriser un premier niveau de compréhension des enjeux que porte l'EFC.

La seconde et la troisième partie rendent compte successivement des impasses du régime de développement actuel et des mutations structurelles à prendre en compte comme soubassement de la dynamique qu'initie l'EFC.

La quatrième identifie les premières ruptures épistémologiques présentées lors du séminaire par ATEMIS et la cinquième partie fait la synthèse des échanges qui en sont issus.

La sixième partie présente les premières contributions écrites par les chercheurs de la communauté COOP'TER qui ont accepté de participer à cet exercice. Ces notes mettent en discussion la doctrine et les soubassements théoriques de l'EFC.

La septième partie revient sur l'importance d'une communauté scientifique dont les membres s'engagent dans des recherches-interventions, ses modes de travail au service des acteurs engagés dans la Transition.

¹⁹ Le lancement du programme Coop'ter a commencé par la formation par ATEMIS d'une vingtaine de consultants (accompagnateurs) adoptant une position de recherche et par l'identification, notamment par les agences régionales de l'Ademe, d'une vingtaine de projets cherchant à créer des Eco-systèmes Coopératifs Territoriaux (ECT). Ainsi, parallèlement à la création d'une communauté de chercheurs, se sont créées deux autres communautés professionnelles, l'une d'accompagnateurs de projets, l'autre, de pilotes de projets.

²⁰ Certains chercheurs relevant des sciences sociales et humaines ont écrit quelques articles à propos de l'Économie de la Fonctionnalité. Mais, il faut noter qu'ils ont mobilisé cette notion en la limitant aux démarches de location des biens, inscrites dans une perspective d'allongement de leur durée de vie. Ces chercheurs, à l'étranger comme en France, se sont assez rapidement déplacés sur d'autres sujets et n'ont pas poursuivi leurs investigations. Cela tient, de notre point de vue, à leur acception de la notion d'économie de la fonctionnalité, trop étreinte, se limitant à la dynamique locative. Cette acception ne pouvait pas constituer la trame d'un programme de recherche de long terme. Nous pensons, notamment à Mont O. (2002) et Stahel W. (2003), à l'étranger ; à Bourg D. et Buclet N. (2005), ou en France.

²¹ Dans cette perspective, ATEMIS peut être un point d'appui. C'est un laboratoire qui s'est structuré sur l'intervention et de recherche de manière pluridisciplinaire, en mobilisant des connaissances relevant, des sciences économiques, de l'ergonomie, de la psychodynamique du travail et des sciences des territoires.

1. La genèse de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) et ses principales caractéristiques

L'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération étant une démarche récente, il apparaît nécessaire de revenir sur sa genèse ; et ce d'autant plus que la recherche en sciences sociales et humaines y occupe une place centrale. Cet historique permet d'appréhender la façon dont l'EFC prend en charge les mutations structurelles des sociétés contemporaines et d'identifier où opèrent les principales ruptures épistémologiques dans la façon de penser l'émergence d'une dynamique économique nouvelle, apte, progressivement, à prendre en charge les enjeux du développement durable, ceux de la Transition.

1.1. Genèse de l'EFC

L'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) est une dynamique économique qui a émergé de manière relativement récente (au cours des années 2000) prenant appui sur une doctrine²² (un référentiel) qui a une double dimension, opérationnelle et conceptuelle.

Sur le plan opérationnel, la dynamique économique, faisant explicitement référence à l'EFC, émerge en France, au début des années 2000, à partir de deux initiatives :

- la première provient d'une demande adressée par Gaz de France au laboratoire d'intervention et de recherche ATEMIS, afin d'élaborer un mode de développement de l'entreprise qui puisse prendre le relais du modèle dans lequel l'entreprise était historiquement engagée : le modèle industriel. Il s'agissait de concevoir la rentabilité de l'entreprise, garante de sa pérennité, en lien avec un nouveau type d'activité qui permette à ses clients de consommer moins de gaz tout en obtenant par une nouvelle forme d'usage des effets utiles de plus en plus étoffés et pertinents. L'intuition du laboratoire de recherche de GdF rejoignait l'un des axes majeurs de recherche d'ATEMIS à savoir la nécessité de passer par la conception et le développement de nouveaux services afin de réduire la consommation des biens, ici du gaz. Une nouvelle dynamique économique d'entreprise était recherchée, un *effet ciseau* en quelque sorte : moins de biens (de gaz), plus de services afin de répondre de manière plus pertinente aux attentes de ses clients. La coopération entre les deux laboratoires durera trois ans en associant étroitement aux réflexions et aux expérimentations, la direction des « grands comptes » du service « marketing stratégique » de l'entreprise ;
- la seconde provient d'une demande adressée, également au laboratoire ATEMIS, au cours de la même période, cette fois-ci, par le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais (aujourd'hui les Hauts de France), plus précisément, par sa direction de l'environnement. L'enjeu était de rendre compatible sur le long terme la politique environnementale engagée par le CR, d'un côté, le développement économique de la région, de l'autre. Jusqu'alors, les efforts menés dans le domaine environnemental apparaissaient soit comme des coûts supplémentaires imposés aux entreprises à travers l'application d'une réglementation toujours plus contraignante, soit comme des dépenses publiques en constante progression alors même que les ressources budgétaires de la collectivité avaient tendance à stagner. Dans le domaine du traitement des déchets une injonction paradoxale était adressée aux acteurs de la filière : rechercher leur rentabilité non pas dans les aides publiques, mais dans leur capacité à traiter de plus en plus de déchets afin d'obtenir des économies d'échelle (dynamique industrielle). La tension évidente entre les enjeux économiques posés à travers les ressorts de la dynamique industrielle et les enjeux écologiques, fragilisait la portée de cette orientation stratégique. La nécessité de créer un nouveau rapport entre les enjeux environnementaux et les enjeux économiques invitait, là aussi, à sortir de la dynamique

²² On entend par doctrine un ensemble de *concepts opérationnels* qui traduisent une certaine perception du monde réel, favorisant la mise en évidence d'espaces d'action ; de *méthodologies d'action* permettant de stabiliser et de mettre en discussion la pertinence des démarches ; de *dispositifs institutionnels (ou institués)*, c'est-à-dire de règles, de conventions permettant de pérenniser l'action afin de lui donner une capacité de transformation sociétale. La doctrine ne relève pas de dogmes qui généralement sont conçus pour être figés dans le marbre. Elle relève de points de repère pour l'action. En réalité, chaque acteur agit sur la base d'une « doctrine implicite » ; le fait de l'explicitier permet de questionner sa pertinence, de l'enrichir à partir de retours d'expérience et de pouvoir la soumettre à la critique. Dans cette perspective, la notion de doctrine doit être distinguée de celle de « doctrinaire » (l'acte se conformer à), ou de celle de « dogmes » (existence de principes rigides, sortis de leur contexte historique et social). C'est une notion encore mal appréhendée compte-tenu de la façon dont, au nom de doctrines religieuses (en réalité de dogmes religieux) de la violence sociale a pu être générée, dans le passé comme aujourd'hui. Pourtant, elle apparaît indispensable à la réflexion concernant la pertinence de l'action dans des espaces sociétaux. S'en priver conduirait à se limiter aux apports des théories dans le domaine des sciences sociales et humaines. Cela conduirait à créer un lien direct entre théories dans le domaine des sciences sociales et action ; ce qui a conduit aux dérives les plus extrêmes sur les plans économique et politique.

industrielle et à concevoir une nouvelle démarche économique qui conduise à traiter les déchets, tout en faisant en sorte, par de nouveaux services, que les déchets émis par les acteurs du territoire diminuent : une démarche dite servicielle permettant une nouvelle dynamique territoriale et économique en quelque sorte.

La formalisation de ces démarches²³ a conduit à la création d'un premier lieu de mise en discussion des expériences relevant de l'EFC. Ce fut la création en janvier 2007 du club EF-DD (Économie de la Fonctionnalité et Développement Durable). Le club regroupait des chercheurs, des responsables d'entreprises et d'institutions publiques, notamment territoriales²⁴. Ce fut l'occasion, aussi, de mettre en discussion des expériences d'entreprises comme Michelin qui ne se référait pas à l'EFC, mais qui avait mis en œuvre spontanément certaines de ses dimensions. Ce fut le cas, également de certains Jardins de Cocagne qui s'étaient engagés spontanément, eux aussi, dans une telle démarche. L'évaluation de ces expériences au prisme du référentiel de l'EFC a permis de renforcer la stratégie de développement des entreprises engagées dans cette trajectoire et parallèlement de faire évoluer le référentiel en le consolidant.

Sur le plan théorique, le programme de recherche concernant l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération s'inscrit comme un prolongement du programme de recherche de la Théorie de la Régulation, notamment de son programme appelé « Régulation Sectorielle et Territoriale » (RST) qui a commencé ses travaux à la fin des années 90²⁵.

Les recherches macro-économiques comme méso-économiques qui relèvent de ce courant de pensée se sont développées dans deux directions : une analyse critique des conditions de développement des pays dits « développés » et l'analyse de la crise structurelle auxquels ils étaient confrontés, d'une part ; une volonté de contribuer à l'élaboration d'une sortie de crise et de donner un contenu précis à ce qui relèverait d'un « post fordisme » souhaitable.²⁶ Si les recherches relevant de la première dimension ont abouti à des résultats très remarquables et très remarquables en France et dans le monde, les secondes n'ont pas abouti, conduisant à un certain éclatement de ce courant de pensée²⁷. L'approche macro-économique et historique avait permis de formaliser des éléments d'analyse de la dynamique du « régime d'accumulation intensive » et de sa crise, en revanche, elle n'a pas permis de contribuer à déterminer les conditions d'émergence d'un régime de développement qui soit en mesure de prendre en charge les enjeux écologiques comme les enjeux sociétaux ; et d'établir une alternative au désastre que représentent le consumérisme, la globalisation et la financiarisation.

Cette impasse théorique et politique est alimentée par deux limites de la recherche universitaire : d'un côté, la difficulté d'établir un rapport de coopération avec les acteurs économiques, sociaux et institutionnels -ce qui enferme les chercheurs dans le formalisme et les analyses spéculatives- ; de l'autre, un niveau d'analyse focalisé sur les dimensions macroéconomiques et méso économiques, qui conduit à négliger les mutations structurelles des sociétés contemporaines qui s'expriment tout particulièrement au niveau de l'activité réelle de travail.

²³ Cette nouvelle démarche sera formalisée en 2005, 2006 lors de deux séminaires relevant des rencontres de Cerisy.

Cf. C. du Tertre, 2006, « Ouvrir le champ de l'évaluation de la performance au registre des externalités », in Edith Heurgon (coord.), *Le développement durable, c'est enfin du bonheur !* Éditions de l'Aube, pp 104-120. ; C. du Tertre, 2007, « Économie de la fonctionnalité, Développement Durable et innovations institutionnelles », in Edith Heurgon (coord.), *Économie des services pour un Développement Durable*, Éditions de l'Harmatan, pp 235-255.

Elle sera ensuite présentée publiquement en 2008 au congrès international de Lille intitulé, « Développement durable, la seconde étape ». Cf. J. Theys, C. du Tertre, F. Rauschmayer, 2010, *Le développement durable, la seconde étape*, Éditions de l'Aube, Paris.

Cette démarche opérationnelle et intellectuelle prendra tout d'abord le nom « d'Économie de la Fonctionnalité » (par méconnaissance des travaux de l'architecte Staël), puis « d'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération » afin d'indiquer son absence de filiation avec l'approche fonctionnaliste et ahistorique du courant de recherche anglo-saxon. C'était, aussi, la manière de souligner le lien de cette démarche avec la centralité du travail et la nécessaire intégration des enjeux de la coopération.

²⁴ Le Club EF-DD n'existe plus dans sa forme actuelle. D'une part, les activités relevant de l'échelle nationale et internationale (recherche opérationnelle, débat public au sein de la communauté EFC dans son ensemble, etc.) sont maintenant réalisées dans le cadre de l'Institut Européen de l'EFC (IEEFC) www.ieefc.eu. D'autre part, depuis la création de l'IEEFC, le Club EF-DD a recentré son action sur le territoire francilien. Cela s'est traduit par le changement de nom du Club, qui devient juin 2022 le Club « Terres EFC Ile-de-France ». www.terres-efc-idf.org.

²⁵ Cf. C. Laurent et C. du Tertre (éd.), 2008, *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, Éditions de l'Harmatan, Paris.

²⁶ Est désigné sous le terme de « fordisme », le régime de développement qui va émerger dans les années trente aux États-Unis et se déployer en Europe après la seconde guerre mondiale à partir du rôle moteur et repère des entreprises de production de masses de biens d'équipements des ménages.

²⁷ Cf. C. du Tertre, 2013, « Économie, subjectivité, travail et rapport salarial : apports et limites de la théorie de la régulation », *Revue Travailler*, N°29, pages 17-

L'absence d'analyse du travail, en tant qu'activité réelle, au sens du « travailler », a conduit à reproduire une vision de la micro-économie enfermée dans le périmètre de l'entreprise au sens strict ; une vision indifférente aux dimensions sociétales et territoriales qui sollicitent de plus en plus l'engagement de chacun dans le cadre de son travail.

Pour sortir de ces impasses, il a fallu, d'abord, concevoir des dispositifs de recherche reposant sur la recherche-intervention²⁸ et la pluridisciplinarité²⁹, afin d'être en prise avec la réalité, notamment, celle de l'activité de travail dans sa diversité. Il a fallu ensuite créer des dispositifs institutionnels favorisant la coopération entre chercheurs, acteurs économiques, sociaux et institutionnels³⁰. Il fallait trouver le moyen d'articuler des recherches à finalité opérationnelle mobilisant une doctrine, à des recherches théoriques s'inscrivant dans l'histoire de la pensée, notamment en sciences économiques, afin d'interroger et de conforter la pertinence de cette doctrine. La création d'une communauté scientifique adossée au programme COOP'TER³¹ est l'un des aboutissements de cette démarche scientifique.

1.2. Première définition de l'EFC

Quant au fond, l'économie de la fonctionnalité et de la coopération consiste à concevoir et à développer une nouvelle démarche économique cherchant une alternative au modèle économique dominant et à ses impasses³². La dynamique de l'EFC est donc aussi une dynamique de transformation sociale et sociétale qui permet de prendre en charge les dérégulations écologiques pour les dépasser ainsi que les inégalités sociales et territoriales. Cela passe par l'établissement d'un nouveau rapport à l'activité travail qui, en s'appuyant sur l'aspiration à l'émancipation des personnes et des collectifs, active les ressorts de la coopération. Cette centralité de l'émancipation et de la coopération permet de redonner un sens au travail et conduit à la mise en place de dispositif institutionnel de reconnaissance du travail réel. De ce point de vue, l'EFC tente une nouvelle articulation entre dynamique économique, dynamique sociétale et dynamique politique centrée sur l'émancipation dans et par le travail. Cette démarche conduit à poser, aujourd'hui, la question de la « démocratie sociétale », pilier du renouvellement de la démocratie représentative et de la démocratie sociale.

La dynamique de l'EFC a exigé, et exige, la mobilisation d'une diversité d'acteurs (direction d'entreprises, collectifs de travailleurs, associations de citoyens, collectivités territoriales, organismes d'intermédiation, chercheurs...). Le premier mouvement consiste à concevoir des modes d'intégration de biens et de services, de telle manière que les solutions qui émanent de ces processus, conduisent à des effets utiles directs et indirects permettant de prendre en charge les objectifs du développement durable. C'est la qualité du processus d'intégration, « saut systémique » après « saut systémique » qui rend compatible la dynamique économique entrepreneuriale et territoriale avec la réduction des inégalités sociales et la redynamisation des régulations écologiques.

L'engagement dans le temps de ces principes d'action conduit à repenser et à renouveler les modalités de gouvernance des organisations comme celle des territoires. L'installation et le déploiement de cette nouvelle démarche économique repose sur la coopération des acteurs ; ce qui suppose d'élaborer des dispositifs réflexifs concernant, notamment l'évaluation de la pertinence des résultats autant que celle de la coopération. De nouvelles modalités d'évaluation apparaissent ne se limitant pas aux résultats mesurables, mais s'étendant également à la qualité des dynamiques de coopération, d'une part, aux dimensions non mesurables des résultats.

Dans cette démarche, les *solutions* dites *intégrées* se contractualisent sur la base d'engagements réciproques, favorisant la *convergence d'intérêts* et la *coopération* entre les différentes parties prenantes selon deux dynamiques :

- La première concerne avant tout les entreprises quel que soit leur statut. Elle consiste à remettre en cause la dynamique de rentabilité fondée sur l'augmentation des volumes

²⁸ La création du laboratoire d'intervention et de recherche ATEMIS date de 2001. Aujourd'hui, plusieurs laboratoires de recherche et réseaux de chercheurs relèvent de cette dynamique.

²⁹ Les trois disciplines socles de l'EFC sont les sciences économiques, notamment l'économie de la coopération, l'ergonomie, notamment de l'activité, la psychologie du travail, notamment la psycho-dynamique du travail.

³⁰ La création de clubs territoriaux EFC (à partir de 2006) ; la création de l'Institut Européen de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération en octobre 2014. Voir à ce sujet le rapport rédigé par l'IE-EFC en juin 2021 et remis au Parlement par l'intermédiaire du gouvernement en avril 2022.

³¹ Cf. la présentation du programme en annexe relevant d'un partenariat ATEMIS-ADEME.

³² En termes plus théoriques, l'EFC initie un nouveau « régime de développement » en mesure de dépasser les impasses, notamment écologiques, du régime de développement dominant que l'on peut qualifier de « régime de développement financiarisé et globalisé ». Economie de la fonctionnalité et de la Coopération (EFC) : vers une communauté de recherche en Sciences Humaines et Sociales 

de biens ou de services (conçus comme des quasi-biens) produits et vendus, séparément les uns des autres, sans se préoccuper des effets utiles comme de leurs effets négatifs sur l'environnement liés à leurs usages... pour envisager la conception et la contractualisation de solutions intégrant biens et services afin de se préoccuper des effets directs et indirects de ces usages. Dans le cadre de l'EFC, la forme que prend cette intégration, cherche à faire progresser la performance d'usage des biens (et non à leur obsolescence programmée) et à provoquer des effets utiles directs et indirects cohérents avec les enjeux du développement durable. Cette dynamique d'intégration de biens et de services repose sur la capacité des acteurs concernés à coopérer.

- La seconde concerne une diversité d'acteurs préoccupés par le devenir de leur territoire, notamment en termes de bassin de vie. Elle est plus ambitieuse que la première et peut advenir dans certains cas comme le prolongement de la première dynamique : c'est l'émergence d'un « écosystème coopératif territorialisé » (ECT). Ce dernier se construit sur la volonté d'installer un nouveau mode de développement territorial sur la base de la prise en charge des grandes fonctionnalités de la vie comme le « Bien Vivre Alimentaire », la « Préservation et le Développement de la Santé », la « Mobilité », la Transition Énergétique, la Culture... L'élargissement progressif du périmètre des acteurs engagés et des activités développées par ces ECT relève de sauts systémiques successifs qui permettent de prendre en charge, étape par étape, les détériorations écologiques, sociales et sociétales, repérables sur un plan territorial, provoquées depuis des décennies par la dynamique économique dominante actuelle qualifiée d'hyper-industrielle et financiarisée.

Depuis 2007, une diversité d'acteurs se sont engagés dans cette démarche pour la mettre en œuvre et la promouvoir : des entreprises et certains de leurs réseaux comme le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) ou le Réseau Cocagne (entreprises d'insertion par l'économie) ; des groupes de citoyens comme Tera ; des agences de l'État, notamment l'ADEME ; des organismes d'intermédiation comme le CERDD, le CIRIDD, Initiatives Durables ; des collectivités territoriales relevant de différentes échelles de responsabilité ; des chercheurs des consultants...

1.3. La nouvelle trajectoire de développement ouverte par l'EFC

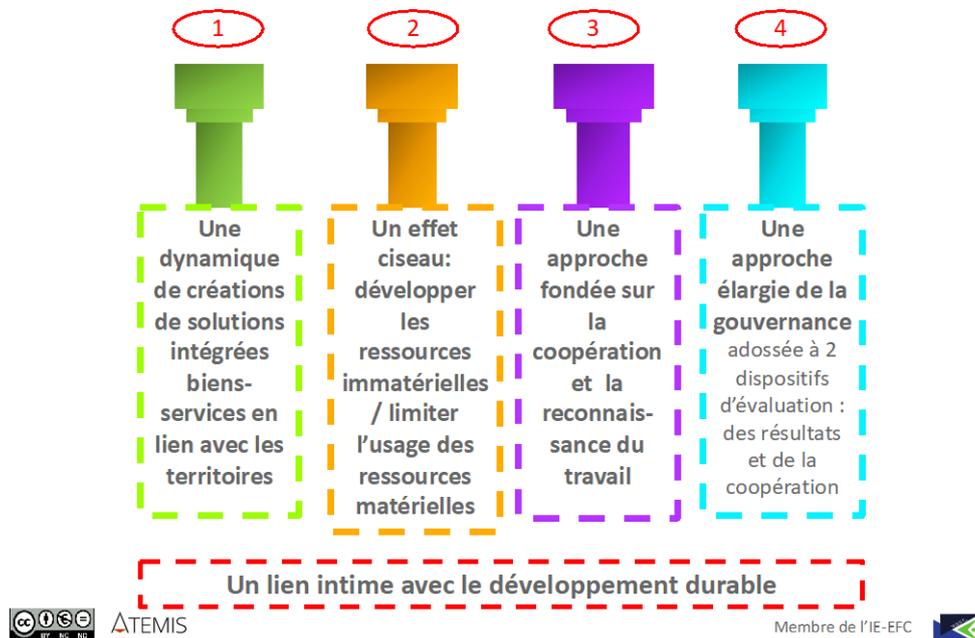
La démarche d'EFC repose sur quatre « piliers » qui permettent, tout en tenant compte des mutations structurelles de nos sociétés, d'ouvrir une nouvelle trajectoire de développement.

Cette démarche articule de manière renouvelée les trois dimensions des dynamiques économiques : leur dimension écologique, sociale et sociétale dénommée parfois « économie réelle » ; leur dimension monétaire ; leur dimension institutionnelle. Dans ce cadre d'analyse, l'économie de la fonctionnalité se situe dans un semi-fonctionnalisme et un semi-institutionnalisme.

1.3.1. Les quatre piliers de l'EFC

Une façon resserrée de présenter la démarche de l'EFC consiste à l'associer à quatre piliers structurants.

LES 4 PILIERS DE L'EFC



Premier pilier : « la conception de solutions intégrées biens-services ». La dynamique de l'EFC conduit à sortir d'une économie qui se focalise sur les caractéristiques intrinsèques de chaque bien (de consommation ou de production), ou de chaque service (appréhendé de la même manière qu'un bien³³), pour se préoccuper des effets utiles (ou non) leurs usages dans la vie quotidienne ; celle relevant du travail comme du hors travail. Cette démarche conduit à réorienter l'attention vers les liens qui unissent les biens entre eux ou les biens et les services ; la focale étant, ainsi, déplacée vers les effets utiles (ou non) directs et indirects de leurs articulations dénommées « solutions ».

Dans cette perspective, les effets utiles ne seront pas similaires selon l'espace territorial et l'échelle temporelle retenus, les périmètres d'acteurs concernés par ces effets n'étant pas les mêmes selon les configurations spatiales et temporelles retenues.

En dynamique, l'EFC conduit à concevoir des *solutions intégrées de biens et de services* de telle manière que cette intégration puisse élargir le champ de la valeur par la prise en compte, étape par étape, d'effets indirects. C'est ce qui permet, dans l'action, de s'affranchir progressivement des externalités négatives et d'internaliser les positives que généraient les activités économiques préalablement. Cette capacité d'élargir le champ de la valeur par « sauts systémiques » en focalisant l'innovation sur l'intégration progressive de biens et de services, permet de sortir d'une vision du développement fondée sur la croissance, et d'envisager concrètement un développement d'assumer de manière endogène les enjeux de durabilité.

Second pilier : « l'effet ciseaux ». Dans ce cadre d'action, la dynamique de l'EFC cherche à réduire l'usage des ressources matérielles non renouvelables et à augmenter, parallèlement, la mobilisation des ressources immatérielles.

En ce qui concerne les ressources matérielles, deux préoccupations sont appréhendées de manière articulée qui relève dynamique de « pérennité programmée »³⁴. La première consiste à se préoccuper de l'allongement de la durée de vie des biens, de faciliter leur réutilisation (seconde vie) comme leur recyclage (reconditionnement) en tenant compte des durées de vie différentes des composants qui structurent les biens, notamment les biens d'équipements. La prise en compte de ses différentiels d'obsolescence, ne peut pas s'opérer sur la base de la vente de la propriété des biens. C'est l'usage, et non le bien lui-même qui devient l'objet de « conventions monétaires ». La seconde préoccupation concerne la progression de la performance d'usage des biens et de chaque composant. Cela concerne,

³³ D'où l'expression de « quasi-bien » utilisée parfois pour désigner les services standardisés.

³⁴ Expression utilisée par l'entreprise Mob-ion pour désigner sa stratégie de bifurcation vis-à-vis de la logique industrielle de masse où la rentabilité est liée aux volumes et facilitée par l'obsolescence programmée

cette fois, pas simplement la logique d'éco-conception mais les enjeux de coopération entre les entreprises manufacturières et les utilisateurs des biens, la conception et la réalisation de services qui font progresser leur performance d'usage. Les conventions monétaires intègrent, alors, des dimensions « d'engagements réciproques ». Ces « conventions d'engagements réciproques », monétaires et non monétaires, permettent de programmer le partage des gains que représente la réduction des dépenses liées à l'allongement de la durée de vie des biens.

Dans cette nouvelle dynamique manufacturière qui se détache de « la grande industrie » questionner la performance d'usage conduit à se préoccuper des fondements de leurs effets utiles, d'un côté, de leurs effets indirects nuisibles pour la société ou les régulations écologiques, de l'autre. Car il s'agit d'identifier ce qui correspond aux grandes fonctionnalités de la vie et de se défaire du superflu et du nuisible.

Cette démarche spécifique de mobilisation des ressources matérielles qu'impulse l'EFC s'opère dans un mouvement qui conduit, parallèlement, à identifier les ressources immatérielles comme les ressources stratégiques de la Transition : les compétences et les connaissances ; la confiance, notamment entre partenaires, mais aussi en soi ; la pertinence de l'organisation, des conventions, et des solutions intégrées développées ; la santé au sens du développement des capacités de pensée et d'agir des personnes comme des collectifs qui conditionnent la créativité.

Le développement de ces ressources relève tant de l'expérience que de la progression des connaissances et de leur appropriation progressive. Ces deux impulsions nécessitent des investissements dénommés immatériels dans la mesure où leur réalité ne dépend pas des technologies mais de l'engagement réel des personnes, comme l'une des dimensions essentielles de leur travail. Si les investissements immatériels demandent des ressources financières, ils reposent quant au fond sur la qualité de l'engagement.

En définitive, l'EFC cherche à enclencher une dynamique de développement réduisant l'usage de la matière et densifiant les ressources immatérielles : un effet « ciseaux » en quelque sorte privilégiant l'attention aux liens plutôt qu'aux biens.

Troisième pilier : « la coopération ». La démarche de l'EFC conduit les acteurs à prendre de la distance vis-à-vis de la concurrence et de ses effets délétères, en favorisant le développement de la coopération. La coopération est entendue, ici, non pas comme relevant de formes juridiques particulières, mais comme une forme spécifique d'engagement dans le « travail vivant ». Coopérer consiste à se préoccuper des difficultés que rencontrent les autres dans leur activité, et à les intégrer dans les arbitrages que chacun est amené à réaliser concernant son propre travail. Il s'agit de choisir les cheminements permettant de faciliter, au mieux, l'activité de ces interlocuteurs. Ce mouvement de prise en compte du travail des autres peut s'opérer dans trois directions :

- la *coopération verticale* qui s'établit au sein des lignes hiérarchiques ; du haut vers le bas, mais aussi du bas vers le haut ;
- la *coopération horizontale* qui relève des relations au sein d'un même collectif de travail, d'une même équipe ;
- la *coopération transverse* qui se déploie dans les activités servicielle, entre ceux jouant un rôle de « prestataire » et ceux se situant en tant que « bénéficiaire ». La qualité de la relation de service qui se met en place, a des répercussions majeures sur la qualité du service, la pertinence des moyens engagés.

L'articulation de ces trois dimensions de la coopération dans le travail est une ressource très puissante pour agir dans le cadre de la Transition. Mais pour pouvoir durer et se renforcer, les dynamiques de coopération ont besoin de s'appuyer sur des formes d'organisation singulières : des *dispositifs réflexifs*. Ces dispositifs favorisent la reconnaissance du *travail réel*, et pas seulement ce qui a été prescrit, ce qui est attendu. L'installation et la pérennisation d'une organisation réflexive dans toute entreprise, association, institution..., est le pivot de cette reconnaissance qui est, elle-même, la source de l'engagement dans le travail. Sans organisation réflexive, la coopération se dégrade et il devient difficile d'envisager de manière opérationnelle les enjeux de la Transition.

L'EFC cherche à développer la coopération, également, entre organisations différentes, entre entreprises, entre entreprises, associations de citoyens et institutions. Il s'agit de mettre progressivement à distance la concurrence en installant des conventions fondées sur des engagements réciproques et des *dispositifs d'évaluation* permettant de tenir compte du *réel* de la coopération. La culture de la coopération repose, ici, sur des innovations institutionnelles qui envisagent, à l'instar des logiques de marché, la possibilité de reconsidérer ex-post, sur ce qui avait été conventionné ex-ante. Cela permet de tenir compte du

caractère incertain de la projection et de partager les conséquences de l'écart qui advient toujours. La confiance et les compétences deviennent, alors, des ressources immatérielles stratégiques.

Quatrième pilier : « une gouvernance accordant une place centrale au travail réel ». Les principes de gouvernance adoptés par l'EFC reposent sur la nécessité de reconnaître le *travail réel* et de faire en sorte que cette reconnaissance soit progressivement le pivot des relations de gouvernance au sein des organisations. C'est en faisant remonter la compréhension du réel à partir de l'expérience du travail que les acteurs sont susceptibles d'instruire les enjeux et de prendre les décisions les plus pertinentes possibles quant au devenir de l'organisation. De ce point de vue, les enjeux financiers et les acteurs qui s'en préoccupent, sont placés au second plan, vis-à-vis de l'activité réelle et la façon dont cette activité révèle les difficultés du travail comme le potentiel de développement de l'organisation et des projets.

Il s'agit, alors, de progressivement étendre la gouvernance à ceux qui, par leur travail, sont en capacité de contribuer aux choix stratégiques selon leur expérience, leur compétence et leur champ de responsabilité. Ces personnes peuvent être, aussi, des partenaires, à partir du moment où elles sont engagées dans le réel de la coopération. Dans cette perspective, la gouvernance fondée sur le travail peut s'ouvrir à une diversité d'acteurs territoriaux favorisant, ainsi, l'émergence et le renforcement d'Écosystèmes Coopératifs territorialisés (ECT).

En définitive, dans une perspective de Transition, la gouvernance est amenée à évoluer afin d'accorder une place de plus en plus significative à la dimension humaine de l'activité, les ressources immatérielles qu'elle mobilise, étant stratégiques pour trouver de nouvelles réponses aux impasses de l'économie dominante, actuelle.

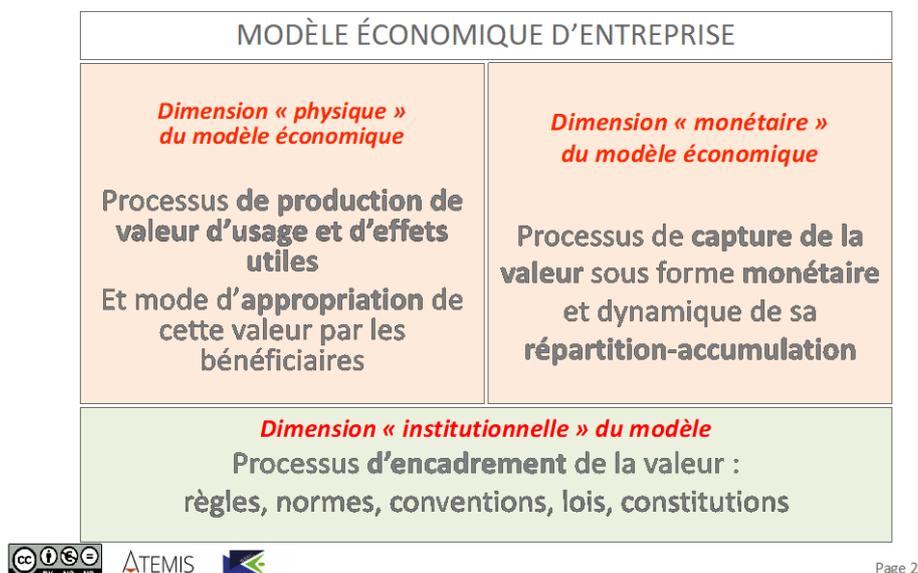
1.3.2. Le semi-fonctionnalisme et le semi-institutionnalisme de l'EFC

La dimension fonctionnaliste des démarches relevant de l'EFC tient à la nécessité de s'ancrer dans le réel ; le réel des situations que vivent les acteurs, inscrits dans leur bassin de vie et leur bassin d'activité. Il s'agit donc de renouer avec les grandes fonctionnalités de la vie et de les aborder à partir des attentes qu'expriment les acteurs : la santé, l'alimentation, l'habitat, la mobilité, la culture, la sécurité, l'accès à l'énergie, à l'eau, à un air non pollué... L'ancrage dans le réel est aujourd'hui déterminant pour inventer de nouvelles façons de vivre et de travailler.

Elle demeure, cependant, insuffisante, car cette invention d'un nouveau devenir sociétal passe, aussi, par une transformation des rapports sociaux, tant dans le travail que dans la vie en société hors travail. De ce point de vue, la Transition passe par des innovations institutionnelles qui permettent de changer les conventions entre acteurs sociaux, économiques, représentant du public. C'est pourquoi, les démarches de l'EFC relèvent, aussi, d'une dimension dénommée « semi-institutionnaliste » reposant sur l'émergence de nouvelles règles, de nouvelles conventions qui permettent de surmonter les conflits, faire converger les attentes et les systèmes d'action.

De ce point de vue, les démarches d'EFC renvoient à une forme de révolution culturelle où les biens sont moins importants que les liens, et où la dimension monétaire et financière de l'économie est prise en compte pour être subordonnée à la finalité des projets et de l'action. Dans cette perspective, la Transition repose sur une évolution progressive des rapports sociaux, tant dans l'ère du travail et de la production que dans celle de la vie ordinaire en société. Ce changement des rapports sociaux se nourrit des enseignements que permettent les dynamiques de reconnaissance du travail réel et de reconnaissance des engagements dans la société ; *de l'émancipation* en quelque sorte.

Semi-fonctionnalisme / semi-institutionnalisme de l'EFC



Page 2

En définitive, cette nouvelle dynamique économique conduisant à l'émergence d'un nouveau référentiel d'action dénommé « référentiel EFC » s'est construite dans un double mouvement :

- Créer une alternative aux impasses du régime de développement dominant « globalisé et financiarisé » ;
- Tenir compte des mutations structurelles qui bouleversent les fondements de la dynamique économique contemporaine et dont ne tiennent généralement pas compte la plupart des économistes et des commentateurs de l'économie.

La Transition se présente, alors, comme relevant de deux séries d'enjeux qui s'articulent les uns aux autres : l'émergence d'un nouveau régime de développement (durable) qui tienne compte des nouveaux fondements de la « dynamique économique » associés aux mutations structurelles de la base économique de nos sociétés contemporaines.

Les deux parties qui vont suivre, seront consacrées, l'une aux impasses du « régime de développement » dominant actuellement, l'autre aux mutations structurelles.

2. Les limites et les impasses du régime de développement dominant

Au tournant des années soixante-dix - quatre-vingt, la saturation des marchés de biens d'équipement des ménages, moteurs de la croissance, va déstabiliser le régime de développement des décennies précédentes dénommé « fordisme ». De nouvelles modalités de régulation de la dynamique économique d'ensemble vont émerger, la hausse du prix du pétrole (73 et 79), venant révéler l'ampleur de l'enjeu pour les actionnaires des entreprises. Il s'agit, pour les acteurs financiers, de rétablir la rentabilité de court terme des entreprises et diminuer les risques pris sur le long terme. Ils vont progressivement imposer de nouvelles modalités de régulation provoquant des changements concernant les arbitrages placements/investissements. Les objectifs de la rentabilité de court terme vont avoir une incidence sur le régime international, les formes de concurrence, le rapport salarial et l'État lui-même. Le régime international va se « libéraliser », la connexion globale des bourses facilitant les placements ou les investissements à l'étranger, les protections des différents pays vis-à-vis du commerce international disparaissant sous l'impulsion de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). La concurrence va s'intensifier au niveau mondial comme au niveau des différentes économies nationales, ses modalités reposant sur l'innovation technologique et la diversification des biens ou des services. Les relations interentreprises se réorganisent progressivement suivant une logique de « chaîne de valeur » qui permet aux donneurs d'ordre de dominer les sous-traitants et de capter l'essentiel de la valeur monétaire. Ces profonds changements déstabilisent le rapport salarial issu du fordisme ; ce qui provoque la flexibilité de l'emploi et l'approfondissement de la crise du travail.

2.1. La recherche de rentabilité de court terme et la financiarisation des entreprises

La rentabilité des entreprises, c'est-à-dire leur capacité à dégager un profit susceptible d'autofinancer l'investissement et leur développement au regard du capital, évolue vers la fin des années soixante-dix / début des années quatre-vingt : court terme et financiarisation.

- Contrairement à la période dite des « trente glorieuses » cette rentabilité n'est plus appréhendée sur le long terme, mais sur le court terme³⁵. Cela tient au fait que dans ces années-là, les marchés de biens sont devenus saturés dans les pays dits développés, pays regroupés dans l'OCDE. Cette expression de marchés « saturés »³⁶ correspond à une situation où les ménages sont « équipés » à hauteur de 80-90% d'entre eux. Les marchés se transforment, alors, et deviennent des marchés de renouvellement ou de multi-équipements. Ils deviennent très instables, les décisions d'achat étant volatiles. La capacité des entreprises à projeter sur le long terme l'augmentation de leurs ventes et donc de leur rentabilité s'affaiblit. Pour pallier cette difficulté, les directions d'entreprise vont se rabattre sur la recherche d'une rentabilité de court terme, identifiable à partir d'une analyse financière d'un seul cycle de production ;
- Ce déplacement du long terme vers le court terme va conduire à ce que certains appellent de manière imagée la « dérive gestionnaire et financière » des entreprises³⁷, les centres de décisions stratégiques basculant, alors, vers la gestion et la finance. Cette population de cadres va avoir un poids déterminant dans les décisions d'entreprise au détriment des ingénieurs en charge de la production et de l'innovation, comme des cadres des ressources humaines... Cette « dérive gestionnaire » prend trois dimensions : d'abord, la volonté de réduire le plus rapidement et radicalement possible les coûts relevant d'un seul cycle de production pour

³⁵ Il est nécessaire d'établir la distinction entre « le capital engagé » et « le capital immobilisé ». Le premier concerne l'avance financière relevant d'un seul cycle de production. Après la vente de la production, l'entreprise retrouve son capital sous forme monétaire. Le second représente l'avance financière immobilisée dans les équipements et les bâtiments qui est amortie sur plusieurs cycles de production. Plus l'entreprise relève d'une activité intensive en capital plus les temps d'amortissement sont généralement long. Or, les innovations technologiques inscrites dans le développement durable supposent des investissements lourds en capital.

³⁶ Les commentateurs de l'économie utilisent parfois également l'expression de « marchés matures ». Le taux de saturation n'est pas le même selon les secteurs d'activité et la saturation n'apparaît pas toujours au même moment.

Cf. B. Coriat et D. Tadei, 1993, *Made in France*, Éditions Librairie Générale de France, collection Le livre de poche.

³⁷ Cette dérive est observable, également, dans l'évolution de la gestion des organismes publics ou parapublics. Elle a été initiée par les méthodes du « new public management » pour répondre à la lutte contre les déficits publics adossées aux politiques de réduction des impôts.

réduire le « point mort », les ventes étant incertaines³⁸ ; ensuite de privilégier les placements financiers au détriment des investissements productifs, le rendement des placements étant plus prévisible à court terme que celui des investissements productifs ; enfin de limiter les investissements à des investissements de remplacement ou de capacité, pour limiter les risques des rendements de long terme que supposent les investissements relevant d'une innovation radicale ou de rupture. Cette logique d'arbitrage dans l'affectation du profit freine ainsi les décisions concernant les enjeux écologiques et sociétaux actuels³⁹.

2.2. La rentabilité de court terme, les déterminants industriels des gains de productivité et « l'effet rebond »

La recherche de rentabilité de court terme s'accompagne, une fois les arbitrages placements boursiers/investissements productifs pris, par la recherche de gains de productivité, notamment ceux fondés sur les économies d'échelle, la spécialisation du travail et son intensification, c'est-à-dire par les « déterminants industriels de la productivité »⁴⁰. En provoquant la baisse des coûts unitaires des produits, les gains de productivité vont augmenter la possibilité d'augmenter la rentabilité de court terme⁴¹.

Mais pour que cette baisse des coûts unitaires se traduise par une augmentation des profits dans le court terme, encore faut-il que les volumes de vente des produits augmentent. L'hyperconsommation alimentée par l'attirance que représente la vitesse de diffusion de l'innovation incrémentale, et par l'obsolescence programmée, sont les pendants du côté des modes de consommation et mode de vie de cette logique financière. La financiarisation des entreprises apparaît, ainsi, frontalement opposée au développement durable et comme la cause première des dérégulations écologiques.

Remarquons dans ce cadre d'analyse de la dynamique économique que l'éco-conception, comme l'aspect circulaire de la réutilisation des ressources matérielles suscitent des gains de productivité : la productivité des consommations intermédiaires conduisant à la réduction des coûts unitaires. Mais comme les entreprises sont sous la coupe de la financiarisation -au sens du rôle central de la rentabilité de court terme- la valorisation monétaire des gains de productivité suscités par l'éco-conception ou l'économie circulaire provoque un « effet rebond ». Ni l'une ni l'autre ne peuvent s'en dégager, si ces orientations industrielles ne remettent pas en cause le rôle de la financiarisation des entreprises dans la dynamique économique actuelle⁴².

2.3. La globalisation de la « chaîne de valeur », les détériorations écologiques et les inégalités territoriales

2.3.1. La chaîne de valeur globalisée

Les processus d'externalisation d'activités initialement prises en charge par les grands groupes s'accroissent à partir des années quatre-vingt-dix et concernent un nombre de plus en plus important d'entre elles. Elle s'opère sur le plan mondial et est favorisée par la libéralisation des échanges financiers à l'échelle globale qui facilite les investissements à l'étranger. Cette dynamique est généralement désignée par l'expression de « recentrage sur leur cœur de métier ». Elle conduit à sortir un nombre de plus important de salariés de conventions collectives établies au cours des « trente glorieuses », considérées comme trop favorables à un salariat organisé sur le plan syndical et puissant. Cette

³⁸ Le « point mort », au niveau de la production à partir duquel l'activité est rentable. Les premiers visés sont les coûts salariaux, mais également ceux relevant de la politique des achats qui va systématiquement mettre les sous-traitants sous la pression de la concurrence au sein de la « chaîne de valeur ».

³⁹ Cf. les comptes rendus du séminaire de l'ANVIE de 2005 sur l'innovation de rupture.

⁴⁰ Cf. C. du Tertre, 2009, « Modèle industriel et modèle serviciel de performance », *Économies et Sociétés*, Série « Économie et gestion des services » EGS, n°10,-4- p.p. 643-662.

⁴¹ Dans le monde agricole, la dynamique industrielle conduit, aussi, à l'usage d'engrais chimiques et de pesticides qui sur le court terme augmentent le volume de la production. Cette façon de privilégier le court terme conduit à ne pas prendre en compte les externalités négatives de cette dynamique économique et leurs effets en retour sur les sols mis en culture comme ceux qui ne le sont pas ; sur la qualité de l'eau des rivières et des mers ; sur la santé des travailleurs du secteur comme des populations alentours.

⁴² Ce point sera analysé de manière détaillée plus loin. Mais prenons acte que l'éco-conception comme l'économie circulaire sont loin de constituer une alternative durable. Pire, si ces orientations restent enfermées dans le modèle financier actuel, elles alimentent « l'effet rebond ». Pour s'en dégager, ces orientations concernant l'innovation sur la façon de traiter les ressources matérielles doivent trouver leur place au sein de l'EFC. Cette thèse avait été présentée dès le colloque de 2008 à Lille ; colloque international rassemblant l'ensemble des économistes préoccupés par le développement durable.

externalisation accompagnée d'une délocalisation permet aux directions d'entreprise d'embaucher des salariés dans un cadre de « charges salariales » qui n'a plus rien à voir avec la situation précédente. La financiarisation vient ainsi se coupler avec la globalisation.

Cette dynamique qui s'étend à tous les secteurs industriels s'appuie également sur la mise en concurrence des sous-traitants pour obtenir d'eux des gains de productivité et des investissements conduisant à la progression de la qualité, des délais et de leur capacité à être réactif, c'est-à-dire à faire fluctuer leur production au gré de la variabilité des commandes. Cette organisation des relations interindustrielles sous domination des grands groupes situés vers l'aval de la dite « chaîne de production » conduit à dissocier les lieux de production de la valeur en tant que valeur d'usage des lieux de captation de la valeur monétaire⁴³. La valeur « circule » au sein de la chaîne de valeur par le truchement de l'évolution des prix relatifs qui se transforment en prix de transfert lorsque ces opérations se réalisent entre filiales.

Les pays dits émergents qui accueillent ces activités sous-traitées, offrent des possibilités plus ou moins grandes selon le rapport salarial en vigueur dans ces pays, mais également, ce qui est plus traditionnel, selon leur proximité aux matières premières et aux ressources dites rares. La Chine et l'Inde deviennent, ainsi, les « ateliers du monde », cherchant parfois, cette dernière décennie à reproduire cette démarche de domination sur d'autres pays, en Afrique, mais aussi en Amérique latine de telle manière que s'amorce une forme de course à la suprématie mondiale.

Tout cela est favorisé par les politiques de libres échanges incitées par l'OMC (l'Organisation Mondiale du Commerce) et des accords bilatéraux entre grandes zones d'activité. Cela conduit à une gigantesque croissance du transport international principalement maritime mais également aérien qui contribue fortement à la pollution de la planète, celle de l'air et des océans.

2.3.2. Les concentrations urbaines, la désertification des zones rurales et la partition de l'espace

La globalisation de la chaîne de valeur se développant et se concentrant différemment selon les « apports » des territoires, va s'accompagner d'une très forte concentration urbaine, plus importante dans les pays émergents que dans les pays « donneurs d'ordre ». Cela conduit d'une part à un développement de la pauvreté aux conséquences dramatiques dans des zones urbaines où s'accumulent toutes les difficultés de la vie moderne : transports longs, fastidieux et posant des problèmes de sécurité, notamment aux femmes ; accès aux logements confronté au développement de la rente et la spéculation foncières ; difficultés d'accès à l'eau... Cette dynamique spatiale se traduit par une désertification des zones rurales qui perdent leur population et leur dynamisme enclenchant une spirale infernale, telle que l'accès aux services publics ou privés devient de plus en plus complexe et cher.

Le développement des zones urbaines aggrave l'artificialisation des sols de manière accélérée avec ses conséquences délétères sur la biodiversité et la concentration des pollutions de toute sorte. Les zones péri-urbaines et rurales voient leur territoire de plus en plus fractionner par la partition que provoquent le développement des routes et autoroutes, du chemin de fer, des lignes électriques, des barrières lumineuses... Ce qui contribue largement à l'affaiblissement de la biodiversité entraînant des effets négatifs majeurs sur les régulations écologiques.

La globalisation de l'industrialisation s'accompagne ainsi sur l'accentuation de l'urbanisation et la désertification des zones rurales.

2.4. L'intensification de la concurrence et la crise du travail : perte de sens comme de reconnaissance

Nous l'avons analysé précédemment, la financiarisation des entreprises incite, d'une part, à la réduction des coûts salariaux, d'autre part, à la mobilisation des déterminants industriels de la productivité

⁴³ Cela peut même se traduire, parfois, par le fait que les revenus des salariés des grands groupes deviennent plus importants que celui des dirigeants des sous-traitants.

(économie d'échelle, spécialisation du travail, intensification du rythme du travail). Ces deux orientations vont s'articuler provoquant une perte de sens et de reconnaissance du travail.

La réduction des coûts salariaux va principalement être mise en œuvre par deux orientations :

- La première concerne la flexibilisation de l'emploi qui conduit à la précarisation des emplois. Pour faire face aux fluctuations de court terme de la demande et des volumes à produire, les directions d'entreprises vont chercher à rendre une partie de la main d'œuvre « flexible » : contrat à durée déterminée, contrats saisonniers, intérim. Cela permet de faire de l'emploi une variable d'ajustement, d'exercer une pression à la baisse des salaires réels et de peser le moins possible sur les coûts salariaux ;
- La seconde consiste à externaliser une partie de la main-d'œuvre et à recentrer l'activité sur le « cœur de métier », c'est-à-dire sur les segments de l'activité les plus rentables à court terme. Les activités externalisées sont adressées à des sous-traitants qui vont être insérés dans la « chaîne de valeur ». Cette expression désigne en fait des relations de domination des entreprises de l'aval vers les entreprises de l'amont. Dans ce cadre de relations interentreprises, les entreprises de l'aval imposent aux sous-traitants (les entreprises de l'amont) des efforts de productivité, de qualité, de délais tout en réduisant leurs prix. Ce mécanisme de baisse des prix relatifs permet aux entreprises de l'aval de capter la valeur monétaire, tout en faisant en sorte que la valeur, au sens de qualité des biens, quantité de biens et délais soit assurée par l'amont. Ce qui rend cette « circulation monétaire » possible, c'est, d'une part, le rapport de force qu'autorise la mise en concurrence des sous-traitants par les services des achats des donneurs d'ordre, d'autre part, l'encadrement différencié du rapport salarial par des conventions collectives plus défavorables aux activités externalisées.

Ces deux orientations s'articulent en faisant perdre par l'externalisation des activités le sens du travail, la reconnaissance du travail étant elle aussi détériorée. Effectivement, la financiarisation de l'entreprise s'accompagne d'une financiarisation du rapport salarial faisant perdre tout repère collectif aux travailleurs. Par exemple, se généralisent les procédures d'évaluation individuelle des performances alors que la socialisation des activités est de plus en plus grande en lien avec le développement des logiques servicielles tant internes qu'externes aux entreprises. Autre exemple, les directions d'entreprises ont fait dériver le sens du concept productivité en introduisant des indicateurs rapportant la valeur ajoutée d'un « centre de profit » au nombre d'emplois de ce centre. Les travailleurs peuvent faire des efforts de productivité, mais si les prix de transferts (ou les prix relatifs) associés à leur activité fluctuent à la baisse, l'indicateur peut apparaître de manière négative. Les collectifs de travail perdent leurs repères. La reconnaissance du travail réel disparaît progressivement.

Cette situation est d'autant plus préjudiciable que ces orientations provoquent une atteinte à la santé physiologique et surtout mentale des personnes au travail que de nombreux observateurs admettent comme particulièrement graves⁴⁴. Les troubles musculosquelettiques (TMS), d'un côté, les dépressions, les burnout, voire les suicides, de l'autre, se multiplient. La santé d'un nombre toujours plus important de personnes se dégrade, alors même que cette santé est le ressort de leur engagement dans le travail.

En définitive, le « régime de développement globalisé et financiarisé » conduit à des impasses qui se renforcent mutuellement provoquant des « cercles vicieux de croissance » et des crises régulières. Ce qui apparaît nouveau depuis la pandémie associée à la Covid 19, c'est le fait que les crises ne se dépassent pas par de nouvelles étapes de « croissance », mais par des effondrements partiels.

Cela tient au fait que ce « régime de développement » a été dans l'impossibilité de prendre en compte les mutations structurelles que vivent nos sociétés depuis une bonne quarantaine d'années.

⁴⁴ Cf. Numéro spécial de la *Revue Travailler* concernant le procès des dirigeants d'Orange.

3. Les mutations structurelles des sociétés contemporaines

Les années quatre-vingt sont marquées par une transformation majeure des soubassements économiques de la société française, comme ceux des autres sociétés industrielles dans le monde. Ces changements sont, d'abord, perçus comme des évolutions concernant, là les secteurs moteurs de la croissance et de l'emploi, là l'émergence de nouvelles technologies, là les formes de la mondialisation, là encore le rapport à la nature... Mais avec le recul, il apparaît que ces changements constituent de véritables *mutations structurelles*⁴⁵ qui modifient les fondements mêmes de la dynamique économique. La profondeur de ces mutations se révèle, notamment dans la façon dont le sens et la reconnaissance du travail sont profondément réinterrogés, de même que la place du travail dans les sociétés contemporaines. Quant au fond, ces mutations bouleversent le rapport qu'entretiennent les êtres humains⁴⁶ à la façon de faire société et, in fine, à la politique.

Cela concerne, essentiellement cinq mutations qui vont s'articuler les unes aux autres et à travers ces articulations « faire système ». C'est à cet ensemble cohérent que les acteurs se heurtent lorsqu'ils s'engagent dans l'action pour la Transition et qu'ils affirment « c'est systémique ». Tout l'enjeu réside dans la capacité à analyser le contenu de ce nouveau « système », de cette « base économique renouvelée ». Ces cinq mutations sont les suivantes :

- L'émergence de nouvelles activités motrices du développement, à savoir les activités de service. Or, les services ne se produisent pas comme les biens ;
- L'apparition puis la généralisation des technologies numériques et micro-informatique⁴⁷ de traitement de l'information qui change le rapport au temps et à l'espace ;
- Le changement de statut des ressources immatérielles qui méritent, aujourd'hui, d'être considérées comme stratégiques⁴⁸ ;
- La globalisation des relations entre certains acteurs économiques provoquant parallèlement un renouveau des espaces territoriaux infranationaux de création et de régulation de la valeur ;
- Un bouleversement complet du rapport à la nature ; la généralisation des dynamiques industrielles conduisant à des dégradations de la biodiversité et de ses capacités de régulation, d'un côté, à des émissions de gaz à effet de serre d'une telle ampleur qu'un changement climatique majeur semble inévitable, de l'autre.

L'articulation de ces cinq mutations affecte le régime de travail, en tant qu'activité, la « crise du travail » se présentant comme une constante.

3.1. Cinq mutations structurelles

Reprenons les cinq mutations les unes après les autres selon les conditions historiques de leur émergence.

3.1.1. Le rôle moteur des activités de service

Au cours des années soixante-dix, la place des services va changer dans la dynamique économique d'ensemble⁴⁹. Ils vont y jouer un rôle moteur alors que précédemment ce rôle était assuré par les activités industrielles, plus particulièrement, les industries de production de masse. Non seulement, la structure des emplois comme celle de la VA de ces secteurs d'activité se déforment en leur faveur, mais les activités de services deviennent dominantes au sein des entreprises industrielles, elles-mêmes, comme elles

⁴⁵ Au sens où elles ont une certaine indépendance vis-à-vis des décisions humaines.

⁴⁶ Les êtres humains sont considérés, ici, tant sur le plan de leur individualité, leur subjectivité, que sur le plan des collectifs et des groupes sociaux qu'ils forment.

⁴⁷ Les observateurs, chroniqueurs et décideurs sont passés de l'expression NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), à l'expression Digitale.

⁴⁸ Leur usage est source de logique de rationalisation et leur développement relève de logiques d'investissements.

⁴⁹ Cf. C. du Tertre, 1999, « Intangible and Interpersonal Services : Toward New Political Economy Tools. The French Case », *The Service Industries Journal*, Vol. 19, No.1 (January 1999), pp. 18-34.

Cf. Annexe, également.

deviennent dominantes dans les investissements ; les dépenses d'investissements immatériels⁵⁰ devenant plus importantes que les dépenses d'investissements matériels⁵¹. Ce basculement des activités motrices dans la dynamique d'ensemble va provoquer l'apparition de nouvelles relations entre les acteurs économiques, sociaux et institutionnels dépendant des enjeux spécifiques que pose la production des services vis-à-vis de la production de biens⁵². Cinq spécificités peuvent être identifiées ayant chacune des incidences sur les enjeux de régulation que pose leur développement.

3.1.1.1. Le service comme promesse

A l'opposé de l'achat de biens où, généralement, la qualité du bien -sa « valeur d'usage »- peut être déterminée à l'avance avec un faible risque d'écart entre l'affichage et le réel, les services relèvent d'une promesse. La capacité de tenir la promesse n'est pas liée uniquement au professionnalisme de l'entreprise. Des phénomènes aléatoires peuvent survenir de tous ordres et empêcher la promesse de se réaliser. Cela peut provenir de problèmes de synchronisation temporelle entre prestataire et bénéficiaire ; d'aléas concernant les conditions d'accessibilité au service, d'interférences avec le comportement d'autres acteurs que ceux associés directement à la prestation ; de déplacements des attentes et des engagements des bénéficiaires... Dans ce cadre d'activité, *l'incertitude* que représente le lien entre l'offre et la demande, est beaucoup plus grande que dans les activités de production de biens.

Le marché devient une *métaphore* plus qu'une réalité. Les notions de qualité, de quantité et de prix entrent en contradiction avec la réalité des activités de services. En effet, la qualité du service ne peut pas être stabilisée, sa pertinence n'ayant pas la même valeur pour les uns et pour les autres, selon les situations et les environnements. La question de la quantité n'a pas la même signification, de nombreuses dimensions du service relevant de dimensions immatérielles. L'émergence d'espaces d'intermédiation favorisant la construction d'une relation de confiance entre les prestataires et les bénéficiaires devient, alors, une condition de développement des services. C'est ce que l'on constate d'ailleurs avec le développement des espaces dits de « *tiers lieux* » qui constituent, quant au fond, des espaces d'intermédiations.

Cette absence de stabilité dans la relation marchande autorisée par la préexistence d'un artefact indépendant des prestataires comme des bénéficiaires, a aussi une incidence sur les dynamiques d'innovation où les observateurs remarquent une inversion de son cycle de déploiement. Alors que dans l'industrie, l'innovation de biens précède l'innovation de process qui va se concentrer sur la recherche de gains de productivité, une fois la qualité du bien stabilisée, dans les services, l'innovation de process (au sens d'innovation d'organisation comme d'innovation institutionnelle) va précéder l'innovation de service. Cette dernière devient la conséquence de la première. Cette autre perspective d'innovation crée les conditions d'une nouvelle articulation entre le travail (comme activité), l'emploi, et l'innovation. En effet, cette dernière est, généralement, liée à l'expérience de travail des prestataires, de la relation de face-à-face avec les bénéficiaires.

Le service en tant que promesse conduit, aussi, à penser de nouvelles conventions de transferts monétaires entre prestataires et bénéficiaires. Ces transferts ne relevant plus d'un échange de droits de propriété concernant des biens dont la qualité est identifiable et stabilisée, les fondements des conventions sont repensés. Plusieurs dimensions seront réinterrogées. Il s'agira souvent d'associer des *engagements* concernant le transfert monétaire, mais également des *engagements non monétaires* renvoyant aux enjeux de coproduction du service. De la même manière, le service étant une promesse, les conditions d'évaluation de cette promesse ex-ante vont devoir être complétées d'évaluations ex-post concernant, non seulement, les effets utiles des services comme résultats, mais également les engagements des uns et des autres dont ceux des bénéficiaires. Repenser une nouvelle articulation ex-ante/ex-post peut être facilitée par les dynamiques d'abonnement. Évidemment, la culture industrielle

⁵⁰ Investissements en R/D, en formation, en marketing, en publicité...

⁵¹ Les investissements matériels concernent les investissements en biens d'équipements comme les investissements en dispositifs de traitement digital de l'information.

⁵² Une distinction est établie dans ce rapport entre la dynamique industrielle et les activités industrielles. Ces dernières seront dénommées « activités manufacturières ». En effet, la dynamique industrielle peut s'appliquer à l'agriculture (l'industrialisation de l'agriculture) comme aux activités de service (l'industrialisation des services). Nous verrons que cette dynamique industrielle va provoquer d'importants effets pervers non seulement dans l'agriculture, mais également dans les services. Si les conséquences néfastes de cette dynamique dans l'agriculture se constatent à travers les dérégulations écologiques et l'aggravation des problèmes de santé publique, dans les services, les externalités négatives de cette dynamique se constatent par l'aggravation des dérégulations écologiques comme le développement des inégalités sociales et territoriales.

datant de plus de deux cent ans constitue un frein, à l'émergence de nouveaux dispositifs d'évaluation, mais il est possible d'observer une effervescence de critiques concernant l'évaluation et la nécessité de faire émerger de nouveaux « *dispositifs* » dont la pertinence pourra redonner une base légitime à l'évaluation.

3.1.1.2. Coproduction et relation de service

Les services sont toujours coproduits avec les bénéficiaires. C'est pourquoi, l'activité des bénéficiaires exerce une telle influence sur la qualité et les effets socialement utiles, directs et indirects des services. Cette coproduction a, également, un impact sur la productivité des activités, c'est-à-dire sur les moyens engagés par l'entreprise et ceux engagés par les bénéficiaires.

En d'autres termes, les bénéficiaires entrent dans le procès de production des services. De nouvelles relations sociales s'instaurent qui articulent la direction des entreprises prenant en charge les orientations financières des détenteurs des capitaux, les salariés et les bénéficiaires qui ne sont pas sous contrat de subordination. Cela a des conséquences en matière de coopération : la coopération horizontale, entre pairs, et la coopération verticale au sein de la ligne hiérarchique, s'étend à la « *coopération transverse* » avec les bénéficiaires.

De nouvelles formes de « *conventions sociales* » émergent qui cherchent à formaliser les tâches assumées par l'entreprise et celles qui sont prises en charge par les bénéficiaires. Un « *rapport social d'externalisation* » des tâches s'instaure qui apparaît à l'entreprise comme l'un des axes lui permettant de réaliser des gains de productivité. Cette frontière conduit à l'émergence de nouvelles formes de conventions qui portent sur la qualité attendue du service, sa pertinence, mais aussi les moyens engagés par les bénéficiaires.

Cette coproduction s'accompagne toujours d'une « Relation de Service » qui met en relation directe les personnes du côté de l'entreprise et du côté des bénéficiaires. Ce sont les activités de face-à-face. Selon les activités et selon les situations, « *l'intensité relationnelle* » est plus ou moins importante et a plus ou moins d'effets sur les résultats de la production. Mais cette relation existe toujours. Par exemple, dans les services de transport collectif où les équipements sont fortement automatisés (certaines lignes du métro parisien), en apparence, ces relations n'existent plus, mais dès qu'interviennent un dysfonctionnement ou une panne, elles reviennent, alors, en force. Dans certaines activités dénommées « immatérielles et relationnelles », cette relation de service est absolument déterminante. C'est le cas de l'éducation, des soins..., les activités de « care » en général, mais également du conseil, de la formation professionnelle, de la R/D... Dans les activités considérées, à première vue, comme plus proches des activités industrielles ou artisanales, cette relation permet d'assurer la pertinence du service réel au regard des attentes à chaque fois singulières des bénéficiaires. C'est le cas par exemples de la restauration, du tourisme, de la culture...

Cette relation directe des salariés en situation de face-à-face avec les bénéficiaires crée une « *relation intersubjective* » ; une articulation entre la subjectivité des salariés et celle des bénéficiaires. La subjectivité des uns et des autres comme l'intersubjectivité inscrite dans la relation ont une incidence sur la pertinence du service, sur les économies de moyens mobilisés, notamment en termes de temps, comme sur les effets indirects du service sur l'environnement social, sociétal et écologique. La subjectivité des personnes fait irruption dans la dynamique économique et en devient l'un des ressorts essentiels.

3.1.1.3. Les conditions d'accessibilité aux services

La singularité des services vis-à-vis de la production de biens agricoles ou manufacturés concernent, également, leurs conditions d'accessibilité. Généralement, il suffit aux ménages d'être solvables⁵³ pour

⁵³ L'enjeu de la solvabilité des ménages a été l'un des enjeux clé du développement des pays industrialisés. Cette solvabilité croit lorsque le prix relatif du bien vis-à-vis du salaire décroît ; d'où l'importance des gains de productivité qui en faisant baisser le coût unitaire des biens permet une baisse de leur « prix relatif ». Si parallèlement, le salaire direct croit et que certaines prestations sociales sont assurées par des revenus indirects relevant de logiques de redistribution, le revenu disponible pour l'achat de biens augmente. Nous avons là l'une des conditions du régime de croissance qui opère après la seconde guerre mondiale dans les pays de l'OCDE. La capacité des entreprises à augmenter leurs investissements qui accroissent leurs capacités de production, devient la seconde exigence de ce régime de croissance (couplée à l'augmentation de la demande des ménages). L'enjeu du partage des gains de productivité entre croissance des investissements et croissance de la demande solvable devient l'un des enjeux essentiels de la régulation des économies dites développées.

qu'ils soient en capacité d'acheter les biens sur les marchés. Si cette condition reste nécessaire pour accéder aux services marchands, elle demeure insuffisante. Restent à réunir d'autres enjeux qui concernent leur accessibilité.

Il faut, d'abord, que les personnes disposent de temps libres pour être en mesure de coproduire le service. Une exigence de temps vient ainsi compléter l'exigence de solvabilité. Cela conduit à envisager le partage des gains de productivité selon *de nouvelles conventions* qui induisent l'enjeu du temps à côté de celui du pouvoir d'achat et à côté de celui des profits destinés à l'autofinancement des investissements :

- des temps libérés destinés aux ménages pour coproduire les services,
- mais également des temps octroyés au sein des entreprises pour que les salariés puissent contribuer aux dispositifs de professionnalisation, d'innovation servicielle, d'évaluation qui représentent chacun à leur manière des investissements en temps importants.

Dans le même état d'esprit, des conventions peuvent être pensées et mises en place, également, au niveau de l'ensemble de la société afin de réguler les temps sociaux sur les plans hebdomadaires, mensuels ou annuels ; il en est de même des aménagements du temps de travail tout au long de la vie, en particulier, lors de la séquence de vie dénommée « retraite ».

Au-delà des revenus et du temps, certaines autres conditions sociales doivent être réunies :

- L'enjeu de *synchronisation temporelle*. Il est nécessaire, pour un très grand nombre de services que le temps de réalisation du service s'opère dans un temps synchronisé avec celui des bénéficiaires. Si vous arrivez en retard, vis-à-vis de l'heure prévue de départ du train, vous ne voyagez plus ; si vous arrivez en retard au cinéma, la vue du film n'a plus la même pertinence ; si vous arrivez en retard chez votre médecin, vous provoquez des files et des temps d'attente qui modifient la qualité du service... ;
- L'enjeu « *géonomique* ». Les services exigent pour un très grand nombre d'entre eux un déplacement, soit du bénéficiaire, soit du prestataire. Ce déplacement se réalise dans des conditions très différentes selon les territoires et selon les modalités de la mobilité. Émergent, alors, des temps de transport, des coûts de transport, des conditions de sécurité dans le transport... qui contraignent l'accessibilité aux services. Selon les territoires ces enjeux ne sont pas régulés de la même manière, selon les mêmes conditions. Des inégalités territoriales viennent, ici, renforcer des inégalités sociales ;
- L'enjeu « *culturel* ». Le service étant une promesse, il est nécessaire que les bénéficiaires puissent se représenter les effets de la promesse. Dans certaines situations, cette représentation ne relève pas que d'enjeux linguistiques mais, également, de la compréhension des engagements que nécessite le service, d'une part, des effets utiles directs et indirects qu'il est possible d'en attendre, selon des conditions d'engagement différentes, d'autre part ;
- L'enjeu « *sociotechnique* ». Le service et la coproduction qui lui sont associés, conduisent à souligner l'importance de l'équipement technique mais également « l'équipement » en compétences des bénéficiaires qu'exige le service. Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, une fracture sociale s'instaure comme la, dite, « fracture numérique », qui renvoie à des inégalités sociales et territoriales.

L'ensemble de ces conditions d'accessibilité complexifient les relations entre l'offre et la demande, remettant en question le rôle traditionnel du marché quels que soient sa construction institutionnelle et son mode de régulation. L'absence d'artefact indépendant des acteurs concernés conduit à faire apparaître l'action des acteurs d'intermédiation comme déterminante. Dans ce cadre d'analyse, les enjeux de régulation ont une dimension située indéniable, accordant aux acteurs locaux, selon des échelles territoriales variables, un rôle décisif. Cela concerne tant le développement des services eux-mêmes que celui de leur pertinence. Dans cette perspective, la notion de territoires peut s'entendre comme relevant de territoires de projet adossés à des bassins de vie ou à des bassins d'activité.

3.1.2. La généralisation des technologies digitales

L'apparition, au cours des années quatre-vingt, puis la généralisation, au cours des années qui suivent, du traitement numérique de l'information marquent un tournant important dans les relations qui

s'établissent entre l'innovation technologique, le progrès social et la croissance économique. Si le progrès technique a pu être perçu et vécu depuis plus de deux cents ans comme un levier du progrès social et du développement économique, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Deux nouvelles dimensions seront à prendre en compte : l'arrêt d'un rapport considéré comme consubstantiel entre innovations technologiques et progrès ; un changement du rapport technologie, productivité, emplois.

3.1.2.1. Innovation technologique et progrès

L'innovation technologique était associée de manière mécanique au progrès. Aujourd'hui, ce lien ne l'est plus. Il est dépendant de la qualité et de la pertinence des conventions qui ont été socialisées voire instituées entre les acteurs. Le traitement numérique de l'information peut conduire au meilleur comme au pire. Bien entendu, il existe un progrès potentiel dans la capacité de stocker des informations, de les traiter et de les restituer afin de les rendre accessibles.

Mais, l'information peut également circuler entre les acteurs sans pour autant avoir un caractère pertinent. L'écart entre le « signifié » et le « signifiant » peut être tel que les acteurs ne se comprennent pas, la formalisation numérique de l'information coupant les personnes les recevant de toutes les dimensions informelles de l'information circulant, notamment, à travers les corps et la mobilisation de ses cinq sens. Chacun peut constater les incompréhensions qui s'accroissent assez souvent entre acteurs en lien avec la généralisation de ces technologies. Les pertes de temps peuvent être considérables ; des conflits peuvent survenir sur la base de malentendus qui auraient été réglés rapidement par une communication directe entre les personnes ; des fausses nouvelles ou fausses informations peuvent avoir des conséquences sociales majeures...

Les conséquences économiques d'un usage inapproprié des technologies numériques peuvent être considérables. Au lieu de produire des gains de productivité, la généralisation sans principe de leur usage en fait perdre aux organisations. Il peut en être de même de la qualité des services et de leur pertinence. Le lien entre l'innovation technologique et la progression de la dynamique économique étant conditionnel. Tout dépend de la qualité des conventions d'usage de ces technologies, dans l'espace du travail comme en dehors du travail ; c'est-à-dire dans la vie sociale ordinaire.

Remarquons que les questions que posent la qualité et la pertinence des conventions d'usage ne sont encore que rarement posées. Ces nouveaux enjeux de régulation sont encore peu pris en considération ; la culture industrielle du « progrès » fondée sur l'innovation technologique étant encore très ancrée dans les formes de pensée des dirigeants, des cadres mais aussi des salariés en situation dite d'exécution. Ces questions reviennent avec force avec le télétravail qui indéniablement a été utile lors de la période de pandémie et de confinement, mais qui en s'installant dans la durée, sans principe ni précautions d'usage, commence à créer des impasses de toute sorte, y compris au regard de la santé mentale de ceux qui les utilisent sans discernement. L'isolement s'accroît dans une période où le sens du travail est fortement affaibli, et où la reconnaissance du travail par les pairs tend à se dissoudre. Le repli sur soi apparaît comme une réponse de court terme qui entraîne des effets délétères en boucle. Le piège se referme tant sur les individus que sur les collectifs et l'organisation en général, risquant de produire des effets récessionnistes en chaînes.

3.1.2.2. Le rapport innovation technologique, gains de productivité, emploi

L'inversion du cycle de l'innovation présentée dans la section précédente concernant les spécificités des services conduit à revisiter les relations qui existent entre l'innovation technologique, les gains de productivité et l'emploi. Si l'innovation technologique ne conduit pas mécaniquement à des gains de productivité compte tenu du caractère plus ou moins pertinent des conventions concernant leurs usages, il faut, cependant, remarquer que l'inversion du cycle de l'innovation peut ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'activité et d'emploi. L'innovation de process précédant l'innovation de services, les organisations peuvent réaliser des arbitrages fondés sur l'expérience, entre effet qualité et effets de productivité. En d'autres termes, il s'agit d'engager, dans le même mouvement, des économies de moyens qui sont immédiatement réutilisées pour faire évoluer la qualité et la pertinence des services réalisés. Une articulation entre les gains de productivité obtenus vis-à-vis des moyens mis en œuvre pour réaliser le service sous sa forme préalable et l'exigence de nouveaux moyens disponibles pour faire évoluer le service est envisageable. Elle va dépendre de nouvelles formes de pilotage des projets et

d'organisation⁵⁴ : un pilotage de l'innovation qui change de « culture économique », de référentiel d'action ; et une organisation réflexive qui permette aux opérateurs réalisant les services de s'appuyer sur leur expérience pour contribuer à l'innovation de service, sa pertinence comme son accessibilité.

La mobilisation de cette opportunité que présentent les activités de services, permet deux dynamiques :

- Éviter la phase de réduction des emplois relevant des anciennes compétences qui est, généralement, suivie d'une phase d'embauche de nouveaux salariés accrédités à partir de nouvelles compétences. Cette manière d'opérer conduit au chômage des anciens salariés, accroît les difficultés de leur employabilité, et provoque, généralement, des difficultés d'intégration des nouveaux embauchés ;
- Faire évoluer progressivement les compétences des opérateurs par *l'organisation réflexive*, et leur permettre de contribuer au processus d'innovation. Cela leur permet d'éviter une phase de chômage, généralement très déstabilisatrice, d'un côté, d'engager une dynamique de reconnaissance du travail réel par les pairs, la hiérarchie et souvent les bénéficiaires.

Ce nouveau rapport entre l'activité réelle des salariés et l'innovation désignée sous l'expression « innovation servicielle » est une voie possiblement nouvelle qui va dépendre d'une évolution des « formes de pensée » du management, mais également des opérateurs dont l'engagement est, ainsi, fortement sollicité.

3.1.3. Le rôle stratégique des ressources immatérielles

Les ressources immatérielles comme les compétences, la confiance entre les acteurs, la pertinence des organisations et des solutions biens-services, la santé physiologique et mentale des personnes engagées dans le travail, ont toujours été mobilisées par les activités productives. Cela ne date pas d'aujourd'hui. Ce qui est nouveau, relève du fait que ces ressources sont devenues stratégiques. Elles sont, en particulier devenues l'objet d'investissements destinés à les développer, d'un côté, de nouvelles méthodes de gestion destinées à les activer, de l'autre. Les dépenses d'investissements qui les concernent dépassent dans de nombreuses organisations les dépenses d'investissements dans des biens d'équipement, y compris dans les systèmes numériques ; le renouvellement des méthodes de gestion comme leur mise en discussion sont l'objet d'effets de mode successifs qui traduisent la difficulté à élaborer des méthodes pertinentes qui tiennent compte de la spécificité des ressources immatérielles. L'ensemble modifie l'approche de l'évaluation, c'est-à-dire la capacité à établir un jugement fondé sur leur usage.

3.1.3.1. Les spécificités des ressources immatérielles

De nombreux cadres et gestionnaires abordent les ressources immatérielles comme des ressources matérielles. Pourtant, elles présentent des spécificités qui conduisent à un déplacement des conditions de leur usage et des conditions de leur développement. Quatre spécificités peuvent être identifiées :

- *Un potentiel de développement lié à la qualité de leur usage et de l'organisation.* Alors que les ressources matérielles ont tendance à s'user lors de leur utilisation dans le processus productif, ce qui conduit à être économe au regard de leur utilisation, les ressources immatérielles peuvent s'y développer. L'expérience acquise lors de l'activité productive, crée les conditions, par exemples, du développement des compétences, de la confiance, de la pertinence des solutions, voire de la santé des opérateurs... En d'autres termes, l'expérience productive crée un potentiel de développement. Mais ce n'est qu'un potentiel. Le management et les autres acteurs de l'organisation, y compris les opérateurs, peuvent passer à côté de cette opportunité. Pour que ce développement potentiel se transforme en capacités nouvelles réelles, encore faut-il que soit mise en place « *une organisation réflexive* ». En effet, cette dernière permet d'identifier en quoi ces ressources ont progressé et comment les activer dans la dynamique productive. Il ne s'agit plus d'être économe en compétences, en confiance... mais d'être en capacité de savoir comment évoluent ces ressources et comment elles se développent.

⁵⁴ Lire aussi sur ces enjeux la contribution de Pascal Béguin dans le chapitre 6.

Si les ressources immatérielles peuvent se développer, elles peuvent, aussi, rompre brutalement. Elles n'auront pas tendance à se dégrader de manière linéaire, mais des ruptures peuvent survenir remettant en question l'existence, parfois même, de l'organisation. Par exemple, une perte de confiance peut survenir dans la communication et se traduire par une chute brutale des demandes qui sont adressées à l'organisation... Tout cela conduit à changer profondément les méthodes de gestion et d'organisation du travail.

- *L'encastrement des ressources immatérielles.* Ces ressources ne sont pas sécables, séparées les unes des autres comme le sont les ressources matérielles. Les compétences ne peuvent pas être séparées de la confiance que les opérateurs ont dans la fiabilité de leur équipement ou dans la solidité des collectifs de travail et de la coopération, qu'elle soit horizontale, verticale ou transverse. La confiance qu'accordent les bénéficiaires aux prestataires de service, est en lien avec la pertinence des effets utiles des services vis-à-vis de leurs attentes... De ce point de vue, les ressources immatérielles ne sont pas séparables les unes des autres, ni des ressources matérielles. En cela, ce ne sont pas des « actifs » que l'entreprise pourrait valoriser en soi, vendre sur un marché. Elles sont en lien avec la cohérence d'ensemble de la dynamique de l'entreprise. De ce point de vue, il n'existe pas de « capital immatériel »⁵⁵, mais du capital tout court qui repose sur la qualité des rapports sociaux de production et leurs liens avec les attentes des bénéficiaires.
- *Le débordement du périmètre de l'entreprise.* Les ressources immatérielles mobilisées par l'entreprise débordent son périmètre d'activité et de responsabilité directe. Elles ont leurs racines tant dans la dynamique de l'entreprise que de ce qui se passe dans son environnement. Par exemple, la confiance que mobilise l'entreprise, est tributaire de la confiance qui existe entre les acteurs du territoire dans lequel s'exerce l'activité de son organisation. Les compétences mobilisées par les entreprises peuvent être créées en dehors de son périmètre d'activité... Il existe donc des interactions très puissantes entre l'entreprise et son environnement territorial et institutionnel. Dans ce cadre d'analyse, les ressources immatérielles de l'entreprise sont sensibles aux externalités positives ou négatives qu'elle capte ou subit. Les interactions avec l'extérieur de l'entreprise sont essentielles à prendre en compte.
- *L'aspect non mesurable des ressources immatérielles.* Les ressources immatérielles ne peuvent être ni mesurées, ni comptées. Cela prend à contrepied les gestionnaires et les cadres ayant reçu une formation d'ingénieur qui ont été habitués à tout mesurer et à tout compter. Cette absence de mesure ne signifie pas qu'il est impossible d'établir un jugement de valeur. Mais, cela doit se faire sur d'autres bases que la mesure et les décomptes. Les démarches d'évaluation renvoient à des démarches de *révélation* de l'évolution de ces ressources. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de faire attention aux *événements* et à leur signification, en quoi ils révèlent certaines progressions ou au contraire certaines détériorations des ressources immatérielles. Il s'agit, aussi, de mobiliser des démarches mobilisant *des faisceaux d'indices* conjuguant l'identification de signaux faibles couplés avec des indicateurs quantitatifs ; ce qui permet d'élaborer et de proposer des interprétations. Il s'agit enfin de s'appuyer sur des *récits* pour comprendre l'enchaînement des dynamiques, leurs aspects historiques et situés révélant les évolutions des ressources immatérielles. Ce sont donc des démarches d'interprétation éloignées des méthodes de gestion actuelles qui demandent des espaces de délibération, d'écoute et d'attention au réel.

3.1.3.2. La gestion remise en cause

Comme nous l'avons analysé précédemment, la gestion est en difficulté pour aborder les enjeux immatériels des entreprises alors même que ces enjeux sont stratégiques. Cela tient à plusieurs phénomènes :

- Les calculs d'amortissement des investissements que représente l'activation du potentiel des ressources, immatériels ne sont pas possibles à mettre en œuvre compte tenu du fait que ces ressources peuvent se développer et non s'user, d'un côté, ou se briser brutalement, de l'autre. C'est toute l'approche financière de l'entreprise qui est remise en cause ;

⁵⁵ Certains consultants essaient de vendre des prestations auprès des entreprises pour identifier la valeur monétaire de ces ressources en les décomposant suivant des méthodes qui s'approchent de ce qui est réalisé pour les actifs matériels. En opposition à ces méthodes, le laboratoire a développé une méthode d'évaluation qui est exposée dans le site créé à cet effet : www.CaplImmatériel.fr
Economie de la fonctionnalité et de la Coopération (EFC) : vers une communauté de recherche en Sciences Humaines et Sociales 

- Le caractère encastré des ressources immatérielles entre elles, d'un côté, avec les ressources matérielles, de l'autre, déstabilise la comptabilité analytique qui n'a plus de pertinence. Or la gestion ne cesse d'affecter des coûts à des activités et à des ressources singulières ;
- L'évaluation par des mesures est impossible à réaliser. L'affectation par des notes sensées illustrer le point de vue de celui qui établit les notes, a deux travers qui rendent cette méthode contreproductive : l'affectation d'une note a un premier travers. Elle ne peut pas s'appuyer sur un référentiel précis. Elle s'appuie sur une appréciation singulière de l'évaluateur. Si dans la scolarité cette méthode -souvent discutée et discutable- opère, c'est en raison de ses conséquences qui relèvent de la progression de l'élève dans une trajectoire scolaire donnée. Mais elle n'induit pas la formulation de « conventions d'engagements monétaires et non monétaires » socialisés entre prestataires et bénéficiaires. Dans ce dernier cas, l'accord concernant la méthode d'affectation des notes, n'est pas partagée. La note a une dimension organisationnelle fermée sur elle-même. L'affectation de notes a un second travers. Elle conduit à des logiques d'intégration de notes concernant des valeurs hétérogènes. Les arbitrages et les décisions financières exigent, effectivement, l'intégration de variables sur une base homogène alors qu'elles ne le sont pas. Cela conduit à des incohérences majeures, incompréhensibles à ceux qui sont les premiers concernés. La capacité de la gestion à constituer des repères pour l'action devient résiduelle.

L'ensemble de ces phénomènes conduisent à repenser de nouvelles méthodes de pilotage des organisations fondées sur de nouvelles bases tenant compte du caractère stratégique des ressources immatérielles et de l'incertitude radicale qui gouverne le devenir de l'environnement des organisations : un pilotage fondé sur le développement des ressources immatérielles, à la main des organisations.

3.1.4. Les dérégulations écologiques

Les dérégulations écologiques proviennent pour l'essentiel d'un développement hyper-industriel impulsé et dominé par les acteurs financiers, notamment ceux associés à la finance de marché : hyperconsommation de masse ; chaînes de valeur globalisées, dominées par les acteurs de l'aval ; concentration urbaine et désertification des zones rurales.

3.1.4.1. Les « effets rebonds »

La logique industrielle mobilise des déterminants de productivité fondés sur les économies d'échelle adossées à la spécialisation du travail et l'innovation technologique que cela soit dans les activités agricoles, manufacturières ou de services. Ces gains de productivité conduisent à la réduction des coûts unitaires qui se traduit, généralement, par la baisse des prix relatifs de ce qui est produit favorisant ainsi la croissance de la demande, et à sa suite, celle de la production. Ainsi les efforts mis dans l'innovation technologique se traduisent par un usage plus économe de matière par unité de produit, mais en dynamique, vers l'augmentation de l'usage des ressources matérielles. Les dynamiques d'industrialisation provoquent ainsi un recours de plus en plus important aux ressources matérielles même si leur coût d'utilisation unitaire a tendance à baisser. C'est l'effet pervers de l'innovation technologique même dans le cas où cette dernière vise l'économie d'usage de la matière, grâce à l'éco-conception, par exemple. Les stratégies d'obsolescence programmée ne viennent que renforcer une dynamique qui la dépasse.

3.1.4.2. Les déchets

La conséquence de l'accroissement incessant de l'usage de ressources matérielles conduit parallèlement à l'accroissement des déchets dont le traitement devient lui-même un enjeu de consommation et de production. Mais compte-tenu du coût de ce traitement, les pratiques usuelles les plus répandues ont une double dimension : la décharge sauvage ou l'enfouissement. Ces deux types de pratiques ont, bien entendu des effets délétères sur la qualité de l'eau, de l'air et des sols qui affaiblissent la biodiversité et les régulations qui y sont associées.

De son côté, le traitement industriel des déchets a tendance à s'inscrire dans l'impasse des « effets rebonds » associés aux gains de productivité industrielle indispensables à la rentabilité des entreprises engagées dans ce type d'activité ; et souvent à la chaîne de valeur globalisée conduisant au transport

international des déchets. L'un comme l'autre ont des effets délétères sur la biodiversité et les émissions de gaz à effets de serre.

3.1.4.3. La partition de l'espace

La dynamique industrielle relève aussi d'une logique de concentration spatiale des activités. Les économies d'agglomération qui lui sont associées, provoquent des concentrations urbaines et la désertification des campagnes. Ces phénomènes identifiés depuis de longues années ont connu dernièrement une expansion telle que certaines villes sont devenues des mégapoles gigantesques coupées de la nature, générant des problèmes fonciers très importants en lien avec les phénomènes de rente foncière en lien avec le caractère privé des sols. Non seulement la rente foncière crée des inégalités sociales adossées aux coûts de l'habitat, mais elle crée, aussi, des inégalités territoriales et sociétales adossées aux inégalités d'accès aux services. Dans ces mégapoles, la mobilité et les services urbains deviennent des préoccupations majeures une grande partie de la population ; tant pour les habitants, les entreprises que les institutions publiques ou parapubliques. Les conséquences écologiques sont désastreuses, la pollution de l'air, de l'eau et des sols étant la norme.

La dynamique industrielle opère, également, sur l'écologie à travers la partition des territoires. Les voies de communication, les lignes électriques, les réseaux câblés dans le sol et hors sol, les lignes lumineuses... créent une partition des territoires qui affaiblit la biodiversité. Des zones entières sont coupées de la nature par une artificialisation des sols ; des zones dites « tampons » voient leur richesse en matière de biodiversité décliner en raison de leur séparation avec ce qui reste comme « réserves » ; ces dernières n'étant généralement pas suffisamment conservées et protégées. L'organisation interindustrielle fondée sur la chaîne de valeur accentue cette partition des territoires, les étendant aux mers et océans confrontés à l'accroissement incessant du transport maritimes globalisé. Ces chaînes de valeur étant dominées par les acteurs en aval, eux-mêmes associés à la finance de marché, le phénomène ne peut que s'amplifier.

L'affaiblissement permanent de la biodiversité et l'expansion des gaz à effets de serre sont au cœur du dérèglement climatique.

3.1.4.4. Les conséquences humaines de « l'épuisement » des ressources renouvelables

Cette dynamique productive et spatiale que provoquent l'industrialisation et la financiarisation, affaiblit lentement mais progressivement l'aspect renouvelable des ressources adossées au vivant. La faune comme la flore sont « attaquées » ; ce qui ne reste pas sans effet sur les êtres humains et les conditions de leur vie en société.

L'activité de travail perd de son sens, voire dans certains cas, de sa légitimité dans la mesure où elle peut être considérée, au premier regard, comme à l'origine de ces dysfonctionnements. Cette perte de sens vient alimenter une perte de reconnaissance dans la mesure même où l'utilité sociale du travail est remise en cause. Les pandémies qui viennent bousculer les activités humaines, peuvent, alors, être considérées par certains comme la conséquence des dérégulations écologiques.

3.1.5. Territoires infranationaux et valeur territoriale

Les dynamiques de globalisation liées aux formes contemporaines de la concurrence et à la financiarisation de l'économie, analysées dans le chapitre précédent, comme les dérégulations sociales, sociétales et écologiques qui les accompagnent, provoquent paradoxalement une modification du rôle des territoires infranationaux dans la dynamique économique et notamment dans la production de valeur. Cela tient principalement à trois phénomènes :

- Les conditions de réalisation des services ;
- La capacité des acteurs à prendre en charge les externalités positives ou négatives de la dynamique économique contemporaine sur les enjeux sociaux, sociétaux et écologiques.

3.1.5.1. Proximité géographique et service

La qualité de la production des services est intrinsèquement liée à la qualité de sa coproduction et à celle de la relation de service. La proximité géographique jouant un rôle non négligeable, à cet égard, la qualité des agencements d'acteurs sur le plan des bassins de vie comme des bassins d'emploi a un effet sur la production de valeur, notamment, immatérielle. La confiance, la santé, les compétences constituent localement des ressources stratégiques qui dépendent du type de relations que les territoires locaux sont en capacité d'impulser : une forme de *Patrimoine Immatériel Territorial*. L'identification de ce patrimoine, la prise en charge de son développement par les regroupements d'acteurs au sein de la société civile, autour d'entreprises (quel que soit leur statut) ou d'institutions publiques ont une incidence décisive sur le développement des services, leur accessibilité, leur pertinence vis-à-vis des attentes des habitants, des organisations résidentes ou des acteurs de passage. La qualité de ces agencements est, ainsi, source de valeur.

3.1.5.2. L'identification et la prise en charge des externalités

Si la dynamique économique actuelle produit de plus en plus d'externalités négatives sur l'environnement écologiques, social et sociétal, ces dernières sont principalement appréhendables sur un plan local. Pour un grand nombre d'acteurs, la conscience des enjeux planétaires augmente, mais cette prise de conscience s'opère, généralement, par la médiation des conséquences locales de ces dérégulations. L'ancrage territorial des acteurs devient un levier dans la prise de conscience des enjeux écologiques, et une ressource pour un passage à l'action. Les agencements d'acteurs sur le plan local deviennent des enjeux politiques et stratégiques majeures pour que se lancent des expérimentations cherchant à ouvrir de nouvelles trajectoires de développement répondant aux impasses actuelles.

3.2. Les mutations du travail

Le travail, en tant qu'activité, a profondément changé ces quarante dernières années. Cela tient aux mutations structurelles présentées ci-dessus. Ces mutations sont analysées tout au long de ce document dans la mesure où l'activité de travail est centrale dans la création de valeur au sein des sociétés humaines. Pour aller à l'essentiel, ce qui change profondément l'activité de travail relève de trois dimensions :

3.2.1. Le lien entre le travail, la subjectivité et l'intersubjectivité

L'écart entre le travail prescrit -ce que chacun prévoit de faire quelles qu'en soient les raisons -contraintes autoprescrites, ordres et normes formulés par la hiérarchie, liens aux collègues ou attentes des « bénéficiaires »- et le travail réel, celui qui se réalise réellement, s'est fortement accru par rapport à ce qu'il était dans les années cinquante, soixante, soixante-dix. Cela conduit à un engagement subjectif de chacun qui, d'une part, est très important, beaucoup plus important que dans les « trente glorieuses » ou les décennies précédentes, d'autre part, opère en lien avec les autres. La qualité et la forme de cet engagement ont des répercussions économiques majeures tant en termes de qualité, que de productivité, mais également en termes de santé au travail (dont la santé mentale), d'effets sur l'environnement écologique comme sociétal. La place de la santé mentale, de la créativité ou du repli au travail est devenue primordiale adossée au pire lorsque la dérive gestionnaire et de la finance dominant, au meilleure lorsque qu'un espace de réflexivité est installé autorisant la reconnaissance du travail réel⁵⁶.

3.2.2. La coopération transverse

Si la plupart des économistes ont mis l'accent pendant des années sur les enjeux de la coordination permettant de faire converger les actions du travail insérées dans des dynamiques de spécialisation et de cloisonnement, les économistes qui se sont intéressés aux services et à leurs spécificités⁵⁷ ont montré

56 Cf. C. Dejours et C. du Tertre, 2015, « Le temps du changement : vers un modèle économique à l'aune du travail vivant », in Dejours C., Le Choix, Editions Bayard, Paris, pp. 103 - 218.

57 Cf. Jean Gadrey, 1992, l'économie de service, La Découverte, collection Repères ; Christian du Tertre, 1995, « Changement du travail et de l'emploi : le rôle majeur des relations de service », Les Cahiers de Syndex, n°4, pp 93-116.

l'importance de la Coopération. En effet, le service est toujours coproduit avec des bénéficiaires et les formes que prend la « relation de service », ont une importance stratégique sur la qualité du service et sur les moyens engagés pour le réaliser (productivité). En d'autres termes, la coopération transverse, au sens d'une coopération avec des personnes extérieures à l'organisation, est une question économique majeure. La coopération verticale comme la coopération dite horizontale, celle qui se déploie entre pairs, sont souvent surdéterminées par la réalité de la relation de service⁵⁸.

3.2.3. Les nouvelles technologies de l'information et le travail

Si les technologies numériques et micro-informatiques de l'information se sont généralisées et ont pénétré tous les espaces de travail, elles contribuent à déstabiliser le rapport au travail car elles ouvrent de nouveaux espaces d'action, mais déstabilisent le rapport à la qualité du travail, aux gains de productivité comme aux échanges dans le travail. Généralement, le progrès technique était associé de manière quasi-mécanique, au progrès social comme à la progression des gains de productivité. Si les technologies dites « digitales » provoquent une progression jamais connue auparavant des capacités de traitement et d'accès à l'information, elles posent, également, des questions majeures quant à leur pertinence sociétale de leur usage, jamais posées dans le passé. En effet, ces technologies peuvent conduire à des gains de productivité, mais également à des pertes de productivité très importantes ; ces technologies peuvent favoriser la circulation de l'information, mais également celle des fausses informations. La qualité des relations sociales est ainsi fortement interrogée par l'évolution de leur usage. La mise en discussion de conventions d'usage les concernant interroge les fondements des rapports sociaux tant dans l'espace du travail que dans l'espace hors travail, comme dans leur articulation. Les derniers développements du télétravail suite à la pandémie et aux périodes de confinement créent de nouvelles opportunités de travail à distance limitant les déplacements, mais déstructurent les rapports collectifs de travail, les formes de la coopération et aggravent les enjeux de santé au travail, notamment de santé mentale. Tout cela n'est pas sans effet sur la dynamique économique des organisations, des territoires et des pays dans leur ensemble, ni sur le « vivre ensemble » et la démocratie⁵⁹.

3.2.4. La dimension immatérielle du travail et les dispositifs d'évaluation

Les quarante dernières années correspondent à une phase où l'activité de travail réel repose sur une capacité à mobiliser de plus en plus de ressources immatérielles, mais également à modifier, par le procès de travail, les aspects immatériels des biens et des services. Ces effets immatériels que l'activité produit, sont stratégiques. C'est pourquoi, d'ailleurs, les investissements qui concernent la dimension immatérielle des ressources sont devenus si stratégiques les dépenses les concernant dépassant celles affectées aux investissements matériels⁶⁰.

Le temps qui leur est consacré, est d'ailleurs révélateur du changement du contenu économique du temps de travail ; ce dernier se répartissant entre le temps directement productif, le temps de régulation et le temps réservé aux investissements immatériels. Une nouvelle « configuration organique du temps de

58 Cf. Christian du Tertre, 2013, « Economie servicielle et travail : contribution théorique au développement d'une économie de la coopération », Travailler, n°29, pp 29-64.

59 Christian du Tertre, 2013, « Configurations productives de services et internationalisation : une approche régulationniste », in Gras J-C et Niang N. (éds.), Services sans frontières : Mondialisation, normalisation et régulation de l'économie de services, SciencesPo Les Presses, Paris, pp. 103-129.

Christian du Tertre, 2012, « Lean production et modèle de valeur. Une approche régulationniste par le travail. Activités, 9(2), 168-178, <http://www.activites.org/v9n.pdf>.

60 Cf ; le site CapImmatériel.fr, conçu par le laboratoire ATEMIS en coopération avec l'Observatoire de l'Immatériel (OI) et la Direction Générale des Entreprises (DGE) du ministère de l'économie et des finances.

Cf également, Christian du Tertre, 2002, « Services, relation de service et économie immatérielle », in François Hubault (coord.), La relation de service, opportunités et questions nouvelles pour l'ergonomie, Octarès éditions, Toulouse, pp 225-235.

Christian du Tertre, 2002, « Activités immatérielles et relationnelles : quels nouveaux enjeux pour les territoires ? », Géographie, économie et société, Volume 4 - n° 2 - 2002, pp 181 - 204.

Christian du Tertre, 2007, « Création de valeur et accumulation ; capital et patrimoine », Economies et Sociétés, tome LX, n°3, pp. 157-176.

travail »⁶¹ s'est mise en place, souvent non reconnue, mais bien réelle, liée aux dimensions immatérielles de l'activité, notamment celle relevant d'une dynamique d'investissement.

L'une des difficultés de la prise en compte de l'immatériel tient au fait que ces ressources ou ces effets ne sont pas mesurables. Leur évaluation ne peut pas reposer sur des indicateurs quel que soit leur aspect sophistiqué. Certes, des indicateurs peuvent contribuer à porter un jugement de valeur mais simplement lorsqu'ils sont inscrits dans des « faisceaux d'indices » qui les dépassent largement. Les événements, les signaux faibles, les récits sont les supports décisifs de la révélation des dimensions immatérielles de l'activité de travail et de ses effets. L'évaluation devient, ainsi, un construit social dont les fondements sont généralement discutables ou sont l'enjeu de discussions, de conflits et d'élaborations sociales. L'évaluation n'est plus consubstantielle aux choses. Elle l'est encore moins du travail, les résultats n'étant jamais proportionnels aux efforts ; et ce d'autant plus que les résultats ne sont jamais l'œuvre d'une personne séparée de son environnement de travail ; de ses collègues, de l'implication de la hiérarchie comme des bénéficiaires dans le cas des services. L'évaluation individuelle des performances apparaît, ainsi, non seulement comme une tromperie, mais comme d'un déni du réel⁶². Tout cela remet en cause le rôle et la place des gestionnaires et des ingénieurs dans les dispositifs d'évaluation ; cela remet en cause le rôle et la « dictature des nombre »⁶³. Cette nouvelle réalité invite à concevoir de nouveaux dispositifs d'évaluation⁶⁴.

3.2.5. Le travail, les « externalités » et les nouveaux registres de performance (de valeur)

L'une des mutations du travail les plus complexes à appréhender, relève du caractère relatif de la contribution de l'activité de travail à la création des richesses. Les approches industrialistes sur le plan empirique, comme les analyses relevant du concept de « valeur travail » sur le plan théorique associaient l'activité de travail à la création de richesse. Cette dimension est toujours vraie, mais elle mérite d'être relativisée sur la base de deux séries de constats : ses effets sur le devenir des ressources immatérielles ; ses effets sur l'environnement et le devenir des régulations écologiques.

Il faut, tout d'abord, remarquer que les conditions à partir desquelles le travail se réalise, a une incidence sur le développement ou sur la détérioration des ressources immatérielles qui sont mobilisées par lui. La qualité de l'organisation, la place qu'occupe la coopération dans l'activité de travail réel, sa reconnaissance ou non... ont une incidence majeure sur le devenir des ressources immatérielles : la santé des personnes, les compétences, les connaissances, la pertinence des organisations et des services en lien avec les attentes... Le travail peut être source d'émancipation et de création (le meilleur) mais également l'épreuve de la domination et de la destruction (le pire). L'activité de travail est ainsi devenue un enjeu politique.

Il faut, ensuite, constater que la finalité du travail comme les ressources technologiques peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'environnement écologique, social et sociétal. Le sens du travail est ainsi remis en cause et devient également un enjeu politique qui est ressenti par ceux-là mêmes qui exercent le travail. C'est ce qui est dénommé par le concept « d'externalité ». Certes, l'intention de ceux qui travaillent n'est pas de détériorer l'environnement écologique ou social, mais cette détérioration en est, malgré tout, la conséquence. Un enjeu politique au sens sociétal du terme s'articule, ainsi à l'activité.

Ces considérations conduisent à questionner le concept de « valeur » en économie et la notion de performance. Dans une démarche industrialiste, sous domination de la finance de marché (ou non d'ailleurs), la valeur était généralement abordée à travers trois registres : la *qualité* des biens et des services, leur valeur d'usage, les effets de *productivité* qui permettaient de réduire le temps de production d'un bien ou d'un service, et la *rentabilité* de l'activité, c'est-à-dire la capacité de l'organisation à dégager une marge par rapport au capital investi afin d'investir à nouveau. Ces trois

⁶¹ Christian du Tertre, 2001, « Nouveau régime d'accumulation et Aménagement-Réduction du Temps de Travail : le rôle 'clé' des activités immatérielles et relationnelles » in Guy Groux (dir.), *L'action publique négociée : approches à partir des 35 heures (France - Europe)*, Editions l'Harmattan, Paris, pp. 219-233.

⁶² Christophe Dejours, 2008, *L'évaluation*, Document de l'INRA.

⁶³ Alain Supiot, 2015, *La gouvernance par les nombres*, Editions Fayard.

⁶⁴ Christian du Tertre et François Hubault., 2008, « Le travail d'évaluation », in François Hubault éditeur, *Evaluation du travail, travail d'évaluation*, Actes du colloque des 4-6 juin 2007, Editions Octarès, Toulouse pp. 95-114.

registres étaient abordés de manière successive : c'est sur la base de la stabilisation de la qualité que des recherches de productivité étaient menées mobilisant plusieurs déterminants de type industriel (spécialisation du travail, intensification du travail, économie d'échelle et progrès technologique) ; sur la base d'une réduction des coûts unitaires des biens et des services, une rentabilité pouvait être dégagée⁶⁵. Cette approche est entièrement déstabilisée et délégitimée par les mutations du travail. L'enjeu de la « réflexivité » comme celui des « externalités » bouleversent le rapport à la valeur et conduisent à fonder un débat social sur la valeur et la performance remettant en cause d'héritage industrialiste. Cette remise en cause est d'autant plus brutale et radicale que l'approche gestionnaire et financière de la performance ont accru les méfaits de l'approche industrialiste sur l'environnement humain, social, écologique et sociétale de la dynamique économique et en son cœur de la dynamique du travail. De ce point de vue, se limiter à la critique de la financiarisation n'apporte pas de réponse aux enjeux du travail ; c'est son approche industrialiste qui doit être réinterrogée et critiquée, la financiarisation accentuant ses impacts.

Dans cette perspective, une dynamique d'accumulation aux fondements entièrement renouvelée s'est instaurée constituant les fondements d'un autre régime d'accumulation désigné par l'expression « régime d'accumulation serviciels » dans la doctrine de l'EFC. La globalisation et la financiarisation se heurtent à ces changements structurels, se manifestant par des effondrements partiels que nos sociétés commencent à rencontrer depuis la covid et la pandémie. Mais ce sont bien les mutations du travail et les conditions renouvelées de création de la valeur qu'il faut prendre en considération pour être à même d'élaborer et d'engager une nouvelle trajectoire de développement, un nouveau « régime de développement ».

⁶⁵ L'ère de la financiarisation va inverser cet ordre : la rentabilité de court terme va représenter la première approche de la performance, des gains de productivité étant ensuite recherchés généralement par l'introduction des NTIC et l'intensification du travail, la qualité des biens et des services devenant résiduel malgré le discours des gestionnaires promouvant des normes de qualité et la certification de la qualité. Cf. Christian du Tertre, 2005, « Services immatériels et relationnels : intensité du travail et santé », *Activités*, Volume 2, n°1, pp 37-49. Christian du Tertre, 2009, « Modèle industriel et modèle serviciel de performance », *Economies et Sociétés*, Série « Economie et Gestion des Services », EGS, n°10, 4/2009, pp. 643-662.

4. La trajectoire ouverte par l'EFC et les premières ruptures épistémologiques identifiées

Il apparaît nécessaire aujourd'hui de progresser dans l'identification des ruptures épistémologiques qu'induit la dynamique de l'EFC. Cela doit permettre d'explicitier les champs des questions théoriques à investir en établissant des priorités ; de conforter ou d'identifier les zones de fragilité de la doctrine EFC.

Dans la mesure où l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération se présente comme une doctrine utile à l'action destinée à assumer les enjeux de la Transition, elle ne se situe pas uniquement dans le champ de l'économie. Elle part du principe que l'économie n'existe pas en elle-même, mais s'encastre avec d'autres dimensions de la vie en société et donc d'autres dimensions qu'observent et analyses les sciences sociales et humaines, notamment, l'ergonomie, la psycho-dynamique du travail, la sociologie, les sciences du territoire, les sciences politiques.

Généralement, les économistes considèrent que l'objet des sciences économiques concerne :

- Les conditions de production de la valeur ; les formes de sa répartition ; les formes de son accumulation ;
- Cette accumulation renvoie à la notion de richesse que cela soit celle des individus ou celle des nations.

L'analyse critique des fondements épistémologiques de EFC passe, dans un premier temps, par un rappel de certaines de ces ruptures qui concernent, historiquement, le champ de l'économie. Dans un deuxième temps, seront indiqués les déplacements d'analyse théorique qu'induit le développement actuel de l'EFC.

4.1. L'objet des sciences économiques et l'existence de différents courants de pensée

Différents courants de pensée ont émergé dans l'histoire, à la suite de la révolution industrielle de la fin du XVIIIème siècle en Angleterre. Si l'ensemble de la communauté des économistes s'accorde à affirmer que le fondateur de l'économie politique dite moderne est Adam Smith⁶⁶, l'évolution historique de la dynamique économique, notamment industrielle et capitaliste, d'un côté, les recommandations de politiques économiques de l'autre, ont conduit à l'émergence de plusieurs courants de pensée qui est l'expression de la division des économistes.

4.1.1. Les modalités d'analyse de l'objet de l'économie

L'EFC se réfère à la notion « d'économie politique » ou de « sciences économiques ». Dans cette acception, le champ de l'économie est considéré comme un domaine encadré dans les dimensions historiques, sociologiques et institutionnelles de « formations sociales » spécifiques. La production conceptuelle ne peut ainsi pas être dissociée de considérations politiques et morales.

Dans cette perspective, l'EFC s'oppose au concept « d'Economie pure » qui désigne l'orientation qui tente d'aborder le domaine économique en toute autonomie vis-à-vis des autres domaines de la vie en société. « L'économie pure », dominante aujourd'hui, présente une approche de la dynamique économique a-historique (en dehors de l'histoire), a-sociale (en dehors des logiques d'action des groupes sociaux) et a-territoriale (en dehors des spécificités des espaces et des milieux). Elle conduit à intégrer des dimensions de « calcul économique » qui, en mobilisant des artefacts mathématiques, revendique une position scientifique exclusive.

Inscrite dans la tradition des sciences sociales et humaines, l'EFC se préoccupe de la façon dont les sociétés constituent des « formations sociales » différentes les unes des autres, dont la reproduction repose sur des dispositifs institutionnels spécifiques, à la légitimité historique. Ces formations sociales sont fondées sur des modalités singulières d'articulation de différents modes de production et

⁶⁶ Adam Smith, 1776, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, traduction française de Germain Garnier (1881) à partir de l'édition revue par Adolphe Blanqui en 1843, Editions Flammarion, Paris

d'accumulation de richesses : « industrielles et capitalistes », mais aussi artisanales et petites productions marchandes ; familiales et travail domestique, favorisant l'autoproduction et l'autosubsistance. Les dispositifs institutionnels régulent la reproduction de ces formations sociales. Orienter l'action vers la Transition conduit à réinterroger la pertinence et la légitimité de ces dispositifs, à les faire évoluer ou à les transformer profondément.

→ Dans cette perspective, l'EFC cherche à prendre en considération :

- L'articulation de plusieurs modes de création de richesses ; bien entendu ceux qui sont investis par l'activité de travail, mais également de ceux relevant des régulations écologiques indépendamment des activités humaines ; ceux relevant des agencements d'acteurs et de leur interaction en dehors du travail. Ces autres dimensions ont une très forte connotation territoriale ;
- L'émergence de différentes trajectoires de développement liées à la Transition ;
- L'importance des « stratégies politiques » au sens entrepreneurial, territorial et sociétal du terme.

4.1.2. Présentation synthétique des différents courants de pensée en sciences économiques

De manière très synthétique, il est possible d'observer trois grands courants de pensée au lendemain de la seconde guerre mondiale, tous issus d'une manière ou d'une autre de ce qui est appelé « l'école classique anglaise » initiée par A. Smith. Ces trois courants de pensée sont dans l'ordre d'apparition historique : la théorie marxiste ; la théorie néoclassique ; la théorie keynésienne. Bien entendu, cette présentation a une dimension caricaturale. Il existe des penseurs isolés et inclassables⁶⁷, des sous-courants, des écoles de pensée établissant des synthèses, des écoles de pensée qui n'ont pas eu de renommée internationale de même ampleur, telle que les « institutionnalistes » notamment américains⁶⁸. Mais malgré tout, cette présentation en trois grands courants de pensée présente des points de repères utiles, tout particulièrement lorsque l'analyse traite des questions épistémologiques.

Selon les époques, les pays, les groupes sociaux qui mobilisent ces théories pour en dégager des doctrines servant de référent dans l'action, les courants de pensée occupent des positions plus ou moins influentes. Fin du XIX^e siècle jusqu'à la crise de 1929, dans les pays dits développés, c'est le courant néoclassique qui occupe une telle place auprès des États et des groupes sociaux qui détiennent le pouvoir économique, alors que le marxisme est la principale référence dans les groupes sociaux contestataires. Par contre, en Union Soviétique, c'est l'inverse, le marxisme est la référence. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, c'est la théorie keynésienne qui occupe une telle place prépondérante, les groupes sociaux contestataires de l'ordre établi continuant à faire généralement référence d'une manière ou d'une autre au marxisme.

Bien entendu, dans chaque courant de pensée, existent des controverses dont il n'est pas question, ici, de faire le recensement ; mais il est nécessaire de reconnaître leur existence en lien avec le caractère hétérogène de chaque courant de pensée et le rôle créatif de la vivacité des échanges. Ces controverses sont aussi liées à l'évolution historique des dynamiques économiques comme de leur inscription dans des espaces géographiques différents, d'un côté, à des conflits d'intérêts et d'orientations politiques, de l'autre.

Les crises structurelles qui apparaissent à la fin des années soixante-dix et les échecs politiques des mouvements contestant l'ordre établi, dans tous les pays de la planète, y compris, en Chine, provoquent un renouveau des débats théoriques internes au champ de l'économie. Ce renouvellement qui se prolonge aujourd'hui, est marquée par :

- L'affaiblissement de la référence à la théorie keynésienne liée aux échecs des politiques publiques qui prennent appui sur elle. Des productions théoriques se réclamant de l'héritage keynésien vont se poursuivre, mais sans véritable influence auprès des décideurs ;

⁶⁷ A titre d'exemple, Joseph Schumpeter,

⁶⁸ Bernard Chavance, 2012, *L'économie institutionnelle*, Editions La Découverte, collection Repères, Paris, 128 pages

- Des politiques néo-libérales fondées sur la remise en cause des dispositifs de régulation d'après-guerre vont trouver leurs sources d'inspiration et leurs justifications théoriques par un regain des thèses néoclassiques. Ces dernières vont se diversifier et occuper une place si dominante que de nombreux observateurs et économistes de profession assimilent la « théorie économique » à ce courant de pensée, signifiant par la même qu'il n'existe pas d'autre approche de l'économie que la leur ; la recherche d'une position hégémonique, en quelque sorte, dans le monde des idées, cherchant à discréditer toute tentative de réflexion et d'action différente de celles qu'ils préconisent ;
- La mise à l'écart des courants de pensée se référant au marxisme à tel point que la théorie marxiste n'est plus enseignée à l'université. Très certainement, la confusion⁶⁹ dans le marxisme entre ce qui relève d'une doctrine à partir de laquelle l'action peut s'appuyer et qu'elle peut faire évoluer sur la base de l'expérience, et de connaissances dites scientifiques que l'action se doit de suivre et d'intégrer, a provoqué un rejet majeur ;
- L'émergence de nouveaux courants de pensée contestant l'approche néoclassique et sa position dominante, tout en critiquant son incapacité à prendre en charge les mutations structurelles et d'envisager les conditions d'un développement plus juste socialement, comme territorialement, et plus durable. Certaines de ces théories ont eu, un temps, un effet de séduction présentant des aspects originaux, pour retomber ensuite dans l'oubli⁷⁰ ; seule la théorie de la régulation⁷¹ a offert un cadre d'analyse prolongé, même si ce courant de pensée apparaît très hétérogène. L'héritage marxiste et keynésien assumé, tout en étant réinterrogé à partir des dynamiques historiques de longue période, l'inscrit dans l'histoire et lui confère une solidité indéniable⁷².

4.1.3. L'EFC et la théorie de la régulation (TR)

La doctrine de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération a inscrit ses racines théoriques⁷³ dans le cadre d'analyse de la Théorie de la Régulation, elle-même engagée dans le dépassement de l'héritage marxiste et de l'héritage keynésien.

A travers son héritage marxiste, la TR associe la création de la valeur à l'activité de travail, cette dernière étant inscrite dans des rapports sociaux de production caractérisés par l'exploitation et la domination. La TR analyse sur longue période les conditions à partir desquelles s'opèrent les modes historiques d'accumulation de la valeur et du capital désignés par le concept de « régime d'accumulation ». Ces régimes sont plus ou moins stables compte tenu de la pertinence et de la légitimité des « formes institutionnelles » et des modalités des régulations des contradictions qui les traversent : contradictions entre acteurs, classes sociales, forces sociales, d'une part, contradictions inhérentes à toute société en évolution constante. Dans des situations historiques données, ces contradictions peuvent devenir antagoniques provoquant des crises structurelles à partir desquelles émergent de nouveaux « régimes d'accumulation » et de nouveaux « modes de régulation » plus ou moins consensuels.

La crise structurelle que nos sociétés ont traversé à la fin des années soixante-dix/début des années quatre-vingt a conduit à la mise en place d'un « régime d'accumulation » dit postfordiste mais à propos duquel les différents chercheurs de cette école de pensée n'ont pas réussi à s'accorder. De plus les difficultés d'analyse concernant le devenir de ce « régime d'accumulation » postfordiste, confronté aux différents enjeux que provoquaient les mutations structurelles⁷⁴ des sociétés contemporaines, ont conduit à une certaine dispersion de ce courant de pensée.

⁶⁹ Les expressions comme le « socialisme scientifique » ; le « matérialisme historique »... ont assigné au marxisme une dimension scientifique qui a contribué à sa mise à l'écart après les impasses majeures dénommées « totalitaires » qu'ont représenté les expériences politiques des pays du « socialisme réel ».

⁷⁰ Cela ne veut pas dire qu'elles sont inintéressantes. Mais elles n'ont pas réussi à s'inscrire dans l'histoire de la pensée, à rendre compte de l'évolution structurelle de la dynamique économique et à avoir une profondeur de vue, qui leur permettent de s'organiser institutionnellement et de durer au-delà de la vie professionnelle de leurs fondateurs. C'est le cas, par exemple de la théorie de la segmentation aux Etats-Unis, de la théorie des conventions en France, ou de la théorie évolutionniste (inspirée par Joseph Schumpeter) dans le monde anglosaxon. Nous pouvons supposer que cela va être le devenir de la théorie des communs.

⁷¹ Voir notamment, R. Boyer, op. cité.

⁷² Idem op. cité.

⁷³ C. Laurent et C. du Tertre, 2008, op. cité.

⁷⁴ Cf. les six mutations structurelles de nos sociétés présentées dans le chapitre précédent, tout particulièrement l'enjeu écologique. Economie de la fonctionnalité et de la Coopération (EFC) : vers une communauté de recherche en Sciences Humaines et Sociales

→ En accordant une place centrale à l'analyse des contradictions entre les modes de régulation actuels et les enjeux liés à la Transition, ainsi qu'aux conditions d'émergences de nouvelles formes institutionnelles propices à l'émancipation et compatibles avec les enjeux du développement durable, l'EFC prend appui sur l'héritage marxiste de la TR, tout en cherchant à l'enrichir ;

→ L'EFC s'est moins référée à l'héritage keynésien de la TR, même si deux dimensions de cet héritage demeurent vivantes :

- la dimension active de la monnaie dans le développement et, notamment, l'intérêt de l'EFC pour les monnaies locales⁷⁵ ;
- le rôle moteur des politiques budgétaires, notamment locales, et leur nécessaire évolution dans l'émergence de réponses à la Transition⁷⁶.

Malgré cette inscription de l'aspect théorique de la doctrine de l'EFC dans la TR, trois dimensions de l'EFC vont conduire ses chercheurs à prendre une certaine distance vis-à-vis de ce courant de pensée dont la « Revue de la Régulation »⁷⁷ rend compte régulièrement de la diversité :

- *Une posture professionnelle et épistémologique.* Pour être heuristique, la recherche en sciences sociales a besoin d'intégrer l'intervention comme l'une des dimensions de son activité. Il s'agit donc de faire évoluer le travail du chercheur, d'un travail classique de réflexion théorique et de production conceptuelle au sein du milieu de la recherche, à l'intégration d'un travail d'accompagnement des acteurs économiques, sociaux et institutionnels dans leurs actions. Cette orientation demande d'établir des relations de coopération prolongées avec certains de ces acteurs, ceux qui partagent une même visée politique d'ordre sociétal, ici, la Transition. La coopération avec ces acteurs peut prendre différentes formes : d'accompagnement vis-à-vis de l'évolution de l'opérationnel et de l'innovation ; la coproduction avec eux d'éléments de doctrine⁷⁸, des formations-actions qui leur sont destinées, la mise en place d'évaluation par la recherche, la conception de nouveaux dispositifs technologiques, informationnels, organisationnels et institutionnels...⁷⁹ ;
- *Un rapport à la centralité du travail comme activité créatrice de valeur.* Dans l'analyse des évolutions économiques, la nécessité de passer par le travail en tant qu'activité est doublement heuristique. Cela permet de comprendre les évolutions historiques, les formes de domination et d'exploitation concrètes ; cela permet aussi d'identifier les ressorts de l'action de ceux qui ont un intérêt vital à ce que le développement économique prenne d'autres orientations que celles en vigueur aujourd'hui. Il ne s'agit pas simplement de se préoccuper du « rapport salarial », c'est-à-dire de l'évolution des dispositifs institutionnels⁸⁰ qui le concerne mais de se préoccuper du « travail vivant », du « travailler » qui constitue le socle d'expériences à partir desquelles des alternatives peuvent être envisagées. Car c'est à travers la compréhension du travail en tant qu'activité réelle, qu'il est possible de discerner les enjeux d'émancipation donnant corps à des nouvelles orientations de politique économique. Lier l'émancipation dans et par le travail aux enjeux de Transition est au cœur de la démarche de l'EFC ;
- La pluridisciplinarité, notamment, au sein des sciences du travail. La volonté d'articuler la recherche à l'action, ce qui fonde la dimension heuristique des connaissances produites, conduit à créer des coopérations entre chercheurs appartenant à des disciplines différentes, au sein des sciences sociales. C'est ce qui explique les raisons pour lesquelles les disciplines « socles » associées à la phase d'émergence de l'EFC sont l'économie, l'ergonomie et la psychologie du travail. Au sein de ces disciplines les coopérations reposent sur des postulats

⁷⁵ Cf. les expériences du Jardin de Cocagne, « Les AngesGardins et son expérience de monnaie appelée La Manne dans « l'Ecopole alimentaire d'Audruicq » et « l' Ecolopole Alimentaire du bassin minier » ;
Cf. aussi les expériences de Tera « Tous Ensemble pour un Revenu d'Autonomie » et son usage de monnaie locale.

⁷⁶ Cf. les travaux de l'atelier « finances publiques et commandes publiques » de l'IE-EFC : www.ieefc.eu

⁷⁷ <https://theorie-regulation.org>

⁷⁸ A titre d'exemples : le référentiel concernant le *Bien Vivre Alimentaire* rédigé (2021) au sein de l'IE-EFC, comme le site *CapImmatériel.fr*, élaboré (2018) par le laboratoire de recherche ATEMIS avec la contribution d'une dizaine d'entreprises ; et en lien avec la DGE du Ministère de l'économie et des finances ainsi que l'Observatoire de l'Immatériel.

⁷⁹ ATEMIS organise et anime un séminaire de recherche franco-brésilien concernant l'approche théorique de l'intervention. Cf. le site d'ATEMIS. Un premier document sera édité fin de l'année 2022.

Ce séminaire regroupe aujourd'hui :

⁸⁰ Malgré l'intérêt indéniable de cette analyse

épistémologiques partagés, indispensables à la coopération ; ceux développés par l'économie de la coopération ; l'ergonomie de l'activité et la psychodynamique du travail.

La phase actuelle de réflexion épistémologique doit permettre d'ouvrir la coopération à d'autres chercheurs relevant d'autres disciplines que ces trois premières et, sur le plan économique, de préciser les filiations et les contradictions vis-à-vis de certaines évolutions actuelles de la Théorie de la Régulation, mais aussi d'autres apports comme ceux de la Théorie des Conventions.

4.2. Les premiers enjeux épistémologiques à instruire - à continuer d'instruire -

4.2.1. La centralité du travail

→ La doctrine de l'EFC énonce la « centralité du travail », comme principe de sensibilité au monde et comme principe de compréhension du monde, afin d'agir. Pour être plus précis, il faudrait dire « la centralité de l'activité de travail ».

Cela tient au fait que l'activité de travail n'est pas une activité comme une autre. C'est une activité qui :

- *Crée de la valeur* sous forme de biens dotés de valeur d'usage⁸¹ et de services aux effets utiles, directs et indirects. En cela l'activité de travail est au fondement même de la dynamique économique. *Pas de Transition sans changement de dynamique économique, mais pas de changement économique sans changement de l'activité de travail* ;
- *Crée du lien social* dans la mesure où les personnes ne travaillent jamais seules ; elles entrent toujours, d'une manière ou d'une autre en relation avec les autres tant dans l'activité elle-même que dans sa finalité. De ce point de vue l'activité de travail s'inscrit dans des rapports sociaux qui peuvent relever de la domination, de l'exploitation, mais aussi de la coopération. Plus la dynamique économique relève d'activités de services plus la socialisation de l'activité de travail⁸² se développe et se complexifie⁸³, et plus cette socialisation ouvre des espaces potentiels à la coopération ;
- *Crée un espace de développement de soi* (ou de risque de destruction de soi) dans la mesure où toute activité de travail présente un écart entre le « travail prescrit » (ce que la personne compte faire ou doit faire) et le « travail réel »⁸⁴ qui reflète, le travail réellement engagé par la personne compte tenu de l'écart qui s'installe entre la prévision et la réalité de la situation rencontrée. L'engagement de prise en charge de cet écart est le propre de la dimension humaine du travail. Pour l'assumer, la personne est amenée à engager tout son être, toute sa subjectivité dans « l'esprit » et le « corps ». La forme que prend cet engagement a un effet sur le résultat du travail (dimensions économique) et sur le lien aux autres (dimension sociale). L'arbitrage entre le prescrit et le réel n'étant pas connu d'avance, sa qualité va dépendre en grande partie du sens du travail, de la reconnaissance du travail réel et des moyens (ressources dont les ressources organisationnelles) mises à disposition, du, des travailleurs. In fine, les arbitrages réalisés dans tout travail sont à *l'articulation du sujet avec les rapports sociaux de production*⁸⁵. Une articulation est ainsi créée au cœur de l'activité de travail entre soi et les autres (intersubjectivité et socialité) ;

⁸¹ La théorie marxiste dans de nombreux textes avait déjà indiqué que l'important est moins la valeur d'usage d'un objet, que les effets utiles de son usage. Si sa « valeur d'usage » est la base à partir de laquelle peut être envisager sa « valeur d'échange » sur un marché, « ce sont, en fin de compte, les effets utiles des divers objets d'usage » qui comptent. F. Engels, *Anti-Dühring*, Editions sociales, 1950 (traduction de Botigelli), page 349. Plus loin encore, dans une analyse de la Transition, Engels écrit, « les hommes doivent se donner les moyens de comparer entre eux les effets sociaux utiles des divers objets d'usage et les rapporter aux quantités de travail nécessaire à leur production ». Une évaluation de l'activité « servicielle » avant l'heure.

⁸² K. Marx qui, le premier, avait indiqué que le développement des « forces productives » s'accompagne d'une plus grande socialisation des activités productives conduisant à la mutation « du travail concret » en « travail abstrait » Cf. K. Marx, *La Capital*, Editions Gallimard, collection La Pléiade

⁸³ C'est l'une des raisons pour laquelle les expressions « complexité » et « systémique » deviennent si répandues. Nous reviendrons, plus loin, sur la critique de ces deux expressions auxquels certains voudraient leur accorder le statut de concepts.

⁸⁴ C'est « l'ergonomie de l'activité » en tant que courant de pensée au sein de la discipline de l'ergonomie qui a mis cet écart en évidence ce qui a permis d'approfondir les réflexions quant aux enjeux d'émancipation.

⁸⁵ La psychodynamique du travail va apporter de nombreux éclairage entre la dynamique psychique du sujet et les dynamiques collectives du travail.

- Créée de la politique au sens sociétal du terme. Les arbitrages individuels et collectifs menés dans le travail ont des conséquences majeures quant au devenir de la société, tout particulièrement dans des sociétés où les activités de service sont prédominantes. La façon de coopérer avec les bénéficiaires de services ou de ne pas coopérer a une incidence sur le « vivre ensemble ». Ces arbitrages ont d'ailleurs pour effet de diviser les collectifs de travail, ces derniers étant constitués de personnes ayant un rapport différent à la société (au vivre ensemble). Cette portée infra politique (au sens de la scène politique elle-même et des institutions politiques) peut se muter en politique explicite, si la question de l'expérience de travail devient un point d'appui à la question de l'élaboration de politique publique. La capacité de ceux qui travaillent et qui partagent les mêmes façons d'envisager le « vivre ensemble », à s'organiser devient, alors, la ressource essentielle de la dynamique de la « démocratie sociétale ».

La centralité de l'activité de travail (au sens des quatre dimensions susnommées) met en lumière le rôle central de l'aspiration à l'*émancipation*. Nous avons, ici, le ressort fondamental individuel et collectif qui permet de développer l'énergie nécessaire à la Transition et à l'endurance qu'elle exige.

L'activité de travail est, ainsi, l'activité centrale qui permet aux uns et aux autres d'accéder au réel ; articulée à l'aspiration que représente l'émancipation⁸⁶, elle est le ressort primordial de la « Transition ».

Sur cette base, plusieurs enjeux épistémologiques seront progressivement instruits :

- Une définition de l'activité de travail

Comment définir l'activité de travail ? Dans quelle mesure la mise en évidence de la mobilisation de la subjectivité et de l'intersubjectivité s'oppose-t-elle frontalement aux approches néoclassiques ? En quoi déplace-t-elle l'approche marxiste du travail ? En quoi apporte-t-elle des réponses aux impasses de la Théorie de la régulation ? En quoi, la dimension économique associée à la valeur subjectivante de l'activité de travail conduit-elle à réinterroger les disciplines relevant de près ou de loin à la psychologie du travail ?

- L'organisation réflexive

L'organisation réflexive destinée aux dynamiques d'évaluation, de professionnalisation, d'innovation servicielle est amenée à changer les principes mêmes de la prescription.

Dans quelle mesure « l'organisation réflexive » conduit-elle à changer le rapport de l'économie à la division du travail comme principe historique de son développement ? Dans quelle mesure ce nouveau principe d'organisation du travail remet-elle en cause les déterminants de la productivité dans la théorie marxiste ? Dans la théorie néo-classique ? Dans la théorie de la régulation ? En quoi, l'organisation réflexive modifie-t-elle les principes de prescription énoncés par l'ergonomie, y compris l'ergonomie de l'activité ? Dans quelle mesure l'organisation réflexive est-elle un nouveau principe d'organisation qui permet d'articuler les enseignements de la psycho-dynamique du travail et de l'économie de la coopération ? Dans quelle mesure l'organisation réflexive porte-t-elle en germe l'émergence de nouveaux principes de constitution de groupes en sociologie politique ?

- Le rapport du travail à la santé

La mise en évidence d'espaces de sublimation d'ordre psychique dans le travail conduit à changer les paradigmes de l'économie de la santé. Quels liens établir entre la santé physiologique, la santé mentale et la place de la santé dans la dynamique économique ?

- Socialisation du travail et identification de nouveaux groupes sociaux

Le développement des activités de service approfondit et complexifie la socialisation du travail, du lien social dans la mesure où l'activité de travail engage des responsabilités vis-à-vis d'autrui et vis-à-vis du devenir de la société. Des arbitrages individuellement et collectivement ont une portée politique au sens sociétal du terme. Le principe de coopération comme principe d'action conduit à la constitution d'acteurs collectifs qui relève de la constitution de « communautés de pensée et d'action ». Comment se mettent en place de nouvelles identités sociales, soubassements de l'émergence de nouveaux types

⁸⁶ Cf. les deux textes présentés, l'un par Pascal Béguin, l'autre par Christian du Tertre au sein du séminaire franco-brésilien portant sur la théorie de l'intervention. Présentation du séminaire en annexe.

d'acteurs collectifs ? En quoi la référence aux classes sociales devient relative ou non ? En quoi la référence à l'appartenance à une ou plusieurs forces sociales (les femmes, les jeunes, les immigrés, les homosexuels...) devient relative ou non ? Dans quelle mesure émergent des recompositions au sein de ces groupes sociaux conduisant à l'émergence de « communautés de pensée et d'action » ? A quelles ruptures épistémologiques conduisent ces interrogations en sociologie politique ?

4.2.2. Le retour de la question de la valeur

L'EFC aborde la valeur à travers l'articulation de trois phénomènes : la prise en considération des externalités ; l'existence de logique de destruction de la valeur au sein même du procès de production ; l'existence d'espaces de production de valeur disjoint du travail :

- L'EFC ne se préoccupe pas uniquement de la production de marchandises mais des « effets utiles » directs et indirects des solutions intégrées de biens et de services. Le lien aux territoires est ainsi posé. La notion *d'externalité* est appréhendée à travers le concept d'effets utiles, les externalités étant des effets (négatifs ou positifs) qui ne sont pas pris en charge par l'organisation. Dans ce cadre de pensée, la valeur relève d'un construit social, historique *et territorial* ;
- Dans cette perspective, l'EFC aborde *tant la création de valeur que sa destruction*, à travers la critique des impacts négatifs des formes contemporaines des « modes de régulation » sur les régulations notamment écologiques. Alors que la destruction de valeur apparaît dans les autres approches de l'économie comme exogène à la conception et à l'organisation de la production, dans l'EFC cette destruction est consubstantielle au procès de travail lui-même. Les effets négatifs du « productivisme » ne relèvent pas uniquement du rythme et de l'ampleur de la production, mais de la conception de la production, elle-même. S'en dégager, passe par une critique systématique de ce qui provoque, de l'intérieur des processus productifs, les dynamiques de destruction de valeur. Pour se dégager de ces dynamiques destructives, l'EFC préconise d'internaliser à toute dynamique organisationnelle un « principe réflexif ». Il conduit à des prises de conscience qui ont une incidence sur le devenir des ressources vivantes qu'elles soient humaines ou non humaines ; sur le devenir des ressources immatérielles ;
- Des liens entre la richesse créée par le travail et les autres dimensions de la création de richesse sont introduits par l'EFC. La création de richesse n'est pas attribuée seulement à l'activité de travail mais provient, aussi, des régulations écologiques comme des régulations territoriales ; c'est-à-dire de la qualité des agencements d'acteurs au sein des territoires, de leurs relations sociales.

4.2.3. Crises structurelles et Mutations structurelles

L'EFC met en évidence que la dynamique économique est confrontée non seulement à des impasses au sein de ses dimensions systémiques (crise des « régimes d'accumulation ») mais aussi à des mutations structurelles d'ordre sociétal. Le « régime de développement financiarisé et globalisé » qui domine la dynamique économique actuelle, conduit à des effondrements partiels dus en grande partie aux dérégulations écologiques, mais également aux tensions associées aux inégalités territoriales dans le monde.

Il est contesté par les acteurs sociaux, notamment, sur un plan idéologique mais ces derniers sont en grande difficulté pour construire une alternative, une Transition. Leurs analyses des raisons des crises ne convergent pas. La capacité à penser autrement la dynamique économique reste très faible.

- La théorie marxiste des crises cycliques de dévalorisation du capital fondée sur la baisse tendancielle du taux de profit avait déjà été contestée par la théorie de la régulation qui a mis en évidence les crises structurelles. Dans quelle mesure les crises qui surviennent sont d'un autre type articulant crises des « régimes d'accumulation » et « mutations sociétales » qui provoquent des logiques d'effondrement plus ou moins partiels ?
- Les théories néoclassiques standards analysant les crises comme l'expression des entraves à la libre concurrence, apparaissent complètement dépassées. Pourtant, elles continuent à

faire référence à travers les concepts de « services systémiques », « services écologiques » qui tentent de marchandiser les enjeux écologiques. Quelles sont les raisons d'un tel succès ?

- Sur la base de la dimension écologique des crises, se développent des argumentations à prétention théorique qui font l'impasse de leur inscription dans l'histoire des idées, des courants de pensée, notamment en économie. Elles se présentent sous une forme fonctionnaliste appuyant, généralement, leur argumentation sur des analogies avec des observations relevant de la nature et font l'impasse des rapports sociaux, notamment de production, comme de domination ainsi qu'à l'historicité des institutions. De quelle approche paradigmatique relèvent-elles ? Quels rapports aux sciences politiques et notamment aux enjeux du totalitarisme ?
- La théorie keynésienne est une approche principalement macro-économique. Dans ce cadre de pensée, la monnaie joue un rôle actif dans le dépassement des déséquilibres macro-économiques. Quant est-il aujourd'hui de la réappropriation de ces approches dans le cadre de dynamiques territoriales infranationales voire dans le cadre de nouveaux espaces de régulation au-delà des États nations. Dans quelle mesure la construction européenne pourrait apparaître comme un point d'appui à la Transition ? Comment articuler l'analyse de la dynamique micro-économique dans le cadre de l'EFC, avec celle de la méso-économie (les sphères fonctionnelles territorialisées) et les dynamiques macro-supranationales ?

4.2.4. Les théories de la rationalité et de l'action en sciences économiques

L'EFC aborde la question de la rationalité de l'action à travers deux notions : celle de doctrine et celle de « communautés de pensée et d'action »

La notion de doctrine articule trois dimensions :

- Des *concepts opérationnels* qui permettent d'analyser les situations concrètes et d'ouvrir des espaces d'action,
- Des logiques d'action et *des méthodologies d'action* qui formalisent les modalités de l'action en tenant, d'une part, des situations sociales des acteurs, d'autre part de leurs formes de conscience et leurs formes de pensée ;
- Des *dispositifs institués* qui organisent et structurent par leur conventions l'aspect collectifs de l'action comme les rapports sociaux dans l'action ;

La notion de « Communautés de pensée et d'action » de son côté est moins stabilisée même si elle indique :

- que les formes de conscience et surtout les formes de pensée sont structurantes. De ce point de vue, la question d'une doctrine partagée, pertinente construisant progressivement sa légitimité est posée ;
- mais toute la question de l'analyse des forces en présence, des groupes sociaux et de leur rapport à la Transition est encore peu posée.

Cela passe, sans doute, par un retour critique et approfondi des concepts mobilisés par les différentes théories économiques :

- La théorie de la « rationalité substantielle »

Dans l'approche néoclassique standard, il existe des « agents » agis par une « rationalité substantielle » relevant du concept « d'homo-economicus ». L'agent est doté d'une capacité de calcul vis-à-vis de ses « intérêts ». Ces derniers sont liés à la fonction qu'ils occupent dans le domaine de l'économie : consommateur, entreprise, épargnant...

- La théorie de la « rationalité limitée ».

Elle est liée, essentiellement, au caractère imparfait de l'information. Herbert Simon est l'un des promoteurs de ce concept dès les années cinquante. Cette approche sera investie par les « théories néoclassiques non standards » qui vont s'appuyer, plus ou moins explicitement, sur le développement de

la « théorie des jeux » (jeux asymétriques). Ces approches vont ouvrir un champ de recherche important aux néo-institutionnalistes.

- Le concept « d'acteur » et la théorie keynésienne

Dans la théorie keynésienne, l'acteur se révèle à partir de fonctions macro-économiques qui dictent son comportement (collectif au sens de macro). C'est en passant à la politique économique qu'il est possible d'infléchir le comportement des acteurs : politique budgétaire et politique monétaire pour l'essentiel ; car les acteurs sont « pris » par un certain déterminisme macro-économique. La théorie des conventions va chercher à établir un lien entre les approches micro-économiques et les approches macroéconomiques proposant une approche des « fondements micro-économiques de la macro-économie ».

- Les « acteurs » en tant que construits historiques, sociologiques, institutionnels et politiques

Dans la théorie marxiste, deux dimensions se complètent dans l'histoire de la lutte des classes : le développement des *forces productives* (force de travail -connaissances-progrès technologique et équipements) bute sur des *rappports sociaux de production* figés par des institutions léguées par l'histoire, d'un côté, et la volonté de pérenniser la domination, par les classes dominantes, de l'autre.

Les comportements relèvent de système d'intérêts au sein de rapports de production conflictuels. Sur un plan de l'action politique un prolétariat est confronté à la question du passage de « la classe en soi à la classe pour soi » qui le conduit à créer une « avant-garde », censée représenter et penser les intérêts de cette classe sociale. Ce processus relève d'un construit historique et institutionnel fondé sur un rapport au monde tendu par une société idéale : le communisme.

- La théorie de la régulation et la théorie de l'action

Il n'y a pas de théorie de l'action explicite dans la Théorie de la Régulation. Ce courant pensée porteur des enjeux de dynamiques macro-économiques, puis des dynamiques sectorielles et territoriales, analyse l'évolution historiques des « formes institutionnelles » : le « rapport salarial » ; les « formes de concurrence » ; la « monnaie » ; les « rapports internationaux » et « l'État ». Selon ces formes institutionnelles, les acteurs ne sont pas les mêmes et leurs actions sont dictées, d'un côté par des systèmes de contraintes relevant d'un semi-fonctionnalisme et d'un semi-institutionnalisme, de l'autre par des choix politiques qui agissent sur les modes de régulation. Maintenant, ces cinq « formes institutionnelles » sont articulées entre elles. Leurs articulations forment des « régimes d'accumulation » datés historiquement, repérables par la méthodologie des « faits stylisés ». Selon les formes institutionnelles cette théorie induit, sans le préciser, une approche keynésienne des « acteurs » ; ou une approche marxiste des « classes sociales ». Mais en réalité les acteurs sont, principalement, soumis aux contraintes macro-économiques et institutionnelles ; ce qui conduit la théorie de la régulation à avoir une certaine pertinence heuristique pour rendre compte des dynamiques du passé, une heuristique très faible pour rendre compte des conditions à réunir pour agir sur le futur ; ce qui conduit les chercheurs de ce courant de pensée à se présenter, soit comme de simples observateurs de la complexité des évolutions en cours (ou des mutations de long terme présentées sous formes de faits stylisés), soit comme « des conseillers des princes », tentant de faire en sorte que leurs analyses constituent des arguments mobilisables par les décideurs.

5. Les premiers questionnements d'ordre épistémologique au sein de la communauté scientifique COOP'TER

Cette cinquième partie expose les principaux échanges qui ont eu lieu lors du séminaire et les interrogations d'ordre épistémologique qu'ils suscitent. A chaque fois, des propositions programmatiques seront formalisées.

1ère série de questions/remarques : quelle articulation entre l'approche de la valeur et les enjeux territoriaux ?

- *Muriel Maillerfert*. L'EFC : un prisme productif dans l'approche de la valeur ?
- *Magali Talandier*. Par quels mécanismes l'EFC permet-elle de réduire les inégalités entre territoires et au sein des territoires, notamment du point de vue écologique ?
- *Philippe Billet*. Les régulations écologiques ne relèvent pas seulement de mécanismes naturels mais impliquent également l'action humaine. Comment cela est-il pris en compte dans l'EFC ?

Christian du Tertre a indiqué que les démarches de recherche relevant de l'EFC portaient d'une hypothèse politique forte : sans engagements des acteurs économiques, quel que soit leur statut, privé (SA, SARL, SCOP, SCIC,...), associatif, public ou parapublic..., dans la recherche de nouveaux modèles économiques durables, il n'y a pas de transition écologique possible. De ce point de vue, il y a bien un prisme productif dans le lancement des approches relevant de l'EFC.

Cela étant, l'EFC invite à reconsidérer les conditions de production de la valeur, en tenant compte des mutations structurelles de ces quarante dernières années et en critiquant les approches économiques traditionnelles sur le plan opérationnel comme sur le plan théorique.

Les analyses relevant de l'EFC conduisent à réinterroger la pertinence épistémologique des approches théoriques classiques, marxistes, néoclassiques qui représentent encore aujourd'hui des prismes culturels (en décalage avec la réalité contemporaine). De nombreux économistes continuent à considérer comme activités productives, les seules activités de production de biens (agriculture et industrie) et non les activités de service. Or,

- Aujourd'hui, la dynamique économique est tirée par les activités de services dans les pays dits développés comme dans les pays émergents. Ce n'est pas sans conséquence sur l'appréciation de la dynamique économique réelle, car les services présentent des caractéristiques spécifiques (en particulier, une coproduction du service avec les bénéficiaires) qui nécessitent de concevoir et mobiliser de nouveaux concepts pour appréhender la production (le concept d'immatériel, par exemple).
- La valeur est également de plus en plus appréhendée comme relevant des liens entre les régulations écologiques et les enjeux économiques.
- La création de valeur tient également aux agencements d'acteurs et aux conditions de leur coopération, dans la sphère productive, mais également en dehors de cette sphère (destruction de valeur par les externalités négatives comme création de valeur).

Les échanges invitent ainsi à préciser :

- Les ruptures qui s'opèrent entre une dynamique économique fondée sur la production de biens et une dynamique économique fondée sur la production de services. En quoi cela engage-t-il une rupture épistémologique dans la compréhension de la dynamique économique réelle ?
- En quoi la caractérisation des dynamiques productives spécifiques aux services et la compréhension des enjeux de travail qui y sont associés, permettent d'ouvrir de nouvelles perspectives en termes de développement durable ?

Christian du Tertre a également précisé que le modèle de l'EFC n'était pas *mécaniquement* générateur d'une réduction des inégalités sociales au sein des territoires ou entre les territoires. D'ailleurs, il existe des consultants qui mobilisent l'EFC sans se préoccuper de cette question.

En revanche, l'EFC permet de rendre possible une dynamique économique qui intègre ces enjeux. On remarque qu'un certain nombre d'entreprises contribuent, en s'intéressant aux effets utiles générés par

leur activité, à réduire les inégalités. Par exemple, l'entreprise Gesnord agit dans l'intention de réduire la désertification médicale dans le bassin minier. Cela étant, il n'y a pas d'effet mécanique lié au modèle. Cela suppose de repérer à partir des trajectoires réelles, la façon dont les acteurs s'emparent de l'EFC pour mener des projets qui contribuent à prendre en charge ou non des enjeux de territoire. Selon quelles logiques ? Avec quelles ressources ? Pour quels effets ?

Les échanges invitent ainsi à préciser :

- L'intention stratégique des entreprises et leur capacité à la mettre en œuvre. De ce point de vue, les dispositifs d'évaluation supposent que soient pris en compte les effets utiles observés en tant que résultats vis-à-vis des intentions, mais également, les dynamiques réelles de coopération qui ne sont pas toutes tributaires de l'action volontaire de l'entreprise, loin de là. L'évaluation des formes de coopération, notamment sur la base de récit vient compléter l'évaluation des résultats en tant qu'effets utiles relevant de différents registres ;
- Il faut aussi préciser les différents registres de la valeur (les différents registres de la performance), cette dernière étant un construit social et historique ; social au sens de points de vue contradictoires selon les groupes sociaux concernés ; historique au sens de points de vue différents en lien avec les mutations structurelles voire civilisationnelles.

2ème série de questions/remarques : quelle articulation entre modèle économique et enjeux de travail ?

- *Frédérique Debout*. La reconnaissance du travail réel apparaît comme un élément central dans l'EFC. Il existe néanmoins des processus d'instrumentalisation de la reconnaissance qui sont délétères pour la santé. En psychodynamique du travail, la question de la santé est également couplée aux valeurs, à la façon dont le travail contribue à "honorer la vie". Il y a besoin de préciser la façon dont l'EFC appréhende les questions de santé au travail.
- *Pascal Béguin*. L'intensification du travail et la question de la subordination sont des sujets majeurs dans le champ du travail. Dans quelle mesure ces enjeux sont-ils pris en compte dans l'EFC ?
- *Pascal Béguin*. Un point est à souligner. En ergonomie, on fait le constat qu'on est maintenant obligé de dépasser les frontières de l'entreprise pour agir à l'échelle des territoires. L'entreprise qui constituait une forme d'unité d'analyse et d'action pertinente au regard des enjeux technologiques et de gestion de la main d'œuvre, ne l'est plus. La capacité à transformer le travail oblige maintenant à manipuler des variables territoriales.

Christian du Tertre souligne l'importance de ces questions qui renvoient, selon lui, à la centralité du travail en économie. Quant au fond, elles soulignent le besoin d'éclaircir les liens entre modèle économique, activité de travail et dispositif institutionnel afin de préciser en quoi et dans quelle mesure le modèle de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération peut être porteur d'une dynamique d'amélioration, notamment, de la santé au travail.

Les échanges invitent ainsi à préciser ce que désignent, dans le référentiel de l'EFC, les expressions suivantes :

- La « centralité du travail ». Si l'activité de travail est centrale dans la production de valeur, elle n'est pas unique. Qu'en est-il des autres modalités de création de valeur ? en quoi les territoires, au sens d'agencement d'acteurs et de régulation sont créateurs de valeur ? En quoi les régulations écologiques sont porteuses de valeur ?
- La centralité de la subjectivité et de l'intersubjectivité dans l'activité de travail : que cela signifie-t-il ?
- La « reconnaissance du travail réel ». Historiquement, cette reconnaissance relevait essentiellement des rémunérations, du statut professionnel et du niveau de responsabilité des personnes. Cette forme de reconnaissance a donné lieu à des luttes sociales qui se sont matérialisées par les systèmes de classification et de conventions collectives. Avec la place singulière qu'occupent la « subjectivité » et « l'intersubjectivité », d'un côté, l'ampleur des arbitrages vis-à-vis du prescrit, de l'autre, la reconnaissance s'est étendue au travail réel et à la façon dont cette reconnaissance s'inscrit dans des dynamiques d'innovation servicielle, dans les processus de professionnalisation et dans l'évaluation de la coopération.

- Les conditions dans lesquels ces nouvelles formes de la reconnaissance du travail vis-à-vis de l'instrumentalisation renvoie aux enjeux de gouvernance et notamment à la question des dispositifs institutionnels qui cadrent dans et hors de l'entreprise les possibilités d'émancipation ;
- Dans l'EFC, « l'émancipation » est renvoyée à deux processus : la lutte contre l'aliénation ; la lutte contre l'exploitation. Ces deux aspects seront repris dans la troisième série de remarques suivant.

3ème série de questions/remarques : l'évaluation et le rapport à la gouvernance ?

- *Philippe Billet.* Quels sont les acteurs qui valident la valeur ? Quel est le système d'acteurs pertinent pour valider s'il y a valeur ou pas ? Comment les populations sont-elles associées au processus décisionnel ?
- *Pascal Béguin.* Quel lien entre la gouvernance et la question de l'évaluation ?

Christian du Tertre a précisé que ce qu'on appelle "valeur" en économie est en réalité un construit social et historique, d'un côté ; un construit contradictoire, de l'autre. La valeur dépend des critères que les différents types d'acteurs privilégient, et des rapports sociaux qui lient les acteurs entre eux : par exemple le salariat inscrit un rapport de subordination des salariés vis-à-vis de ceux qui détiennent les capitaux. Ce rapport détermine les registres de la performance (la valeur) : qualité des biens / gains de productivité / rentabilité du capital sur la base de la surdétermination du troisième registre vis-à-vis des deux autres. C'est sur cette base que les dispositifs d'évaluation se mettent en place.

Dans une économie fondée sur la production de biens, (les services étant appréhendés comme des quasi-biens) la valeur est, généralement, considérée comme consubstantielle aux résultats de la production qui est appréhendée en termes de qualité, de productivité et de rentabilité. Le mécanisme de régulation institutionnel relève du marché encadré par des dispositifs institutionnels (règlement de la concurrence...) qui sanctionne l'articulation valeur d'usage / valeur monétaire, ou des règles, notamment budgétaires, régissant les activités publiques.

En revanche, dès lors qu'il s'agit de produire des services, et de se préoccuper des effets d'externalité que provoque leur usage, le caractère « construit » de la valeur réapparaît avec plus d'acuité. La valeur du service dépend notamment de ses conditions d'accessibilités culturelles et territoriales.

Il existe un lien étroit entre les critères d'évaluation qui prédominent, et les acteurs qui participent au processus décisionnel et à la définition des investissements. En cela, une des questions centrales de la gouvernance renvoie à la façon dont on évalue la valeur. Ce point devra être précisé au fil des séances.

Les échanges invitent à préciser ce que désignent, dans le référentiel de l'EFC, les expressions suivantes :

- « Dynamique industrielle et financiarisée » // « Dynamique servicielle et territoriale ». Ces questions renvoient à des enjeux dynamiques (et non statiques) et à la façon dont se construit la rationalité économique de l'action. Cela renvoie, notamment, à deux domaines que nous allons aborder : les registres de la performance et les liens qui les régissent, d'un côté ; les déterminants de l'action au sein de chaque registre, de l'autre. Ces derniers peuvent apparaître, à force d'être sollicités, comme naturels. S'en dégager relève, alors, d'une révolution culturelle. A titre d'exemple, la spécialisation du travail, les économies d'échelle, l'innovation technologique vis-à-vis du registre de la productivité... Où se situent les ruptures épistémologiques ? Comment les caractériser ? quels impacts sur l'action et la théorie de l'action ?
- « L'émancipation ». Le référentiel de l'EFC insiste sur le rôle de l'émancipation comme ressort de l'engagement des personnes et des acteurs collectifs dans la recherche de nouvelles trajectoires de développement ; que cet engagement s'exprime dans le travail ou en dehors du travail. L'émancipation renvoie, sur le plan économique, à la lutte contre « l'aliénation », l'incompréhension de ce qui advient, d'un côté, à la lutte contre « l'exploitation », de l'autre.

La lutte contre « l'aliénation » prend appui sur la place de la recherche (opérationnelle et théorique, notamment en sciences sociales et humaines), dans les processus de professionnalisation. Ces activités sont considérées comme des investissements immatériels stratégiques que sont amenées à engager les organisations quelles qu'elles soient, tout

comme les acteurs territoriaux (renforcement du patrimoine immatériel territorialisé) lorsqu'ils cherchent à créer de nouvelles trajectoires de développement compatible avec les enjeux de la Transition.

L'EFC conduit à fonder ces activités sur des « dispositifs réflexifs » qui favorisent, sur la base de retours d'expérience, l'élaboration de concepts opérationnels et de méthodologies d'action essentiels à la lutte contre l'aliénation. Cette dynamique induit la création d'espaces de coopération entre des acteurs relevant de compétences complémentaires, de métiers différents.

La lutte contre « l'exploitation » renvoie à des enjeux de gouvernance. Toute organisation a besoin d'engager des processus d'accumulation de ressources matérielles et immatérielles pour développer son activité. Elle est amenée à réserver une partie du temps de ses membres comme de ses ressources financières à la réalisation de ses investissements. C'est pourquoi, toute organisation produisant des biens et des services, ou encore des solutions articulant les deux, a besoin, sur le plan financier, d'être rentable. Mais se posent alors trois questions. A quelle hauteur doit être fixée cette rentabilité dans le cadre des processus de répartition ? A quelle finalité les investissements sont-ils destinés ? Qui décide de cette « hauteur » et de cette finalité ? Marx avait indiqué dès le XIX^{ème} siècle que la principale contradiction du capitalisme était associée à la réponse qui était apportée à ces enjeux. Les principales difficultés du modèle de développement économique était associée à la contradiction entre le développement de la socialisation de la production et la régulation de la rentabilité par une minorité d'acteurs. Depuis, la socialisation de la production n'a pas cessé de croître, notamment avec la généralisation des activités de service et le développement des échanges internationaux (l'interdépendance des activités et des acteurs s'est accrue) et les décideurs pesant sur les orientations et les formes de l'accumulation de la valeur sont en très petit nombre tant dans la sphère privée que dans la sphère publique. Si cette contradiction a trouvé dans la seconde partie du XX^{ème} siècle des formes originales de régulation par l'émergence puis la généralisation du dialogue social et des dispositifs institutionnels de redistribution par l'établissement de revenus indirects, ces dernières apparaissent insuffisantes avec la généralisation des activités de services et les inégalités territoriales concernant leur accès, comme les inégalités territoriales des conséquences des dérégulations écologiques.

Est-il possible que les organisations innovent sur un plan institutionnel et impulsent de nouveaux types de dialogue concernant les choix d'investissements afin de prendre en compte leurs impacts sociétaux ? C'est l'un des grands enjeux de la gouvernance impulsée par l'EFC, celui de l'ouverture de ces décisions à un système d'acteurs plus large que les détenteurs des capitaux et les salariés des organisations incluant les bénéficiaires des solutions et les acteurs territoriaux : une forme de dialogue social, sociétal et territorial fondé sur l'engagement dans le travail réel et l'engagement dans les projets durables. C'est l'un des enjeux du programme COOP'TER que d'évaluer par la recherche ces enjeux.

4^{ème} série de questions/remarques : quelles conditions pour un changement de trajectoire de développement économique ?

- *Pascal Ughetto*. Le développement de l'EFC a besoin de l'émergence d'un système d'acteurs qui partagent des catégories de pensées. Comment ces acteurs « s'alignent-ils » entre eux ; et produisent un sens partagé qui soutient l'action et le développement de l'EFC ?
- *Magali Talandier*. N'est-il pas nécessaire d'atteindre une "masse critique" pour que des transformations réelles puissent avoir lieu ?

Christian du Tertra considère que si les questions posées relèvent, essentiellement, de la sociologie politique et des sciences politiques, elles concernent toutes les disciplines en SHS. Quelles conditions pour soutenir l'émergence d'écosystèmes coopératifs territorialisés (ECT) et des communautés de pensée et d'action soutenant ces démarches ? Quels ingrédients, quelles compétences nécessaires, quels dispositifs institutionnels, quel sens pour les acteurs engagés et ceux qui ne le sont pas ?

La question de la masse critique n'est pas à l'heure actuelle traitée en tant que telle par le référentiel de l'EFC. On sent, pourtant, que la question est présente, même si on ne sait pas encore réellement la traiter, ni l'instruire. La question qui est posée, est très pertinente au regard des expériences en cours.

A titre d'illustration, on peut identifier les expériences de certains Jardins de Cocagne. Deux remarques ont été formulées :

- Il y a besoin d'un certain niveau de production pour assurer une certaine diversité en termes de produits du maraîchage compatibles avec les attentes des "mangeurs". Sur le périmètre d'un seul Jardin, c'est souvent compliqué, ce qui les invite à coopérer avec d'autres maraîchers.
- La masse critique renvoie plus à la nécessité que se constitue un certain tissu de relations avec les habitants à l'échelle d'un bassin de vie. C'est la qualité de ces relations qui rend possible le fait que quelque chose puisse se passer. La question est alors posée en termes de « saut systémique ».

Les échanges invitent à préciser ce que désignent, dans le référentiel de l'EFC, les expressions suivantes :

- « Communautés de pensée et d'action ». Comment émergent des groupes sociaux moteurs de la Transition ? Comment s'organisent-ils ? Selon quelles modalités ? En quoi la Transition fait elle naître la question de nouveaux acteurs collectifs. Après ou à côté, ou en lien avec les « communautés nationales », « les classes sociales », les « forces sociales » ? Comment émergent de nouvelles figures sociales et collectives. La sociologie politique est très concernée par cet enjeu, mais les sciences économiques également ; plus généralement, les sciences sociales et humaines.
- « Les changements d'échelle ». Si des expériences montrent qu'une dynamique économique différente de celle qui s'impose aujourd'hui est possible, si ces expériences contribuent à identifier les ressorts de cette Transition, les conditions de leur viabilité sur le long terme restent posées ainsi que leur capacité à se transférer, à se généraliser, voire à devenir dominante. Cet enjeu le relève du « changement d'échelle » ; de sauts systémiques.

La recherche et les expériences conduisant à l'enrichissement progressif du référentiel de l'EFC commencent à aborder cet enjeu de trois manières : la question des conditions de la transférabilité des expériences considérées comme pilotes ; la question des « sauts systémiques » progressifs conduisant par les processus d'internalisation d'enjeux relevant de phénomènes d'externalités (négatives ou positives) changent l'échelle des enjeux ; les processus d'innovation institutionnelles qui soutiennent par l'échelle des régulations, les dispositifs d'incitation comme de règlementation la pérennisation de comportements considérés comme vertueux. Ce sont des enjeux dynamiques essentiels à aborder dans le séminaire.

5ème série de questions/remarques : quel rapport à l'Etat, quel rapport au temps ?

- *Quelle évolution induite par l'EFC en termes d'action publique, du rôle de l'Etat et du rapport entre acteurs publics et société civile (Emmanuel Dupont) ?*
- *Quelle évolution du rapport au temps induit par l'EFC (Hélène Varlet) ?*

Il n'a pas été apporté de réponse spécifique à ces questions. Il s'agit néanmoins de questions centrales commencent à être instruite par le référentiel de l'EFC.

Cela concerne l'usage dans les échanges au sein des communautés faisant référence à l'EFC des expressions suivantes :

- « L'innovation institutionnelle ». Comment peut-on passer d'un « bricolage institutionnel » intuitif et « opportuniste » à la conception de nouvelles régulations institutionnalisées ? Quel rapport cela constitue-t-il à l'Etat, au travail de ses salariés ? Quelle communauté de pensée et d'action créer au sein des différents appareils de l'Etat que celui-ci soit abordé sous l'angle central, déconcentré ou territorial ? Quelles évolutions de métiers sont en cours dans les services de l'Etat et de ses agences lorsque ceux-ci s'engagent dans une Transition intégrant un changement de modèle économique et de modèle de développement ? Quel dispositif d'évaluation ?
- La « démocratie sociétale » à côté de la démocratie représentative et la démocratie sociale. Si la démocratie représentative est en difficulté au point que sa légitimité commence à être mise en question, comme la démocratie sociale, comment régénérer leur pertinence et leur légitimité dans le cadre de la Transition ? En quoi serait-il utile de soutenir l'émergence d'une

« démocratie sociétale » ? Quels en seraient ses contours et son mode d'articulation à la démocratie représentative, d'un côté et à la démocratie sociale de l'autre ? Ces enjeux commencent à être abordés par les dynamiques faisant référence à l'EFC.

- La stratégie politique de la « longue marche » : comment tenir compte des contradictions de temporalité dans la Transition. Par exemple, comment concevoir et développer un plan de relance qui articule le court terme pour limiter les phénomènes d'effondrement (politique de type keynésienne) tout en préparant l'avenir en soutenant les expériences porteuses d'un nouveau modèle économique d'entreprise et un nouveau modèle de développement durables ? A quelle condition le « temps long » l'emporte sur le temps court ? Comment instruire une « longue marche » dans un contexte où les acteurs ressentent une « urgence écologique »... Ce sont des questions politiques essentielles.

6. Les premières contributions des chercheurs en lien avec leurs questionnements

Les contributions des différents chercheurs⁸⁷ ayant participé à l'activité de la communauté de recherche COOP'TER sont présentées par ordre alphabétique. La reprise de leurs apports dans une interface explicite avec la dynamique de l'EFC doit faire l'objet d'échange au cours de la seconde année du séminaire de recherche COOP'TER.

Les présentations et remarques épistémologiques varient dans leur forme et leur contenu disciplinaires. Une grande liberté de réaction avait été sollicitée.

Il a été ajouté à ces analyses une note rédigée par Christian du Tertre concernant la sobriété et l'EFC compte tenu de l'importance prise par cette notion dans le débat public, notamment, depuis le printemps 2022 et les difficultés s'accumulant en matière énergétique, tout particulièrement.

6.1. Référentiel d'action et déploiement de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération.

Pascal Béguin

Professeur d'Ergonomie, Institut d'Études du Travail de Lyon, UMR 5600 *Environnement, Ville, Sociétés*, LaBex *Intelligence des mondes urbains*
pascal.beguin@univ-lyon2.fr

Résumé : Ce document est la transcription d'une présentation faite au sein de la Communauté Scientifique du programme COOP'TER, réalisé en partenariat entre l'ADEME et le laboratoire ATEMIS. Il a pour objet les ruptures épistémologiques qu'entraîne l'EFC sur l'ergonomie. Dans une première section, je présente l'ergonomie et son objet ; dans une seconde, j'indique six propositions qui sont destinées à raisonner les transitions professionnelles face aux enjeux de la soutenabilité ; dans la troisième section j'identifie trois ruptures auxquelles me semble conduire l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération.

1. Ergonomie, science de la conception et référentiel d'action

Afin d'introduire la focale qui est la mienne, et aussi celle de l'équipe à laquelle j'appartiens⁸⁸, il me faut dire quelques mots sur l'ergonomie, qui est une discipline rare et mal comprise.

L'ergonomie s'occupe de spécifier et de faire advenir ce qui n'existe pas encore : une nouvelle organisation du travail, une nouvelle machine, un nouvel espace de travail, c'est-à-dire des éléments qui sont relatifs à un certain « *régime de travail* », avec l'espoir que l'activité de travail qui en découlera sera plus favorable à la vie humaine, au travail et hors travail. Son objectif n'est pas de comprendre les difficultés rencontrées par les opérateurs qui travaillent à la chaîne, mais de remplacer le travail à la chaîne ; c'est-à-dire de faire advenir un *régime de travail* plus favorable au *travailler* (voir ces termes dans l'encart ci-dessous).

Or une telle activité (*spécifier et faire advenir ce qui n'existe pas encore*) est intimement mêlée à la conception. Par distinction avec la « *découverte* » (dont la finalité est d'identifier ce qui existe, mais qu'on

⁸⁷ La liste des participants à la communauté scientifique est mise en annexe. Leur adresse électronique est indiquée afin de pouvoir les contacter.

⁸⁸ Les travaux évoqués ont été menés, outre moi-même, par Valérie Pueyo (MCF HDR), Francisco Duarte (Prof, COPPE, Université de Rio de Janeiro) et par nos doctorants (en particulier Xavier Coquil, Leila Boudra, Jeanne Robert, Constance Ruiz, Alexis Chambel, Pierre Royon, Jean Bittencourt, Renata Wey, Carolina de Carmo, Barbara Orrigni, Mateus Abraçao).

ne comprend pas ou qu'on comprend mal -la mécanique céleste par exemple-), la « *conception* » est concernée par les activités, méthodes et pratiques dont la finalité est de *créer quelque chose qui n'existe pas encore* (H. Simon, 1999). La science de la conception, qui a alors pour objet l'élucidation de ces activités, méthodes et pratiques de conception, constitue une orientation de recherche internationale transdisciplinaire bien établie⁸⁹ (N. Cross, 2007), à laquelle l'ergonomie contribue.

La notion de travail n'est pas dépourvue d'ambiguïtés. Entre les hommes et les femmes qui vont au travail pour gagner leur vie, et le boulanger qui travaille la pâte à pain destinée à la consommation humaine, on n'évoque pas la même chose. Il faut distinguer :

- **Le régime de travail**, qui relève d'une construction socio-historique de très long terme (le régime actuel de travail semble trouver son origine au 16^{ème} siècle, date à laquelle le travail perd sa dimension « spirituelle »), et dont les dimensions structurantes actuelles sont entre autres : la division du travail (qui est au cœur du taylorisme), l'optimisation et la lutte contre le gaspillage (centraux dans le *lean production*), ou encore la subordination (consubstantielle au salariat).
- **Le travailler**, l'activité humaine de travail, qui constitue une dimension anthropologique, du fait que l'activité est une expérience centrale dans une vie humaine, puisque s'y joue, pour celles et ceux qui travaillent, la question de leur contribution utile au monde, et de leur place occupée parmi les autres.

Au sein des sciences de la conception, Staudenmaier (1985) a montré qu'il faut distinguer trois processus bien distincts d'émergence de ce qui n'existe pas encore :

- *L'invention* (terme qui apparaît dès la Renaissance) vise à rendre compte de l'acte inventif, c'est-à-dire des dynamiques cognitives et éventuellement psychiques (individuelle et collective) qui sont mobilisées durant l'invention, et qui sont le plus souvent attribuées à des caractéristiques hors normes de l'inventeur (Léonard de Vinci, par exemple). L'invention a pour aboutissement une nouveauté, le plus souvent un prototype, qui va faire l'objet d'un brevet.
- *L'innovation*, notion introduite à la fin du 19^{ème} (et mobilisé plus tard par Schumpeter), rend compte du processus d'émergence de la nouveauté qui se produit durant la diffusion d'une nouveauté, du fait des sanctions et des révisions que lui font subir les acteurs dans les situations au sein desquelles on introduit cette nouveauté.
- Le « *development* », notion qui fait son apparition au milieu du 20^{ème} siècle, et qui peut être décrite comme (i) un processus finalisé (il existe une *volonté relative au futur*), (ii) contraint temporellement (et qui suit donc des étapes qui ne sont pas aléatoires) et (iii) qui met aux prises une diversité d'acteurs (ce qui questionne donc les dynamiques collectives plus ou moins favorables qui sont à l'œuvre).

Ces distinctions sont des acquis. Mon propos porte sur le *development*, notion quasiment intraduisible en français. Formellement, on peut le traduire par *conduite de projet*, mais cette notion a été profondément dévoyée avec le *management par projet* (qui est une forme de gestion des Hommes qui n'a rien à voir avec la conception). Si je devais proposer une traduction simple pour désigner le *development*, j'utiliserais le terme *déploiement*. Partant d'une intention initiale, quelle organisation de l'action (collective) met-on en œuvre, quelles sont les étapes, les démarches et méthodes mobilisées pour déployer localement une nouveauté ?

L'EFC propose un régime de travail très articulé à un « travailler » favorable à l'environnement, du fait de la substitution des effets socialement utiles⁹⁰ de l'usage à la valeur d'usage elle-même. Mais avec quel référentiel d'action ce régime de travail est-il déployé localement, quelles sont les étapes à mettre en œuvre, quels sont les acteurs, leurs rôles et leurs dynamiques d'apprentissage. Mon hypothèse est que nous avons besoin d'un référentiel d'action destinée au déploiement de l'EFC, et que les expérimentations qui sont menées au sein de la communauté COOP'TER offre un observatoire idéal pour identifier un tel référentiel. Je vais donc dans un premier temps présenter quelques acquis. Et j'indiquerai ensuite les questions posées par l'EFC.

⁸⁹ La première société savante – la *Design Research Society* – a été fondée en Angleterre en 1966, suivie par de nombreux pays dont les associations savantes sont aujourd'hui regroupées au sein d'une confédération internationale : *l'International Association of Societies of Design Research*

⁹⁰ directs et indirects

2. Six éléments pour l'identification d'un référentiel d'action centré sur les transitions professionnelles

L'équipe à laquelle j'appartiens conduit depuis plusieurs années des travaux de recherche qui portent sur les transitions du travail dans le contexte d'enjeux écologiques et sociétaux de la soutenabilité, l'objectif étant d'identifier les rationalités d'action qui sont susceptibles de faciliter le passage à des régimes de travail et à des activités de travail plus respectueuses de l'environnement et du vivant (humain et non humain).

Ces travaux ont été menés dans différents secteurs [gestion de l'eau (Béguin & Coll, 2011), production agricole (Béguin & Pueyo, 2010, Coquil & Coll. 2017), efficacité énergétique (Rosier & Coll. 2015), traitement des déchets (Boudra & Coll. 2019), projet de développement locaux (Robert & Béguin, 2021)], et ont fait l'objet de publications internationales (Béguin & Coll., 2012, Duarte & Coll., 2015, Pueyo & Coll. 2019, Béguin & Coll. 2021).

On peut résumer ces acquis à partir des six propositions ci-dessous.

2.1. Le passage à des formes de production plus respectueuses de l'environnement doit être appréhendé comme une trajectoire de définition conjointes du régime de travail *et* du travailler (notion de *transition professionnelle*).

Il n'est pas suffisant de spécifier un nouveau régime de travail, il faut aussi prendre en charge des questions relatives à la transformation du travailler. En effet :

- Le travailler (l'activité humaine) doit être considéré comme une ressource permettant d'identifier, de construire et de mettre en œuvre des pratiques de production plus durables. Il n'existera par exemple pas d'agriculture durable sans que des agriculteurs ne soient capables de la mettre en œuvre durant leur travail.
- L'activité de travail est profondément impactée par les transformations requises pour passer à des formes de travail plus durables ; et les résistances que rencontrent les protagonistes peuvent être des verrous.

Nous appelons *transitions professionnelles* les processus de transformation conjointe du régime de travail ET du travailler. Ces transitions doivent être appréhendées comme des *trajectoires* dans la mesure où, durant la conception, l'issue est incertaine pour les protagonistes qui en font l'expérience.

2.2. Les transitions professionnelles supposent une mise en tension dialectique entre souhaitable et possible.

Pour soutenir une transition professionnelle, il faut articuler deux sphères assez hétérogènes : celle du *souhaitable* (et du projet politique), et celle du *possible* (et de la réalisation d'un potentiel) :

- D'un côté, une intention (une certaine idéalité), qui fournit une impulsion et qui relève du souhaitable ;
- Mais, de l'autre, l'activité se confronte au réel et à ses résistances, et se marque de possibilités et d'impossibilités.

Or le souhaitable serait condamné d'avance s'il ne rencontrait aucune possibilité de réalisation dans l'activité.

Par conséquent, il faut mettre en tension dialectique ces deux pôles du souhaitable et du possible de manière à les faire converger. Des issues que l'on croyait a priori fécondes au plan du souhaitable peuvent devoir être révisées parce qu'elles se révèlent comme étant des impossibilités du fait des résistances du réel. Mais symétriquement des potentialités nouvelles et réalisables, mais qu'on n'envisageait pas initialement, pourront apparaître comme des options fructueuses *chemin faisant*.

Dit autrement : « *marcheur tu ne peux pas faire l'économie du chemin* ». La transformation concrète qui sera réalisée n'est pas connue au début du projet. Certes, il existe une impulsion initiale. Mais la réalisation finale sera nécessairement spécifiée, précisée, reconfigurée et redéfinie localement. On donc a en réalité affaire à un *dévoilement*, durant lequel ce qui sera finalement conçu émerge de l'effectuation de l'action.

2.3. Les transitions professionnelles supposent une redéfinition du domaine du pensable et du faisable.

Il est nécessaire de mieux distinguer *apprentissage* et *développement*, cette distinction est actuellement trop peu marquée. L'apprentissage s'effectue à l'intérieur d'un cadre de pensée et d'action existant. Le développement concerne la morphogenèse et la redéfinition du cadre à partir duquel s'effectuent les apprentissages.

Un exemple issu du secteur agricole servira à fixer les idées. Depuis le début de la modernisation agricole, les acteurs ont fait beaucoup d'apprentissages. Mais ceux-ci ont été réalisés dans un certain cadre historico-culturel, globalement réglée depuis les années 30/40 : une production intensive reposant sur l'utilisation d'intrants et sur la sélection variétale et animale. Un grand nombre d'apprentissages ont été réalisés dans ce cadre. Néanmoins, c'est le cadre à partir duquel ont été réalisés ces apprentissages qui est aujourd'hui soumis à développement, car remis en cause. La culture intensive repose sur ce qu'on serait tenté de qualifier comme une « *stratégie virile* » de la maîtrise du vivant : on veut fabriquer la nature, en contrôlant les facteurs de culture (grâce à l'usage des intrants : les phytosanitaires, des engrais, etc.) ou d'élevage (en modifiant le vivant). Mais les pratiques de travail agricole (de culture ou d'élevage) qui sont plus respectueuses de l'environnement mobilisent un autre rapport au milieu. Le rapport viril n'est plus de mise : il s'agit plutôt d'intervenir par touche afin que le vivant dont on dispose, aille là où l'on veut qu'il aille. Or ceci change tout, il faut redéfinir ce sur quoi porte l'action, redéfinir également les concepts et les indicateurs, ainsi que les ressources (cognitives, procédurales -p.e. les techniques d'observation-, et matérielles) pour atteindre les buts, et même changer les valeurs puisqu'il faut redéfinir ce qui compte.

Ainsi, il n'est pas suffisant que les acteurs fassent des *apprentissages* à l'intérieur de cadres de pensée et d'action déjà-là. C'est moins un apprentissage qu'un développement du domaine du pensable et du faisable qui est requis durant le passage à la soutenabilité. Il s'agit évidemment d'un processus long et périlleux pour les protagonistes parce qu'ils doivent quitter leurs certitudes.

2.4. Les transitions professionnelles requièrent une démarche de conception « pas à pas ».

Ce qu'on appelle une conception *pas à pas* est une démarche dans laquelle la transition est conduite en prenant appuie sur des étapes de « *mise en situation* » (des pas), durant lesquelles les idées associées au souhaitable sont le plus rapidement possible mises en forme dans des situations concrètes, de manière à pouvoir être confrontées au faire et à l'activité de travail. L'expérience acquise dans un tel processus constitue un substrat à partir duquel sont évaluées les orientations initiales, et qui peut conduire à des orientations nouvelles qui sont destinées à répondre au projet (à la volonté relative au futur).

Soulignons qu'une conception *pas à pas* repose sur un certain éloge du *faire* et de l'effectuation de l'action. La profondeur des transformations requises conduit en effet à abandonner la volonté anticipatrice (souvent très présente dans la conduite de projet), tout simplement parce qu'on ne dispose pas des bases nécessaires à la définition d'un modèle de la situation cible (puisqu'on est en train de le construire). Il s'agit alors de miser sur la construction de l'expérience (au sens de *experientia*, non de *experimentatum* promu par les sciences expérimentales).

2.5. Les démarches de conception *pas à pas* doivent supporter un processus de *valuation*.

Les expériences qui sont faites doivent néanmoins être consolidées. Les « *mises en situation* » de la conception « *pas à pas* » constitue un substrat. Mais celui-ci suppose la mise en place d'un processus réflexif d'analyse, de mise en forme et d'objectivation⁹¹, dont l'enjeu est un processus de *valuation* (d'identification de ce qui compte et qui doit être mis en patrimoine au sein du groupe).

Ce processus de *valuation* doit à minima s'appuyer sur la séquence suivante :

- *Mettre en œuvre des debriefings*. Les debriefings consistent à effectuer une analyse ex-post pour chaque situation expérimentée, l'idée centrale étant qu'il est impossible d'être dans l'action et de tirer tous les enseignements de ce qui s'y passe.
- *Effectuer un enregistrement*. Ce n'est qu'une fois les debriefings réalisés qu'il devient possible d'en tirer un ensemble d'enseignements. Typiquement, cette étape prend la forme suivante : *on a observé*

⁹¹ Par le terme « objectivation » on désigne ici un processus qui vise à produire une forme dont la pensée peut se saisir pour en parler, la manipuler et y réfléchir individuellement ou collectivement.

telle(s) chose(s), on peut en tirer telle(s) enseignements. Quelle(s) décisions individuelles ou collectives prend-t-on ?

Dans tous les cas, cette étape se termine par la définition de nouvelles mises en situation.

2.6. Les transitions professionnelles sont fragiles et toujours menacées. Il faut créer des *hétérotopies*.

Le développement est quelque chose de difficile, de long et de très risqué, ne serait-ce que parce que les acteurs doivent quitter leurs certitudes alors qu'ils ne connaissent pas l'histoire qu'ils sont en train d'écrire. Or les protagonistes sont toujours menacés par les urgences du moment, par des rythmes qui sont hétéronomes à la dynamique des expériences qu'ils réalisent. Les rythmes, les enjeux immédiats de la production et même la forme politique majeure des situations de travail (la subordination) peuvent être des empêchements. Se pose donc la question des unités de temps et d'espace, et des dynamiques collectives nécessaires aux dialogues et à la recomposition des choses.

De manière générale, les situations d'expérimentation collectives, de conception pas à pas et de valuation, doivent pouvoir bénéficier de *lieux autres*, que Foucault (1984) désigne comme des « *hétérotopies* ». Le développement, pour se réaliser, doit pouvoir bénéficier de lieux qui sont bien sûr à l'intérieur de la société, mais qui fonctionnent selon des règles qui leurs sont propres, en particulier au plan des rythmes et des régulations entre les protagonistes. Des tiers-lieux, appréhendés comme espace d'intermédiation entre les acteurs, peuvent répondre à cet enjeu. A défaut qu'existe de tels lieux, il est impossible de faire des expériences collectives susceptibles de féconder en retour le quotidien.

3. EFC et ruptures épistémologiques : trois défis relatifs à la rationalité de l'action

Les six points que je viens de présenter sont pour moi des acquis. Pour autant l'EFC conduit à des questions nouvelles. Et je partage la vision Bachelardienne d'une vision fondamentalement historique de la science. Mais je vais cependant utiliser ce terme de « rupture épistémologique » en un sens assez mou : relever le défi ! Quels sont les défis que l'EFC me semble poser à la rationalité de l'action, telle que je l'ai définie ci-dessus ? Il me semble qu'ils sont de trois ordres.

3.1 Première défi : la dimension servicielle et la temporalité de l'action

Le premier défi est en lien avec la question servicielle et l'immatériel. C'est une question qui me semble très profonde pour les sciences de la conception, car elle ne questionne rien de moins que la nature des objets à concevoir.

- L'EFC pose à juste escient une rupture avec une approche descendante de *l'innovation technique* (entendu au sens d'objet technique). Par approche *descendante* de l'innovation, on désigne un processus de changement qui part des technologies, et qui vise à y aligner le travailler. On peut souligner qu'une telle rationalité descendante est très structurée. La devise de l'exposition universelle de Chicago était : *La science découvre, l'industrie applique et l'Homme se soumet*. L'EFC appelle à une « *inversion de l'innovation* » (présentation de Ch. du Tertre dans les séminaires COOP'TER). *Inversion* est le juste terme, car la rationalité de l'EFC suppose : (i) d'identifier des effets utiles des usages des biens comme des services rendus dans le contexte des besoins locaux (sociétaux, environnementaux etc) ; il s'agit donc de définir un processus. Puis seulement ensuite (ii) de spécifier les ressources techniques en conséquence.

Il faut souligner que la remise en cause de l'innovation technologique « *descendante* » n'est pas totalement nouvelle. C'est au contraire un objet assez central des « *sciences and technology studies* » et de la sociologie de l'innovation, qui réinterrogent les liens entre technique et politique, et qui avait en particulier conduit Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe à parler d'une *démocratie technique* (Callon & Coll. 2001). Cet ouvrage séminal (en français) donnera lieu à une épaisse littérature.

On soulignera cependant qu'on reste sur l'objet technique, qui est appréhendé comme une espèce de *véhicule politique*. L'EFC, en affirmant comme l'a fait Christian du Tertre, qu'il faut d'abord concevoir le processus, suppose un renversement beaucoup plus radical.

Deux questions sont posées :

- La première réside dans la nature de l'objet à concevoir. Il me semble qu'il convient de concevoir une organisation de la production : des flux, des filières, des transformations d'informations ou de matière, l'ensemble ordonné dans l'espace et dans le temps. Mais deux autres dimensions sont également désignées : des *conventions*, et des *institutions*. Pour les *conventions*, il s'agit de références partagées qui supportent la coopération et les dynamiques d'interaction. Pour les *institutions*, il s'agit de structures qui définissent un cadre destiné à stabiliser, mais aussi à réguler et à maintenir des pratiques et des normes. Comment fait-on pour concevoir de tels objets ?
- La seconde est relative à la technologie elle-même. Les modes de conception dominants, centrés sur la technologie sont certes problématiques. Mais ils présentent deux atouts : la technologie oriente l'action et garantit une certaine permanence (Cf. la notion de *crystallisation*, Béguin, 2010). Quels sont, alors, les permanences sur lesquelles on peut s'appuyer ?

Au-delà des interrogations massivement centrées sur la dimension temporelle de la rationalité de l'action (et sur les étapes par lesquelles on passe), on pose l'hypothèse que l'EFC demande de repenser l'articulation entre technique et politique, et demande d'y voir plus clair sur une acception du fait technique au-delà de celui d'objet technique.

3.2. Seconde défi : l'échelle territoriale et les dynamiques collectives

La seconde rupture porte sur un changement d'échelle. Ce point concerne peut-être plus l'ergonomie que la science de la conception proprement dite. L'ergonomie a vécu sur une aporie : l'essentiel, si ce n'est tous les travaux réalisés en ergonomie, se situent à l'échelle de l'entreprise et de ses frontières (organisationnelles). Notons que cette échelle de l'entreprise peut être considérée comme pertinente : frontières organisationnelles de la « ressource humaine », frontières technologiques etc.

Or, la notion d'écosystème coopératif territorialisé (ECT) conduit à la remise en cause de cette échelle d'analyse et d'action. Ce n'est pas indépendant des questions des conventions et des institutions évoquées précédemment, bien sûr. Mais cela ne s'y limite pas. Deux points :

- Premièrement, cette notion d'écosystème coopératif fait émerger la question territoriale. A noter qu'on utilise ce terme surtout pour désigner la variable spatiale des projets à traiter (ce sont des projets *territorialisés*, plus que des projets de *territoire*). Or la dimension territoriale apparaît comme étant non seulement une évolution de l'unité d'analyse, mais aussi comme un objet singulier qui doit être pris en charge au plan de la démarche de conception.
- Deuxièmement, il me semble que cela a à voir avec l'encastrement sociétal de l'économie : l'inscription de l'économie dans des règles (sociales, culturelles et politiques) qui régissent certaines formes de production et de circulation des biens et des services. La notion d'écosystème coopératif territorialisé a pour conséquence qu'il ne faut pas seulement limiter l'action aux milieux de travail et aux travailleurs, mais aussi aux milieux de vie et aux consommateurs. Et donc qu'il ne faut pas seulement avoir pour focale les activités de travail, mais aussi les utilités nécessaires à la vie au sein du territoire (on retrouve ici les différentes sphères de l'EFC : l'habiter, la mobilité, le soin, l'alimentaire, les loisirs et la culture, etc).

On a donc un double élargissement : de l'entreprise vers le territoire. Et des milieux de travail vers les milieux de vie. Or, ceci impacte considérablement les dimensions collectives de la conduite d'un projet. Quand on intervient dans une entreprise, il y a une gouvernance, des rôles attribués aux acteurs, et des concepts pour penser les rôles des acteurs : *Maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre, acteurs métiers, acteurs projets*. De telles notions sont probablement insuffisantes dans le contexte de l'EFC. Mais à cet égard, il n'est pas surprenant d'entendre Christian du Tertre parler de *démocratie sociétale*. Il y a probablement là de très sérieuses questions de gouvernance qui sont posées par de tels projets.

3.3. Troisième défi : la réflexivité et la volonté relative au futur

Le troisième défi porte sur la réflexivité, et le lien qu'elle entretient avec la volonté relative au futur.

Dans les travaux que j'ai évoqués précédemment, et à travers ce que j'ai appelé la conception « *pas à pas* », nous avons (comme l'EFC) été conduit à défendre l'idée qu'il faut renforcer la réflexivité. Celle-ci est une condition de la transition, de la trajectoire et de l'identification des transformations requises. Et c'est dans cette perspective que j'ai argumenté la nécessité de prendre en charge un processus de *valuation*. Celui-ci se situe sur deux plans (qu'il faut soigneusement distinguer) : sur les moyens (les ressources à spécifier) et sur les fins (les *ends in view*).

Ce sont les fins que j'évoque ici : les finalités poursuivies dans la conduite du projet, et que j'ai appelées précédemment la volonté relative au futur. La question est comment outillons-nous la question environnementale durant la conduite de l'action ?

La prise en compte de la variable environnementale appelle à la prise en compte d'indicateurs, sur les externalités positives (je pense par exemple ici à la question de la sobriété) et / ou négatives. Les questions sont ici très larges et complexes, puisqu'elles concernent autant des questions ontologiques (qu'est-ce qu'il faut prendre en compte) que des questions épistémologiques liées à la mesure (mesurer c'est associer une qualité donnée d'un phénomène à un nombre, mais toutes les dimensions à prendre en compte peuvent-elle se traduire par un nombre ?). Or, de tels indicateurs (qu'il faut articuler à l'activité) restent à construire.

4. Conclusion

Dans ce texte, j'ai argumenté l'intérêt d'avoir pour focale la rationalité de l'action, que Saudenmaier appelle le *development*, et qu'on peut définir comme (i) un processus finalisé, (ii) contraint temporellement, et (iii) qui met aux prises une diversité d'acteurs.

Chacune des trois « *ruptures* » identifiées précédemment concerne respectivement une dimension de cette définition : la réflexivité concerne les finalités poursuivies ; la dimension immatérielle concerne la temporalité ; et la notion d'écosystème coopératif territorialisé concerne les dimensions collectives.

Bibliographie

- Béguin, P. (2010). *Conduite de projet et fabrication collective du travail: une approche développementale*. Document de synthèse en vue de l'habilitation à diriger des recherches. 149 pages.
- Béguin, P., Duarte F. (2017). Introduction to the special section on Work and Sustainable development. *WORK: A Journal of Prevention, Assessment, and Rehabilitation* vol 57/3, pp. 311-313, (DOI: 10.3233/WOR-172572)
- Béguin, P., Duarte, F., Lima, F., Pueyo, V. (2012). Activity at work, innovation and sustainable development. *Work*, 41/2012. 89-94. DOI: 10.3233/WOR-2012-0140-89
- Béguin, P., Pueyo, V. (2011). Quelle place au travail des agriculteurs dans la fabrication d'une agriculture durable. *Pistes*, Vol 13, n° 1. <http://www.pistes.uqam.ca/v13n1/articles/v13n1a1.htm>.
- Béguin, P., Pueyo, V., Casse, C. (2021). Réflexion sur les liens entre le travail et le développement durable. *Revue de Droit du Travail*, 4/2021, pp 307-312.
- Boudra, L., Delecroix, B. Pueyo, V., Béguin, P. (2019). Prendre en compte le territoire dans la prévention des risques professionnels. Le cas du travail de tri des emballages ménagers. *Le travail Humain*, 2019/2 Vol. 82, pages 99-128 <https://doi.org/10.3917/th.822.0099>
- Callon, M., Lascoumes, P., & Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil.
- Coquil, X., Dedieu, B., Béguin, P. (2017). Professional transitions towards sustainable farming systems: the Development of Farmers' professional worlds. *WORK: A Journal of Prevention, Assessment, and Rehabilitation*, 57(3), pp. 325-337 (DOI: 10.3233/WOR-172565)
- Cross, N. (2007). Forty years of design research. *Design Research* 28, pp 1-4.
- Duarte, F., Béguin, P., Pueyo, V., Lima, F. (2015). Work activity within sustained development. *Production*, 25(2), p. 257-265, abr./jun. 2015 <http://dx.doi.org/10.1590/0103-6513.156013>.
- Duarte, F., Béguin, P., Pueyo, V., Lima, F. (2015). Work activity within sustained development. *Production*, 25(2), p. 257-265, abr./jun. 2015 <http://dx.doi.org/10.1590/0103-6513.156013>.
- Foucault, M. (1984). Des espaces autres. *Architecture, Mouvement, Continuité*, no 5 (1984): pp 46-49
- Pueyo V., Béguin P., Duarte F. (2019), "Work, Innovation and Sustained Development", in *Proceedings of the 20th Congress of the International Ergonomics Association (IEA 2018)*. Bagnara S., Tartaglia R.,

Albolino S., Alexander T., Fujita Y. (eds) *Advances in Intelligent Systems and Computing*, vol 824. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-319-96068-5_92

Robert, J., Béguin, P. (2021). Faire milieu. Penser l'espace du travail et de sa transformation. *Activités* [En ligne], 18-2 | 2021DOI : <https://doi.org/10.4000/activites.7038>

Simon, H. A. (1999). *The sciences of the artificial* (3rd, rev. aug. Orig. ed. 1969). Cambridge, MA: The MIT Press.

Staudenmaier, J. M. (1985). *Technology's Storytellers*. Cambridge, Massachusets : MIT Press.

6.2. Premières remarques concernant l'articulation de la dynamique de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération aux enjeux que traite la Psycho Dynamique du Travail

Frédérique Debout,
IPDT (Institut de Psycho Dynamique du Travail), CNAM Paris
frederique.debout@ipdt.fr

Au cours du séminaire, plusieurs points me sont apparus comme ouvrant des champs de réflexion et de discussion, de ma place en psychopathologie du travail.

Je pourrai rapidement aujourd'hui en déterminer sept :

- La place accordée aux externalités pour penser le modèle économique. Non pas seulement les externalités négatives, mais aussi les externalités positives : en quoi, comment une organisation du travail considérant comme centrale la question du développement de la santé et de la vie (humaine et environnementale) peut se constituer comme une alternative au modèle gestionnaire. Est-ce que cette question des externalités ne devient pas un levier de transformation de l'organisation du travail, au service de l'émancipation. Cela renverse la manière classique de penser les rapports entre travail et écologie (travail = destructeur).
- La place accordée à la coopération, notamment transverse. Cela conduit à décroquer le périmètre de ce qu'on entend par travail et soustraire le secteur de l'entreprise (dans un sens élargi) au domaine du privé stricto sensu. Doit-on la penser comme un sous-espace public ? Cela pourrait inviter à des propositions économiques mais aussi institutionnelles concernant les acteurs impliqués/implicables dans la gouvernance des entreprises (non limités aux dirigeants ni même aux employés de ladite entreprise mais pourrait y intervenir d'autres acteurs bénéficiaires indirects de ce qui est produit). Mais cela pose alors d'autres questions : jusqu'où ? les élus locaux, les conjoint/conjointes ? des retraités ? des personnes en recherche d'emploi ???...
- Concernant la différenciation activités de service/biens. Est-ce si étanche que cela ? Car à vrai dire, en écoutant les séances du séminaire, je me suis dit que la production d'un bien contient en elle-même, de manière implicite souvent, une proposition d'usage... alors je me demande si un bien matériel produit n'est pas en même intrinsèquement porteur d'un service.
- Le séminaire m'a également conduite à penser la place de la spatialisation (je ne suis pas certaine que cela soit le bon terme) du travail : le souci porté au territoire me semble être une voie féconde pour penser là encore une alternative au modèle dominant mondialisé. L'échelle du local, qui peut contenir des contre effets d'enclavement, me semble être évitée par la notion de territoire car de la manière dont je la comprends, il se définit en fonction de la manière dont les individus vivent et font vivre les relations sociales sur un espace et entre deux espaces. Ce que ne permet pas, mais sous réserve d'inventaire, pour moi la notion de local. Il y a quelque chose dans le recours à cette notion d'un maillon intermédiaire permettant de penser l'organisation du décroissement du périmètre de l'entreprise aux portes de celle-ci. Et la psychodynamique du travail soutient elle aussi une définition extensive du travail...
- La proposition de déconstruction de la question de la valeur économique me semble importante et à creuser – notamment dans ses fondements sur la coopération transverse et à partir des externalités négatives et positives. Dans le modèle capitaliste, les externalités négatives autrefois déniées, sont aujourd'hui *parfois* prises en compte, assez largement comme des coûts à réintégrer dans le système productif (capitalisme vert, modèle de la durabilité) mais sans remise en cause du modèle économique car rangées du côté des effets collatéraux, non pensés et déterminés par des choix organisationnels, eux-mêmes décidés sur des valeurs comptables fondées sur des indicateurs internationaux... eux-mêmes considérés comme objectifs, c'est-à-dire ni historiquement ni socialement situés. Déconstruire la conception classique de la valeur peut participer de la possibilité de penser un modèle économique alternatif, voir subversif du modèle dominant ?

- Quel que soit le métier, le travail n'est jamais une activité solipsiste car elle engage toujours, peu - ou prou - les autres. Il n'y a donc jamais d'activité pure c'est-à-dire n'impliquant pas des dimensions relevant de l'action. Si on peut travailler seul, au moins travaille-t-on à destination de quelqu'un. Et la relation qui lit le travailleur au bénéficiaire n'est ni donnée ni une évidence : c'est le fruit d'une construction, la « coopération transverse » conduisant le bénéficiaire et le tiers extérieur impacté peu ou prou par mon action, à participer de la construction de la qualité du travail, de la constitution de la valeur. Dans cette perspective, la valeur et la qualité du travail ne dépendent pas seulement du prestataire mais également du bénéficiaire. Par exemple dans les activités de service, la qualité du travail dépend de la manière dont le bénéficiaire comprend, s'approprie et utilise le service qui lui est proposé⁹². De ce point de vue, la convention déterminant que la définition de la valeur n'appartient qu'au marchand ou à l'actionnaire est donc critiquable. Pour rendre compte de la qualité du service, la définition de la valeur doit non seulement tenir compte des effets produits sur le bénéficiaire, tenir compte des externalités mais également peut-être se coconstruire avec le destinataire de l'action. Déconstruire l'hégémonie néolibérale doit passer par un volet consistant à déconstruire les modes classiques de définition de la valeur économique.

- Accepter cette idée a des conséquences. Une première conséquence est qu'elle nous engage à considérer qu'une alternative politique crédible au néolibéralisme passe par une refondation de l'entreprise et de l'organisation du travail, ce qui implique notamment un rapport critique au modèle classique de la rémunération (individuel et fondé sur les conventions encadrant la valeur de la force de travail), aux outils comptables fondés sur les standards internationaux de gestion (Richard, 2020) et au temps de travail, aujourd'hui dévolu à la production et distinct des autres temps sociaux (Cukier, 2020). La seconde des conséquences est de considérer que la politique, les alternatives politiques et sociales ne peuvent pas se passer de la référence à ce qui fonde l'émancipation subjective et la démocratie. La justice n'est pas un fait donné mais dépend bien du travail des hommes pour la construire au travers d'institutions la garantissant.

Bibliographie :

Cukier, A., 2020, « Démocratiser le travail dans un processus de révolution écologique et sociale », *Revue Les possibles*, n°24, 2020.

Richard, J. (2020), *Révolution comptable. Pour une entreprise écologique et sociale*. L'atelier, 2020.

⁹² Notons bien que cela ne se limite pas au seul secteur tertiaire. Un bien manufacturé, une production agroalimentaire etc. contiennent de manière implicite et intrinsèque des normes d'usage qui sont données au bénéficiaire en même temps que le bien.

6.3. L'économie de la fonctionnalité et de la coopération, un nouveau paradigme d'action publique ?

Emmanuel Dupont, ANCT (Agence Nationale de la Cohérence Territoriale)

Emmanuel.DUPONT@anct.gouv.fr

Résumé: l'intuition qui préside à cette contribution, et ne consistant à certains égards qu'à accentuer ou reformuler des positions défendues par les acteurs de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, est la suivante: et si l'EFC, plutôt que d'être un modèle de transformation d'abord économique (centré originellement sur les entreprises) n'était pas, plus encore, un modèle pour penser une transformation profonde de l'acteur public? L'hypothèse comporte une dimension conceptuelle mais aussi stratégique (dès lors que l'on s'intéresse aux conditions de diffusion et de déploiement de ces idées).

L'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) porte une critique importante de notre modèle actuel, dominant, de développement économique et social. Elle épouse en cela un mécontentement politique grandissant sur les effets et les limites de nos économies, à l'aune notamment de trois considérations majeures: l'écologie, la répartition des richesses et le bien-être au travail. Ce mécontentement, l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, lui offre un cadre de référence, pour à la fois penser les transitions et se doter de leviers d'action opérationnels. Son approche de l'entreprise, dans un contexte marqué par certaines impasses industrielles et par l'émergence de nouveaux modèles économiques, nous semblent utiles pour nourrir des voies de bifurcation ou des alternatives politiques ou économiques faisant trop souvent l'impasse, à nos yeux, sur les enjeux de production ou de travail.

A ce titre, l'économie de la fonctionnalité et de la coopération constitue bien ce qu'il était de coutume d'appeler une économie politique. Elle vise à penser et mettre en œuvre une articulation entre un modèle de développement répondant conjointement aux défis écologiques, sociétaux et économiques de nos sociétés et l'émergence d'un nouveau modèle économique au niveau de l'entreprise, là où se crée une part importante de la valeur. Cette approche revêt une dimension théorique mais aussi pratique, ainsi depuis quelques années, l'EFC se teste, s'éprouve ou s'expérimente auprès d'un nombre grandissant d'acteurs, entreprises d'abord et collectivités ensuite⁹³. L'EFC participe ainsi d'un changement de paradigme, constitutif d'une communauté ayant des dimensions à la fois épistémiques et militantes.

C'est donc à l'aune de cette double nature qu'il faut la penser, en ne dissociant pas les propositions théoriques des enjeux de consolidation et d'élargissement d'une communauté d'acteurs. Les territoires en sont la meilleure illustration: ils sont une notion clef du modèle théorique mais aussi une porte d'entrée stratégique pour son déploiement auprès des acteurs. Ils sont devenus, progressivement, le terrain d'action privilégié des diverses mises au point / mises en œuvre de l'EFC, au point de lui être presque devenus constitutifs.

Le territoire peut être vu comme un cadre d'action que se constituent, et dont disposent, les acteurs économiques⁹⁴, pour mobiliser et partager des ressources ainsi que des finalités (son développement, sa transformation, sa résilience, son exemplarité, etc.). De manière théorique, descriptive et pratique, le lien transformateur entre l'entreprise et le territoire, emprunte la forme d'écosystèmes coopératifs territorialisés (ECT). Le terme fait ici référence, à un ensemble d'acteurs agissant collectivement, de manière plus ou moins volontariste et coordonnée, dans un contexte territorial, et développant des convergences d'intérêts, au service d'un projet à visée économique, sociale, sociétale et environnementale: « *Les acteurs de l'écosystème développent une communauté structurée par des interactions fondées sur des engagements réciproques, des échanges d'information et de connaissances, la mutualisation de ressources, matérielles et immatérielles permettant le développement et la pérennité du projet. A la différence de la chaîne de valeur qui organise un processus économique sur la base d'un séquençage d'acteurs reliés par une coordination des maillons deux à deux, et où la valeur monétaire est*

⁹³ La démarche Coop'Ter, portée conjointement par l'ADEME et le laboratoire d'intervention et de recherche ATEMIS en est encore la plus récente et probante illustration.

⁹⁴ Acteurs économiques au sens le plus large.

majoritairement captée par l'un d'entre eux, dans l'écosystème, la création de valeur est liée à la capacité à tenir la performance de façon synchrone ; La valeur monétaire créée étant partagée sur la base des engagements et de leur réalisation. La répartition de la valeur monétaire créée s'opère en tenant compte de l'objectif de long terme du renforcement des ressources individuelles et collectives. La chaîne de valeur prend une représentation linéaire et séquentielle ; tandis que l'écosystème coopératif est souvent représenté par un ensemble d'acteurs maillés entre eux, et organisés autour d'un intégrateur, qui peut faire office de Garant de la coopération⁹⁵ ».

Ces écosystèmes territoriaux présentent plusieurs caractéristiques, faisant lorsqu'elles se combinent, leur singularité. Parmi celles-ci, retenons : leur étendue (spatiale), le nombre et la diversité de leurs acteurs (associations, entreprises, citoyens, collectivités, etc.), leur type économique et, enfin, leur niveau d'institutionnalisation (selon le degré de formalisation de leur gouvernance).

Cette dernière caractéristique nous semble insuffisamment prise en compte et valorisée. D'un usage commode pour donner à voir un ensemble complexe et pour mobiliser (atténuation des coûts d'accès), la notion d'écosystème coopératif nous semble à cet égard insuffisante pour saisir les dimensions institutionnelles d'une dynamique de passage à une économie de la fonctionnalité et de la coopération. Trois limites à l'usage de cette notion peuvent être identifiées :

- a) La difficulté naturelle à saisir et formaliser précisément des interactions complexes, tant économiques, juridiques que sociales, etc. conduit la notion d'écosystème à ne décrire souvent qu'un *résultat* d'ensemble, voire une dynamique (cette dernière devant à elle-même son objet, au risque d'en évincer les dimensions procédurales) ;
- b) On observe aussi que le souci d'englober une large pluralité d'acteurs, sur une assez longue période, amène fréquemment cette même notion à égaliser leur rôle et leur poids ; et à minorer les effets de sélection/exclusion entre acteurs d'un même territoire ;
- c) Enfin, le souhait de ne pas faire dépendre la dynamique coopérative de quelques protocoles ou dispositifs et la crainte de s'exposer à la tentation de la modélisation (et duplication) conduit à minorer les descriptions touchant au formalisme des coopérations et les fonde dans une approche de type « gouvernance » ne reflétant pas toujours, selon nous, l'exactitude du poids de chacun et son réel niveau d'engagement (l'importance que cette dynamique coopérative occupe dans la vie de chaque acteur est par exemple difficile à saisir).

Dit autrement, la notion d'écosystème coopératif est utile mais elle peine à décrire le détail de certaines interactions ; elle tend notamment à effacer les enjeux de règles et de pouvoir ; elle génère un effet de loupe⁹⁶ conduisant l'observateur à ne pas réellement situer/mesurer les dimensions de l'écosystème coopératif décrit au regard de l'ensemble du territoire et du reste de ses activités.

Ces limites résultent selon nous de la très grande importance accordée à la notion de coopération ; utile pour mobiliser mais limitée pour caractériser et hiérarchiser des niveaux différents de coopération (la coopération constituant plus un principe normatif qu'un concept servant à la description). Reposant presque exclusivement sur l'idée que la coopération est d'abord, et essentiellement, le résultat d'une *envie* de coopération, elle peine selon nous à adopter une approche analytique des diverses motivations à coopérer ; se convainc trop facilement qu'une amorce de coopération conduit forcément à son extension (la coopération appelant la coopération) ; relègue enfin les enjeux de formalisation juridique et de capacité financière au second plan⁹⁷.

Il en résulte selon nous une sorte de réduction de la coopération à de l'ingénierie de projet et une certaine indifférence aux enjeux démocratiques (d'égalité, de délibération, de droit, etc.). La démocratisation de la gouvernance locale, comme conditions et comme finalités de coordination entre acteurs, ne ressort

⁹⁵ ADEME, ATEMIS, Christian Du Tertre, Patrice Vuidel, Brigitte Pasquelin. 2019. Développement durable des territoires : la voie de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. 21 pages.

⁹⁶ L'importance légitime accordée à la coopération, le besoin d'en faire la preuve et la volonté de susciter des engagements conduisent souvent à survaloriser des coopérations n'ayant au final qu'un faible impact.

⁹⁷ Un exemple parmi d'autres : la relation de subvention d'une collectivité à une entreprise n'est pas considérée comme relevant de la coopération (au sens plein et entier – humain – du terme). Outre que cela peut se discuter, cela nous conduit à ne plus considérer sérieusement la subvention comme un outil/levier de coopération.

pas comme essentielle aux dynamiques territoriales. Peut-être faut-il y voir le poids d'une approche encore nourrie de développement local là où les enjeux de transition écologique obligent à repenser plus radicalement la décision collective au nom de l'intérêt collectif.

Ces remarques visent particulièrement la question de la place de l'acteur public local : tel qu'il est et tel qu'il pourrait être. C'est ici que l'économie de la fonctionnalité et de la coopération nous semble perdre en exigence descriptive - et donc en exigence politique - et ne révèle pas, de notre point de vue, tout son potentiel critique. Logiquement préoccupée de transformer l'économie, et ce faisant de viser et/ou partir des entreprises, elle nous semble sous-évaluer le rôle de l'acteur public dès lors qu'il s'agit de transformation à grande échelle.

Le sujet n'est pourtant pas ignoré, il occupe même une place importante dans les dernières publications relatives à l'EFC. L'analyse qui est faite des limites de l'actuelle action publique (organisation en silo, difficulté à construire des réponses en partant des usages, inefficacité des schémas directeurs, position d'extériorité entretenu par les modèles de financement par subvention ou achat, etc.) et du besoin de s'appuyer sur les acteurs de la société nous paraît indiscutable. Pour autant, il nous paraît lui manquer une approche plus globale de l'action publique, obligeant à reconsidérer 1) l'organisation des collectivités ; 2) la structuration démocratique des partenariats de coopération ; 3) les limites de l'actuelle répartition des rôles entre le marché et le secteur public.

C'est ici qu'une approche par la seule coopération, souvent réduite à la mise en place de projets particuliers, rencontre ses limites. La démarche consisterait plutôt à considérer l'EFC comme un point d'appui pour interroger une action publique en panne de modèle. Il s'agirait donc d'aller au-delà, ou de préciser, la proposition « *d'agir à l'échelle des entreprises et à l'échelle des territoires* » qui nous semble quelque peu oublier l'acteur public. Au modèle économique de l'entreprise, cette approche pourrait ajouter un modèle institutionnel de collectivité et de service public⁹⁸. Dit autrement, le passage souhaité de l'entreprise au territoire, dans un contexte de transition écologique radicale, ne pourra se faire selon nous qu'à la condition d'une transformation profonde de l'action publique allant au-delà de la mise en place de coopérations et conduisant à poser les bases d'une gouvernance démocratique, dotée pour ce faire de règles et pilotant les financements publics de la transition.

L'économie de la fonctionnalité et de la coopération suggère une révision des cadres d'intervention des collectivités allant dans le sens d'une accentuation et d'une recomposition des besoins de régulation économique dans leurs dimensions locales. Nous appelons donc de nos vœux, avec l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, à une double réflexion sur le rôle et le fonctionnement de la collectivité et sur une recomposition/extension de la sphère publique (versus le marché). Plusieurs raisons nous semblent la justifier :

- a) Le caractère systémique de la transition écologique nous oblige à réévaluer le poids financier, économique et social de la collectivité au regard de *l'ensemble* de ses interventions territoriales ; c'est ici le rôle économique réel de la collectivité qui doit être examiné et repensé allant bien au-delà des seules actions dites de « développement économiques » (foncier, etc.).
- b) En réaction à des formes de privatisation abusive, la transition conduit à devoir inventer de nouvelles formes de régulations des acteurs privés, avec une approche extensive des biens et des services d'utilité sociale et d'intérêt général ;
- c) De par son ampleur et son urgence, la transition ne peut donc s'apparenter à une évolution lente et généralisée : elle oblige à une politique d'alliance forte, mais *sélective*, entre acteurs publics et acteurs économiques, conduisant à ne pas traiter ces derniers de manière indifférenciée. L'EFC offre des critères intéressants de démarcation entre économie d'utilité collective et économie de « confiscation ».

C'est dans ce cadre, de transformation/extension de la sphère publique, que les coopérations (notamment entre entreprises et collectivités) nous paraissent devoir être resituées et promues⁹⁹. Il s'agit

⁹⁸ Il faut ici entendre l'expression de modèle institutionnel strictement au même titre qu'on parle de modèle d'entreprise : il ne s'agit pas d'une recette ou d'une solution.

⁹⁹ Emmanuel Dupont et Edouard Jourdain, 2021, *Les nouveaux biens communs, réinventer l'Etat et la propriété au XXIème siècle*, Editions de l'Aube.

très clairement de fonder des alliances entre acteurs de l'utilité sociale et de la transition *contre* les acteurs de la privatisation et de l'épuisement des ressources. Au souci de l'élargissement continu et parfois superficiel de la coopération nous substituons celui de son approfondissement sur une base plus sélective. L'idée consistant moins à faire émerger des projets d'économie de la fonctionnalité et de la coopération qu'à développer une action volontaire de réduction des emprises marchandes. C'est pourquoi l'utilité collective et sa gestion démocratique nous semble une dimension essentielle de la transformation des territoires, tout aussi importante que l'idée de coopération qui, elle, n'entraîne pas forcément d'évolution de nature institutionnelle. Dit autrement, l'économie de la fonctionnalité et de la coopération conduit nécessairement une réflexion de nature institutionnelle sur la régulation économique.

D'une approche en termes de communs jusqu'à l'idée d'entreprise à mission, en passant par les coopératives, les entreprises de territoire, etc. se dessine toute une gamme de relations possibles des entreprises à l'utilité collective, constitutives d'une forme d'extension, graduée, du secteur public. Bien évidemment, cette dernière entraîne avec elle une refonte du modèle actuel d'organisation publique faisant se confondre (outre qu'il n'est que peu démocratique) administration et action publique. Cette dernière ne doit pas être étendue comme un « simple » élargissement de la propriété publique. Ni même comme un mécanisme de délégation de services public tel que nous le connaissons actuellement (profitant à l'entreprise et n'ayant aucune exigence de gouvernance). Les critères ici en jeu sont ceux de l'utilité sociale, fondée sur des usages, et de la gouvernance, démocratique.

De ce point de vue, **les travaux récents d'un groupe de juristes sur ce qu'ils appellent l'échelle de communalité nous semblent constituer une avancée majeure**¹⁰⁰. Sous couvert de propositions concrètes pour « intégrer les biens communs en droit », ces juristes font littéralement pivoter la question des relations entre services publics et communs, et possiblement certaines entreprises, ouvrant ainsi des perspectives jusque-là peu explorées. De quoi s'agit-il ?

En s'attachant à montrer que les dimensions de commun d'un bien ou d'une ressource ne relevaient pas strictement du statut de sa propriété (qu'elle soit privée ou publique)¹⁰¹ et en soulignant que le caractère commun d'un bien ou d'une ressource empruntait à plusieurs (et non un seul) critères se combinant diversement entre eux, les auteurs en sont arrivés à proposer la notion, plus dynamique, de communalité et à forger un outil de mesure/analyse appelé « échelle de communalité ». Il ne s'agit donc plus strictement de penser exclusivement les communs, mais aussi un niveau de communalité. « La notion de communalité permet de saisir la part du collectif dans les agencements de droits et intérêts à l'égard de biens ou ressources. » Ce qui pourrait sembler n'être qu'un léger changement de perspective s'avère en réalité d'une grande richesse, notamment dans une perspective de débat sur la transformation des services publics.

Selon ces travaux, le degré de communalité d'un bien ou d'une ressource dépend de deux critères, l'un dit d'intérêt commun et l'autre dit d'inclusivité. Le premier se rapporte à l'utilité collective du bien ou de la ressource (usage commun, impératif de préservation, gestion commune) ; le second se rapporte à la possibilité pour chacun d'en revendiquer le droit d'usage, de gestion ou de contrôle. Cette échelle de communalité s'attaque donc au caractère par trop exclusif des droits associés à la propriété, et s'applique indifféremment, de manière transversale, aussi bien à la propriété privée que publique. Elle repose sur l'identification de trois instances plus ou moins distinctes selon la manière dont s'organise le rapport au bien ou à la ressource : une communauté attributaire (ou d'usage), une communauté délibérative (décisionnaire) et une communauté de contrôle. Pour résumer, « moins il est possible d'exclure un individu du cercle des bénéficiaires mais également de ceux des décisionnaires et encore des contrôleurs plus la chose concernée peut être dite ouverte et plus elle peut par la suite être considérée comme communalisée¹⁰² ».

¹⁰⁰ Judith Rochfeld, Marie Cornu et Gilles J. Martin (dir.), *L'échelle de communalité. Propositions de réforme pour intégrer les biens communs en droit*, Rapport final de recherche, GIP Mission de recherche Droit et Justice, n°17-34, avril 2021.

¹⁰¹ On pense ici au concept de « faisceaux de droits » consistant à reconsidérer la notion de propriété en rééquilibrant les droits liés à la propriété et les droits liés à usage, et ouvrant la possibilité de donner corps au concept de propriété commune. Mobilisé par Elinor Ostrom, le faisceau de droit procède d'une définition de la propriété décomposée en cinq droits : le droit d'accès, le droit de prélèvement, le droit de gestion, le droit d'exclure, le droit d'aliéner. Ces droits se répartissent schématiquement entre quatre catégories d'acteurs : propriétaire, propriétaire sans droit d'aliénation, détenteurs de droits d'usage et de gestion, utilisateur autorisé. Cette approche permet d'identifier des régimes de propriété se composant et se décomposant selon la distribution des droits qu'ils incluent (par exemple, la propriété peut se composer de droits clairement définis sans que cela implique qu'ils intègrent le droit d'aliéner).

¹⁰² *Ibid.*

Ces vœux de refonte et d'extension de la sphère publique dans une perspective de transition écologique exprimés, quels liens établir plus précisément avec l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ?

Une piste intéressante consisterait à reprendre les quatre scénarios prospectifs établis par l'ADEME et ATEMIS dans le cadre d'un imposant et très stimulant travail réalisé en 2017¹⁰³. Car, de fait, ces quatre scénarios ne cessent jamais d'aborder les questions que nous venons d'évoquer (transformation des services publics, démocratisation de la gouvernance, limitation du poids des acteurs privatisant les biens collectifs, réorganisation des collectivités, etc.) mais sans jamais les traiter directement - les aspects institutionnels apparaissant plutôt comme contextuels et/ou effets de dynamiques économique-écologiques plus larges.

De ce point de vue, si l'économie de la fonctionnalité et de la coopération nous semble porter une réelle capacité à réévaluer/revisiter le rôle économique d'une collectivité dans son territoire, une alliance avec les chercheurs et les acteurs s'intéressant d'abord à la question démocratique constituerait sûrement une stratégie payante. Nous appelons donc de nos vœux un croisement disciplinaire entre économistes, juristes et politistes pour approfondir ces quatre scénarios. Pour mener à bien ce travail, deux pistes nous paraissent s'imposer :

- a) La grille de lecture servicielle (ou cycle de vie) et non propriétaire, fondée sur les usages, le réel du travail et une vue large des externalités, nous semble particulièrement adéquate pour passer en revue et réévaluer, de manière systématique l'ensemble des actions de la collectivité locale dans le territoire ;
- b) Sur le modèle de l'échelle de communalité, l'économie de la fonctionnalité pourrait permettre d'aider à la création d'un cadre permettant de penser simultanément, la transformation de la collectivité et son rapprochement avec les entreprises, sur la base de « cercles de proximité » selon leur niveau d'utilité collective, inaugurant une politique visant à la recomposition d'un bloc néo-public¹⁰⁴ (collectivités réorganisées et entreprises d'utilité collective) capable de porter une politique de transformation écologique et sociale.

Conclusion : La pérennisation et la diffusion de démarches d'économie de fonctionnalité et de la coopération nous semblent exiger une réorganisation importante des collectivités. La coopération par projet avec les entreprises et la mise en place d'ajustements administratifs visant à l'accompagner nous semble insuffisantes. Il convient donc de concevoir et proposer de véritables évolutions organisationnelles et institutionnelles, se réclamant d'une démocratisation radicale, faute de quoi la mise en place de projets d'économie de la fonctionnalité et de la coopération requerra des efforts de mobilisation et d'engagement des acteurs territoriaux, nous semblant disproportionnés pour un résultat bien peu systémique.

Bibliographie :

ADEME, ATEMIS, Patrice Vuidel, Brigitte Pasquelin, 2017, *Vers une économie de la fonctionnalité à haute valeur environnementale et sociale en 2050, les dynamiques servicielles et territoriales au cœur du nouveau modèle*. 299 pages.

ADEME, ATEMIS, Christian Du Tertre, Patrice Vuidel, Brigitte Pasquelin. 2019. Développement durable des territoires : la voie de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. 21 pages.

Emmanuel Dupont et Edouard Jourdain, 2021, *Les nouveaux biens communs, réinventer l'Etat et la propriété au XXIème siècle*, Editions de l'Aube.

Judith Rochfeld, Marie Cornu et Gilles J. Martin (dir.), 2021, *L'échelle de communalité. Propositions de réforme pour intégrer les biens communs en droit, Rapport final de recherche*, GIP Mission de recherche Droit et Justice, n°17-34, avril.

¹⁰³ ADEME, ATEMIS, Patrice Vuidel, Brigitte Pasquelin. 2017. Vers une économie de la fonctionnalité à haute valeur environnementale et sociale en 2050, les dynamiques servicielles et territoriales au cœur du nouveau modèle. 299 pages.

¹⁰⁴ Et non d'un tiers secteur entre Etat et marché.

6.4. Le travail fictif / réel et son périmètre

Muriel Maillefert,
Université Lyon 3,
muriel.maillefert@univ-lyon3.fr

Cette note souhaite revenir sur la notion de « travail réel » (peu usitée en économie du travail considérée comme champ de spécialité mais pourtant évoquée implicitement dans les discussions autour de l'efficacité ou l'incertitude) pour essayer de poser quelques liens avec les approches économiques qu'elles soient standard ou hétérodoxes.

On admettra comme hypothèse que la notion de travail est au cœur de la pensée économique (le travail fonde la valeur ou est un élément constitutif de la création de richesses ; comme « force de travail » c'est un « bien » qui s'échange ; c'est une action première dans la logique économique marchande=marché qui débute le cycle de l'ouverture des marchés chez les néo-classiques ; c'est aussi son absence qui est un critère d'efficacité macro-économique avec la question du chômage). Néanmoins, les approches économiques n'emploient pas cette notion de « travail réel » comme élément structurant de leur analyse des enjeux autour du marché du travail peut-être parce que le contenu du travail n'est pas un élément que l'économie s'est approprié. Une des raisons possibles est que l'analyse économique s'arrête aux frontières de l'individu (de l'agent économique, ou du salarié comme producteur de biens ou services).

Notre entrée pour discuter de la notion de travail réel et fictif sera celle de l'action et de la coordination (et donc suppose une entrée par les acteurs), ce qui positionne a priori les comparaisons ou discussions avec les approches qui s'intéressent aux individus, et qui ne sont pas d'emblée holistes (qui discutent directement de trajectoires par exemple). Néanmoins, pour fixer les idées, notre positionnement personnel ne se situe pas dans une perspective d'individualisme méthodologique, mais plutôt dans une conception commonsienne de l'action (Commons, 1934) : les institutions sont déjà là, elles permettent, encadrent et libèrent l'action collective. La transformation des règles ou des cadres institutionnels s'effectue par interrogation successive des légitimités, par ordre croissant des légitimités les plus faibles (en termes de périmètre et d'impact social) à celles les plus élevées, à mesure que les conflits perdurent. Par exemple, si la mise en cause des règles au niveau hiérarchique ne se résout pas, il faut aller au niveau n+1 etc. Dans la société, ce sont les tribunaux qui vont trancher jusqu'au niveau le plus élevé (Pour Commons, la cour suprême). Il paraît néanmoins intéressant d'interroger les acteurs (le jeu d'acteurs) dans cette perspective, notamment à l'échelle de l'action collective territoriale, qui est celle à laquelle nous souhaiterions arriver.

De notre point de vue, c'est à travers des réflexions autour des enjeux liés aux acteurs et à la coordination que se sont nouées beaucoup de discussions permettant de déverrouiller certaines hypothèses des approches économiques dites standard qui ont pu mener à des ouvertures pertinentes pour notre propos.

On sait que les approches standard se positionnent dans une vision instrumentaliste de l'action (et du travail), du fait de leur posture méthodologique (IM). Il faut alors cheminer vers des hypothèses plus réalistes du fonctionnement de l'économie pour aller vers une compréhension de ce qui peut fonder une approche en termes de travail réel. Le propos n'est pas d'aller jusqu'aux postures critiques ou holistes, mais de montrer une première façon d'introduire des conceptions nouvelles de l'action et de la coordination, en partant du point de vue des acteurs, qui peuvent aller jusqu'à l'introduction de la variable spatiale, peu sollicitée par l'économie.

1. Pourquoi une vision du travail fictif dans les approches standard

La présente discussion est issue notamment du commentaire du travail de thèse de P. Y. le Dilosquer (2021), qui évoque à plusieurs reprises cette notion de travail réel/fictif et qui nous a donné l'envie d'aller un peu plus loin dans la réflexion, notamment sur la posture des approches standard et la manière de les dépasser.

Selon une représentation proposée par Olivier Favereau (1989) et discutée par G. Plumecocq (2021), l'équation de l'approche standard est la suivante :

Approche standard = rationalité substantive + marché

Cette équation montre bien évidemment que le travail dit réel n'entre pas dans le champ de cette approche. Au-delà de cette caractérisation, il nous semble que l'économie comme discipline (« la science économique ») a une posture particulière : elle ne pose pas la question du travail sous l'angle de la réalisation de la **prestation de travail** (réservée plutôt aux sciences de gestion), mais plutôt sous l'angle de la **mobilisation du travail** (de la force de travail) comme facteur de production, d'une part, et de la **réalisation du travail** à travers le produit, d'autre part. Le lien entre ces deux univers est une **boîte noire** dont on ne connaît que le résultat. Dans l'approche standard par exemple, **les forces concurrentielles** doivent assurer l'équivalence entre ce que coûte le salarié (son salaire unitaire) et ce qu'il rapporte (sa productivité marginale). Dans les approches organisationnelles ce seront des règles qui vont assurer (bien ou mal) la coordination.

1.1 Une histoire complexe : le travail fictif comme variable absente de la représentation du fonctionnement marché du travail et de l'entreprise

Le point central des approches économiques est celui de la formation du salaire plus que celui du contenu du travail. Encore une fois, on s'intéresse à un résultat (ex équivalence entre une règle de rémunération et une productivité) thème largement en débat dès qu'on essaie de qualifier et quantifier le contenu de ce qui fait productivité par exemple un temps de travail... L'équivalence devient plus complexe quand on remarque que le travail s'effectue avec des machines et qu'il faut analyser une productivité incluant travail humain et machine... (productivité globale des facteurs) et souvent plusieurs humains et plusieurs machines etc¹⁰⁵.

La défense habituelle de la théorie standard est de dire que cette représentation n'a pas vocation à décrire la réalité telle qu'elle est mais doit être comprise comme une « **histoire** » dont seul le résultat compte. La représentation fictive du travail est d'ailleurs cohérente avec une représentation de la firme point (Coriat et Weinstein, 1995), elle aussi fictive.

Le « **tout se passe comme si** » (instrumentalisme) médiatise le discours et jette un voile sur la réalité. Seul le résultat doit être testé, c'est-à-dire qu'il faut tester si, à la sortie, les salaires observés (ou plutôt les différences de salaire) sont associés à des différences de productivité (beaucoup de travaux INSEE là-dessus) par exemple (INSEE, 2006)

Néanmoins cette histoire a du mal à convaincre car il y a beaucoup de **chaînon manquant**, notamment sur le lien entre **salaire et productivité marginale** : notamment, les deux variables ne sont pas indépendantes ; par exemple si le salaire a une dimension incitative, l'augmentation du salaire va augmenter la productivité. Sur la même courbe ou pas ? (ce qui fait changer de fonction de production c'est la technique ? l'organisation du travail ?).

On pourrait penser que cette histoire scelle la fin du débat et que tout est dit : **le travail est bien fictif**, ou plutôt sa **représentation réelle ne compte pas dans l'explication du fonctionnement du marché du travail et de l'entreprise**.

Il y a en fait un seul discours : le lien salaire productivité fonde à la fois la théorie du salaire, l'importance du coût du travail dans la profitabilité (vente au coût marginal) et les recommandations de politique publique (incitation, revenu de remplacement en cas de chômage).

De ce point de vue, l'idée du travail fictif est entendable. Néanmoins, la panoplie présente cependant des failles internes (défaillances de coordination et défaillances de marché) qui ont été prises en charge, au moins partiellement par les approches standard, qui ont ouvert de nouveaux espaces de discussion.

1.2 Une histoire réécrite : la théorie du salaire s'intéresse au salarié et au résultat de son action. Le travail n'est plus fictif mais la vision reste instrumentale

L'évolution de la représentation de la formation du salaire s'est construite dans les années 1970 à travers la remise en cause de **l'hypothèse de concurrence pure et parfaite**, et ici de la **transparence de l'information et de l'introduction de l'incertitude sur le comportement du salarié**. Ce sont les travaux en théorie des jeux qui ont le plus clairement posé cette nouvelle donnée (Walliser, 1995). Un ensemble très reconnu de travaux (en économie du travail et des biens) ont montré de manière convaincante les limites de cette représentation qu'on peut appeler « fictive » du travail et de la relation de travail.

¹⁰⁵ Dans leur ouvrage de 1984, M Aglietta et A Brender avaient déjà largement ouvert le débat.

Deux hypothèses sur l'information (et l'action) sont ainsi introduites : une incertitude exogène et une incertitude endogène. L'incertitude exogène est dérivée de la question du marché des biens à travers la question de la qualité des produits. Les travaux d'Akerlof (1970) sur le marché des voitures d'occasion montre l'effet délétère sur le marché d'une absence d'information sur la qualité réelle des biens. Le marché réagit par la baisse des prix, les vendeurs de voiture de bonne qualité se retirent et il ne reste plus, à la fin que les « lemons ».

De même pour le comportement des salariés. Lors du recrutement, ils doivent faire la preuve de leur « qualité », attestée par un « signal » (Spence, 1975). Un des signaux objectifs est le diplôme et les prétentions salariales (un prix élevé est un signe de « bonne qualité ») : le travail est ainsi hiérarchisé suivant des critères objectifs et exogènes attestés par des diplômes (on rentre alors dans les questions de confiance et de croyance en la valeur du signal cf Kreps par exemple...).

L'employeur, déjà fragilisé par cette incertitude externe (exogène) doit en plus faire face à une incertitude endogène sur le comportement du salarié et son adéquation au poste de travail : le salarié, une fois embauché peut être inadapté à son poste. Selon la théorie, c'est lui qui détient les clés de sa productivité (action cachée) (théorie du principal-agent). L'employeur doit ainsi trouver la manière d'inciter le salarié à révéler sa « vraie » productivité (salaire d'efficience). La relation salaire et productivité est renversée : c'est le salaire qui détermine la productivité et non l'inverse.

La théorie va donc préciser comment obtenir l'**engagement optimal du salarié** (il doit se comporter dans l'intérêt de l'employeur cf Cahuc et Zylberberg). On n'a pas une approche du travail réel (au sens du processus de travail), mais de l'**engagement du salarié dans son travail**. De plus l'employeur est représenté comme dépendant de la bonne volonté du salarié (et non l'inverse).

Tout ceci se résout par la signature d'un **contrat** (contrat implicite salaire élevé-effort élevé/salaire faible-effort faible) (Leibenstein). On introduit ici, au moins implicitement, un instrument de **coordination inter-individuel** qui va se substituer au marché lui-même défaillant (market failures).

Ces éléments non seulement révolutionnent la représentation du marché du travail, le lient avec le marché des produits (cf écosystème d'entreprise : lien travail-produit).

L'intérêt de discuter de ces éléments pour la fondation de l'EFC est que ces questions ont été appropriées ensuite par **les approches conventionnalistes françaises** qui ont documenté, dans leur langage, ces différentes caractéristiques, pour en faire un vrai **enjeu institutionnel**.

Le point de départ est un appui sur la question de l'incertitude, qui va permettre de construire un argumentaire autour de la **coordination** et enrichir l'approche de l'organisation productive.

2. L'enjeu du travail comme élément d'incertitude dans l'organisation. De la coordination aux conventions

Les travaux de la nouvelle micro-économie ont eu des répercussions importantes sur les approches hétérodoxes, notamment **les approches conventionnalistes françaises** qui ont cherché à l'interpréter à leur manière pour justifier l'existence de **nouveaux instruments de coordination**, les conventions (on monte en généralité par rapport au contrat supposé bilatéral, le critère étant ici le nombre d'individus et l'objet de la négociation).

2.1 La coordination assise sur une vision plus réaliste de la relation de travail

Dès les années 1980, des résultats nouveaux sur la question de la coordination ont été proposés par l'EC : ils portent sur des objets relevant de la nature de la relation de travail et sont appuyés sur des études de terrain analysant les relations de travail elles-mêmes : On trouve, par exemple, des travaux concernant :
- l'incertitude dans la relation de travail et l'interprétation des règles prescrites (B. Reynaud) ;
- les conventions de travail (R. Salais, R. Salais et M. Storper, F. Eymard-Duverney) ou les modèles organisationnels (O. Favereau).

On peut considérer que ces travaux répondent en partie à la critique formulée à la théorie économique (cf Dilosquer, 2021, p. 315) (« prendre en compte l'écart entre travail réel et travail prescrit »). Ils proposent une représentation originale de la coordination qui s'appuie sur des **formes de coordination permettant d'assurer que le salarié et l'employeur proposent bien « l'action qui convient »** (Thévenot,

2006). Elle repose sur un accord sur les valeurs (associées à l'action) qui assoit la pérennité de la relation salariale et du projet productif.

Cette approche organisationnelle est complétée par une vision conjointe des liens entre **qualité du travail et qualité du produit** (conventions de productivité/de chômage chez Salais ; camembert normé et normand chez Eymard-Duvernay ; Eymard et al., 2006)

L'intérêt de ces approches est de pouvoir interpréter des situations qui paraissent paradoxales et montrer aussi différents univers conventionnels et différentes formes de légitimités.

Par exemple dans le cas du monde de la propreté étudié par P Y Le Dilosquer (2021), le modèle du service repose sur une double convention (pour paraphraser Salais).

-une « **convention de productivité** » négociée entre les entreprises demandeuses et les entreprises de propreté (elle implique des normes quantitatives et une description minutieuse des tâches et du temps associé à leur réalisation permettant de déterminer un prix au m2).

-A côté de cette convention de productivité s'organise une sorte **de convention de travail** (ou d'activité ? et non de chômage), qui à partir d'une déconnexion entre travail réel et travail prescrit permet de maintenir des marges de profitabilité tout en laissant une certaine latitude aux salariés dans l'organisation des tâches sur place. Finalement **la surfacturation des heures permet de jouer sur le coût du travail et de rendre acceptable le modèle concurrentiel**. Les aides publiques semblent également donner une marge de manœuvre aux entreprises.

2.2 Vers une approche territoriale

L'EFC finalement peut tirer parti des approches conventionnalistes à travers une réflexion sur les enjeux de coordination. Ces enjeux de coordination ne disent pas tout sur la question du travail réel, qui lui est associé à la question de la coopération. Sans doute la relation de service devrait s'outiller d'une réflexion sur une convention de coordination ou coopération qui pourrait fonder une dimension infra organisationnelle (écosystème d'entreprise) mais aussi supra organisationnelle (écosystème territorial).

En effet, ces travaux sur la double convention font le lien entre le travail et son résultat, le produit, mais ne permettent pas de faire le lien avec l'extérieur de l'entreprise, à savoir le territoire. Dans le cadre d'une vision de l'espace comme un écosystème territorial, il serait sans doute intéressant de réfléchir au lien entre **convention de productivité, convention de travail et convention de territoire** qui permettrait peut-être de mieux outiller cette dimension de travail réel et asseoir une représentation de l'objectif du projet territorial associé au projet d'entreprise (on pourrait parler de fonctionnalité territorialisée ?)

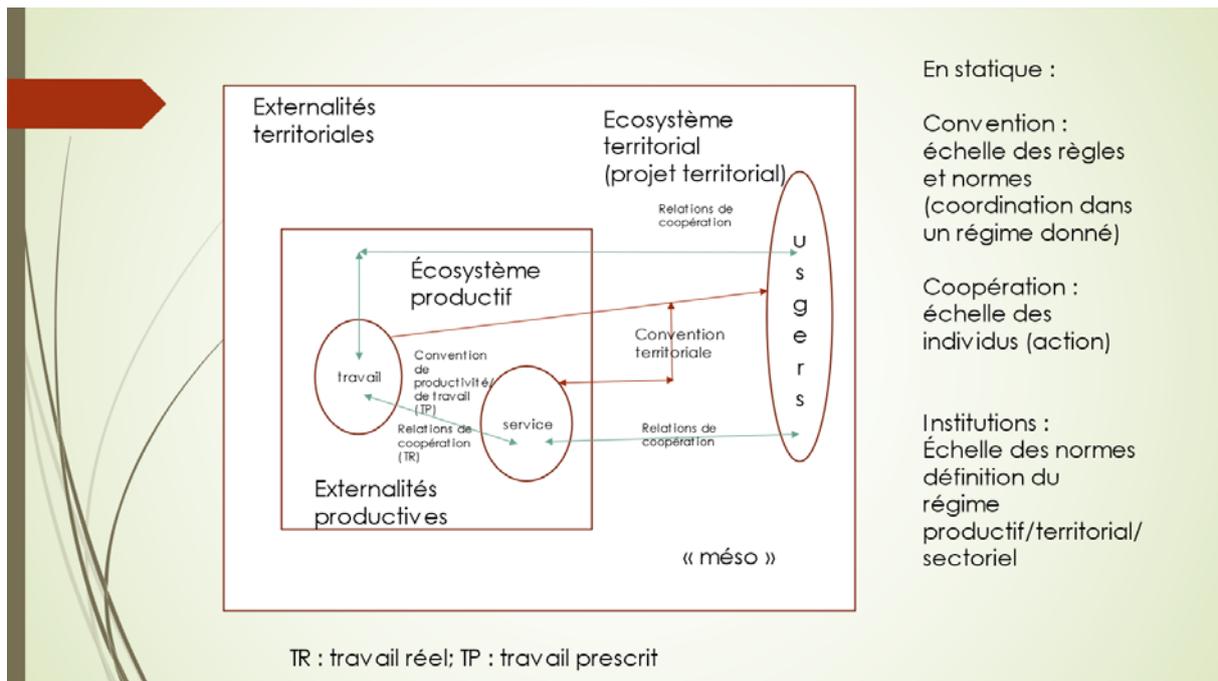
Nous proposons dans ce travail un premier ensemble de réflexions permettant de différencier action et coordination (acteurs) et les échelles (entreprise et territoire).

A l'échelle de l'entreprise ou de l'écosystème d'entreprise se noue la relation entre le travail et son résultat (le service), celui-ci devant ensuite bénéficier à l'utilisateur qui lui, se situe à l'échelle du territoire. Sont en jeu deux conventions, l'une qui va régir le travail prescrit (la convention de travail), l'autre le travail réel (la convention de coopération). Entre le produit du travail et l'utilisateur se noue une convention de coopération (qui relève du travail réel), mais aussi une convention de territoriale qui relève du travail fictif, c'est-à-dire ici, un accord sur des règles génériques (dont on ne connaît pas pour l'instant l'échelle de formation). On peut ainsi identifier ainsi plusieurs échelles de formation des règles :

- A l'échelle des individus (ou collectifs d'individus) on est dans des espaces concrets de coopération ;
- A l'échelle des organisations, on est dans le registre des règles et normes qui répondent à un régime conventionnel donné ;
- A l'échelle territoriale on est dans la formation construction maintien ou évolution d'un régime particulier (productif ou sectoriel ou territorial) ;

Ces trois dimensions vont s'agencer pour définir les différentes formes de valeur, les externalités (productives ou territoriales) en lien avec les régimes d'action et de coordination.

On est dans la formation ou stabilisation d'un régime productif ou territorial.



L'analyse du travail déborde alors le périmètre de l'entreprise pour constituer un élément d'une « fonction de production territoriale ».

Conclusion

Ces quelques réflexions constituent un premier jet pour discuter et aider à construire certaines notions de l'EFC.

Il reste encore du travail pour comprendre les enjeux organisationnels des approches EFC, leur lien au territoire et surtout la dimension de projet territorial qui va permettre d'identifier « ce qui fait valeur » pour les individus, ce qui est produit et les externalités territoriales.

Bibliographie :

- Aglietta M, Brender A, (1984), *Les Métamorphoses de la société salariale*, Calmann Levy.
- Akerlof G. A. (1970), « The Market for "Lemons": Quality Uncertainty and the Market Mechanism », *The Quarterly Journal of Economics*, 84 (2), pp. 488-500.
- Buclet, N. (2011). Territoire, innovation et développement durable : l'émergence d'un nouveau régime conventionnel ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, pp : 911-940. <https://doi.org/10.3917/reru.115.0911>
- Commons, J. (2001). "Institutional economics" the American economic review 1931, vol. XXI, n° 4, pp. 648-657. *Cahiers d'économie Politique*, 40-41, pp : 287-296. <https://doi.org/10.3917/cep.040.0287>
- Commons, 1934
- Cahuc P. et Zylberberg A. (2016), *Le négationnisme économique*, Paris, Flammarion.
- Coriat B., Weinsrein O, (1995), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Le livre de poche.
- Favereau O. (1989), « Marchés internes, marchés externes », *Revue économique*, 40 (2), p. 273-328.
- INSEE, 2006, *les salaires en France*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1373059?sommaire=1373060>
- Le Dilosquer P.Y, (2021), « *Travail et valeur servicielle dans les modèles économiques des entreprises de propreté* », thèse en sciences économiques, université de Paris.
- Plumecocq, G. (2021). Postures et pratiques des économistes : convergence ou divorce ? *Revue économique*, 72, pp : 333-369. <https://doi.org/10.3917/reco.pr2.0161>
- Reynaud J.-D. (1989), *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin.
- Thévenot, L. (2006), *L'action au pluriel : Sociologie des régimes d'engagement*. Paris: La Découverte.
- Salais R, Storper M, (1993), *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*, ed de l'EHESS
- Walliser B., (2015), *Théorie des jeux*, Editions Etheque

6.5. L'innovation dans l'approche de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération

Céline Merlin-Brogniart,
Maitresse de Conférence en sciences économiques
CLERSE, Université de Lille
celine.merlin@univ-lille.fr

La séance du 12 mai 2022 était consacrée à l'analyse de l'innovation dans l'approche de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. L'article intitulé « Systèmes produit service et économies de fonctionnalité : dynamique d'innovation et échelles territoriales », paru dans Technologie et Innovation en 2020 (Merlin-Brogniart, 2020), a servi de support à cette séance. Cet article examine les modèles économiques décrits par les différentes approches des économies de fonctionnalité, puis analyse la dynamique de l'innovation que ces modèles génèrent. Il permet ainsi la comparaison entre l'approche de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération et les autres approches.

La première partie de la présentation a décrit les différentes approches de l'économie de (la) fonctionnalité sous trois axes de réflexion. L'économie de la fonctionnalité est apparue suite au Club de Rome, en lien avec l'économie circulaire et le bouclage du cycle de vie des produits. L'expression « économie de fonctionnalité » (service economy) est attribuée à Stahel et Giarini (Giarini, Stahel, 1989). Suite à ce premier développement, plusieurs approches théoriques ont émergé, donnant à ce concept un contenu relativement différent. La définition de l'ADEME englobe ces différentes conceptions : *« L'économie de la fonctionnalité consiste à fournir aux entreprises, individus ou territoires, des solutions intégrées de services et de biens reposant sur la vente d'une performance d'usage ou d'un usage et non sur la simple vente de biens. Ces solutions doivent permettre une moindre consommation des ressources naturelles dans une perspective d'économie circulaire, un accroissement du bien-être des personnes et un développement économique »*¹⁰⁶.

Le premier axe de réflexion est celui des « systèmes produit-service » (SPS). Il s'appuie sur les stratégies de servicisation mises en place en vue d'obtenir de nouvelles opportunités de croissance, en se démarquant de la concurrence. Sur le continuum produit-service, trois types de systèmes produit-service sont mis en évidence, les SPS « orienté produit » dans lesquels des services sont associés au produit, et la vente du produit correspond à un transfert de propriété du prestataire vers le client ; des SPS « orientés usage », où l'accent est mis sur l'usage du produit - qui est vendu - et non le produit lui-même. Ce second type de SPS (location, leasing, mutualisation et partage) n'implique plus un transfert de propriété du bien associé à la prestation. Enfin, les SPS « orientés résultat » impliquent un engagement de l'entreprise sur la vente d'une capacité à produire un résultat par l'usage d'un bien matériel et/ou d'un service (ex : Facility Management Services). Les auteurs attachés à ce premier axe n'ont pas toujours intégré l'environnement dans les offres proposées, ce n'est qu'en 2004 avec les travaux d'O. Mont que la réduction de l'impact environnemental a été inscrit dans les objectifs de ces approches.

Le second axe, celui de l'économie de fonctionnalité, proposé dans les années 1980, puis porté en France par D. Bourg à la fin des années 1990, est dans la droite ligne du concept développé par Stahel de « Functional Economy ». Cette approche s'est plutôt adressée, dans ses applications, à de grands groupes industriels. Dans cette approche, le changement de stratégie vers l'accès à l'usage est mis en place dès sa conception, dans une logique d'allongement espéré de la durée de vie des produits manufacturés. La relation à l'environnement a aussi évolué au cours du temps, depuis un objectif de « renouvellement de l'industrie » par la logique servicielle de consommation, au concept d'économie circulaire aujourd'hui (McDonough, Braungart, 2011, Sidoli, 2017). Depuis le milieu des années 1990, cette approche analyse les différents développements de ce modèle économique depuis le leasing de produits, l'éco-conception de produits ou la contractualisation au résultat, à partir d'un grand nombre d'études empiriques (Van Niel, 2007). Les développements les plus récents de cette approche intègrent l'économie non marchande dans leur modèle, ainsi que la notion de territoire (Van Niel, 2014 ; Maillefert, Robert, 2014, Buclet, 2014). Ces modèles explorent la notion d'éco-conception, la co-conception d'une fonction avec une production locale des supports physiques, voire une autoproduction (Buclet, 2014), ils insistent sur les changements

¹⁰⁶ <https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2017/06/Fiche-Economie-de-la-fonctionnalite%CC%81-Juin-2017.pdf> consulté le 3 août 2022.

de comportements des consommateurs dans les systèmes coopératifs (Van Niel, 2014), ou encore analysent la place attribuée à l'économie de fonctionnalité collaborative dans la typologie des modèles économiques d'économie de fonctionnalité. L'approche des services éco-efficients (Eco-efficient services) (années 1990) peut être associée à l'économie de fonctionnalité, car le registre de la performance lié à l'intégration de service est en lien direct avec la réduction de l'impact environnemental de la consommation.

Le troisième axe est celui de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC). Cette approche se présente comme la recherche d'un modèle alternatif. L'objectif de l'EFC est d'engendrer des dynamiques de coopération entre des acteurs hétérogènes, privés ou publics, autour d'une même problématique (ou « sphère fonctionnelle » : santé, logement, mobilité, éducation...), au sein d'un système productif (trans-sectoriels) d'un territoire. Le focus est mis sur la valorisation des investissements immatériels (formation du personnel, dispositifs d'évaluation, d'organisation) et en particulier sur l'évolution et le bien-être au travail. Cette approche propose deux étapes de développement. Le premier consiste au passage de la vente de biens ou de services, dissociés les uns des autres, à la contractualisation d'une performance d'usage (et/ou d'effets utiles) fondée sur leur intégration. Le second est l'élargissement du périmètre des activités et des acteurs de telle manière que le saut systémique que cela engage permette à l'écosystème productif de prendre en charge des externalités négatives environnementales et sociales, repérables sur un plan territorial¹⁰⁷.

La seconde partie présente les propositions de création de valeur des économies de fonctionnalité. Les mécanismes comportent dans des proportions diverses selon les approches, les propositions suivantes : l'introduction d'une logique de service, la fidélisation du client et le lissage de l'activité, une offre co-produite avec le client, un modèle économique basé sur la coopération, la recherche d'une performance environnementale, la construction d'un écosystème territorial.

La logique de service induit l'introduction de compétences relationnelles et peut difficilement se concevoir sans les nouvelles technologies de l'information et de la communication. La connaissance du client devient nécessaire afin d'adapter au mieux l'offre de solution (co-production du service). Elle implique des changements en termes de structure d'activité pour le prestataire et des modifications, telles que le lissage des charges, pour le client. Elle amène à une fidélisation du client. Ces modèles sont souvent basés sur la coopération. Cette coopération s'établit à plusieurs niveaux : d'une part, entre partenaires, lorsque l'architecture de valeur est complexe et afin de réduire les coûts (ex : mutualisation des coûts d'investissement et des coûts d'apprentissage, flexibilité d'accès), et d'autre part, entre les équipes de travail au sein d'une entreprise (ex : construction par les différents services de l'entreprise (équipe technique, commerciale...) de solutions personnalisées, et avec le client). La recherche d'une performance environnementale est en partie liée à la prise en charge de la maintenance qui incite à maximiser la durée de vie opérationnelle des produits associés à la prestation et à faciliter leur adaptation au progrès technique (éco-conception). Cette performance s'envisage à un niveau méso-économique. La construction d'un écosystème territorial est attachée aux problématiques prises en compte par ces modèles, qui comportent des enjeux territoriaux (ex : mobilité, sécurité, santé, éducation, habitat, aménagement du territoire, etc.). Cet écosystème s'appuie sur des ressources locales et répond aux contraintes territoriales (création d'emploi, réduction de l'impact environnemental...), ce qui peut conduire à la constitution d'un patrimoine collectif immatériel (notion développée par l'approche EFC).

La troisième partie présente la dynamique de l'innovation en mobilisant le cadre théorique de l'innovation en termes de caractéristiques afin de rendre compte de la nature et de la dynamique de l'innovation de ces modèles, ainsi que des échelles d'analyse (micro, méso, macro) retraçant les niveaux pertinents d'application de ces modèles. Cette représentation générale permet de rendre compte de nombreuses configurations, en particulier, celle du service « pur », dans laquelle les caractéristiques de service sont obtenues par la simple mobilisation de compétences, celle du bien « pur », celle du self-service. Par conséquent, elle permet de représenter l'introduction d'une logique de service. L'éco-conception sera visible à différents niveaux de ce modèle selon le degré d'éco-conception recherché, avec l'introduction des paramètres environnementaux et sociaux (de type offre de formation liée au produit visant à en réduire la consommation), des caractéristiques de durabilité du produit (modularité de l'équipement, facilité de réparation, gestion des déchets), de l'introduction des compétences (compétences et méthodes en termes d'éco-conception). Les changements de mode de consommation

¹⁰⁷ <https://www.atemis-lir.fr/performance-et-modele-economique/economie-de-la-fonctionnalite/>, consulté le 3 août 2022

de la part du client sont aussi visibles dans les compétences mobilisées par le client lors de l'offre ainsi que dans les techniques ou supports techniques utilisés par le client lors de la prestation.

Les principales dynamiques d'innovation peuvent être déclinées en fonction de l'échelle considérée (microéconomique, méso-économique (réseau partenarial) ou échelle multiple (territoire), voire macroéconomique). Selon le degré de complexité des projets mis en œuvre, l'ensemble des types d'innovations ne sera pas forcément mobilisé. Il est à noter que la dynamique d'innovation servicielle est toujours présente puisqu'elle forme la base de ces modèles. Mais en fonction de ces derniers, les formes sont plus ou moins complexes et intègrent plus ou moins d'acteurs. L'obtention de cette dynamique nécessite la mise en place de compétences relationnelles qui sont différentes de la logique de volume précédemment utilisée. La dynamique d'innovation technologique est attachée aux technologies informationnelles nécessaires à la mise en réseau et à la constitution de bases de données clients/usagers. Elle est donc complémentaire à la dynamique servicielle. La réflexion sur l'éco-conception est aussi plus ou moins élaborée (ex : introduction de bonnes pratiques sans effet important sur l'environnement - ou application plus large dans une perspective d'économie circulaire). La complexité de l'offre et des changements qu'elle implique pour l'entreprise et ses partenaires sont retranscrits par la dynamique d'innovation organisationnelle. La dynamique d'innovation organisationnelle est aussi liée à la logique de service, mais elle peut s'établir à plusieurs niveaux, en interne, avec les acteurs externes, ou de manière encore plus large en intégrant davantage d'acteurs lorsqu'une fonction est co-conçue sur un territoire. La dynamique d'innovation institutionnelle est très importante pour la reconnaissance de ces modèles. Elle peut être initiée par les parties prenantes des projets mais nécessite l'adhésion d'autres acteurs privés et publics afin d'obtenir cette reconnaissance des questions d'évaluation et de performance.

La conclusion a mis en avant plusieurs remarques. 1/ Certaines entreprises font de l'économie de (la) fonctionnalité sans le savoir. 2/ Le passage à l'EF(C) est souvent envisagé par les entreprises lorsque leur situation financière devient difficile et que les autres solutions (modèle classique) ne fonctionnent pas. 3/ Beaucoup de travaux focalisent encore sur les innovations technologiques, or ces innovations technologiques ne sont pas suffisantes pour garantir la soutenabilité de ces modèles. Elles peuvent même conduire à des dérives d'un point de vue environnemental. 4/ L'EF(C) peut conduire à des difficultés car ce modèle requiert une bonne coopération entre les acteurs, une nouvelle gouvernance, et à un coût de mise en œuvre. D'où la nécessité d'être accompagné par des organismes publics, associatifs et/ou privés, sur ce passage. 5/ L'évaluation des bénéfices pour le territoire, et leur reconnaissance est important pour permettre à ces modèles de perdurer (innovation institutionnelle).

La discussion a porté sur deux points. Le premier point est la spécificité de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération par rapport aux typologies existantes. Certaines dimensions de l'EFC ne sont pas retranscrites par ces typologies, l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ne pourrait donc pas se réduire à ces typologies (C Pinet). La question de la limite de ces typologies - déjà exposée pendant la présentation - a été réitérée dans ce point de la discussion. Les spécificités de l'EFC : la question du travail (sa dimension coopérative et l'évolution associée des compétences), ainsi que les différentes facettes que recouvre l'immatérialité, ont été mises en évidence comme élément distinctif de l'EFC. Est-ce que cela retranscrit la rupture épistémologique de ce modèle par rapport aux autres ? Selon C. du Tertre, l'innovation va s'appliquer à des nouveaux rapports sociaux et donc de nouvelles formes institutionnelles. Le second point de la discussion a porté sur la compréhension de la logique de fonctionnement du modèle des vecteurs présentés dans cette communication (cf. troisième partie). La précision de son fonctionnement, ainsi que la nature de ce qui est produit est importante afin de ne pas « retomber » dans un modèle de type « fonction de production ». Selon C. du Tertre l'abstraction des modèles permet de passer sous silence les rapports sociaux de production. Selon M. Maillefert, le modèle présenté peut être utilisé à condition d'approfondir les études de cas énoncées. La nature de ce qui est produit est différent dans la mesure où on réfléchit sur des grandes fonctions de la vie et sur des communs, la fabrication est de type collectiviste. Les types d'acteurs sont aussi intéressants à considérer, le commanditaire peut être différent, comme une collectivité, et les usagers-clients. Dans cette « fabrication », les acteurs habituels de l'entreprise, les prestataires, les usagers-clients, les collectivités coproduisent quelque chose. Il pourrait être intéressant de rentrer dans les relations individuelles et les rapports sociaux qui se sont développés à partir des exemples présentés mais en analysant la « boîte noire » en plus d'explicitier le modèle général. Il est rappelé que dans le modèle présenté ici, le focus a été mis sur la nature des trajectoires d'innovation permises par l'EFC et le système d'offre et n'avait pas pour objectif premier l'analyse des rapports individuels et sociaux.

Bibliographie :

- BUCLET N. (2014), L'économie de fonctionnalité entre éco-conception et territoire : une typologie, *Développement durable et territoires* [En ligne], 5(1).
- GIARINI O., STAHEL W. R. (1989), *The Limits to Certainty - Facing Risks in the New Service Economy*, 2nd revised edition (1993), Kluwer Academic Publishers, Dordrecht, Boston, London, 1989.
- MCDONOUGH, W., BRAUNGART, M. (2011), *Cradle to cradle : créer et recycler à l'infini*, Éditions Alternatives
- MAILLEFERT, M., ROBERT, I. (2014), Écologie industrielle, économie de la fonctionnalité, entreprises et territoires : vers de nouveaux modèles productifs et organisationnels ? *Développement Durable et Territoires*, 5(1), 1-6.
- MERLIN-BROGNIART C., (2020), Systèmes produit service et économies de fonctionnalité : Dynamique d'innovation et échelles territoriales, *Technologie et innovation*, vol 5 Les systèmes produit-service. <https://www.openscience.fr/Systemes-produit-service-et-economies-de-fonctionnalite-dynamique-d-innovation>
- SIDOLI, Y. (2017), L'usage en partage : Analyse comparative des modèles socio-économiques d'« économie de (la) fonctionnalité » et d'« économie collaborative », Thèse Sociologie. Université Côte d'Azur, 2017.
- VAN NIEL, J. (2007), L'économie de fonctionnalité : définition et état de l'art, note de synthèse réalisée dans le cadre du groupe de travail « Economie de fonctionnalité » de la Commission Nationale du développement durable, mai

6.6. Biens Communs et Communs

Michel Renault
Université de Rennes 1 – CREM UMR CNRS 6211
michel.renault@univ-rennes1.fr

La question des « communs » ou des « biens communs » peut interpeller l'économie de la fonctionnalité et de la coopération à plusieurs niveaux. Sans être exhaustif, on peut par exemple penser à la question de la propriété, envisagée dans la théorie économique standard comme essentielle à la fois à l'échange et à la gestion des ressources naturelles. On peut également penser aux questions de la co-création, de la coopération multi-acteurs, amenant à générer des « communs ». A titre d'illustration on peut lire sur le site de l'entreprise, « Commown » inscrite dans le champ de l'EFC :

« Commown s'inscrit dans ce modèle nous proposons des offres de location longue durée, avec services et sans option d'achat dans un objectif de durabilité. D'une part notre coopérative (SCIC) sélectionne du matériel électronique (le plus éco-conçu possible !) comme le Fairphone ou les ordinateurs Why. D'autre part, l'ensemble des appareils loués constitue une flotte, véritable bien commun de la coopérative co-possédé par l'ensemble des sociétaires (clients, salariés, partenaires...) »¹⁰⁸.

La structure même de l'entreprise l'institue comme un commun puisqu'elle a choisi le statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) impliquant dans sa gouvernance de multiples « parties prenantes ». L'entreprise n'est donc pas la propriété exclusive et excluante d'actionnaires (Shareholders) mais un « commun » approprié (aux sens multiples de ce terme) par un collectif d'acteurs coopérant autour d'un projet d'intérêt collectif et générant une utilité sociale. Le lien entre économie de la fonctionnalité et de la coopération est donc ici clair même s'il n'est pas forcément intrinsèque. La question de la relation au territoire au sein de logiques de circularité et de durabilité peut être aussi illustrée par le cas de la SCIC ENR Pays de Rance¹⁰⁹ avec laquelle nous avons eu l'occasion de travailler. Les parties prenantes de l'entreprise et sa gouvernance matérialisent les relations de coopérations territoriales à travers l'implication des collectivités territoriales, des entreprises partenaires...pour créer collectivement un commun (ou des communs)¹¹⁰. On pourrait sans doute multiplier les exemples mais encore faut-il préciser ce qu'on entend comme « Commun » et quelles sont les ruptures éventuelles introduites par ce concept par rapport au modèle économique standard. Cette note aura donc avant tout une vocation pédagogique.

1. La question des « biens » pour la théorie économique

L'analyse économique fait référence à des « biens » qui sont soit produits (une voiture par exemple), soit exploités et commercialisés (du pétrole ou de l'eau par exemple). La finalité exclusive de ces biens est leur consommation et on pourrait dire, pour paraphraser T. Veblen, leur « consommation ». Les biens peuvent être caractérisés depuis les travaux de P.A. Samuelson et R. Musgrave selon deux critères simples :

- la rivalité : c'est-à-dire le fait que la consommation du bien par un individu diminue la quantité disponible pour un autre individu ; les consommations de l'un et de l'autre sont donc « rivales ». On peut aussi voir que la terminologie n'est pas neutre : rivalité définit un monde de guerre de tous contre tous, de concurrence généralisée, gouverné par des « passions acquisitives » ;
- l'exclusion : c'est-à-dire le fait que l'on puisse exclure des individus de la consommation du bien par l'intermédiaire de dispositifs simple, le plus évident étant l'existence de prix : si je ne suis pas capable de payer le prix du bien je ne peux pas accéder à sa consommation. La propriété privée apparaît également en filigrane comme un autre

¹⁰⁸ <https://commown.coop/blog/economie-de-la-fonctionnalite/>. Commonwn est une entreprise engagée dans l'électronique durable et responsable.

¹⁰⁹ <https://www.scic-enr.fr/>. La SCIC ENR est engagée dans la préservation des haies et le développement d'une filière bois énergie.

¹¹⁰ <https://www.scic-enr.fr/> La mission de la SCIC est de maintenir et préserver un « commun » ; l'arbre, à travers de multiples actions de préservation et de valorisation impliquant les acteurs du territoire.

moyen d'exclusion nous y reviendrons. Là aussi un tel terme n'est pas neutre, il introduit par nature un monde social dichotomique, partagé entre ceux qui ont accès aux biens et ceux qui n'y ont pas accès, par exemple faute de moyens financiers.

Intrinsèquement de telles caractérisations renvoient à un modèle politique spécifique d'organisation de la société, rivalité et exclusion n'étant pas simplement des caractéristiques « techniques » mais également des réalités sociales. La combinaison de ces deux caractéristiques donne naissance à une typologie des biens classique :

	<i>Exclusion</i>	<i>Non exclusion</i>
<i>Rivalité</i>	Biens privés	Biens communs
<i>Non rivalité</i>	Biens de clubs / biens mixtes	Biens publics

Sans être trop long on peut reprendre rapidement ces catégories :

- Un bien privé (un téléviseur) est caractérisé par la rivalité (s'il y en a 10 dans un magasin et que j'en achète un il n'en reste plus que 9 pour les autres) et l'exclusion (si le téléviseur vaut 1000€ et que je n'ai que 800€ je serai « exclu » de l'achat de ce bien ;
- Un bien public est caractérisé par la non rivalité (ma consommation du « bien » n'empêche pas les autres d'y avoir accès) et je ne peux pas être exclu de la consommation de ce bien. L'exemple qui revient souvent dans les manuels est celui de l'éclairage public ;
- Les biens de club (ou mixtes) sont des biens qui ont des caractéristiques de biens privés : il y a un « ticket d'entrée », un prix, à payer pour accéder au bien, mais une fois ce prix acquitté on peut bénéficier sans rivalité du bien. On peut penser par exemple à l'abonnement à une salle de sport ou de spectacle : une fois l'abonnement payé on a accès sans limite aux différents biens ou services proposés par la salle de sport par exemple. On voit cependant que tout n'est pas aussi clair que cela puisqu'il peut y avoir des effets d'encombrement...
- Enfin, les biens communs sont eux caractérisés par l'impossibilité d'exclusion et la rivalité. L'exemple souvent donné est celui de ressources naturelles telles les ressources halieutiques : il est difficile d'exclure des bateaux de pêche de l'accès à la ressource, mais les pêches sont rivales le stock de poisson étant à court terme fini.

Il faut voir par ailleurs qu'il y a un certain flou sémantique que l'on peut repérer par une recherche simple sur internet. Parfois à la place de bien commun on trouve « biens mixtes » ou encore « bien public impur » ou « bien commun »... Bref, la simplicité apparente mérite d'être interrogée.

Il faut voir également que cela relève d'une tendance consistant à essentialiser les biens : un bien serait public ou privé selon sa « nature » (ses caractéristiques). Or, à ce « jeu » les biens publics sont perdants ! Il suffit en effet de trouver un moyen d'exclure (donc de marchandiser) pour qu'un bien considéré comme « public » devienne « privé », le problème est alors d'ordre « technique »: une rue, l'éducation, la justice, la défense... peuvent devenir « privés » si on trouve des moyens d' « exclure » (sans même parler de « rivalité », on peut penser à la justice par exemple)¹¹¹.

Cela fait écho à un autre élément fondateur pour l'appréhension des communs : la « Tragédie des Communs ». Il s'agit d'un article du Biologiste Garret Hardin paru dans la revue Science en 1968. Ce texte séminal a été largement repris par les économistes et apparaît comme le prototype d'un certain mode de raisonnement introduisant des solutions essentiellement économiques dans la gestion des externalités environnementales.

2. La « tragédie des communs »

Le texte de Hardin décrit ainsi la tragédie des communs :

¹¹¹ Voir par exemple : B. Lemmenier, 2017, Privatisons la justice Une solution radicale à une justice inefficace et injuste, Les Editions Libréchange, Paris. Economie de la fonctionnalité et de la Coopération (EFC) : vers une communauté de recherche en Sciences Humaines et Sociales

« La tragédie des communaux se présente ainsi. Imaginez un pâturage ouvert à tous. On doit s'attendre à ce que chaque éleveur essaie de mettre autant de bétail que possible sur le terrain commun. Un tel arrangement peut fonctionner d'une manière raisonnablement satisfaisante pendant des siècles parce que les guerres tribales, le braconnage et la maladie maintiennent le nombre tant des hommes que des bêtes bien au-dessous de la capacité de support de la terre. Finalement, cependant, vient le jour du jugement, c'est-à-dire le jour où le but longtemps-désiré de la stabilité sociale devient une réalité. À ce point, la logique inhérente des communaux génère implacablement la tragédie » (Hardin, 1968).

Cette logique repose sur la rationalité individuelle : sur une terre « commune », libre d'accès, la rationalité individuelle amènera chacun à vouloir maximiser son profit individuel et donc à surexploiter la ressource : la leçon est simple et la tragédie implacable. De façon usuelle on la matérialise comme une situation de jeu de type « Dilemme du prisonnier ». Cette tragédie possède deux versants selon Hardin nécessitant des solutions spécifiques :

- « fosse d'aisance » : si des biens ou des ressources sont libres d'accès nous pourrions y déverser nos déchets, nos effluents, sans limite et sans contrôle. Les solutions sont alors des lois coercitives ou des dispositifs fiscaux ;
- « panier à provision » : si des biens ou des ressources sont libres d'accès nous pourrions nous servir sans limite et épuiser la ressource. On retrouve alors l'idée des « magasins de la nature » évoqués par Jean Baptiste Say. Dans ce cas la solution serait l'instauration de la propriété privée, la privatisation des communs.

Évidemment l'orientation libérale, puis néo-libérale, prise par la théorie économique dominante amène à privilégier les solutions « non coercitives », c'est-à-dire les logiques de privatisation. C'est aussi en ce sens que la question des droits de propriété est essentielle.

Il faut noter que de façon symptomatique l'article d'Hardin est purement spéculatif : il ne présente aucun exemple empirique précis à l'appui de sa thèse qui a surtout pour vocation d'appuyer ses idées malthusiennes, son obsession résidant dans l'explosion démographique¹¹². La réalité historique et factuelle est différente.

3. Des communs sans tragédie

Les travaux d'Elinor Ostrom, mais également d'historiens, d'anthropologues, de sociologues...ont contribué à dessiner un portrait beaucoup plus complexe et nuancé des relations des sociétés humaines avec les « communs ». J'utilise ici à dessein le terme « sociétés humaines » car nous ne sommes plus ici dans le cadre fictif de « globules homogènes » isolés, et sans substance mus par leur seule rationalité individuelle mais dans un cadre social, ce qui fait toute la différence avec les approches asociales mobilisées par les économistes. Ostrom évoque ainsi par exemple les travaux de l'anthropologue Robert Mac Netting sur la communauté de Törbel en Suisse (Valais)¹¹³. Les analyses de Netting sur les communautés valaisannes montrent que l'exploitation familiale et « communautaire » est plus efficace sur le plan écologique que les interventions gouvernementales directives. Ce mode d'exploitation fondé sur des petites exploitations agricoles présente une bonne efficacité énergétique, une faible consommation d'intrants et une bonne adaptation à l'environnement. Mais c'est surtout le mode d'organisation et les institutions de ces communautés qui sont pertinentes.

Ostrom (1990) souligne ainsi que :

«[...] Des documents remontent jusqu'en 1224 et rapportent les formes de propriété foncière et des transmissions de propriétés foncières effectuées au village, ainsi que les règles des villageois pour les cinq formes de propriété commune: les alpages, les forêts, des terrains incultes, des installations d'irrigation ainsi que les sentiers et chemins reliant propriétés privées et propriétés communales. Le 1er février 1483, les habitants de Törbel ont signé des statuts pour fonder formellement une coopérative avec l'objectif de mieux régler l'utilisation des alpages, des forêts, des terrains incultes et les installations d'irrigation ».

¹¹² G. Hardin était un eugéniste et son travail s'inscrit dans le contexte de la guerre froide. Voir : F. Locher, Les pâturages de la Guerre froide : Garrett Hardin et la « Tragédie des communs » Revue d'histoire moderne & contemporaine 2013/1 (n° 60-1), pages 7 à 36.

¹¹³ Balancing on an Alp : ecological change and continuity in a Swiss mountain community, Cambridge University press, Cambridge, 1981.

Selon Ostrom (1990) ce modèle perdure et « *Les citoyens se réunissent une fois par an pour discuter les règles générales et les procédures.* » (Ibid.) Cela amène donc à penser que des ressources communes peuvent être gérées durablement « en commun » sans générer de tragédie. Comme elle le souligne : « *Dans toute la région alpine les paysans utilisent la propriété privée pour l'agriculture et la propriété commune pour le pâturage d'été, les forêts et les terrains pierreux incultes. [...] Les habitants de Törbel et d'autres villages suisses possédant du terrain en propriété commune, passent beaucoup de temps pour leur auto-administration* ». (Ibid.) L'architecture institutionnelle voit donc cohabiter propriété privée (par exemple les champs autour des fermes dans la vallée) et propriété commune (les alpages), tout cela encadré par un système de règles. Les questions de l'auto-administration corrélée à celle du temps sont alors essentielles : la coopération demande du temps et l'investissement en temps apparaît aussi essentiel que l'investissement matériel quand on parle de communs. La génération et la gestion de communs, par exemple dans le cas de l'EFC, repose sur une logique communicationnelle et le temps dévolu au dialogue est essentiel. La socialisation inhérente à toute formation sociale tisse un réseau complexe d'obligations mutuelles qui permet de maintenir la cohésion des communautés et la durabilité des ressources. La gestion de l'eau illustre également cela. Dans le Valais dès 1483 une gestion « commune » des canaux d'irrigation (Bisses) a été mise en place, ainsi les cours d'eaux ne sont la propriété de personne mais chacun doit participer à la maintenance des canaux. Des règles de prélèvement sont établies et des registres créés, des sanctions sont possibles... La question des règles est donc également essentielle. Historiquement on retrouve de multiples exemples de ces modes de gestion mêlant propriété privée et biens communs¹¹⁴, c'est le cas par exemple des marais salants de Guérande analysés par Lionel Maurel¹¹⁵. Contrairement aux prédicats d'Hardin, la privatisation n'apparaît pas comme une solution mais au contraire comme une cause de la tragédie des communs. Cela renvoie au mouvement des enclosures, à la remise en cause de droits d'usages traditionnels, qui viennent bouleverser les conditions d'existence de populations entières comme l'historien anglais Edward Palmer Thompson a pu la montrer¹¹⁶. La tragédie n'est donc pas intrinsèque mais induite.

Il faut noter également que la question des usages est une autre question importante qui induit aussi une rupture par rapport aux conceptions économiques usuelles véhiculées notamment par la théorie de droits de propriété. Comme le souligne Ivar Ekeland (2018) envisager les choses sous l'angle des usages nécessite une analyse fine et complexe des rapports tissés entre les usages et les usagers :

« Cette finesse ne se retrouve guère dans la théorie économique qui tient le haut du pavé à l'heure actuelle, celle qui inspire les décisions politiques et qui est enseignée dans les universités, et que l'on appellera ici néo-classique. Elle voit, non pas des usages, mais des biens. La définition d'un bien, c'est qu'il peut être consommé. La théorie se déploie dans un univers où coexistent des biens, dont certains peuvent être produits (comme les ordinateurs) et d'autres non (comme la rivière en question), et des consommateurs, qui sont d'autant plus satisfaits qu'ils consomment mieux et davantage¹¹⁷ ».

Les communs engagent donc une rupture épistémologique par rapport aux approches standards en économie. E. Ostrom (2011) ne dit pas autre chose quand elle écrit :

« Dans l'article « The tragedy of the commons », Garrett Hardin prend l'exemple d'une zone de pâturage. Selon lui, le bien commun, ouvert à tous, est promis à la ruine, chaque éleveur ayant intérêt à agrandir son troupeau puisqu'il retire intégralement le bénéfice de chaque animal supplémentaire, alors qu'il ne subit qu'une fraction des coûts collectifs. Avec cet article, ainsi qu'avec la théorie du « passager clandestin » énoncée par Mancur Olson, on a affaire à une démonstration théorique plutôt qu'empirique.

Cette théorie de l'action collective, qu'en plaisantant j'appelle théorie de l'inaction collective, prédit à son tour que les individus chercheront à profiter des efforts collectifs des autres sans y apporter de contribution. La conclusion était qu'il fallait donc soit essayer d'imposer des droits de propriété privée, soit faire appel au gouvernement pour qu'il impose une solution.

¹¹⁴ On peut également penser à la gestion de l'eau dans le sultanat d'Oman évoquée par Ostrom également. Voir : J. Charbonnier, La maîtrise du temps d'irrigation au sein des oasis alimentées par des aflâj; Étude de cas à Adam (Sultanat d'Oman) , Revue d'ethnoécologie n°4, 2013, <http://journals.openedition.org/ethnoecologie/1471>

¹¹⁵ Voir : A la recherche du Commun dans les Marais salants de Guérande, <https://scinfolex.com/2019/08/13/a-larecherche-du-commun-dans-les-marais-salants-de-guerande/>

¹¹⁶ La guerre des forêts Luites sociales dans l'Angleterre du XVIIIe siècle (1975), La Découverte, Paris 2014.

¹¹⁷ Comment ne pas penser les communs : la théorie économique néo-classique, Annales des Mines-Responsabilité et environnement, 2018/4 N° 92, p. 26-29

Dans Governing the commons, je ne nie pas que le modèle hiérarchique fondé sur l'intervention gouvernementale peut fonctionner, dans certains cas, tout comme les solutions basées sur le marché. Mais ce qui importe, c'est d'analyser ces questions sans idées préconçues. Est-ce que les solutions envisagées correspondent vraiment aux conditions locales ? Le marché, le gouvernement, une communauté, peuvent être créés comme des fictions. Mais imposer une fiction sur une situation réelle ne mène en général pas à la réussite. »

4. D'autres perspectives

Sur le plan épistémologique l'analyse d'Ostrom amène à une rupture avec l'économie « de tableau noir ». Elle renoue aussi avec les analyses institutionnalistes, notamment les travaux de John Roger Commons (1934) qui appelait à mettre en relation : l'éthique (le juste et le bien), le droit (la coutume), l'économie (la rareté).

L'analyse économique à partir du XVIIIe et du XIXe siècle a cherché à s'abstraire :

- de la « coutume » (élaboration des règles régissant la vie des individus et des collectivités) ;
- de l'éthique et de la morale (détermination du juste, du bien, du vrai).

Pour leur substituer une conceptualisation physicaliste et « naturaliste » (principes de maximum/minimum, équilibre, « lois » du marché...) mais avec des asymétries de traitement comme l'évoque Commons (1925 ; Trad. 2006): « [...] les économistes ont considéré comme naturelle la coutume qui a le plus fortement contribué à l'économie, à savoir la coutume de la propriété privée, de sorte que la théorie économique anglaise a été élaborée sur la base de trois principes, la productivité, l'égoïsme et la propriété ». Le marché est ainsi conçu comme l'épigone d'une « coutume » spécifique visant à échanger des droits de propriété réservant le bien à l'usage exclusif de son propriétaire. Envisager les choses en termes de « communs » implique de se demander si l'appropriation privative est le seul régime d'appropriation, et surtout d'usage, des biens ? La propriété privée est souvent mise en avant. En effet la théorie économique met en avant une conception issue de la tradition Lockéenne (relation au « travail ») et en fait la solution à la « tragédie des communs » et la tradition juridique issue de la révolution française tend à sacraliser la propriété privée ce qu'on retrouve dans l'Art. 17 de la DDHC et l'Art. 544 du code civil :

Art. 17: La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Art. 544 : La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements.

Tous ces éléments sont discutables (Crétois 2017), ils reflètent la polarisation comme l'évoquait Commons sur une coutume spécifique en laissant d'autres formes d'organisations coutumières dans l'ombre. Ils sont le produit d'une histoire récente : mise en clôture des champs, libéralisation marchande, articulation de la propriété et du travail individuel...principalement à partir du XVIIIe siècle. De plus comme l'évoque P. Crétois (2017) nous jouissons de beaucoup de choses et la jouissance de ces choses est possible parfois sans appropriation privative, mais simplement par la garantie des accès ou des usages (« biens » environnementaux, « biens » culturels, services publics...). La relation lockéenne entre propriété et travail est aussi problématique : beaucoup de choses ne sont pas produites par notre seul travail, soit parce qu'elles sont produites par la communauté ou héritées, soit parce que ce sont des ressources naturelles.

Historiquement la propriété « privée » et « exclusive » n'a pas été toujours la règle unique, par exemple le Code de Justinien daté du VIe siècle après JC est souvent considéré comme la première « formalisation » des communs. Il établissait des distinctions entre :

- les biens privés (Res Privatae) ;
- les biens publics (Res Publicae) ;
- les choses n'appartenant à personne (Res Nullius) ;
- les « choses communes » (Res Communis): l'air, la lumière, l'eau des fleuves et des rivières, la mer et les côtes.

Pendant des siècles le terme « communs » (ou biens communaux) désignait le statut de certains biens fonciers (forêts, landes, marais, pâturages, alpages, etc.) sur lesquels les populations se voyaient reconnaître, par la coutume, des droits d'accès et de prélèvement auxquels les propriétaires ne pouvaient normalement pas s'opposer. Le droit de chasse ou de glanage évoqués par E.P. Thompson dans la Guerre des forêts en sont des illustrations. Les Communs permettaient aux plus pauvres d'aller puiser de quoi assurer leur subsistance. Ils constituaient ainsi une forme primitive de « protection sociale », garantie en nature à la population par l'usage. Mais les plus riches ont très tôt cherché à s'approprier les « communs » et à les rendre perméables à une exploitation plus intensive dans une logique capitaliste. Le mouvement des enclosures l'illustre bien tout comme la privatisation des landes en Bretagne au nom de la rationalisation et du progrès au XIXe siècle. Ce qui disparaît alors, ce n'est pas seulement la ressource commune mais aussi la communauté liée à ce commun, les institutions de coopération et de consommation/usage qui allaient de pair avec la gouvernance du commun.

La relation propriété-travail pose aussi question. Comment en effet devenir propriétaire de ce que nous n'avons pas fait (une forêt par exemple)? Comment admettre l'héritage ? Ce que produit un agriculteur provient de son travail mais aussi de la fertilité du sol, de la pollinisation par des abeilles, du « travail » des vers de terre... La valeur conférée aux choses produites par notre travail ne provient pas non plus du seul travail mais est lié à des composantes sociales ou naturelles (rareté ou abondance par exemple): comment distinguer alors ce qui nous revient « en propre ». Ces questions sont particulièrement prégnantes dans le cas de l'EFC puisque cela implique une relation de co-production qui implique de multiples acteurs, comment alors localiser « la » valeur ? En allant plus loin nos « mérites » et nos « talents » proviennent d'un patrimoine génétique, d'une éducation, de services... qui sont le fruit d'une histoire longue et d'un travail collectif (Crétois 2017).

Les approches en termes de « communs » visent donc à dépasser cette idéologie « propriétaire ». Les communs apparaissent comme une façon de :

- De renouer les liens entre le droit, l'éthique et l'économie ;
- De remettre en cause « la propriété et l'égoïsme » ;
- Dépasser les clivages entre l'Etat (la fiscalité, la coercition) et le marché (les prix, la propriété) ;
- D'inventer des formes de « gouvernance » collective et démocratique ;
- De « reterritorialiser » l'économie

Encore faut-il préciser la nature de ces communs.

5. La nature des communs

Sur le plan étymologique Commun » vient du latin munus qui veut dire à la fois « don » et « charge ». Recevoir en don (un munus) c'est se trouver « obligé » à un contre-don¹¹⁸. Cela renvoie donc à la réciprocité et de co qui veut dire « ensemble ». Le co-munus, le commun, c'est le système de dons et de charges qui régit ce que la « communauté » a en commun. Si l'on reprend les travaux d'Ostrom le point de départ peut être la classification initiale que nous avons évoquée à partir des critères de rivalité et d'exclusion. Mais elle souligne que cela renvoie à des situations binaires : soit il y a exclusion soit il n'y a pas d'exclusion et soit il y a rivalité ou il n'y a pas de rivalité. La réalité est plus complexe et nuancée. Elle propose ainsi de remplacer le terme « rivalité » par « soustractabilité » et celui d'exclusion par « excluabilité » ce qui revoie d'une part non à un état de fait mais à des actions (pour soustraire ou exclure) et d'autre part à une gradation : il y a des degrés de soustractabilité et d'excluabilité. Cela donne le schéma suivant (Ostrom 2010):

	Capacité de soustraire la ressource à l'usage d'autrui		
Difficultés		<i>Forte</i>	<i>Faible</i>

¹¹⁸ Voir par exemple : Claire Brossaud & Christian Laval, « Aux racines des communs. Entretien avec Christian Laval », Métropolitiques, 3 mai 2018. URL : <https://metropolitiques.eu/Aux-racines-des-communs.html>

d'exclusion des bénéficiaires potentiels	<i>Forte</i>	Ressources communes : bassin d'eau souterraine, lacs, système d'irrigation, pêcheries, forêts, etc.	Biens publics : paix et sécurité de la communauté, défense nationale, connaissances, protection contre les incendies, prévisions météorologiques...
	<i>Faible</i>	Biens privés : alimentaire, vêtements, automobiles, etc.	Bien de péages (de club) : théâtres, clubs privés, garderies, etc.

Selon Ostrom : « Ces quatre grands types de biens contiennent eux-mêmes de nombreux sous-types qui varient sensiblement selon de nombreux attributs. Par exemple, une rivière et une forêt sont toutes deux des ressources communes. Mais elles diffèrent sensiblement en ce qui concerne la mobilité des unités de ressources produites, la facilité de mesure, l'échelle de temps pour la régénération, et d'autres attributs encore. Des ressources communes spécifiques diffèrent également selon l'étendue spatiale, le nombre d'utilisateurs, et de nombreux autres facteurs. Quand on s'engage dans un véritable travail de terrain, on est confronté à l'immense diversité des situations dans lesquelles les humains interagissent ».

Plus généralement on peut constater que les « communs » revêtent des sens multiples. On peut tenter d'ne donner une image résumée dans le tableau ci-dessous adapté à partir de l'ouvrage d'Edouard Jourdain (2021) :

Les « communs » : des sens multiples

Les choses communes	Les choses communes sont des choses sans maître qui sont communes de fait « l'eau, l'air et la lumière sont choses communes, non parce qu'inépuisables, mais parce qu'indispensables » (P.J.Proudhon, Qu'est-ce que le propriété ? (1840). Il faut donc que tout le monde puisse accéder à cette « ressource » car elle est indispensable à la vie mais l'accès peut être restreint par un accaparement mais aussi par une dégradation de la ressource (comme la pollution de l'eau)
Les biens communs	Ils peuvent renvoyer à deux sens : 1. Un sens éthique : Le « bien commun » au sens d'Aristote c'est-à-dire « ce qui est à l'avantage de tous » (Ethique à Nicomaque), cela peut être le bonheur commun. 2. Un sens économique : les biens communs définis par rapport aux critères usuels de rivalité et d'exclusion revus par E. Ostrom (soustrahabilité forte et excluabilité faible)
Les communs	Les « communs » ne sont plus envisagés en termes de ressources (de « choses ») mais en termes d'institution(s). Ce qui importe n'est pas la chose mais la charge partagée entre les humains instituant le commun. C'est l'articulation (délibérée par une communauté instituante) des « droits » et « devoirs » qui institue le commun.

Sur le plan empirique de multiples initiatives sont associées à ce qui a pu être appelé un « retour des communs » : agriculture urbaine, énergie (centrales citoyennes), financement participatif et monnaies citoyennes, habitat participatif, outils collaboratifs/plateformes, FabLabs, services de coworking, communs numériques (codes sources)... Avec des degrés de « communalité » qui peuvent largement

différer¹¹⁹. Les terres agricoles, objet du mouvement des enclosures ayant abouti à leur privatisation, font ainsi l'objet d'un retour des communs en étant considérées non plus comme la propriété exclusive d'un.e seul.e mais comme un bien commun dont la gouvernance est partagée. Des initiatives comme celle de Terres de lien visent à restituer du commun autour de ce « bien » essentiel qu'est la terre. Il s'agit bien de réarticuler comme l'évoquait Commons le droit, l'économie et l'éthique. Le droit en inventant ou redécouvrant des formes juridiques permettant une propriété commune, en autorisant la dissociation de la propriété et de l'usage etc. L'économie en inventant des modes de financement participatifs, en évitant la spéculation etc. et l'éthique en mettant en avant des valeurs communes : justice, solidarité, soutenabilité... Cette inventivité se retrouve par exemple dans une proposition de loi récente visant à modifier l'Art. 714 du code civil et à instituer des communs en conférant le pouvoir de définition de ces communs à des instances citoyennes¹²⁰. L'Art. 4-4 de cette proposition de loi stipule ainsi que : « *Le Conseil économique, social et environnemental peut être saisi soit par une démarche citoyenne, selon des conditions fixées par décret, soit par une résolution parlementaire, soit par lui-même, afin d'attribuer le statut de « bien commun », dans le cadre d'une délégation permanente ou d'une commission temporaire, à partir des critères énumérés à l'article 714 du code civil.* » Cela fait aussi écho aux propos de J. R. Commons (1893): « *la propriété n'est pas un droit absolu, mais un faisceau de droits. Les différents droits qui la composent peuvent être distribués entre les individus et la société, certains sont publics, d'autres privés, certains sont définis, d'autres restent à définir* ».

Concrètement cela signifie que des ressources naturelles, telles que les terres, les pêches et les forêts peuvent être utilisées comme des biens en commun¹²¹ :

- Un groupe de personnes (la « communauté ») utilise et gère ces ressources de manière collective ;
- Parfois, le groupe peut aussi détenir des droits de propriété collective sur la ressource commune.

Les membres du groupe, les « détenteurs des droits », peuvent détenir des faisceaux de droits (fonciers par exemple) différents, variés et flexibles sur la ressource commune : Ces droits peuvent être détenus de manière permanente ou temporaire et peuvent être périodiquement renégociés, modifiés, abrogés ou faire l'objet d'un consensus au sein de la communauté. Par exemple, des pasteurs nomades peuvent détenir des droits saisonniers d'utilisation d'une parcelle de terre pour le pâturage et le fourrage du bétail, et des droits saisonniers pour chasser et pour utiliser des sources d'eau spécifiques. D'autres populations peuvent avoir le droit d'utiliser les arbres situés sur la même parcelle de terre pour collecter du bois de feu et des plantes médicinales à certaines conditions. D'autres personnes encore peuvent avoir le droit d'utiliser ces terres pour les cultiver à certaines périodes.

Les droits de propriété apparaissent ainsi comme des « faisceaux de droits » (Bundle of rights). La « propriété » n'est plus conçue comme relevant de la référence à un « propriétaire » unique mais comme un système complexe de droits et d'obligations réciproques au sein d'un système social organisé :

« [...] la propriété n'est plus considérée comme un droit absolu d'une personne sur une chose, mais relève d'un faisceau de droits reliant, par un ensemble complexe de relations sociales et juridiques, le propriétaire à d'autres personnes à propos de son bien. Le faisceau et la nature des droits qui le composent se définissent, se décomposent et se recomposent en fonction des situations et des époques concernées. » (Orsi, 2014)

Le faisceau de droits peut inclure :

- des droits d'utilisation pour l'accès (par exemple, traverser un champ ou visiter un site sacré), pour la collecte (cueillir des plantes sauvages par exemple) et pour l'usufruit (par exemple, exploiter une ressource en vue d'un bénéfice économique) ;
- des droits de contrôle ou de prise de décision, notamment les droits de gestion (par exemple, planter une semence), les droits d'exclusion (par exemple, empêcher d'autres personnes d'accéder aux pâturages) et des droits d'aliénation (par exemple, louer, transférer, ou vendre)

¹¹⁹ Voir : L'échelle de communalité - Propositions de réformes pour intégrer les biens communs en droit. <http://www.gip-recherche-justice.fr/publication/lechelle-de-communalite/>

¹²⁰ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b4576_proposition-loi

¹²¹ Ces développements sont largement redevables à : Beckh, C.; Gärtner, E.; Rauch, T.; Bleeser, I.; Weigelt, J.; Müller, A. (2017) La gouvernance foncière des biens communs, FAO, Rome

Cela sans être exhaustif. Chez E. Ostrom la propriété est décomposée en 5 types de droits (Ostrom et Schlager 1992, Orsi 2014, Dupont et Jourdain 2022) :

- le droit d'accès ;
- le droit de prélèvement ;
- le droit de gestion ;
- le droit d'exclure ;
- le droit d'aliéner

Et elle distingue quatre types de détenteurs de droits :

- Propriétaire ;
- Propriétaire sans droit d'aliénation ;
- Détenteurs de droits d'usage et de gestion ;
- Utilisateurs autorisés.

La gestion des « communs » implique donc une « gouvernance »: le groupe doit être capable de gérer et contrôler collectivement la ressource commune et d'attribuer des droits foncier. Cela implique de définir qui peut utiliser quelles (parties des) ressources, pour combien de temps et à quelles conditions. Cela implique aussi le pouvoir de refuser aux non-membres l'utilisation des biens communs. Au-delà de la question foncière ces questions se posent dans le cas de multiples communs. La notion de « commun » articule ainsi :

- la participation active dans la production du « commun » ;
- la gestion démocratique ;
- des normes de réciprocité.

La conception d'Ostrom se trouve ainsi dépassée par des conceptions plus larges mettant aussi en avant le projet politique porté par le commun, projet qui ne se résume pas à l'usage d'une ressource comme l'eau d'un aquifère par exemple. Les « communs » répondent à une « institution » par un collectif engagé dans un processus « politique » :

« Les énoncés qui portent sur les biens communs procèdent donc d'instances délibératives dans lesquelles les agents (acteurs, représentants d'institutions, élus, parties prenantes du développement économique, producteurs, consommateurs, citoyens) tentent de formuler des jugements collectifs aux sujets des bienfaits que nous devrions poursuivre ensemble, au travers de nos activités économiques (production, répartition, consommation). C'est donc d'abord à travers leur processus d'énonciation que les biens communs sont des biens collectifs. Etant le produit d'assemblées ou de collectifs délibérant sur les finalités, les biens communs peuvent être qualifiés en toute noblesse de biens « politiques ». (Cordonnier 2012).

La notion de « commun » est donc polysémique et au-delà des communs liés à des ressources naturelles la notion a été étendue au champ informationnel (wikipédia) puis à d'autres champs mettant en scène une coopération entre acteurs créant des « communs ». H. Defalvard et G. Fontaine (2018) ont également proposé la notion de « Biens communs sociaux » à la suite de M. Bauwens, pour caractériser le rôle de l'économie sociale et solidaire dans ce champ des communs :

« Les communs sociaux renvoient, pour Michel Bauwens (2017), aux formes d'organisation qui émergent des solidarités locales lorsque le capitalisme de marché devient dominant, durant le XIXe siècle. Ils coïncident pour lui avec les origines de l'économie sociale et solidaire, qui fait du mouvement associationniste, des coopératives et des mutuelles des formes de communs sociaux. En quelque sorte « étatisés » par le développement de l'État-providence, les communs sociaux réapparaîtraient aujourd'hui comme une réponse à la montée des inégalités (souvent cumulatives) et des phénomènes d'exclusion de toutes sortes, à laquelle les politiques publiques telles qu'elles sont pensées actuellement peinent à répondre (Garnier et Zimmermann, 2018). Pour ces auteurs, les communs sociaux actuels sont de nouvelles formes de solidarité qui émergent depuis « le bas » dans un processus d'innovation sociale impliquant les personnes concernées autour de l'enjeu de l'exclusion – appréhendée comme une absence d'accès aux biens et aux services communs. »

Le rapport au territoire et à des solidarités locales apparaît donc comme essentiel. Comme le soulignent également E. Dupont et E. Jourdain (2022) ce mouvement des communs relève aussi de l'incapacité de

plus en plus avérée de l'Etat à lutter contre l'extension des privatisations et à associer les citoyens à la gouvernance du « commun ».

Pour conclure

Un bien commun peut donc être défini de façon simple à partir de 3 éléments :

- une ressource (ou un ensemble de ressources), initialement « matérielles » (eau, forêt...) fournissant des services utilisables (poissons, bois...) mais que l'on a pu étendre à de l'immatériel (connaissance, savoirs, logiciels...);
- un collectif (ou communauté) organisé autour de l'usage et de la gestion de cette ressource ;
- un ensemble de règles de gouvernance de cette ressource co-définies par le collectif

On retrouve cela dans la définition donnée par Geneviève Fontaine (2017) :

« En tant qu'institution, les communs se caractérisent donc par trois critères additionnels :

1. la production et la gestion d'une ressource (considérée comme vulnérable) mise en commun ;
2. l'établissement de droits distribués (de propriété, d'usage..., etc.) qui régulent notamment l'accès à la ressource par les commoneurs ;
3. enfin, la gouvernance collective de la ressource qui inclut la résolution des conflits générés par la gestion de la ressource. »

Le tout sur un espace défini (un « territoire ») et circonscrit. Une communauté est un ensemble d'individus qui partagent une vision, des valeurs, une « mission »/un objectif et décident de coopérer dans la réalisation de cette mission (Bouré 2017). La communauté partage des « communs » pour accomplir cette mission : des savoirs faire, des connaissances, des ressources (un code source dans le cas de l'économie de plateformes open source par exemple). Les communs peuvent être « ouverts » (ouvert à tous/toutes : wikipedia) ou « fermés » (plateformes coopératives) et il y a des formes « hybrides ». Enfin, des règles sont définies pour gérer et protéger le « commun »: la gouvernance est un élément essentiel du commun.

La notion essentialiste des biens d'une part, mais aussi des ressources communes d'autre part, est ainsi dépassée. Des biens communs peuvent être nouvellement constitués lorsque des groupes se rassemblent pour mettre en place des règles et des normes pour utiliser, gérer et même posséder une ressource naturelle spécifique et/ou un ensemble d'autres ressources, de manière collective. Ces groupes peuvent aussi mettre sur pied une coopérative ou une association pour utiliser collectivement la/les ressources et organiser et planifier la production, la répartition... comme une collectivité. Il faut donc également définir les limites des ressources communes, du « commun », de manière à réguler leur usage et les protéger de toute violation. Ces limites peuvent être fixes ou aléatoires et définies de plusieurs manières : par exemple selon la zone géographique, les périodes d'utilisation, le type d'équipement utilisé, la taille des récoltes, l'appartenance au groupe...

Une telle grille de lecture peut donc permettre de rendre intelligibles certains aspects de ce qui est en jeu à travers l'économie de la fonctionnalité et de la coopération sans prétendre épuiser la question.

Bibliographie

- Bouré M., 2017, *Réappropriation des systèmes alimentaires par les citoyens : une logique de Communs urbains*, Netcom, 31-1/2, p.175-192.
- Commons J. R., 1893, *The Distribution of Wealth*, Macmillan and Co.
- Commons J. R., 1934, "Institutional Economics", *Its Place in Political Economy*, Macmillan, New York.
- Commons J. R., 2006, « Droit et économie », *Économie et institutions*, n°8, p.119-133.
- Cordonier L., 2012, *Eclairages sur la notion de biens communs*, http://www.socioeco.org/bdf_fiche-document-735_fr.html
- Crétois P., 2017, *Les droits de propriété au service de la préservation des ressources naturelles ?* Conférence, collège des transitions sociétales, Nantes.

Defalvard H. ; Fontaine G., 2018, *Construire les PTCE comme des communs sociaux : quels rôles pour les pouvoirs publics ?* RECMA, 2018/3 n°349, p. 56-70.

Dupont E. ; Jourdain E., 2021, *Les nouveaux biens communs ? Réinventer l'Etat et la propriété au XXIe siècle*, L'aube, Paris.

Ekeland I., 2018, *Comment ne pas penser les communs : la théorie économique néo-classique*, Annales des Mines - Responsabilité et environnement, 2018/4 n° 92, p. 26-29.

Fontaine G., 2017, *Les conditions d'émergence et de constitution de communs propices au développement local durable : place et rôles des pouvoirs publics*, Colloque « Entre Etat et marchés, la dynamique du commun : vers de nouveaux équilibres », CERSA, Juin 2017, Paris.

Hardin, G., 1968, *The tragedy of the Commons*, Science Vol. 162, No. 3859 (Dec. 13, 1968), p. 1243-1248

Orsi F., 2014, *Réhabiliter la propriété comme Bundle of rights : des origines à Elinor Ostrom et au-delà*, Revue internationale de droit économique, 2014/3 t. XXVIII, p.371-385.

Ostrom E., 1990, *Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck, trad. française 2010, Louvain

Ostrom E., 2010, *Par-delà les marchés et les Etats La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes*, conférence de réception du prix Nobel, traduction par E. Laurent, Revue de l'OFCE / Débats et politiques n° 120.

Schlager E.; Ostrom E., 1992, *Property-Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis*, Land Economics Vol. 68, n° 3 (Aug. 1992), pp. 249-262

6.7. Transitions et recompositions institutionnelles : le rôle décisif des dynamiques d'acteurs

Pascal Ughetto,
Université Gustave Eiffel, LATTS
pascal.ughetto@univ-eiffel.fr

Au sein des perspectives d'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC), les recompositions institutionnelles ont pour enjeu la formation, aux plans micro et méso-économiques notamment, de régularités entretenant des liens mutuellement favorables entre des performances économiques et une viabilité, un entretien ou un développement de la santé des populations et de l'environnement de ces populations. Le travail est perçu comme concentrant les processus les plus décisifs de l'articulation dynamique entre ces dimensions.

Les analyses socio-économiques menées dans ces perspectives sont en mesure d'identifier les systèmes institutionnels qui seraient de nature à soutenir ces dynamiques. En revanche, bien que représentant un enjeu théorique majeur, voire critique, les cheminements qui assurent la transition forment une question jusqu'à présent peu explorée.

La sociologie offre des ressources théoriques qui peuvent ici avoir leur intérêt, tout comme pourraient se montrer d'un grand apport des perspectives relevant des sciences politiques. Tout un pan des analyses que fournissent ces disciplines serait sans doute à mobiliser. Dans le cadre précis de ces quelques pages, il s'agit surtout de souligner l'importance d'introduire une réflexion sur les dynamiques d'acteurs et les recompositions identitaires.

Un verrou pour l'économie de la fonctionnalité et de la coopération : les pratiques d'acteurs et les identités individuelles et collectives

L'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) hérite d'un dilemme théorique très présent dans la théorie de la régulation, théorie qui l'influence fortement. Le dilemme procède de l'intérêt de l'une et l'autre de ces analyses pour l'identification des articulations, aptes à se montrer fonctionnelles, entre les normes de production et les normes de consommation. Il est possible de reconstituer a posteriori les articulations qui ont permis à un régime de croissance de produire ses effets. Il est également analytiquement possible d'envisager, en phase de rupture des régularités, les enjeux se manifestant dans la recherche de nouvelles articulations et les formes que pourraient prendre celles-ci. Toutefois, le problème se pose des cheminements, des itinéraires, conduisant vers ces nouvelles régularités. Pour le dire autrement, l'approche théorique de la régulation repose sur un certain fonctionnalisme a posteriori, qui bute sur un dilemme ou un verrou théorique qui est celui des conduites effectives des acteurs et l'EFC a comme enjeu une visée de transformation dans laquelle les conduites d'acteurs s'avèrent cruciales. Ces conduites peuvent fort bien conforter des articulations dysfonctionnelles entre les normes socio-économiques en jeu¹²² : même si les populations ou les agents concernés n'y satisfont pas leur intérêt ou si les situations vécues sont perçues comme dépourvues de sens, alimentant un sentiment de manque de reconnaissance ou le ressentiment, ou encore si ces situations contribuent à fragiliser les conditions d'existence, aucun mécanisme ne se met automatiquement en mouvement au profit de l'édification de nouveaux cadres institutionnels moins pénalisants. L'une des traductions du problème théorique est ancienne et se trouve dans les débats internes au marxisme sur l'approfondissement et l'éclatement des contradictions et sur le mystère de ce qui se joue dans les transitions (entre modes de production) au-delà de l'idée relativement générale que des recompositions concernent notamment les forces sociales, leur hiérarchie et leurs relations, ainsi que les normes qu'elles imposent. Mais, précisément, l'éclatement des contradictions ne porte en réalité en soi aucun mécanisme automatique de recomposition fonctionnelle.

Les normes socio-économiques, dont on peut montrer le rôle stabilisateur ou déstabilisateur qu'elles exercent sur la dynamique macro-économique d'ensemble et sur des dynamiques méso-économiques,

¹²² Le problème avait été traité à partir d'une perspective conventionnaliste à propos du dépassement de la norme salariale fordienne par Robert Boyer et André Orléan, « Les transformations des conventions salariales entre théorie et histoire : d'Henry Ford au fordisme », *Revue économique*, 1991, p. 233-272.

ne représentent à certains égards que la photographie de mouvements permanents mais souvent suffisamment lents pour les rendre à peine perceptibles. Au sein de la théorie de la régulation, Frédéric Lordon¹²³ avait pu souligner qu'un régime de croissance ne recouvre pas autant qu'on le pense, une structure purement et simplement engagée dans sa reproduction à l'identique mais une série infinie et peu visibles de déformations, un changement permanent. Tant que ces déformations ne dépassent pas des seuils qualitatifs et que les effets systémiques demeurent orientés dans le même sens, elles peuvent être négligées par l'analyse. Elles n'en contribuent pas moins à des dynamiques qui pourront, ultérieurement, être de rupture. Aussi bien dans une période de stabilité apparente des structures que lors d'une transition, les individus et les collectifs réévaluent chaque jour la pertinence des normes qu'ils convient de suivre et ajustent régulièrement leurs réponses.

Un autre point à relever est que les régularités économiques qui s'avèrent profitables prennent appui sur un véritable système racinaire de pratiques individuelles et collectives, aux ramifications infinies et profondément entremêlées. Michel Aglietta et Anton Brender avaient pu relever, dans *Les métamorphoses de la société salariale*, comment le travail salarié féminin avait profité à la consommation de biens d'équipement des ménages, tels les lave-linges, et réciproquement. Les fondements des régularités ne se limitent donc pas à quelques grandes caractéristiques, mais comprennent un entrelacs de phénomènes allant de décisions institutionnelles prises par des autorités collectives jusqu'aux choix les plus ordinaires et triviaux des simples citoyens, consommateurs, producteurs, etc.

Tout cela contribue à faire apparaître les régularités favorables comme liées à des ensembles de pratiques extrêmement denses et mouvantes. Les processus de recomposition invitent, pour les comprendre, à raisonner en termes de déformation et déplacement des pratiques d'acteurs, qui n'excluent pas qu'on assiste, par moments, à des ruptures ou à des inflexions marquées aidant à opérer un saut qualitatif ; mais ces ruptures ou inflexions ne peuvent s'interpréter en les détachant d'une épaisseur dans laquelle elles sont a priori enserrées. Les régularités, fonctionnelles ou dysfonctionnelles, sont ainsi fondamentalement tributaires d'acteurs éminemment divers : les uns très institués, comme des organismes publics, des associations professionnelles, des syndicats, d'autres peu organisés institutionnellement ; certains aptes à intervenir à l'échelle nationale ou internationale, d'autres évoluant à une échelle intermédiaire voire offrant un rayonnement d'action infiniment plus limité ; acteurs divers également du point de vue de leur pouvoir très contrasté d'institutionnalisation, c'est-à-dire de fixation de normes dans des institutions.

Dans leur très grande variété, ces acteurs méritent d'être appréhendés dans une identité qui n'est pas figée mais se révèle, au contraire, constamment en mouvement, quotidiennement en travail. Les déformations de pratiques ont, en effet, à voir avec une évolution des contextes dans lesquels les acteurs interviennent et doivent décider de leur action mais aussi avec un travail identitaire de tous les instants. Les deux dimensions ne sont, du reste, pas sans lien puisque la confrontation aux contextes intervient activement dans l'action, à travers l'interprétation qui en est faite et de ce qu'ils appellent comme réponse du point de vue de l'acteur. Cette proposition analytique s'inscrit au croisement d'une diversité d'influences théoriques, cohérentes entre elles en raison de leur choix épistémologique commun de faire des acteurs l'enjeu de dynamiques permanentes et activement portées par les individus et les collectifs. Claude Dubar¹²⁴ a aidé à faire apparaître la distinction entre des conceptions essentialistes et nominalistes de l'identité des acteurs pour mieux valoriser les secondes, qui permettent de saisir l'identité, non comme une essence, mais comme fondée sur une recherche permanente, grâce à des processus d'identification et le dialogue entre une identité pour soi et une identité pour autrui. Sa théorie doit beaucoup à des influences comme celles de Peter Berger et Thomas Luckmann, de George H. Mead ou d'autres et à l'interactionnisme symbolique, au centre duquel figure le rôle de l'interprétation que les personnes fabriquent face aux situations, pour leur donner sens, les aider à comprendre ces situations et décider comment agir. Ce dernier courant est d'une influence décisive dans la genèse de problématiques, importants en théories des organisations, comme celle du *sensemaking* (l'effort réalisé par les individus et les collectifs pour attribuer des significations à des manifestations de l'environnement qui font rupture par rapport aux habitudes) et du travail institutionnel¹²⁵.

Trois points de repères sociologiques

Au premier abord, de telles approches font reculer la perspective de voir se dessiner des conduites sociales stables, suffisamment collectives ou massives, et régulières. Elles tendent à dessiner un paysage

¹²³ F. Lordon, « Modéliser les fluctuations, le changement structurel, et les crises », *Revue d'économie politique*, 1994, p. 219-257.

¹²⁴ C. Dubar, *La crise des identités*, Paris, PUF, 2000.

¹²⁵ K.E. Weick, *Sensemaking in Organizations*, Londres, Sage, 1995.

d'allure volontiers pointilliste, scintillant, où l'on n'en finit jamais de descendre dans le niveau micro-analytique pour voir s'exprimer la capacité d'auto-décision, le pouvoir libre d'interprétation d'individus difficiles à ranger derrière l'unité d'un groupe. Cela répond toutefois à l'enjeu de conférer des fondements théoriques aux pratiques qui s'avèrent fonder les régularités.

Du point de vue des usages qu'en tirerait l'EFC, il lui faudrait alors pouvoir faire saillir de ce paysage complexe et mouvant les conditions favorables à de l'organisation collective avantageant la mise en place de nouveaux schémas vertueux. Cela s'accorde avec un sentiment, qui peut exister, sinon prévaloir, au sein de l'EFC qu'une analyse en termes de classes est insuffisante pour aider l'EFC à dépasser ses problèmes théoriques, dans la mesure où une analyse de classes ne dirait rien ou pas grand-chose de la façon dont les acteurs se mettent en mouvement. Toutefois, l'EFC exprime le besoin d'identifier des catégories d'acteurs, voire les catégories fonctionnelles d'acteurs, proposant des conduites collectives fonctionnelles.

À partir de là, trois points de repères peuvent être proposés à partir des analyses sociologiques, qui n'ont absolument aucune prétention à l'exhaustivité.

Individuation et déclin de l'institution

En premier lieu, bien que l'EFC saisisse des processus qui prennent leur valeur à des échelles micro et méso-économiques, les individus sont à prendre en compte. C'est d'abord le cas en raison de ce qui a été suggéré de l'importance des pratiques à des échelles très microscopiques mais qui façonnent les effets plus globaux qui en résultent et les mouvements à l'œuvre. Mais c'est aussi le cas en raison de dynamiques sociales majeures que l'on peut résumer en se référant à la thèse d'un « déclin de l'institution » défendue par François Dubet¹²⁶. Cette formule vise à saisir ce que les processus d'individuation contemporains entraînent dans le rapport des individus à l'autorité des institutions. La sociologie de l'individu documente amplement la pression normative qui pèse sur les individus dans la période contemporaine, chacun et chacune étant invités à se concevoir comme un individu et à travailler constamment à s'affirmer de façon individuelle, autour de choix qui lui sont propres, de désirs à affirmer, de volontés à exprimer. En tant que tels, ces processus d'individuation mériteraient une grande attention de la part de l'EFC tant ils exercent un rôle explicatif majeur sur un grand nombre de transformations. Pour se limiter à un exemple, on peut proposer de relier l'amplification, à la suite de la pandémie de Covid-19, d'une demande de télétravail et de renouvellement du contenu du travail et des modes de fonctionnement internes, à l'affirmation d'arbitrages effectués par les salariés qui ne se vivent plus comme étant, dans le travail et l'emploi, soumis de façon relativement univoque à l'autorité de l'employeur et aux règles d'organisation. En tant qu'individus, les salariés font un travail permanent et coûteux pour répondre du mieux qu'ils peuvent aux sollicitations, invitations, injonctions d'au moins trois instances normatives – l'organisation, le métier et la famille ou les proches – qui font valoir de façon très pressante leurs attentes et contradictoires sur les individus idéaux qu'ils doivent être. Ces instances entrent en concurrence et les salariés, sans vouloir les hiérarchiser, tentent au contraire, par un travail identitaire intense, de trouver les formules pour les accorder autant que possible. Le télétravail et les révisions dans le rapport au travail qui ont parfois pu se manifester durant la pandémie traduisent un rééquilibrage qui a pu se faire au profit de l'instance familiale¹²⁷.

Au-delà, ces processus d'individuation mettent au défi l'autorité « verticale » des institutions, avec une invitation constamment adressée par les individus à ces institutions et à leurs représentants de bien vouloir justifier leurs prescriptions et d'entrer en négociation avec ce que les individus veulent bien tolérer. Pour l'EFC, cette analyse de F. Dubet est décisive car elle signifie que les mécanismes institutionnels de canalisation des conduites individuelles ne peuvent être modélisés de façon strictement comparables à d'autres régimes institutionnels passés. Les comportements individuels sont rendus plus instables et, pour simplifier, moins obéissants que dans des configurations passées. Pour partie, cela fait écho à l'intérêt porté par l'EFC aux situations où les institutions héritées du passé perdent de leur capacité à réguler et voient leur légitimité décliner. L'EFC tendra à les percevoir comme des configurations à la Gramsci où l'ancien monde s'effondre et où le nouveau n'est qu'en émergence et comme des moments où des régressions institutionnelles peuvent survenir à un moment de « désir d'institution ». Toutefois, dans la perspective qu'ouvre François Dubet et d'autres travaux sociologiques,

¹²⁶ F. Dubet, *Le déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil, 2002.

¹²⁷ Cf. M.-E. Laurent, L. Taskin et P. Ughetto, « Une rupture dans le rapport au travail ? La pandémie de Covid-19 et les temporalités de gestion de leurs parcours par les salariés », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, n° 73, 2022, p. 63-83.

c'est un régime plus définitif ou plus durable – nouveau régime de relation des individus aux institutions dans le cadre de leurs processus d'individuation – qui se présente ici. Dès lors, la transition vers un nouveau régime institutionnel a ainsi toute chance de déboucher sur une configuration également moins stable et moins durable et le processus de transition lui-même s'en trouve certainement rendu plus compliqué, avec, par exemple, moins de constance dans le temps dans les inflexions adoptées.

Chocs sur les systèmes interprétatifs et les pratiques et recomposition des normes

Dans le cadre des processus d'individuation et du travail identitaire, les individus et les collectifs expriment constamment une demande en faveur de cadres d'interprétation, d'attribution de significations à des situations vécues. Ces propositions alimentent le travail identitaire des personnes pour se découvrir elles-mêmes par identification. Les individus font un travail, là encore constant, d'exploration des offres interprétatives, exploration démultipliée par le recours à Internet et les échanges sur les réseaux sociaux, avec une capacité sans doute inédite à combiner des systèmes explicatifs potentiellement contradictoires ou rivaux et à remplacer les systèmes interprétatifs adoptés par d'autres.

Cela alimente des dynamiques permanentes de déplacement, déstructuration, recomposition des aspirations exprimées, et, avec celles-ci, d'évolution des actions ou des pratiques, dans le cadre de ce travail jamais interrompu de construction identitaire. Ce mouvement de fond connaît des accélérations, des amplifications, à la suite de chocs sur les systèmes interprétatifs des individus. La pandémie de Covid-19, de nouveau, a joué ce rôle, à la fois d'amplification d'évolutions interprétatives et pragmatiques et d'instabilité des nouvelles tendances. Si l'on prend l'exemple des pratiques de consommation, face à une tendance qui inclinait déjà beaucoup de fractions de la population, à faire évoluer sa consommation vers un plus grand recours aux circuits courts, les contraintes imposées par le confinement sur les déplacements, combinées aux réflexions plus intenses que les individus et les familles ont pu avoir sur le sens de la vie et le sens de leurs actes à long terme et les plus quotidiens, ont convergé pour favoriser une amplification de la demande d'achat en circuit court. Mais les inflexions et les déterminations n'ont ici rien de certain ni de définitif. Ainsi, le retour à la « vie normale », c'est-à-dire notamment les rythmes de vie très soutenus, le manque de temps, les arbitrages en matière de pouvoir d'achat et d'allocation des ressources au sein des dépenses des ménages, ont souvent conduit à réinfléchir les comportements en faveur d'acteurs économiques répondant à des logiques plus industrielles. Un choc supplémentaire, comme la résurgence de l'inflation à la suite des tensions sur les chaînes mondiales d'approvisionnement puis de la guerre en Ukraine, ont accentué ces nouveaux arbitrages. Les recompositions institutionnelles apparaissent bien, à travers cet exemple, comme soumis à des relations d'une grande complexité entre individuation, pratiques et tendances institutionnelles.

En écho aux communautés de pensée et d'action de l'EFC, la question paraît par ailleurs être celle des acteurs collectifs susceptibles de produire et d'offrir des significations, voire des systèmes ou peut-être simplement des blocs interprétatifs. Blocs plutôt que systèmes étant donné le refus croissant, de la part des individus, d'adhérer à des systèmes entiers d'interprétation du monde et de comportements ajustés à cette analyse du monde. Les individus « achètent », en quelque sorte, des blocs interprétatifs, éventuellement contradictoires, mais avec une disposition à s'en libérer dès lors que leur travail identitaire leur commande de passer à d'autres propositions. Cela rend particulièrement compliquée l'identification des acteurs susceptibles de travailler dans une certaine durée à se faire identifier par les individus comme susceptibles de les représenter et à exercer leur force de conviction et d'entraînement.

Rôle des objets-frontières

C'est sans doute autour de la possibilité de se reconnaître (voir un autre soi-même) dans des communautés de situations vécues que ces acteurs peuvent trouver la condition pour se faire reconnaître (se faire identifier par autrui et se faire valoir comme des représentants légitimes). Le « déclin de l'institution » implique que des acteurs peuvent plus difficilement qu'autrefois se faire admettre comme aptes à parler au nom de groupes déjà constitués en se référant abstraitement à ces groupes¹²⁸. Une plus grande nécessité se fait sentir, pour ces acteurs, de faire écho à des réalités vécues, à des situations éprouvées. Il serait probablement possible d'aller chercher dans les travaux sociologiques sur les maladies rares, les patients et familles concernés par ces maladies, leurs mobilisations, leurs revendications d'expertise, une meilleure connaissance des dynamiques de constitutions d'acteurs autour de telles dynamiques. Dans le champ de l'analyse des organisations, on trouve la notion de communautés de

¹²⁸ P. Rosanvallon, *Les épreuves de la vie*, Paris, Le Seuil, 2021.

pratiques¹²⁹ comme collectifs qui parviennent à nouer des relations de dialogue, de transmission de connaissances et de procédés, des envies d'échange et de projets en commun. Ces relations s'opèrent sur une base qui n'est pas celle de l'appartenance abstraite à un métier, sur un périmètre éventuellement large, mais du sentiment de partager véritablement une expérience commune et un intérêt pour une écoute, un débat, une coopération avec ces autres qui sont à la fois suffisamment autres et suffisamment semblables pour que l'échange exprime un intérêt.

Dans la veine théorique, encore une fois nourrie par l'interactionnisme symbolique, qui a inspiré ce concept et ces analyses, l'idée est par ailleurs défendue que les objets – ce qui est souvent nommé dans ce cas les artefacts – comptent pour stabiliser les coopérations. Ces coopérations peuvent se faire entre des acteurs qui, à la différence des communautés de pratiques, n'affichent initialement guère de points communs et qui, au contraire, évoluent dans des mondes sociaux où les situations vécues et les actions ne recouvrent pas les mêmes enjeux, les mêmes manifestations pratiques, les mêmes points de repères. On parle alors de coopération entre acteurs hétérogènes. Avec des collègues, la sociologue Susan Star¹³⁰ a proposé un cadre théorique qui part d'une reconnaissance de l'apport de la théorie de la traduction développée par Michel Callon et Bruno Latour (le succès d'une innovation tient à la capacité d'un acteur à intéresser d'autres acteurs et même des non-humains de telle sorte que leurs actions s'alignent dans un sens favorable au projet du premier acteur), mais aussi de sa critique. Pour Susan Star, il n'existe, en réalité, jamais rien de comparable à un pur alignement. Même ce qui s'en approche est, à certains égards, fugace. Irréductiblement, les acteurs demeurent hétérogènes, continuant de relever de mondes sociaux irréductiblement pluriels. Comment les individus peuvent-ils alors se trouver à véritablement coopérer dans des projets, alors que, à la limite, ils ne parlent pas le même langage, utilisent éventuellement les mêmes mots mais pour signifier des implications différentes, ou, inversement, parlent de la même chose à partir de concepts distincts. Chacun garde son identité, continue d'appartenir à son monde, à comprendre les réalités à partir des évidences de son monde. Mais un objet situé à la frontière de ces mondes peut permettre aux individus de coopérer sur la base d'une compréhension suffisamment partagée de son sens et de son utilisation... mais toujours avec certains malentendus. La théorie sociologique de l'objet-frontière suggère ainsi l'importance des opérations de travail autour d'entités matérielles (un référentiel, une grille d'analyse commune, etc.) qui, tout en demeurant interprétées de façon distincte d'un monde social à l'autre, permettent cependant de faire converger, au moins momentanément, la qualification des enjeux et des situations, d'articuler les actions et d'atteindre un minimum de cohérence, de faire transiter des préoccupations et des actions d'un monde social à l'autre. Dans la constitution des acteurs et dans la formation de coopérations entre acteurs qui n'avaient a priori pas vocation à établir des relations durables d'œuvre en commun, le rôle des objets aidant à la conversion des significations d'un univers à l'autre s'avère décisif. Pour l'EFC, cela incite à s'intéresser aux dynamiques qui voient des acteurs se rapprocher et, au-delà d'un projet formé en commun, parviennent véritablement à institutionnaliser ce projet par un travail sur les objets qui appartiennent à leurs mondes sociaux respectifs. En termes d'intervention publique ou collective, cela invite à un accompagnement de ces acteurs pour qu'ils travaillent sur ces dimensions d'apparence infra-politique, mais qui concentrent en réalité les dimensions à la fois pratiques et politiques des coopérations.

Bibliographie :

Boyer R. et Orléan A., 1991, « Les transformations des conventions salariales entre théorie et histoire : d'Henry Ford au fordisme », *Revue économique*, 1991, p. 233-272.

Dubar C., 2000, *La crise des identités*, Paris, PUF.

Dubé F., 2002, *Le déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil.

Laurent M.-E., Taskin L. et Ughetto P., 2022, « Une rupture dans le rapport au travail ? La pandémie de Covid-19 et les temporalités de gestion de leurs parcours par les salariés », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, n° 73, p. 63-83.

Lordon, F. « Modéliser les fluctuations, le changement structurel, et les crises », *Revue d'économie politique*, 1994, p. 219-257. Mac Donough W., Braungart M., 2011, *Cradle to cradle : créer et recycler à l'infini*, Éditions Alternatives.

Rosanvallon, P., 2021, *Les épreuves de la vie*, Paris, Le Seuil.

¹²⁹ Wenger E. (1998) « Communities of Practice. Learning as a social system », *Systems Thinker*, <http://www.co-i-l.com/coil/knowledge-garden/cop/lss.shtml>. Accessed December 30, 2002.

¹³⁰ Star, S.L., Griesemer, J.R., 1989, « Institutional ecology, translations and boundary objects : amateurs and professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology », *Social Studies of Science*, vol. 19, n° 3, p. 387-420.

Star, S.L., Griesemer, J.R., 1989, « Institutional ecology, translations and boundary objects : amateurs and professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology », *Social Studies of Science*, vol. 19, n° 3, p. 387-420.

Weick K.E., 1995, *Sensemaking in Organizations*, Londres, Sage.

Wenger E., 1998 « Communities of Practice. Learning as a social system », *Systems Thinker*, <http://www.co-i-l.com/coil/knowledge-garden/cop/lss.shtml>. Accessed December 30.

6.8. Sobriété et Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC)

Christian du Tertre,
Université de Paris et Université Fédérale du Minas Gerais (Brésil), ATEMIS
c.dutertre@atemis-lir.com

La démarche d'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération est née au début des années 2000, en particulier, de la volonté de l'entreprise Gaz de France de sortir d'une injonction paradoxale qu'elle subissait de la part de l'État. Ce dernier lui demandait, d'un côté, de faire en sorte que ses clients s'engagent dans une réduction de leur consommation de gaz ; de l'autre, d'être rentable alors même que cette rentabilité était fondée sur la croissance des volumes de gaz distribués et vendus. L'enjeu était, ainsi, de concevoir une nouvelle dynamique économique qui faisait de la sobriété une *variable endogène* à son développement et non une variable exogène face à laquelle l'entreprise était contrainte de s'adapter. Très simplement, la question se posait de savoir comment rendre la rentabilité de l'entreprise compatible avec *la réduction de l'usage* de la ressource matérielle que représente le gaz.

Dans une telle perspective, l'effort de recherche et d'innovation s'est porté, dans un premier temps, sur trois dimensions :

- Déplacer la *proposition de valeur*: se préoccuper de la « fonction gaz » chez les clients de GdF (des sidérurgistes, des plasturgistes...), c'est-à-dire revenir sur les enjeux de l'usage du gaz et envisager de développer des services qui permettent de faire progresser sa pertinence tout en réduisant les volumes consommés. Il s'agit, alors, moins de vendre le gaz en tant que tel, mais des « *solutions intégrées de gaz et de services* » de telle manière que les effets utiles directs et indirects de son usage progressent ;
- Sortir d'une *organisation du travail en silo*. La possibilité de réduire les volumes de gaz tout en faisant progresser sa « performance d'usage » est dépendante de la capacité des gaziers et des sidérurgistes à *coopérer* ; à savoir intégrer dans leur travail les contraintes des autres pour faire progresser la pertinence des solutions. Cela provoque une évolution des compétences des uns et des autres, de revenir sur les difficultés de la coopération, par la mise en place d'une « *organisation réflexive* », c'est-à-dire d'une organisation fondée sur des retours d'expériences ;
- Concevoir de *nouvelles conventions d'engagements* monétaires et non monétaires. Sur le plan monétaire, les conventions prévoient le partage des coûts évités liés à la réduction de l'usage du gaz, et celui de la valorisation monétaire des « effets utiles indirects », comme par exemple les certificats d'économie d'énergie. Les engagements concernent également des dimensions non monétaires comme la contribution à des dispositifs d'évaluation des expériences...

La sobriété est ainsi abordée comme l'une des dimensions consubstantielles à la démarche de l'EFC, qui induit l'émergence d'un nouveau modèle économique. Ce dernier ne relève pas que d'innovations contractuelles et financières¹³¹, mais les articule, de manière systémique, à des changements relevant de la proposition de valeur, à des innovations organisationnelles accompagnant l'évolution de l'activité de travail, aux conditions de mobilisation et de développement des ressources immatérielles, aux modes d'engagements des acteurs sur un plan monétaire comme non monétaire.

Quant au fond, l'EFC repose sur un « effet ciseaux » : réduire l'usage des ressources matérielles (sobriété) mais accroître la mobilisation des ressources immatérielles (développement humain et social) ; ce qui permet de sortir du débat croissance-décroissance en focalisant la démarche d'innovation sur un autre mode de développement.

¹³¹ Ce que certains dénomment « business model » ou « modèle d'affaires »

Cette démarche initialisée dans les années 2000 avec quelques grandes entreprises¹³² et reprise par des TPE-PME, est étendue, à partir des années 2010 aux démarches territoriales. Il s'agit, d'une part, d'être en mesure de prendre en charge les externalités positives ou négatives qui se révèlent, tout particulièrement, aux niveaux de territoires infranationaux, d'autre part, de tenir compte du fait que les agencements d'acteurs sur le plan territorial sont, par eux-mêmes, créateurs ou destructeurs de valeurs. Une double démarche s'instaure se nourrissant l'une de l'autre :

- Initier et développer de nouvelles dynamiques de régulation territoriale concernant les relations entre acteurs et renforcer par là même la capacité de se dégager du consumérisme en favorisant la sobriété ;
- Permettre aux entreprises qui changent de dynamique économique, d'internaliser progressivement, par sauts systémiques, des externalités environnementales, sociales et sociétales. Il s'agit ainsi de le rendre compatible leur développement avec les enjeux des territoires concernés.

Les agencements d'acteurs sur les territoires infranationaux sont créateurs ou destructeurs de valeurs. A titre d'exemples :

- L'éloignement des zones de productions maraichères, organisées de manière industrielle, des zones d'alimentation constitue l'une des causes des déchets alimentaires. Il est souvent admis que 30% de la production alimentaire industrielle est transformée en déchets ; 30% de ce qui reste, relève de déchets au cours des activités logistiques (transport-stockage-vente en grande surfaces) ; 30% de ce qui reste relève de déchets ménagers. La recomposition des liens entre acteurs en passant, notamment par des relations de coopération directe entre les producteurs et les ménages, est un levier pour retrouver des formes de sobriété dans l'alimentaire ;
- L'instauration de nouveaux écosystèmes coopératifs territorialisés dans le domaine énergétique est l'occasion, par des relations de coopération directe qui échappent à la chaîne de valeur, d'instaurer des dynamiques plus sobres et plus pertinentes en matière énergétique ;
- Les difficultés de coopération entre la médecine de ville et la médecine hospitalière provoquent, dans certains endroits, une désertification médicale ;
- La capacité d'établissement de nouvelles régulations temporelles dans les territoires par des formes de désynchronisation/resynchronisation des temps sociaux permet de désengorger les réseaux de transport et d'améliorer la mobilité sur la base d'infrastructures déjà existantes. Cela favorise, également, les activités de maintenance qui allongent la durée d'utilisation des équipements ;
- Les orientations relevant des dynamiques de trames vertes et bleues permettent par de nouvelles logiques d'aménagement des territoires de renouer avec le développement de la biodiversité et de ses effets bénéfiques en matière de régulation de la qualité de l'air, de l'eau, des sols...

Ces dimensions qui renvoient à la régulation des rapports entre acteurs, ont une dimension politique indéniable favorisant le changement de modèle de développement des entreprises engagées dans les sphères d'activité concernées.

La nouvelle démarche économique des entreprises est, alors nourrie, par des gains de productivité fondés sur des « *économies d'intégration* » et non des économies d'échelle, des « *économies de complémentarité* » et non des économies de routines fondées sur la spécialisation et l'organisation en silos, elle-même destructrice de valeur ; par « des économies de réactivité » qu'autorise la coopération et non des économies de flexibilité reposant généralement sur la précarisation de l'emploi. Cette

¹³² La première expérience fut résultat d'une coopération étroite entre le centre de recherche de GdF et le laboratoire de recherche ATEMIS. Elle ne durera que quatre ans ; elle sera interrompue lors de la fusion de Gaz de France avec Suez, la nouvelle direction du groupe GdF-Suez (dénommé actuellement Engie) ayant décidé d'arrêter cette nouvelle orientation stratégique.

orientation permet, ainsi, de faire émerger de nouveaux registres de productivité qui offrent une alternative aux registres industriels fondés sur les volumes. Ces nouveaux registres de productivité sont les seuls à être compatibles avec la sobriété ; mieux, à la renforcer.

Cette dynamique qui repose sur l'internalisation d'externalités négatives, crée de nouveaux potentiels de valorisation monétaire. En effet, les acteurs qui subissaient ces externalités négatives, ont intérêt à soutenir les efforts des entreprises engagées dans ces démarches. Cette convergence d'intérêts, crée des occasions de nouvelles conventions monétaires, ces acteurs voyant diminuer leurs dépenses et généralement améliorer la qualité de leurs prestations. Cela concerne des types d'acteurs très différents, des collectivités territoriales, mais aussi des assureurs, des mutuelles, des services hospitaliers, La Poste, des entreprises de transport, de la gestion des eaux comme de l'énergie...

Dans cette perspective, la sobriété peut être considérée comme un levier pour introduire une nouvelle démarche économique et territoriale. Cela demande aux entreprises de mettre à distance les approches classiques de la rentabilité ainsi que la dérive gestionnaire : une révolution culturelle, en quelque sorte. Elle devient possible, lorsque la nécessité de changer de référentiel est admis. Ce nouvel engagement des entreprises a un effet d'entraînement sur le comportement des ménages qui peuvent envisager, concrètement, de nouveaux modes de vie, plus attentifs à l'environnement, à la qualité des liens entre les personnes plus qu'aux biens eux-mêmes. L'endogénéisation de la sobriété dans la dynamique de développement des entreprises est le ressort qui permet de s'éloigner progressivement du consumérisme. Les entreprises et les territoires infranationaux deviennent moteurs de la sobriété et pas seulement des acteurs passifs recroquevillés sur leurs freins. Ce qui est nécessaire et souhaitable pour la société peut devenir souhaitable pour les entreprises, à la condition de changer de dynamique économique. Le référentiel que représente l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération leur en donne l'occasion.

Bibliographie :

du Tertre C., 2006, « Ouvrir le champ de l'évaluation de la performance au registre des externalités », in Edith Heurgon (coordinatrice), *Le développement durable c'est enfin du bonheur*, collection essai, Editions de l'Aube, pp 104-120.

du Tertre C., 2007, « Economie de la fonctionnalité, performance et Développement Durable », in Edith Heurgon (coordinatrice), *Economie des services et Développement Durable*, l'Harmattan, Paris, pp 39-49.

du Tertre C., 2017, « Economie circulaire » ; « Economie de la fonctionnalité », in J.-L. Pilassoux éditeur, *Dictionnaire des collectivités territoriales et développement durable*, Editions Lavoisier, Paris, collection Tec et Doc, pp. 167-168 et 169-171.

du Tertre C. et Nosperger S., 2017, « Towards a territory-based economic model for regional energy efficiency programmes: learning from past initiatives", *Consumption, Efficiency & limits*, ECEEE Sumer Study.

Gaglio G. et Lauriol J. et du Tertre C., 2011, *L'économie de la fonctionnalité, une voie nouvelle vers le développement durable*, Editions Octarès, Toulouse, 167 pages.

7. L'émergence d'une communauté scientifique du programme COOP'TER adossé à l'EFC

Quelles méthodes de travail et d'organisation de la recherche en sciences humaines et sociales ?

Les crises successives provoquées par un mode de développement fondé sur l'hyper-industrialisation et la domination de la finance de marché, d'un côté, les exigences écologiques, de l'autre, provoquent des interrogations qui conduisent à des ruptures dans les façons de penser le monde. Cela concerne tant la communauté des chercheurs que les acteurs économiques et territoriaux comme les pouvoirs publics.

Dans cette perspective, les conditions de production de connaissances nouvelles vis-à-vis des transitions écologiques, économiques et sociétales sont à réinterroger. Il en est de même de leurs fondements théoriques et des ruptures épistémologiques¹³³ qui leurs sont associées. En effet, les communautés scientifiques académiques sont amenées à remettre en cause les paradigmes associés à l'histoire de leurs théories, aujourd'hui, en partie dépassés.

Parallèlement, cette démarche conduit à initier de nouvelles communautés scientifiques car la dimension heuristique¹³⁴ des nouvelles connaissances est alimentée, aujourd'hui plus qu'avant, par des retours d'expériences venant confirmer, infléchir, transformer le contenu des théories et des doctrines explicites ou implicites que mobilisent les acteurs engagés dans des projets relevant de la quête d'un nouveau modèle économique durable, de la Transition.

Dans cette perspective, la mise en place d'une communauté de chercheurs inscrite dans le programme COOP'TER constitue une première expérience pouvant faire référence. Cette dernière partie du rapport présente dans un premier temps les questions générales qui sont posées à la recherche en sciences sociales et humaines dans le cadre de la Transition. Dans un second temps, il présente la façon dont s'est mise en place la communauté de recherche EFC en adjacence au programme COOP'TER et des suites qui sont envisageables.

7.1. Constats généraux sur la recherche-intervention en sciences humaines et sociales

Un premier constat préalable peut être formulé : les mutations structurelles (cf. 3^{ème} partie du rapport) que connaissent nos sociétés, et les enjeux de la Transition déplacent la façon dont les chercheurs appréhendent les enjeux du développement. Ce déplacement est très dépendant du rapport au réel qu'ils construisent. Les choix méthodologiques deviennent des enjeux essentiels du travail de recherche, un sujet de controverses, tout particulièrement en sciences sociales et humaines.

Si COOP'TER ouvre un espace de coopération entre chercheurs et porteurs-accompagnateurs de projet, il semble utile de revenir sur la façon dont les chercheurs appréhendent leur activité de recherche.

7.1.1. Un rapport différencié au réel

Certains chercheurs construisent leur rapport au réel sur la base de statistiques et de « faits stylisés » qui leur permettent d'interpréter l'évolution des situations écologiques, économiques, sociales et sociétales. Ces interprétations peuvent s'exprimer lors de débats publics, sinon elles restent internes au milieu de la recherche. Or, les statistiques reposent sur un regard construit à partir de catégories relevant, en partie, du passé. Si l'usage des statistiques est fondé dans une période de forte stabilité structurelle pour prévoir le futur, leur usage est problématique lorsqu'il s'agit de prendre en compte des ruptures structurelles et de se projeter dans un futur souhaitable.

¹³³ « Etude critique des sciences, destinée à déterminer leur origine, leur valeur, leur portée. »

¹³⁴ On entend par heuristique la capacité des connaissances à « découvrir » les transformations du monde.

D'autres chercheurs ont un rapport au réel différent. Ils mettent en œuvre des méthodologies qui leur permettent de se lier aux acteurs économiques, sociaux et institutionnels. Ce lien est souvent désigné par l'expression « terrain ». Cependant cette expression recouvre trois postures dont les différences méritent d'être identifiées :

- Une « *posture d'observation* ». Ces chercheurs analysent en quoi les observations infirment ou confirment leur production théorique. La limite de cette approche tient au fait que, spontanément, ces chercheurs ont tendance à identifier, principalement, ce qui va confirmer leur approche ;
- Une « *posture de recherche-action* ». Ces chercheurs construisent un objet précis de leur recherche avec les acteurs directement concernés. Cela devient un objectif partagé. C'est le cas, par exemples de l'élaboration d'un système d'évaluation, ou de l'élaboration d'une méthode de conduite de projets... Dans ces cas-là, la recherche en sciences sociales et humaines contribue à la Recherche & Développement immatérielle de l'organisation concernée. La pertinence des concepts opérationnels est généralement associée à la capacité d'atteindre l'objectif partagé. La force de cette posture est de produire des concepts et des méthodologies que les acteurs sont en capacité de s'approprier. Sa limite tient au fait, d'une part, que cette appropriation est toujours située et qu'il est difficile de se dégager des spécificités de la situation, d'autre part, que les relations de coopération restent limitées à la durée et au périmètre de l'action ;
- Une « *posture de recherche-intervention* ». Dans ce dernier cas, les chercheurs accompagnent les acteurs sur un temps long qui ne se limite pas à l'objet défini autour de l'action. Les objets de recherche sont définis avec plusieurs systèmes d'acteurs, d'étape en étape, ce qui permet d'un point de vue paradigmatique de produire des éléments de doctrine, et ainsi de se dégager plus facilement de la dimension située de la recherche. La confrontation de la doctrine à la théorie consiste à penser l'articulation des éléments de doctrine issues de l'expérience entre eux, d'un côté, et à les confronter aux théories issues de l'histoire de la discipline, de l'autre.

Ces trois postures se complètent, même si la dernière apparaît la plus pertinente pour identifier les enjeux paradigmatiques que pose la Transition.

7.1.2. La coopération sciences humaines et sociales ; sciences de la nature

Les difficultés de coopération au sein des sciences sociales et humaines sont accrues lorsque l'on souhaite développer des coopérations entre sciences sociales et humaines qui sont des sciences historiques, morales et politiques, d'un côté, et les sciences expérimentales et de la nature, de l'autre.

Compte tenu des difficultés que rencontrent les sciences sociales, a émergé une tendance chez certains chercheurs ou consultants à « naturaliser » l'approche de l'économie. C'est le cas par exemple de l'économie dite « circulaire », ou « symbiotique », ou relevant du « biomimétisme »... Des expressions permettant des analogies sont utilisées avec un statut de concepts et conduisent à des formulations de type scientifique.

Le langage profane tente de se métamorphoser en langage théorique sans que sa formulation n'ait donné lieu à une analyse critique des théories déjà existantes. Les auteurs de ces « théories » n'indiquent pas les ruptures épistémologiques qu'ils engagent vis-à-vis de l'histoire de la pensée en sciences sociales, et notamment en sciences économiques. Ces difficultés relèvent de ce qu'il est possible d'appeler la dérive fonctionnaliste de certaines approches en économie.

Par ailleurs, il existe aujourd'hui des emprunts de plus en plus fréquents entre disciplines sans que la pertinence de ces emprunts soit mise en discussion. Il en est de même de leur portée épistémologique. C'est le cas, par exemple, de l'expression « services écosystémiques » en géographie. Dans ce cas, il existe une confusion entre le concept de « services » en sciences économiques, avec les fonctions de régulation des écosystèmes naturels. Cela conduit à des incompréhensions et donne lieu à de fortes controverses. Il en est de même de l'expression « changement de logiciel » pour exprimer des ruptures paradigmatiques sans prendre le temps de les identifier.

La question des conditions d'emprunts aux autres corpus scientifiques relevant des sciences de la nature et des sciences expérimentales est, donc, posée. Historiquement, de tels phénomènes ont déjà existé : par exemples l'usage des mathématiques en économie (l'approche par fonction pour justifier des enjeux d'optimisation...), l'usage de la physique (théorie de l'équilibre...). Aujourd'hui, ils se développent avec les sciences de la nature sans que leurs fondements épistémologiques ne soient soumis à l'analyse. Ces glissements sont d'autant plus redoutables que la Transition pose la question d'un changement du rapport à la nature de nos sociétés.

Comment sortir de cette difficulté et comment favoriser la coopération entre chercheurs de différentes disciplines ? Voir à l'intérieure d'une discipline ? De quel dispositif d'évaluation pourrait-on disposer pour renforcer la pertinence de ces coopérations ?

C'est l'objet d'un travail à mener entre chercheurs ; entre chercheurs et responsables d'institutions préoccupées par ces enjeux de recherche. Quatre séries de questions méritent d'être posées :

- Quelles sont les conditions minimales de la coopération entre disciplines : visée politique et professionnelle partagée ? Espaces de travail partagés ?
- Comment articuler ces enjeux aux grandes questions que pose la Transition ?
- Comment soutenir et engager un travail concernant les ruptures épistémologiques dans les disciplines concernées ?
- Peut-on concevoir et mettre en place un dispositif d'évaluation ?

7.2. La mise en place de la communauté de recherche COOP'TER, ses avancées et les difficultés rencontrées

Nous rappelons, dans un premier temps, ici, les ambitions qui étaient à l'origine de la démarche et dans un second temps nous exposons les avancées mais aussi les difficultés rencontrées dans le projet de mise en place de cette communauté.

7.2.1. Rappel des missions de la communauté de recherche

La communauté de recherche COOP'TER s'est mise en place au cours du mois d'avril 2021 autour de plusieurs missions :

- Identifier les ruptures épistémologiques

La communauté scientifique COOP'TER cherche à identifier le renouvellement des fondements épistémologiques auxquels conduit la prise en compte de l'émergence « d'écosystèmes coopératifs territorialisés » (ECT) engagés dans une perspective d'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC). Il s'agit d'apprécier en quoi les principaux cadres théoriques propres aux sciences économiques associés à l'expérience industrielle des deux cent-cinquante dernières années sont remis en cause par l'engagement des acteurs dans des actions relevant de la « Transition ».

Ce travail d'analyse s'opère à partir d'une approche pluridisciplinaire. Chaque chercheur identifie, du point de vue de sa discipline, les ruptures épistémologiques dans le domaine de l'économie. Il s'agit, aussi, d'identifier en quoi, ces ruptures dans le champ économique font échos à des ruptures épistémologiques en cours dans sa propre discipline.

- Evaluer la pertinence des concepts et des méthodologies d'action

La communauté scientifique COOP'TER a, aussi, pour mission d'apprécier la pertinence des *concepts opérationnels*, des *méthodologies d'action* et des *dispositifs institutionnels* qui sont engagés dans les démarches d'ECT, notamment, au sein du programme Coop'ter. On désigne par pertinence, leur adéquation aux enjeux de la Transition, plus précisément aux différentes étapes du développement d'ECT. Les *concepts opérationnels* doivent permettre d'ouvrir des espaces d'action renouvelés en phase avec leur visée stratégique ; les méthodologies d'action sont appréciées eu égard à leur transférabilité ; les dispositifs institutionnels à travers l'enjeu des changements d'échelle.

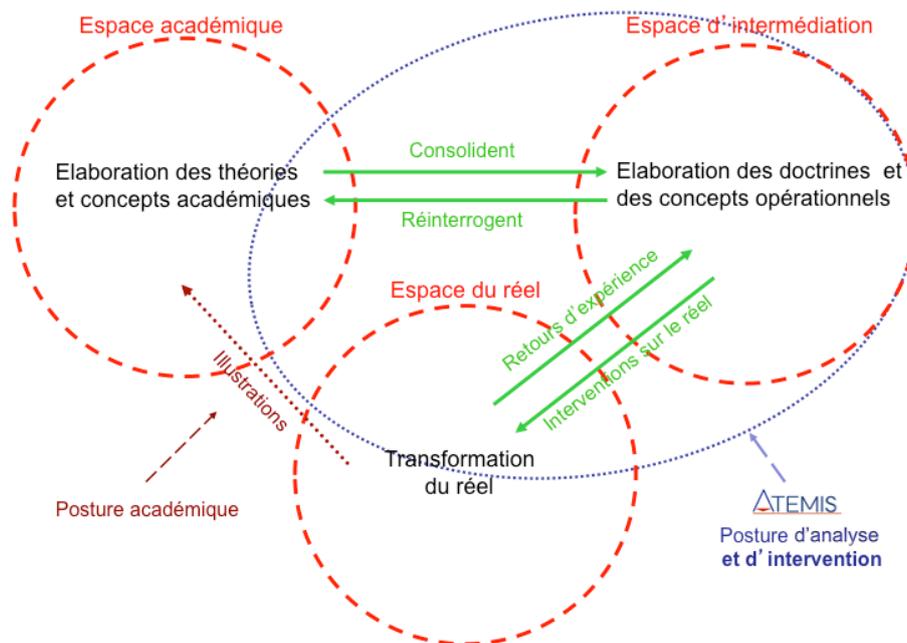
Dans cette perspective, la communauté contribue à faire évoluer la doctrine de l'EFC, à l'enrichir. Par exemple, comment l'approche micro-économique de l'entreprise et sa métamorphose en Ecosystème Coopératif Territorialisé peuvent-elles être formalisées ? Comment les changements d'échelle peuvent-ils être traités ?

En définitive, il s'agit d'analyser la façon dont il est possible de s'appuyer sur l'expérience pour faire progresser la pertinence de la doctrine (référentiel) ? Et inversement, comment s'appuyer sur les avancées conceptuelles pour « équiper », « outiller » les méthodologies d'action ?

- L'évaluation de la robustesse de la doctrine que porte le référentiel

Les concepts opérationnels, les méthodologies d'action comme les dispositifs institutionnels de l'EFC constituent dans leur articulation une doctrine explicite accessible aux acteurs de la Transition. La Communauté Scientifique s'attache à révéler les éléments de doctrine implicite ; à soumettre les éléments de doctrine implicite comme ceux relevant de doctrines explicites à son regard critique.

La robustesse de la doctrine tient à la façon dont les concepts sont cohérents les uns avec les autres, leur dimension systémique renforçant leur puissance heuristique. Dans cette perspective, la communauté scientifique a pour mission d'apprécier la robustesse du référentiel de l'EFC. Cela conduit, également, ses membres à évaluer les référentiels d'autres démarches, par exemple, celle associée à l'économie circulaire.



Source : ATEMIS , 2006

7.2.2. Les enseignements de la mise en place de la communauté de recherche

L'expérience liée à la mise en place de la communauté recherche COOP'TER au cours des années 2021-2022 nous a conduit à formuler plusieurs constats, permettant de mieux mesurer l'écart entre l'ambition affichée et la possibilité de la mettre en œuvre réellement.

Le séminaire mis en place pour constituer la communauté de recherche a permis un premier niveau d'appropriation du référentiel de l'EFC. Pour ceux qui avaient déjà une certaine proximité avec la démarche de l'EFC, et notamment les enjeux du travail, le séminaire leur a permis de revenir sur certaines questions qu'ils se posaient préalablement, et de faire des liens plus précis avec les démarches qu'ils engageaient dans leur discipline. Ce fut le cas des collègues en ergonomie, en psychodynamique du travail et en sociologie. Cet approfondissement de l'appropriation s'est traduit, en particulier pour

certaines de ces chercheurs, par la possibilité de créer les conditions d'émergence d'un sujet de thèse, d'une part, d'engager des recherches-interventions à propos des projets COOP'TER, d'autre part.

Cet approfondissement s'est aussi traduit par de tout premiers échanges d'ordre épistémologiques à partir de quelques enjeux théoriques et opérationnels :

- Comment envisager la conduite de projet dans une situation où la finalité de l'action ne peut pas être identifiée sur la base d'objectifs précis ? L'engagement des acteurs repose-t-il sur la seule formulation de l'intention stratégique ou existe-t-il des points d'appui formalisés ? Si l'appui que représente le référentiel de l'EFC, apparaît comme une ressource qu'en est-il des ressorts classiques de la conduite de projet ? En quoi, les projets inscrits dans la Transition sont-ils à même de se préciser en avançant ? Dans quelle mesure cette caractéristique des projets associés à l'EFC et à la Transition, appelle-t-elle une autre conception du pilotage de projet, notamment en ergonomie de conception ?
- La question de la souffrance se présente, pour l'instant à travers l'expression « d'éco-anxiété ». Mais cette expression désigne, pour l'instant, un champ de préoccupations mentales. Qu'en est-il de ses ressorts, de ses liens avec les enjeux du « travailler » dans des espaces de questions encore mal formulées et peu problématisées ? Pourtant l'engagement dans la Transition provoque ce type de souffrance sans que l'on sache précisément les caractériser. La psychodynamique du travail apparaît comme proposant un corps conceptuel pertinent pour progresser dans l'analyse, la conception de la centralité du travail au sein de l'EFC pouvant créer un espace de compréhension réciproque. La possibilité de voir se renforcer la pertinence du référentiel de l'EFC à partir des apports d'expérience et des approches théoriques que propose la Psychodynamique du travail correspond aux attentes initiales du séminaire.

Mais pour ceux qui découvraient l'EFC, la compréhension de ce qui se joue dans cette dynamique est restée encore assez abstraite. Cette abstraction rend difficile l'appropriation de la doctrine et la possibilité de faire des liens avec leur propre façon d'envisager la discipline économique ou plus simplement les enjeux posés par la Transition. Cette difficulté est rencontrée quelle que soit la discipline d'appartenance ; en économie comme en dehors de l'économie. La nécessité de revenir de manière plus précise sur les expériences qui mobilisent explicitement le référentiel de l'EFC, est ressortie avec force.

Dans cette perspective, Il est apparu nécessaire d'opérer un découpage entre la mise en discussion des principaux sujets que traite l'EFC, et celle concernant les différents courants de pensée ; de telle manière qu'il puisse être possible d'instruire les questions théoriques posées par l'EFC sans avoir à réinterroger, d'entrée de jeu, l'ensemble de la discipline et l'ensemble de ses écoles de pensée.

Pour permettre aux chercheurs de mieux établir des liens entre les démarches de l'EFC et le réel, il est apparu utile de favoriser l'organisation de rencontres entre les membres de la communauté scientifique et les accompagnateurs ou les pilotes de projet COOP'TER. La participation des chercheurs à certaines réunions de Retours d'Expérience (dites REX) permettrait d'articuler les questions de recherche et de l'action, comme de favoriser les compréhensions mutuelles.

7.2.3. Les propositions de programme de travail 2023¹³⁵

a. Poursuivre *les échanges engagés* au cours de la période avril 2021 octobre 2022 en s'appuyant sur des récits d'expérience relevant de l'EFC

Il semble pertinent de poursuivre les séances de la communauté de recherche, mais en partant, cette fois, d'expériences précises illustrant les démarches d'EFC. Cela créerait l'occasion de constituer des liens entre les sujets qui se sont dégagés lors des premiers échanges, notamment ceux analysés dans le rapport, et des situations concrètes.

¹³⁵ Ce programme de travail a été discuté lors de la réunion du 12 septembre 2022 ; étaient présents : B. Demas, C. du Tertre, C. Pinet ; P. Billet, F. Debout, M. Maillfert, V. Pujols, M. Renault.

Ces récits permettraient d'articuler les questions qui se sont dégagées du séminaire de la première année avec le référentiel de l'EFC. Ainsi, chaque séance de séminaire serait l'occasion de présenter une expérience de telle manière que puissent être à nouveau discutés les thèmes suivants :

- La conduite de projet. Comment outiller la conduite de projet d'un point de vue ergonomique, alors que la finitude du projet n'est pas établie ? Dans quelle mesure les méthodologies d'action initiées par l'EFC comblent ou non ce vide ?
 - Le « travailler » et l'écologie. Comment les enjeux écologiques contribuent-ils à un rapport au travail renouvelé, y compris dans ses dimensions anxigènes, liées aux effondrements partiels ?
 - L'action publique et l'EFC. Les projets COOP'TER relèvent souvent de dynamiques incluant l'émergence ou le développement de 1/3 lieux. Dans quelle mesure et sous quelles formes ces dynamiques croisent-elles ou alimentent-elles les politiques publiques qui les concernent ?
 - Les Communs. Comment la notion de « Commun » s'articule-t-elle, ou non, à celle de Patrimoine Immatériel Territorialisé et conduit à identifier de nouvelles formes de conventions ?
 - Les rapports entre l'EFC et l'Economie Sociale et Solidaire. Quels liens pourraient être établis entre les approches de l'ESS et celles relevant de l'EFC ?
 - Les conditions d'émergence de nouveaux collectifs sociaux (forces sociales) porteurs de l'EFC. Le développement de l'EFC suppose l'émergence d'acteurs collectifs porteurs de la Transition. Ce sont des sujets identifiés de manière régulière. Quels rapports au « réel » ces collectifs mettent-ils en place ? Dans quels liens avec le champ du politique ? Dans quelle mesure la notion de *communauté de pensée et d'action* a-t-elle une dimension heuristique ?
- b. Poursuivre les échanges engagés au cours de la période avril 2021 octobre 2022 en s'appuyant sur des récits d'expérience relevant de l'EFC**

La direction de la recherche de l'Ademe a mis en place des PARC (programme d'Actions de Recherche Concertées). Dans ce cadre de réflexion et de rencontre, deux ou trois journées pourraient être programmées en 2023. A ce stade, plusieurs communautés de recherche ont été identifiées, certains chercheurs de ces communautés exprimant souvent leur intérêt pour l'EFC :

- Les liens entre l'Economie Sociale et Solidaire et l'EFC ;
- La place de la régulation sectorielle et territoriale au sein de l'EFC ;
- L'articulation de l'approche des Communs avec celle du Patrimoine Immatériel Territorialisé ;
- La place des dynamiques de circularité au sein de l'EFC.

D'autres sujets peuvent être envisagés notamment ceux associés aux enjeux professionnels que posent les recherches-interventions.

c. Concevoir de nouvelles recherches-interventions

Deux projets émergents de recherche ont été élaborés pour initier des coopérations entre les chercheurs, les accompagnateurs de projet voire les porteurs de projets. Ils ont été élaborés en fin de 1er semestre 22. Il en est de même d'un projet de thèse.

- Le premier concerne le développement des tiers lieux. Il est piloté par Frédérique Debout (chercheuse en psychodynamique du travail, membre de la communauté de recherche)
- Le second concerne l'enjeu de la conception et du pilotage de projets. Il est animé par Pascal Béguin (chercheur en ergonomie, membre de la communauté de recherche)
- Un chercheur a proposé un projet de thèse sous la direction de Frédérique Debout et Isabelle Gernet (elle, également, chercheuse en psychodynamique du travail) qui a été accepté par l'ADEME. Il aborde en particulier les enjeux de la subjectivité et de l'intersubjectivité dans le travail réalisé dans les activités relevant d'Ecosystèmes Coopératifs Territorialisés, en intégrant les problématiques de santé, notamment mentale.

C'est une première étape. D'autres projets de recherches-interventions ou d'autres projets de thèses devraient voir le jour en 2023-24.

d. Approfondir les dispositifs de coopération entre les trois communautés COOP'TER

L'ambition du programme COOP'TER consiste à trouver des formes de coopération entre les trois communautés qui le composent (porteurs de projets, accompagnateurs de projet, chercheurs), de telle

manière que la recherche-intervention soit au service des projets et permette de faire progresser leur pertinence et leur robustesse.

Il se dégage de l'expérience de la première année deux propositions allant dans ce sens :

- Il pourrait être organisé, de manière régulière, un séminaire de recherche COOP'TER, lors des Universités de l'EFC qui se déroule chaque année. Cela contribuerait à la connaissance mutuelle des trois communautés et à tisser des liens entre elles ;
- Il serait possible de réserver deux journées par an, en complément des Universités de l'EFC, à des rencontres entre les accompagnateurs et les membres de la communauté scientifique qui le souhaitent ;

e. Programmer des publications

Dans un premier temps, il est envisagé de mettre en « librairie ADEME » ce présent rapport, en intégrant les contributions de chacun.

Dans un second temps, il est envisagé de rédiger un ouvrage, qui présente les dynamiques de l'EFC, ses principaux éléments de doctrine, et les questionnements ou contributions de réflexion épistémologique que cela suscite auprès de chercheurs relevant des différentes disciplines de la communauté.

Conclusion

Les crises successives comme les effondrements partiels que provoquent le mode de développement dominant actuel, fondé sur l'hyper-industrialisation et la domination de la finance de marché, d'un côté, les exigences écologiques, notamment l'urgence climatique, de l'autre, provoquent des interrogations qui invitent à des ruptures dans la façon de penser le monde et de penser l'action. Cela concerne tant les acteurs économiques, sociaux et territoriaux, privés comme publics, que le monde de la recherche, notamment en sciences sociales et humaines. Si les apports de connaissances de sciences de la nature ont été et restent décisifs pour comprendre le devenir écologique de la planète, les sciences sociales et humaines apparaissent décisives pour comprendre les conditions de l'action.

Chacun s'accorde à considérer que la situation écologique actuelle est la conséquence d'un mode de développement qui s'est retourné contre la planète et contre les sociétés humaines. L'urgence climatique invite à une certaine urgence de l'action visant à élaborer de nouvelles trajectoires de développement. Mais comment procéder, comment penser l'action dans des formes qui induisent une nouvelle trajectoire de développement en rupture avec l'hyper-industrialisation et la financiarisation ? Le référentiel de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération apparaît comme une ressource, initié depuis maintenant une vingtaine d'années. Se l'approprier, le critiquer pour enrichir sa pertinence peut être une contribution importante de la recherche.

Dans cette perspective, les conditions de production de connaissances heuristiques -et non simplement académiques- adossées à la Transition, c'est-à-dire aux transitions d'ordres écologiques, économiques, sociales et sociétales sont à réinterroger.

Il en est de même de leurs fondements théoriques et des ruptures épistémologiques¹³⁶ qui leurs sont associées. Or, les communautés scientifiques académiques actuelles sont en difficulté pour remettre en cause les paradigmes associés à l'histoire de leurs théories, aujourd'hui, en partie dépassés. Ce sont les fondements mêmes de leur autorité qui est en cause.

Penser la Transition conduit à initier de nouvelles communautés scientifiques en capacité de prendre leur distance vis-à-vis des théories issues de l'ère industrielle. La puissance d'un capitalisme globalisé où la finance de marché a retrouvé, maintenant depuis plusieurs décennies, la place qui était la sienne au XIX^{ème} siècle, n'est pas sans laisser de traces dans le monde académique tout particulièrement dans les milieux relevant des sciences sociales et humaines. Retrouver un esprit critique, une liberté de penser en dehors des injonctions académiques et des dérives gestionnaires de certains organismes de recherche, un esprit de créativité utiles -voir essentiels- à la possibilité de penser la Transition, est primordial. Cela demande de nouvelles façons de travailler entre chercheurs, entre les chercheurs et le réel ; in fine de retrouver le goût de la coopération, de la pluridisciplinarité et de l'engagement au côté des acteurs eux-mêmes engagés dans la Transition. Créer une telle communauté, conduit à mettre de côté la compétition, la concurrence au sein même des milieux de recherche, et à réinventer la coopération. Cela conduit à créer, stabiliser, développer de nouveaux dispositifs de recherche. Le projet Coop'Ter peut en être un levier ; ce document constituant la première expression de ses avancées.

La dimension heuristique¹³⁷ des nouvelles connaissances exige, aujourd'hui plus qu'autrefois, la possibilité de confrontation au réel, notamment, par des recherches-interventions et des retours d'expériences venant confirmer, infléchir, transformer le contenu des théories et des doctrines explicites ou implicites que mobilisent les acteurs engagés dans des projets relevant de la quête d'un nouveau modèle économique durable. Interroger, le fondement et la pertinence des doctrines mobilisées dans l'action devient stratégique, le levier d'une réflexion épistémologique pouvant contribuer à renforcer la pertinence et la robustesse des actions relevant de la Transition.

¹³⁶ « Étude critique des sciences, destinée à déterminer leur origine, leur valeur, leur portée. »

¹³⁷ On entend par heuristique la capacité des connaissances à « découvrir » les transformations du monde.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADEME, ATEMIS, Vuidel, P. et Pasquelin B., 2017, *Vers une économie de la fonctionnalité à haute valeur environnementale et sociale en 2050, les dynamiques servicielles et territoriales au cœur du nouveau modèle*. 299 pages.
- ADEME, ATEMIS, Christian Du Tertre, Patrice Vuidel, Brigitte Pasquelin. 2019. Développement durable des territoires : la voie de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. 21 pages.
- Aglietta M, et Brender A, (1984), *Les Métamorphoses de la société salariale*, Calmann Levy.
- Akerlof G. A. (1970), « The Market for "Lemons": Quality Uncertainty and the Market Mechanism », *The Quarterly Journal of Economics*, 84 (2), pp. 488-500.
- Baines T.S. et alii., 2007. State-of-the-art in product service-systems. *Proc. IMechE*, vol 221. J. Engineering Manufacture
- Béguin, P., 2010, *Conduite de projet et fabrication collective du travail : une approche développementale*. Document de synthèse en vue de l'habilitation à diriger des recherches. 149 pages.
- Béguin, P., Duarte F., 2017, Introduction to the special section on Work and Sustainable development. *WORK: A Journal of Prevention, Assessment, and Rehabilitation* vol 57/3, pp. 311-313, (DOI: 10.3233/WOR-172572)
- Béguin, P., Duarte, F., Lima, F., Pueyo, V., 2012, Activity at work, innovation and sustainable development. *Work*, 41/2012. 89-94. DOI: 10.3233/WOR-2012-0140-89
- Béguin, P., Pueyo, V. (2011). Quelle place au travail des agriculteurs dans la fabrication d'une agriculture durable. *Pistes*, Vol 13, n° 1. <http://www.pistes.uqam.ca/v13n1/articles/v13n1a1.htm>.
- Béguin, P., Pueyo, V., Casse, C., 2021, Réflexion sur les liens entre le travail et le développement durable. *Revue de Droit du Travail*, 4/2021, pp 307-312.
- Boudra, L., Delecroix, B. Pueyo, V., Béguin, P., 2019, Prendre en compte le territoire dans la prévention des risques professionnels. Le cas du travail de tri des emballages ménagers. *Le travail Humain*, 2019/2 Vol. 82, pages 99-128 <https://doi.org/10.3917/th.822.0099>
- Bouré M., 2017, *Réappropriation des systèmes alimentaires par les citoyens : une logique de Communs urbains*, Netcom, 31-1/2, p.175-192.
- Bourg D. et Buclet N., 2005, « L'économie de la fonctionnalité. Changer la consommation dans le sens du développement durable. », *Revue Futuribles*, 313(313) : 27-28.
- Boyer R., 1986, *La théorie de la régulation, une analyse critique*, Éditions La Découverte.
- Boyer R. et Saillard Y., 2002, *Théorie de la régulation, l'État des savoirs*, Éditions La Découverte.
- Boyer R. et Orléan A., 1991, « Les transformations des conventions salariales entre théorie et histoire : d'Henry Ford au fordisme », *Revue économique*, 1991, p. 233-272.
- Brundtland G.H., 1988, *Notre avenir à tous*. Rapport publié par la commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, Québec, Editions du Fleuve
- Buclet N., 2005, « Concevoir une nouvelle relation à la consommation : l'économie de la fonctionnalité », *Annales des Mines*, n°39, pp. 57-66.
- Buclet, N., 2011, « Territoire, innovation et développement durable : l'émergence d'un nouveau régime conventionnel ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, pp : 911-940. <https://doi.org/10.3917/reru.115.0911>
- Buclet N., 2014, L'économie de fonctionnalité entre éco-conception et territoire : une typologie, *Développement durable et territoires* [En ligne], 5(1).
- Callon, M., Lascoumes, P., & Barthe, Y., 2001, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*. Paris, Editions du Seuil.
- Cahuc P. et Zylberberg A. (2016), *Le négationnisme économique*, Paris, Flammarion. Chavance, B., 2012, *L'économie institutionnelle*, Editions La Découverte, collection Repères, Paris, 128 pages

- Commons J. R., 1893, *The Distribution of Wealth*, Macmillan and Co.
- Commons J. R., 1934, *Institutional Economics, Its Place in Political Economy*, Macmillan, New York.
- Commons, J. R., 1934, *Cahiers d'économie Politique*, 40-41, pp: 287-296. <https://doi.org/10.3917/cep.040.0287>
- Commons, J.R., 2001, "Institutional economics", *the American economic review* 1931, vol. XXI, n° 4, pp. 648-657.
- Commons J. R., 2006, *Droit et économie*, Économie et institutions, n°8, p.119-133.
- Coquil, X., Dedieu, B., Beguin, P., 2017, Professional transitions towards sustainable farming systems: the Development of Farmers' professional worlds. *WORK: A Journal of Prevention, Assessment, and Rehabilitation*, 57(3), pp. 325-337 (DOI: 10.3233/WOR-172565)
- Cordonier L., 2012, *Eclairages sur la notion de biens communs*, http://www.socioeco.org/bdf_fiche-document-735_fr.html
- Coriat B., Weinsrein O, (1995), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Le livre de poche.
- Coriat B. et Tadei D., 1993, *Made in France*, Éditions Librairie Générale de France, collection Le livre de poche.
- Crétois P., 2017, *Les droits de propriété au service de la préservation des ressources naturelles ?* Conférence, collège des transitions sociétales, Nantes.
- Cross, N., 2007, Forty years of design research. *Design Research* 28, pp 1-4.
- Cukier A., 2020, « Démocratiser le travail dans un processus de révolution écologique et sociale », *Revue Les possibles*, n°24, 2020.
- Defalvard H. ; Fontaine G., 2018, *Construire les PTCE comme des communs sociaux : quels rôles pour les pouvoirs publics ?* RECMA, 2018/3 n°349, p. 56-70.
- Dejours C., 2008, *L'évaluation*, Document de l'INRA.
- Dejours C., 2009, *Travail vivant*, tomes 1 et 2, Éditions Payot
- Dejours C. et du Tertre C., 2015, « Le temps du changement : vers un modèle économique à l'aune du travail vivant », in Dejours C., *Le Choix*, Editions Bayard, Paris, pp. 103 – 218
- Duarte, F., Béguin, P., Pueyo, V., Lima, F., 2015, Work activity within sustained development. *Production*, 25(2), p. 257-265, abr./jun. 2015 <http://dx.doi.org/10.1590/0103-6513.156013>.
- Duarte, F., Béguin, P., Pueyo, V., Lima, F., 2015, Work activity within sustained development. *Production*, 25(2), p. 257-265, abr./jun. 2015 <http://dx.doi.org/10.1590/0103-6513.156013>.
- Dubar C., 2000, *La crise des identités*, Paris, PUF.
- Dubert F., 2002, *Le déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil.
- Dupont E. et Jourdain E., 2021, *Les nouveaux biens communs, réinventer l'Etat et la propriété au XXIème siècle*, Editions de l'aube.
- du Tertre C., 1999, « Intangible and Interpersonal Services : Toward New Political Economy Tools. The French Case », *The Service Industries Journal*, Vol. 19, No.1 (January 1999), pp. 18-34.
- du Tertre C., 1995, « Changement du travail et de l'emploi : le rôle majeur des relations de service », *Les Cahiers de Syndex*, n°4, pp 93-116.
- du Tertre C., 2001, « Nouveau régime d'accumulation et Aménagement-Réduction du Temps de Travail : le rôle 'clé' des activités immatérielles et relationnelles » in Guy Groux (dir.), *L'action publique négociée : approches à partir des 35 heures (France - Europe)*, Editions l'Harmattan, Paris, pp. 219-233.
- du Tertre C., 2002, « Services, relation de service et économie immatérielle », in François Hubault (coord.), *La relation de service, opportunités et questions nouvelles pour l'ergonomie*, Octarès éditions, Toulouse, pp 225-235.
- du Tertre C., 2002, « Activités immatérielles et relationnelles : quels nouveaux enjeux pour les territoires ? », *Géographie, économie et société*, Volume 4 - n° 2 – 2002, pp 181 – 204.

- du Tertre C., 2005, « Services immatériels et relationnels : intensité du travail et santé », *Activités*, Volume 2, n°1, pp 37-49.
- du Tertre C., 2006, « Ouvrir le champ de l'évaluation de la performance au registre des externalités », in Edith Heurgon (coord.), *Le développement durable, c'est enfin du bonheur !* Éditions de l'Aube, pp 104-120.
- du Tertre C., 2007, « Création de valeur et accumulation ; capital et patrimoine », *Economies et Sociétés*, tome LX, n°3, pp. 157-176.^[1]_{SEP}
- du Tertre C., 2007, « Économie de la fonctionnalité, Développement Durable et innovations institutionnelles », in Edith Heurgon (coord.), *Économie des services pour un Développement Durable*, Éditions de l'Harmatan, pp 235-255.
- du Tertre C., 2009, « Modèle industriel et modèle serviciel de performance », *Economies et Sociétés*, Série « Économie et gestion des services » EGS, n°10,-4- p.p. 643-662.
- du Tertre C., 2012, « Lean production et modèle de valeur. Une approche régulationniste par le travail. *Activités*, 9(2), 168-178, <http://www.activites.org/v9n.pdf>.^[1]_{SEP}
- du Tertre C., 2013, « Economie servicielle et travail : contribution théorique au développement d'une économie de la coopération », *Travailler*, n°29, pp 29-64.
- du Tertre C., 2013, « Économie, subjectivité, travail et rapport salarial : apports et limites de la théorie de la régulation », *Revue Travailler*, N°29, pages 17-28.
- du Tertre C., 2013, « Configurations productives de services et internationalisation : une approche régulationniste », in Gras J-C et Niang N. (éds.), *Services sans frontières : Mondialisation, normalisation et régulation de l'économie de services*, SciencesPo Les Presses, Paris, pp. 103-129.
- du Tertre C., 2014, « Economie servicielle : le rôle clé des régulations temporelles » In D. Royoux et P. Vassallo (coord.), *Urgences Temporelles*, Editions Sylleps, Paris, pp. 21-29.
- du Tertre C., 2017, « Economie circulaire » ; « Economie de la fonctionnalité », in J.-L. Pilassoux éditeur, *Dictionnaire des collectivités territoriales et développement durable*, Editions Lavoisier, Paris, collection Tec et Doc, pp. 167-168 et 169-171.
- du Tertre C., 2020, *Effondrements partiels, reprises partielles*, note d'analyse de conjoncture de l'IE-EFC d'avril 2020. www.IEEFC.eu
- du Tertre C. et Nosperger S., 2017, « Towards a territory-based economic model for regional energy efficiency programmes: learning from past initiatives », *Consumption, Efficiency & limits*, ECEEE Summer Study.
- du Tertre C. et Hubault F., 2008, « Le travail d'évaluation », in François Hubault éditeur, *Évaluation du travail, travail d'évaluation*, Actes du colloque des 4-6 juin 2007, Editions Octarès, Toulouse pp. 95-114,
- Ekeland I., 2018, *Comment ne pas penser les communs : la théorie économique néo-classique*, Annales des Mines - Responsabilité et environnement, 2018/4 n° 92, p. 26-29.
- Engels F., *Anti-Dühring*, Editions Sociales, 1950 (traduction de Botigelli),
- Favereau O. (1989), « Marchés internes, marchés externes », *Revue économique*, 40 (2), p. 273-328.
- Fontaine G., 2017, *Les conditions d'émergence et de constitution de communs propices au développement local durable : place et rôles des pouvoirs publics*, Colloque « Entre Etat et marchés, la dynamique du commun : vers de nouveaux équilibres », CERSA, Juin 2017, Paris.
- Foucault, M., 1984, Des espaces autres. *Architecture, Mouvement, Continuité*, no 5 (1984): pp 46-49
- Gadrey J., 1992, *L'économie de service*, La Découverte, collection Repères.
- Gadrey J., 1997, *La productivité en question*, Editions Desclée de Brouwer.
- Gaglio G., 2011, « Questions de posture de recherche posées par l'économie de la fonctionnalité », in Gaglio G. et Lauriol J. et du Tertre C. (sous la direction de), *L'économie de la fonctionnalité : une nouvelle voie vers un développement durable ?* Toulouse, Editions Octarès, pp. 61-77.
- Gaglio G. et Lauriol J. et du Tertre C. (sous la direction de), 2011, *L'économie de la fonctionnalité, une voie nouvelle vers le développement durable*, Toulouse, Editions Octarès, Toulouse, 167 pages.

- Giardinil O. et Stahel W. R., 1989, *The Limits to Certainty - Facing Risks in the New Service Economy*, 2nd revised edition (1993), Kluwer Academic Publishers, Dordrecht, Boston, London, 1989.
- Guerrin F. et alii, 2021, *Concevoir le travail, le défi de l'ergonomie*, Éditions Octarès.
- Hardin, G., 1968, "The tragedy of the Commons", *Science*, Vol. 162, No. 3859 (Dec. 13, 1968), p. 1243-1248.
- Heurgon E. (coord.), 2006, *Le développement durable, c'est enfin du bonheur !* Paris, Editions de l'Aube.
- Heurgon E. et Landrieu J. (coord,), 2007, *L'économie des services pour un développement durable*, Paris L'Harmattan.
- Laurent C. et du Tertre C., 2008, *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, Éditions de l'Harmattan.
- Laurent M.-E., Taskin L. et Ughetto P., 2022, « Une rupture dans le rapport au travail ? La pandémie de Covid-19 et les temporalités de gestion de leurs parcours par les salariés », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, (à paraître).
- Lauriol J., 2007, Stratégies d'entreprises, développement durable et économie de la fonctionnalité : vers des écosystèmes serviciels », in Heurgon E. et Landrieu J. (coord,), *L'économie des services pour un développement durable*, Paris L'Harmattan, pp. 257-271.
- Lauriol J., 2011, « Développement durable et économie de la fonctionnalité : vers de nouveaux enjeux stratégiques », in G. Gaglio, J. Lauriol et C. du Tertre (sous la dir. de), *L'économie de la fonctionnalité : une nouvelle voie vers un développement durable ?* Toulouse, Editions Octarès, pp. 43-59.
- Le Dilosquer P.Y, (2021), « *Travail et valeur servicielle dans les modèles économiques des entreprises de propreté* », thèse en sciences économiques, université de Paris.
- Lordon, F., 1994, « Modéliser les fluctuations, le changement structurel, et les crises », *Revue d'économie politique*, p. 219-257.
- Mac Donough W., Braungart M., 2011, *Cradle to cradle : créer et recycler à l'infini*, Éditions Alternatives.
- Maillefert M., Robert I., 2014, « Écologie industrielle, économie de la fonctionnalité, entreprises et territoires : vers de nouveaux modèles productifs et organisationnels ? », *Développement Durable et Territoires*, 5(1), 1-6.
- Marx K., *Le Capital*, Editions Gallimard, collection La Pléiade.
- Merlin-Brogniart C., (2020), Systèmes produit service et économies de fonctionnalité : Dynamique d'innovation et échelles territoriales, *Technologie et innovation*, vol 5 Les systèmes produit-service. <https://www.openscience.fr/Systemes-produit-service-et-economies-de-fonctionnalite-dynamique-d-innovation>
- Moati P., 2008, *L'économie des bouquets*, Paris, Editions de l'Aube.
- Mont O., 2002, *Functional Thinking*, (Rapport 5233) Lund University, Sweden
- Plumecocq, G. (2021). Postures et pratiques des économistes : convergence ou divorce ? *Revue économique*, 72, pp : 333-369. <https://doi.org/10.3917/reco.pr2.0161>
- Pueyo V., Béguin P., Duarte F., 2019, "Work, Innovation and Sustained Development", in *Proceedings of the 20th Congress of the International Ergonomics Association (IEA 2018)*. Bagnara S., Tartaglia R., Albolino S., Alexander T., Fujita Y. (eds) *Advances in Intelligent Systems and Computing*, vol 824. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-319-96068-5_92
- Orsi F., 2014, *Réhabiliter la propriété comme Bundle of rights : des origines à Elinor Ostrom et au-delà*, *Revue internationale de droit économique*, 2014/3 t. XXVIII, p.371-385.
- Ostrom E., 1990, *Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck, trad. française 2010, Louvain
- Ostrom E., 2010, *Par-delà les marchés et les Etats La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes*, conférence de réception du prix Nobel, traduction par E. Laurent, *Revue de l'OFCE / Débats et politiques* n° 120.
- Reynaud J.-D. (1989), *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin.

- Richard J., 2020, *Révolution comptable. Pour une entreprise écologique et sociale*. L'atelier.
- Robert J. et Béguin, P., 2021, Faire milieu. Penser l'espace du travail et de sa transformation. *Activités* [En ligne], 18-2 | 2021DOI : <https://doi.org/10.4000/activites.7038>
- Rochfeld J., Cornu M. et Martin G-J.(dir.), 2021, *L'échelle de communalité. Propositions de réforme pour intégrer les biens communs en droit, Rapport final de recherche*, GIP Mission de recherche Droit et Justice, n°17-34, avril.
- Salais R, Storper M, (1993), *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*, ed de l'EHESS
- Schlager E.; Ostrom E., 1992, *Property-Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis*, Land Economics Vol. 68, n° 3 (Aug. 1992), pp. 249-262
- Sidoli Y., 2017, *L'usage en partage : Analyse comparative des modèles socio-économiques d'"économie de (la) fonctionnalité" et d'"économie collaborative*, Thèse Sociologie. Université Côte d'Azur.
- Simon, H. A., 1999, *The sciences of the artificial* (3rd, rev. aug. Orig. ed. 1969). Cambridge, MA Robert Boyer et André Orléan, « Les transformations des conventions salariales entre théorie et histoire : d'Henry Ford au fordisme », *Revue économique*, 1991, p. 233-272 : The MIT Press.
- Stahel W., 2003, The Functional Society in perspectives on industrial Ecology, in D Bourg et S. Erkman (Eds.), *Perspectives on Industrial Ecology*, Sheffield: Greenleaf Publishing.
- Stahel W., 2010, *The performance economy*. Palgrave Macmillan, London.
- Staudenmaier, J. M., 1985, *Technology's Storytellers*. Cambridge, Massachusetts : MIT Press.
- Supiot A., 2015, *La gouvernance par les nombres*, Editions Fayard.
- Thévenot, L., 2006, *L'action au pluriel : Sociologie des régimes d'engagement*, Editions La Découverte, Paris.
- Theys J., du Tertre., Rauschmayer F., 2010, *Le développement durable, la seconde étape*, Éditions de l'Aube, Paris.
- Van Niel J., 2007, L'économie de fonctionnalité : définition et état de l'art, note de synthèse réalisée dans le cadre du groupe de travail "Economie de fonctionnalité" de la Commission Nationale du développement durable, mai.
- Walliser B., 2015, *Théorie des jeux*, Editions Etheque.
- Weick K.E., 1995, *Sensemaking in Organizations*, Londres, Sage.
- Wenger E., 1998 « Communities of Practice. Learning as a social system », *Systems Thinker*, <http://www.co-i-l.com/coil/knowledge-garden/cop/lss.shtml>. Accessed December 30.
- Zacklad M., 2007, « L'économie de la fonctionnalité encadrée dans la socio-économie des transactions coopératives : dynamique servicielle et fidélisation soutenable », in Heurgon E. et Landrieu J. (coord.), *L'économie des services pour un développement durable*, Paris L'Harmattan, pp. 272-288.

Rapports, revues et sites :

Cap'Immatériel : www.CapImmatériel.fr.

Club « Terres EFC Ile-de-France » : www.terres-efc-idf.org.

Laboratoire d'Intervention et de recherche ATEMIS : www.ATEMIS-lir.fr.

INSEE, 2006, *les salaires en France*: www.insee.fr/fr/statistiques/1373059?sommaire=1373060

Institut Européen de l'EFC (IEEFC) : www.ieefc.eu

Les AngèsGardins : www.les-AngèsGardins.org.

Tera : <https://www.tera.coop>

Association Rechercher & Régulation ;; <https://theorie-regulation.org>

Les présentations de l'EFC au sein du séminaire et les échanges :

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLcQy1Tx-uVlLdGV8jYqacPc9D8q8bvHb1>

https://www.youtube.com/playlist?list=PLcQy1Tx-uVlI2a36zvadfs_iELjWIWR16.

ANNEXE 1. PRESENTATION DU PROGRAMME COOP'TER

Lancé en 2020, Territoires de Services et de Coopérations (Coop'ter) est un programme de recherche-intervention pour le développement durable des territoires.

Parce qu'un changement de modèle économique est nécessaire à la transition écologique et sociale, Coop'ter soutient le lancement de nouvelles dynamiques territoriales d'innovation, en se référant à l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération.

Coop'ter est basé sur une approche de « recherche-intervention » : le programme se donne le double objectif d'une transformation des pratiques économiques et sociales dans les territoires et d'une transformation des cadres conceptuels et théoriques. C'est dans un perpétuel aller-retour entre recherche et terrain que peut s'inscrire le changement.

Le programme soutient la formation d'« **écosystèmes coopératifs territorialisés** ». Un écosystème coopératif territorialisé correspond à un ensemble d'acteurs (entreprises, collectivités, associations...) qui construit une dynamique économique de service en coopération, répondant à des enjeux de territoire liés aux grandes fonctionnalités de la vie (se nourrir, se soigner, habiter, se former, etc.), dans une perspective écologique et de bien-être social.

Les objectifs du programme Coop'ter

- Soutenir des dynamiques territoriales dans une perspective d'un développement soutenable en mobilisant le référentiel de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC)
- Aider à l'émergence de communautés professionnelles (chercheurs, accompagnateurs)
- Stimuler la production et le croisement de nouveaux savoirs scientifiques et de savoirs issus de l'expérience permettant l'enrichissement du référentiel EFC
- Organiser le débat avec des acteurs portant d'autres dynamiques territoriales pour enrichir les cadres de pensée et d'action

Les parties prenantes du programme Coop'ter

L'ADEME, pilote du programme

L'ADEME — l'Agence de la transition écologique — est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elle est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Elle mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donne les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines — énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... — elle conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

L'ADEME conçoit et met en œuvre le programme Coop'ter. Le siège de l'ADEME anime le programme, initie les différentes étapes prévues dans le programme, conduit la coordination des différentes communautés et pilote l'évaluation du programme. Les directions régionales de l'agence établissent les contacts avec les acteurs des territoires pour faire émerger de nouvelles dynamiques, montent les conventions et suivent les projets.

> Pilotage du programme : Services Consommation Responsable (SCR) de la direction « Economie Circulaire » (DEC) : **Claire Pinet** (animatrice-coordinatrice Economie de la fonctionnalité) et **Pierre Galio** (chef du service Consommation responsable).

> Autres directions de l'ADEME impliquées :

Direction Exécutive de l'Expertise et des Programmes

Direction Exécutive Prospective et Recherche

Direction Exécutive des Territoires

Directions régionales impliquées : DR Bretagne, DR Centre-Val de Loire, DR Grand Est, DR Hauts-de-France, DR Ile-de-France, DR Occitanie, DR Provence-Alpes-Côte

d'azur

ATEMIS (Analyse du Travail Et des Mutations des Industries et des Services), partenaire du programme

Le programme est déployé dans le cadre d'un partenariat avec le laboratoire d'intervention et de recherche ATEMIS (www.atemis-lir.com). ATEMIS est un laboratoire de droit privé qui regroupe une quinzaine d'intervenants-chercheurs sur une base pluridisciplinaire.

Le cœur du projet d'ATEMIS repose sur trois séries d'activités articulées les unes aux autres.

- La première relève de l'accompagnement des entreprises et des territoires qui cherchent à inscrire leur trajectoire de développement dans une perspective de durabilité
- La seconde activité relève de la recherche pour produire, mobiliser et diffuser de nouvelles connaissances permettant de penser les situations et d'agir sur celles-ci.
- La troisième consiste à créer et développer de nouveaux organismes d'intermédiation entre acteurs engagés dans le développement durable afin de favoriser leur coopération de manière pérenne.

Dans le cadre du programme Coop'Ter, ATEMIS assure la dynamique de professionnalisation en continu de la communauté d'accompagnateurs ainsi que la constitution et l'animation d'une communauté scientifique au service de l'approfondissement du référentiel de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC). Ces communautés sont décrites dans la suite du document. Christian du Tertre anime la communauté de recherche et co-anime la communauté d'accompagnateurs avec Patrice Vuidel.

Christian du Tertre : Christian du Tertre est économiste, professeur émérite à l'Université de Paris Diderot, professeur à l'Université Fédérale du Minas Gerais (UFMG) au Brésil. Il est co-fondateur du laboratoire d'intervention et de recherche ATEMIS et son directeur scientifique. Christian du Tertre assure la présidence de l'Institut de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération du sa création, en octobre 2014.

Patrice Vuidel : Patrice Vuidel, a été tour à tour agent de développement local, élu local, accompagnateur de dirigeants d'entreprises, délégué général du Club Economie de la Fonctionnalité & Développement durable, concepteur-expérimentateur des premiers dispositifs d'accompagnement de territoires mobilisant le référentiel de l'EFC et initiateur sur sa commune d'un écosystème coopératif territorialisé formalisé sous forme de SCIC SA. Il est membre d'ATEMIS.

Les communautés du programme

Le programme soutient la formation des trois communautés suivantes :

- Une communauté de porteurs de projets
- Une communauté d'accompagnateurs
- Une communauté de recherche

Le déroulement d'un projet

Phase d'émergence (18 mois maximum)

Dans différents territoires, on identifie des initiateurs de projets (entreprises, collectivités, associations de citoyens) capables de fédérer autour d'eux une diversité d'acteurs ayant la volonté de développer des solutions pour répondre à des enjeux de territoires sur l'alimentation, la mobilité, l'habitat, la culture...

Chaque initiateur est accompagné par des professionnels formés à l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération et à l'animation d'un groupe porteur multi-acteurs.

Grâce à la concertation, au débat, au croisement de perspectives, de ces écosystèmes d'acteurs émerge un projet à visée économique, sociale et environnementale.

Au terme de cette première phase, selon la dynamique créée, le projet peut être poursuivi.

Phase de développement (4 ans maximum)

L'écosystème d'acteurs est accompagné pour mettre en œuvre, développer, pérenniser son projet, et ainsi former un écosystème coopératif territorialisé.

Des chercheurs de la communauté de recherche sont invités à mener des travaux de recherche sur les terrains des projets et accompagnent également les acteurs des territoires.

Lien vers la plaquette du programme :

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4795-programme-coop-ter.html>

ANNEXE 2. LISTE DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE RECHERCHE COOP'TER

Christian du TERTRE	Économiste, ATEMIS, Université Paris-Cité et Université Fédérale du Minas Gerais
Brian DEMAS	Ergonome, ATEMIS
Claire Pinet	ADEME
Hélène VARLET	ADEME
Pascal BEGUIN	Ergonomie, Université Lyon 2
Philippe BILLET	Droit, Université Lyon 3
Frédérique DEBOUT	Psychodynamique du travail, CNAM
Romain DEMISSY	Économiste, ATEMIS
Emmanuel DUPONT	Sciences Politiques, ANCT
Mathieu FRULEUX	Économiste, UFMG (Brésil)
Muriel MAILLEFERT	Sciences du Territoire, Université Lyon 3
Céline MERLIN-BROGNIART	Économiste, Université de Lille
Virginie POUJOL	Anthropologue, LERIS
Michel RENAULT	Économiste, Université de Rennes 1
Magali TALANDIER	Sciences des Territoires, Université de Grenoble
Pascal UGHETTO	Sociologue, Université Gustave Eiffel, Marne la vallée

ANNEXE 3. COMPTE RENDUS DES PRESENTATIONS ET ECHANGES AYANT EU LIEU AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE RECHERCHE COOP'TER (D'AVRIL 2021 A JUIN 2022)

Séance du 22 avril 2021 | Présentation de la démarche COOP'TER Claire Pinet (ADEME) et Christian du Tertre (ATEMIS)

<https://www.youtube.com/watch?v=79DN9yRpVro&list=PLcQy1Tx-uVJLdGV8jYqacPc9D8q8bvHb1&index=1&t=1422s>

La première séance de la communauté de recherche COOP'TER a été consacrée à la présentation de la démarche COOP'TER dans son ensemble par Claire Pinet (ADEME). Les objectifs de COOP'TER ont été présentés ainsi que ces principes de fonctionnement.

Christian du Tertre a, de son côté, présenté les ambitions associées à la création d'une communauté de recherche en sciences sociales et humaines concernée par les démarches d'EFC ; et les modalités de travail envisagées en son sein.

Les discussions ont permis de confirmer l'intérêt de la plupart des chercheurs invités au sein de la communauté de recherche et de préciser le format des sessions de travail envisagées sur l'année à venir. Il a, ainsi, été indiqué que les premières séances seraient consacrées à des temps de présentation et de mise en discussion du référentiel de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC), tandis que les suivantes viseraient plus directement à identifier les ruptures épistémologiques induites par l'EFC en économie et au sein des disciplines d'appartenance des membres de la communauté de recherche.

Séance du 7 mai 2021 | Présentation de l'EFC (1) par Christian du Tertre

Une première approche des fondements de l'EFC

<https://www.youtube.com/watch?v=ZEIXkm1lzcM&list=PLcQy1Tx-uVJLdGV8jYqacPc9D8q8bvHb1&index=2>

Participants :

Christian du Tertre	Brian Démas	Claire Pinet	Hélène Varlet
Marie-Liesse Louvent	Pascal Béguin	Pascal Ughetto	Emmanuel Dupont
Philippe Billet	Magali Talandier	Michel Renault	Mathieu Fruleux
Muriel Maillefert	Frédérique Débout	Céline Merlin-Brogniart	

Après avoir présenté quelques éléments introductifs liés à l'émergence de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC), Christian du Tertre a indiqué les points clés qui fondent cette approche. Il a ainsi précisé :

- La conception de l'économie (comme domaine de connaissance) à laquelle l'EFC s'adosse
- Les limites et les impasses du modèle économique dominant, fondé sur une logique industrielle et financiarisée
- Les quatre principaux piliers de l'EFC
- Une première définition de l'EFC
- La dimension opératoire de l'EFC : des entreprises qui s'engagent vers de nouvelles trajectoires de développement

Les discussions ont porté sur les points suivants :

- Quelle articulation entre l'approche par la *valeur* proposée par l'EFC et les enjeux territoriaux ?
- Quelle articulation entre modèle économique et enjeux de travail dans l'EFC ?
- Quelle conception de l'évaluation adossée à l'EFC ? Dans quelle mesure cela conduit à réinterroger les modalités de gouvernance des entreprises ?
- Quelles conditions à réunir pour un changement de trajectoire de développement économique ?
- Dans quelle mesure l'approche de l'EFC conduit-elle à réinterroger le rapport à l'Etat ?

Séance du 7 juin 2021 | Présentation de l'EFC (2) par Christian du Tertre

Les mutations structurelles de l'économie depuis la fin des années 1970

<https://www.youtube.com/watch?v=q6GNB9i5lbc&list=PLcQy1Tx-uVlLdGV8jYqacPc9D8q8bvHb1&index=3&t=4648s>

Participants :

Christian du Tertre	Brian Démas	Claire Pinet	Hélène Varlet
Marie-Liesse Louvent	Pascal Béguin	Pascal Ughetto	Emmanuel Dupont
Philippe Billet	Virginie Poujol	Michel Renault	Mathieu Fruleux
Muriel Maillefert	Frédérique Debout	Céline Merlin-Brogniart	

Christian du Tertre a présenté ce que l'EFC considère comme les cinq mutations structurelles qui touchent l'économie depuis la fin des années 1970 :

- Le rôle moteur des activités de services ;
- La généralisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- Le caractère stratégique des ressources immatérielles dans la dynamique économique ;
- La globalisation et la financiarisation de la dynamique économique ;
- Les ruptures concernant les régulations écologiques.

Ces mutations s'accompagnent d'une sixième transversale aux cinq autres : les mutations du travail comme activité.

Les discussions ont porté sur les points suivants :

- L'articulation entre les enjeux microéconomiques et macroéconomique dans l'EFC ;
- La prise en considération des enjeux de pouvoir ;
- L'importance des dimensions institutionnelles et du droit ;
- Le rôle central de l'évaluation et la façon dont les entreprises engagées dans l'EFC s'en emparent.

Séance du 21 juin 2021 | Présentation de l'EFC (3) par Christian du Tertre

L'échelle entrepreneuriale de l'EFC

https://www.youtube.com/watch?v=HRA_dtGq9Uo&list=PLcQy1Tx-uVlLdGV8jYqacPc9D8q8bvHb1&index=4

Participants :

Christian du Tertre	Brian Démas	Claire Pinet	Hélène Varlet
Marie-Liesse Louvent	Pascal Béguin	Emmanuel Dupont	Philippe Billet
Virginie Poujol	Frédérique Debout	Céline Merlin-Brogniart	

Christian du Tertre a présenté la façon dont l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) appréhende les questions de modèle économique au niveau de l'entreprise.

Il a indiqué qu'à cette échelle, l'hypothèse centrale de l'EFC est la suivante : pour prendre en charge les questions liées aux externalités et aux enjeux de réflexivité, l'entreprise va devoir s'ouvrir à des partenaires et modifier son périmètre d'action comme de gouvernance. Cela conduit à inventer un nouveau type d'organisation productive : les écosystèmes coopératifs territorialisés (ECT).

Un modèle économique d'entreprise peut être appréhendé à travers six registres qui ont chacun une forme d'autonomie, mais qui s'articulent les uns aux autres selon des formes différentes en lien avec les caractéristiques de la stratégie de l'entreprise :

- La proposition de valeur : biens et services appréhendés comme des quasi-biens ; ou solutions intégrées de biens et de services ;
- La mobilisation des ressources : ressources matérielles internes ; ressources vivantes non humaines ; ressources immatérielles associées à la dimension humaine de l'économie ;
- L'organisation de la production : interne à l'entreprise selon différentes modalités de division du travail et de coordination ; entre entreprises selon des conditions spécifiques de domination au sein d'une chaîne de valeur, ou de coopération dans des écosystèmes aux entités encadrées les unes avec les autres ;
- La contractualisation et la constitution du revenu : les engagements monétaires et non monétaires ;
- La répartition de la valeur et son mode d'accumulation : les conditions de financement des investissements et la répartition du revenu entre les contributeurs

- Le mode de gouvernance.

S'engager dans une trajectoire EFC suppose de traiter chacun de ces registres d'une façon différente du modèle dominant et induit des inflexions significatives dans l'activité de travail.

Les discussions ont porté sur les points suivants :

- La mobilisation possible du référentiel dans une double perspective : la création d'entreprises ou l'évolution de la trajectoire d'une entreprise existante ;
- La ré-interrogation des frontières entre le travail et le hors travail ;
- Les leviers pour favoriser l'engagement des acteurs dans le temps au sein de l'écosystème ;
- Les inégalités sociales / de genre dans les formes de l'engagement ;
- La place de l'émancipation dans le travail et par le travail dans les trajectoires EFC ;
- La capacité de la démarche à intégrer les questions écologiques sur le long terme ;
- Les liens possibles entre la notion de « communs » et celle de « patrimoine immatériel collectif et/ou territorial » privilégiée dans l'EFC.

Séance du 5 juillet 2021 | Présentation de l'EFC (4) par Christian du Tertre L'échelle territoriale de l'EFC

<https://www.youtube.com/watch?v=wmjaAhKcegg&list=PLcQy1Tx-uVlLdGV8jYqacPc9D8q8bvHb1&index=5&t=6s>

Participants :

Christian du Tertre	Brian Démas	Claire Pinet	Hélène Varlet
Marie-Liesse Louvent	Magali Talandier	Michel Renault	Mathieu Fruleux
Muriel Maillefert	Frédérique Debout	Céline Merlin-Brogniart	

Christian du Tertre a présenté la façon dont l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) appréhende les questions économiques à l'échelle territoriale. Alors que, traditionnellement, en économie, on considère que la valeur est uniquement créée par l'entreprise (comme organisation productive), l'EFC considère que les agencements d'acteurs sur le plan territorial peuvent être source de création de valeur.

Il a précisé les trois plans sur lesquels cette dynamique de création de valeur opère :

- La régulation des contraintes d'accessibilité aux services ;
- La mutualisation des investissements immatériels permettant de soutenir les innovations servicielles ;
- La prise en charge des régulations écologiques.

Il a précisé que l'EFC invite, en définitive, à s'interroger sur la façon dont les écosystèmes coopératifs territorialisés (comme figure entrepreneuriale nouvelle) peuvent se conjuguer avec des initiatives territoriales pour constituer un nouveau régime de développement prenant ses fondements dans l'infranational.

Les discussions ont porté sur les points suivants :

- La façon d'aborder les liens entre régulations territoriales et enjeux écologiques (enjeux liés aux changements climatiques, trames vertes et bleues, modalités d'aménagement du territoire, ...)
- Les conditions d'engagement des acteurs dans l'EFC et la notion de « communauté de pensée et d'action » ;
- Le caractère central des ressources immatérielle et leur articulation avec les ressources matérielles ;
- L'articulation entre les dynamiques entrepreneuriales et les dynamiques territoriales ;
- L'évolution des normes de consommation induites par l'EFC et le concept « d'objet frontière » en sociologie.

Séance du 16 septembre 2021 | Présentation de l'EFC (5) par Christian du Tertre Les ruptures épistémologiques : premières dimensions

<https://www.youtube.com/watch?v=963ivmH2DqE&list=PLcQy1Tx-uVlLdGV8jYqacPc9D8q8bvHb1&index=6>

Participants :

Christian du Tertre	Brian Démas	Claire Pinet	Pascal Béguin
Pascal Ughetto	Emmanuel Dupont	Michel Renault	Mathieu Fruleux
Muriel Maillefert	Frédérique Debout	Céline Merlin-Brogniart	

Après avoir rappelé les principaux sujets évoqués au cours des dernières séances (les piliers de l'EFC, les mutations structurelles, l'approche entrepreneuriale, l'approche territoriale), Christian du Tertre a commencé à introduire les principales ruptures épistémologiques induites par l'EFC et repérées par ATEMIS jusqu'alors dans le champ de l'économie :

- Une approche renouvelée du concept de *ressource* induisant une dynamique d'accumulation fondé sur le *patrimoine* (et non seulement le *capital*) ;
- La prise en compte de la spécificité des *services* par rapport aux biens conduisant à la remise en cause des concepts de *marchandise*, de *marché* et des liens entre *innovation*, *productivité* et *emploi* ;
- Le caractère central des *externalités*, induisant une approche renouvelée du temps et de l'espace dans la théorie économique ;
- Le renouvellement du concept de *valeur* ;
- La remise en cause des concepts de *marché* et de *concurrence*, en mobilisant les concepts de *trajectoire* et de *coopération*.

Seul le premier point a été abordé au cours de la séance.

Les discussions ont porté sur les points suivants :

- Les contours du concept de « patrimoine » et les éléments qui le distingue du concept de « capital » ;
- La différence entre le concept de « crises économiques », et celui de « mutations structurelles » ; les ruptures épistémologiques que cela engage ;
- La ré-interrogation du concept de propriété ;
- Le lien entre la dynamique EFC et les débats autour de la notion de sobriété ;
- La difficulté de traiter des ruptures épistémologiques à l'échelle de l'ensemble de la discipline économique, *a fortiori* des sciences humaines et sociales dans leur ensemble.

Séance du 28 septembre 2021 | Présentation de l'EFC (6) par Christian du Tertre

Les ruptures épistémologiques : premières dimensions

<https://www.youtube.com/watch?v=NsXmsNEEODE&list=PLcQy1Tx-uVJLdGV8jYqacPc9D8q8bvHb1&index=7>

Participants :

Christian du Tertre	Brian Démas	Claire Pinet	Pascal Béguin
Romain Demissy	Michel Renault	Mathieu Fruleux	Muriel Maillefert
Frédérique Debout	Céline Merlin-Brogniart		

Christian du Tertre a rappelé les ruptures épistémologiques induites, de son point de vue, par l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) dans le champ de l'économie :

- La prise en compte de la spécificité des *services* par rapport aux biens conduisant à la remise en cause des concepts de *marchandise*, de *marché* et des liens entre *innovation*, *productivité* et *emploi* ;
- Le caractère central des *externalités*, induisant une approche renouvelée du temps et de l'espace dans la théorie économique ;
- Le renouvellement du concept de *valeur* ;
- La remise en cause des concepts de *marché* et de *concurrence*, en mobilisant les concepts de *trajectoire* et de *coopération*.

La question du renouvellement du concept de *ressource* a été abordée lors de la séance précédente.

Les discussions ont porté sur les points suivants :

- La prise en compte, à travers le concept d'externalité, des dimension éthiques et morales liées au travail ;
- Les processus d'internalisation des externalités et le déplacement du contenu des externalités ;

- Le renouvellement des liens « santé mentale » et travail, au regard des enjeux écologiques (souffrance éthique, notamment) ;
- L'évolution du rapport aux connaissances, au progrès et une l'évolution du rapport au concept de « rationalité » ;
- Les processus de prise de conscience, d'engagement des acteurs dans l'EFC, et la façon dont cela conduit à réinterroger les catégories classiques de la sociologie politique.

Séance du 21 octobre 2021 | Identification des ruptures épistémologiques (1)

Présentation de Muriel Maillfert (Professeure d'Aménagement et d'urbanisme, université Lyon 3)

Participants :

Christian du Tertre	Brian Démas	Claire Pinet	Pascal Ughetto
Muriel Maillfert	Michel Renault	Mathieu Fruleux	

Christian du Tertre a introduit la séance en rappelant les ambitions de la seconde phase du séminaire de la communauté de recherche, à savoir identifier les ruptures épistémologiques introduites par l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération en économie, ainsi que dans les autres sciences humaines et sociales concernées par les participants (sociologie, ergonomie, psychologie, sciences du territoire, droit...). D'un point de vue méthodologique, il a été proposé de partir de présentations faites par les participants qui le souhaitent, à partir d'un sujet identifié en amont.

Muriel Maillfert a lancé cette séquence de travail en présentant des éléments de réflexions autour de la prise en compte du travail réel au sein de certains courants économiques récents. Elle a commencé par indiquer que le travail réel – comme activité – était largement absent de la théorie économique standard, pour indiquer en quoi les courants plus récents – en particulier l'économie des conventions – ont apporté une vision de l'économie qui permet d'intégrer davantage la réalité du travail. Enfin, elle s'est interrogée sur l'intérêt de penser les trajectoires EFC en termes d'évolution des conventions de productivité / de travail (au sein de l'ECT) et territoriale (en lien avec les habitants et autres acteurs du territoire).

Les discussions ont porté sur les points suivants :

- Le concept de travail réel mobilisé au sein de l'EFC et son articulation avec le travail prescrit ;
- L'absence de prise en considération des enjeux d'accumulation (et donc de pouvoir) dans la théorie des conventions ;
- La place de la subjectivité et de l'intersubjectivité, et le rapport à l'action dans l'EFC ;
- L'intérêt de préciser les fondements théoriques -parfois implicites- de l'EFC afin de mieux appréhender les ruptures épistémologiques en jeu.

Séance du 8 novembre 2021 | Identification des ruptures épistémologiques (2)

Présentation de Pascal Béguin (Professeur d'Ergonomie, Université Lyon 3)

https://www.youtube.com/watch?v=ByFan-Z-KoQ&list=PLcQy1Tx-uVJI2a36zvadfs_iELjWlWR16&index=1&t=963s

Participants :

Christian du Tertre	Brian Démas	Claire Pinet	Hélène Varlet
Pascal Béguin	Pascal Ughetto	Michel Renault	Mathieu Fruleux

Pascal Béguin a commencé par présenter l'objet et le projet de l'ergonomie dans la perspective développée à Lyon 3 : contribuer à l'écriture et à la conception du *travail* (comme régime socio-historique) en prenant soin du *travailler* (comme activité). Il a indiqué que, de ce point de vue, l'ergonomie s'intéresse aux questions de *conception*, et plus particulièrement à ce qui concerne la conduite de projet. Il a présenté les principaux enseignements de son laboratoire, liés à la conduite de projet qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable :

- La conduite de projet doit être appréhendée comme une trajectoire de transformation du travail et du « travailler » : la notion de « transition professionnelle » ;
- Les transitions professionnelles sont des processus de développement (une distinction étant opérée entre *apprentissage* et *développement*), qui peut être appréhendée comme une tension dialectique entre le *souhaitable* et le *possible* ;
- La meilleure façon d'accompagner ce processus de développement est de mettre en place une « conception pas à pas » (éloge du faire et de la réflexivité) ;

- La conduite de projet est un « cadre instituant », qui conduit à mettre en place des « frontières ».

Pascal Béguin a ensuite indiqué trois séries de ruptures épistémologiques et de questions posées par l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération :

- Quels sont les objets à concevoir dans le cadre de démarches EFC : une nouvelle démarche d'organisation de la production ? de nouveaux types de conventions, d'institutions ? Comment ces objets se conçoivent en cours de projet ?
- A quelles échelles faut-il intervenir ? L'ergonomie s'est largement construite à partir de l'échelle de l'entreprise. L'EFC invite à se déplacer dans deux directions complémentaires :
 - o De l'entreprise aux territoires ;
 - o Des milieux de travail aux milieux de vie.
- Quel outillage pour penser la réflexivité dans les démarches EFC ? La réflexivité est centrale dans l'EFC, mais il semble nécessaire d'approfondir ce point :
 - o Sur quoi porte la réflexivité ? Les moyens et les finalités du travail ?
 - o Que peut-on mesurer, évaluer ?

Les discussions ont porté sur les points suivants :

- L'évaluation des projets : quelles démarches d'évaluation compatibles avec les enjeux liés aux Transitions ? Quels indicateurs, systèmes de preuves ?
- La mise en place d'espace d'action et de réflexion « protégés », relevant de ce que Michel Foucault appelle des « hétérotopies » ; pouvant constituer un cadre sécurisant permettant de soutenir les transitions professionnelles ;
- Le périmètre de l'action : quelles logiques d'accompagnement des transitions professionnelles en interne et à l'échelle territoriale ? Comment penser le dépassement des frontières organisationnelles établies (ex : le cadre d'une organisation productive) ?
- La nécessité de préciser ce qui se joue derrière la notion de « Transition » ; transition vers quoi ? Ne vaudrait-il pas mieux parler de *trajectoire* ? Qu'en est-il de la notion de « développement » ? Comment aborder la question des *stades* de développement ? Quelle autre logique de développement serait-il possible de mobiliser ?

Séance du 14 janvier 2022 | Identification des ruptures épistémologiques (3)

Présentation de Christian du Tertre (ATEMIS)

https://www.youtube.com/watch?v=lyJrEO7xNBk&list=PLcQy1Tx-uVJI2a36zvadfs_iEljWIWR16&index=2

Participants :

Christian du Tertre	Brian Démas	Hélène Varlet	Michel Renault
Romain Demissy	Mathieu Fruleux	Emmanuel Dupont	Céline Merlin-Brogniart
Valérie Guillard			

Christian du Tertre a commencé par rappeler les trois grands domaines de l'économie : la production de la valeur, sa répartition et son accumulation. Il a ensuite insisté sur la nécessité de penser les ruptures épistémologiques en lien avec ces trois questions principales de l'économie, et par rapport à ce qu'en disent les théories économiques fondatrices du domaine : la théorie classique, la théorie marxiste, la théorie néo-classique, la théorie keynésienne ; et plus récemment, la théorie de la régulation et la théorie des conventions.

Il a ensuite donné quelques indications pour repérer là où se situent, de son point de vue, les principales ruptures épistémologiques liées à l'EFC :

- L'intégration dans le champ de l'économie des notions de ressources immatérielles, d'un côté, d'externalité, notamment négatives, de l'autre, conduit à admettre que les processus de *production* conduisent non seulement à de la production de valeur, mais peuvent également contribuer à des phénomènes de *destruction de valeur*. Il s'agit d'une dimension qui est rarement traitée dans les théories économiques évoquées ci-dessus ; si ce n'est à travers la notion de « crise » dans la théorie Marxiste ;
- Les économistes ont l'habitude de traiter les questions de *répartition*, mais principalement à travers les questions du revenu. Cela évacue du raisonnement l'ensemble des enjeux qui relèvent des inégalités d'accessibilité -non monétaires- aux services, notamment des inégalités territoriales ;

- Enfin, les questions d'accumulation sont des enjeux majeurs. L'EFC conduit à penser une logique d'accumulation en dehors de la logique de valorisation du capital (croissance) à travers les questions portant sur les logiques de *patrimonialisation*.

Christian du Tertre a ensuite présenté un schéma qui présente la façon dont l'EFC aborde le processus de production et reformule ainsi les trois questions économiques précitées, à l'aune des mutations économiques et des défis sociétaux actuels. Il a indiqué, en conclusion, les principales limites des deux théories les plus structurantes dans la pensée économique :

- La théorie néoclassique, parce qu'elle est fondée sur l'hypothèse de substituabilité du capital et du travail, ne permet pas de repérer ce qui se joue à travers l'expérience de travail et les enjeux non monétaires ;
- La théorie marxiste ne permet pas d'appréhender les possibilités de développement des ressources immatérielles, ni les formes d'accumulation de richesses en dehors du processus de valorisation du capital.

Les discussions ont porté sur les points suivants :

- La mise en visibilité par certains économistes de phénomène de « destruction de valeur » ;
- Le concept de *valeur*, en économie, et la façon dont ils s'articulent à la notion de *valeurs* au sens éthique du terme ;
- La distinction emploi / métier et l'intérêt de passer par les métiers pour penser la dynamique de développement économique ;
- La nécessité de dépasser les approches qui posent les problèmes en termes de croissance ou de décroissance.

Séance du 1er février 2022 | Identification des ruptures épistémologiques (4)

Présentation de Christian du Tertre (ATEMIS)

https://www.youtube.com/watch?v=Q9K7BTPCVkY&list=PLcQy1Tx-uVJI2a36zvadfs_iELjWlWR16&index=3

Participants :

Christian du Tertre	Brian Démas	Claire Pinet	Hélène Varlet
Pascal Béguin	Pascal Ughetto	Romain Demissy	Virginie Poujol
Michel Renault	Mathieu Fruleux	Frédérique Debout	Céline Merlin-Brogniart

Christian du Tertre est revenu, au cours de cette séance, sur les éléments évoqués au cours de la séance précédente, tout en les approfondissant :

- La *production de la valeur*. Les économistes s'intéressent classiquement aux processus de création de valeur, mais beaucoup moins ceux conduisant à la destruction de valeur. A travers l'importance accordée aux externalités sociales et environnementales, l'EFC indique que les processus de production (modes de production) et de consommation (modes de vie) conduisent à des phénomènes de destruction de valeur. Cela conduit le périmètre de l'analyse micro-économique à s'étendre au-delà des effets directement productifs du travail, à travers, notamment, l'analyse des agencements d'acteurs ;
- La *répartition de la valeur* est généralement appréhendée sous l'angle de la répartition du revenu en économie. Or, avec le développement des services, les questions de répartition s'étendent également aux enjeux d'accessibilité territoriale des services pour des catégories différentes d'acteurs. Les inégalités territoriales (d'accessibilité) constituent de ce point de vue un élément central à prendre en considération dans l'analyse économique contemporaine de la Transition ;
- Enfin, en ce qui concerne les enjeux *d'accumulation de la valeur*, il faut noter que les théories économiques classiques ne permettent pas d'identifier les mécanismes qui conduisent à des phénomènes d'accumulation hors système marchand ; ceux qui s'établissent en dehors des processus de valorisation du capital. Le concept de *patrimoine immatériel territorial* est un concept clé de la dynamique de l'EFC.

Ces développements ont permis à Christian du Tertre de revenir également sur un concept -central dans l'EFC- de *ressources immatérielles*. A la différence des ressources matérielles, celles-ci peuvent se dégrader ou se développer à travers l'expérience de travail. Or, ces ressources n'appartiennent pas à l'entreprise : elles relèvent de dynamiques humaines et relationnelles qui ne sont pas directement

inscrites dans les contraintes de subordination et renvoient plus largement à la notion de *patrimoine immatériel territorial*, dont les conditions de développement ne correspondent pas à la logique de valorisation du capital.

Les discussions ont porté sur les points suivants :

- L'intérêt de dépasser l'échelle de l'entreprise pour penser les enjeux du travail comme ceux de création/destruction de valeur (en économie, mais aussi en sociologie, en psychodynamique du travail...);
- L'importance du concept « d'expérience » qui induit la nécessité de mettre en place des espaces de dialogue permettant de s'accorder sur la valeur ;
- La notion de performance : est-ce un synonyme de rentabilité ou bien est-il différent ? Ce qui conduirait à repenser collectivement ses contours ?
- L'articulation entre la réflexivité et les enjeux d'émancipation ;
- L'effet déstabilisateurs de l'approche de l'EFC sur le système productif (en particulier sur les personnes qui le font vivre).

Séance du 11 mars 2022 | Identification des ruptures épistémologiques (5)

Présentation de Michel Renault (Maitre de Conférences en Économie, Université Rennes 1)

https://www.youtube.com/watch?v=5A0L3w17Sw&list=PLcQy1Tx-uVJI2a36zvadfs_iELjWIWR16&index=4

Participants :

Christian du Tertre	Brian Démas	Hélène Varlet	Michel Renault
Romain Demissy	Pascal Béguin	Emmanuel Dupont	Muriel Maillefert
Frédérique Debout	Céline Merlin-Brogniart		

Michel Renault a commencé par introduire la façon dont la question des *Communs* avait été introduite dans le débat en économie avant d'évoquer les différentes acceptions du concept. Il a ainsi été précisé que l'approche des Communs, telle qu'elle a été développée depuis les écrits d'Elinor Ostrom conduit à réinterroger la notion de propriété et à dépasser le clivage entre l'Etat et le marché comme institution régulatrice. A travers cette notion, il s'agit d'articuler la participation des acteurs à la production d'un « commun » (matériel ou immatériel), à sa gestion démocratique ainsi qu'aux normes de réciprocité qui organisent les relations entre les uns et les autres à partir de droits et devoirs.

Les discussions ont porté sur les points suivants :

- L'intérêt d'articuler les débats théoriques autour des Communs avec les questions qui relèvent du rôle de l'Etat (un Etat propriétaire, décideur, garant... ?);
- L'articulation entre les différentes échelles d'action et les conditions du changement d'échelle autour des Communs ;
- La focalisation des théories des Communs sur les dimensions institutionnelles, au détriment des questions qui concernent la production de la valeur et du travail comme activité ;
- La nécessaire distinction entre ce qui relève des ressources matérielles (qui suppose de penser les conditions de leur usage) et les ressources immatérielles (qui supposent de penser les conditions de leur développement) ; la distinction Communs / Patrimoine Immatériel territorial ;
- Quelle théorie de l'action associer aux Communs ?
- La distinction des Communs comme approche « statique » (la façon dont on gère les ressources), des Communs comme processus « dynamique » (comment se constituent-ils ? Comment se développent-ils ?).

Séance du 11 mai 2022 | Identification des ruptures épistémologiques (6)

Présentation de Céline Merlin (Maitresse de Conférences en Économie, Université de Lille)

https://www.youtube.com/watch?v=7WbTXZzLH5U&list=PLcQy1Tx-uVJI2a36zvadfs_iELjWIWR16&index=5

Participants :

Christian du Tertre	Brian Démas	Claire Pinet	Hélène Varlet
Alexei Tabet	Virginie Poujol	Muriel Maillefert	Frédérique Debout
Céline Merlin-Brogniart			

Céline Merlin a commencé par distinguer trois approches qui se réfèrent, selon elle, à la notion d'économie de la fonctionnalité :

- Les systèmes produits / services, qui mettent l'accent sur l'intérêt d'ajouter des services à des biens existants, dans une perspective de croissance ;
- L'économie de fonctionnalité, qui s'est développée à la suite du Club de Rome, et qui se focalise sur les logiques d'abonnement avec comme enjeu l'allongement de la durée de vie des biens ;
- L'économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC), qui pose directement l'ambition de recherche d'un modèle de développement alternatif fondé sur la capacité à prendre en charge les grandes fonctionnalités de la vie, et sur la coopération.

Elle a ensuite précisé la façon dont la dynamique de création de valeur était pensée, selon ces différentes approches, avant de préciser que ces trois perspectives induisent un rapport différent à l'innovation.

Les discussions ont porté sur les points suivants :

- La centralité du travail dans l'EFC et la nécessité d'apporter une réponse aux mutations du travail ayant eu lieu au cours des dernières décennies ;
- La nature des innovations à réaliser dans le cadre de l'EFC : des innovations institutionnelles qui visent à transformer les rapports sociaux dans la production comme dans les modes de vie (règles, conventions, lois...);
- L'évaluation telle qu'elle est abordée dans l'EFC, au-delà des seules dimensions mesurables, envisager l'évaluation de ce qui n'est pas mesurable : les compétences, la confiance, la pertinence, la santé... l'évolution des rapports sociaux.

La dernière partie de la séance a été consacrée à la présentation des dispositifs de recherche pouvant contribuer à mettre en place des recherches-interventions en lien avec les différentes communautés associées au programme COOP'TER: thèses, « projets de recherche en émergence », conventions de recherche plus classiques.

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



L'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération : vers une communauté de recherche en sciences humaines et sociales

Ce rapport expose les premières réflexions menées au cours de la période qui s'est écoulée entre avril 2021 et juin 2022 au sein de la communauté de recherche en émergence institué dans le cadre du programme « Territoires de Services et de Coopérations » (COOP'TER). Il rend compte des premiers échanges et des premières questions que posent, aux yeux de la communauté de recherche, le référentiel de l'EFC et ses soubassements théoriques. Il formule les spécificités de la recherche-intervention vis-à-vis de la recherche académique, les dispositifs indispensables à mettre en place pour soutenir cette démarche professionnelle et les conditions de la coopération avec les acteurs engagés dans la Transition. Il présente également le programme d'action envisagé pour la suite du travail au sein de la communauté de recherche, en lien avec les autres communautés professionnelles impliquées dans le programme COOP'TER (accompagnateurs et porteurs de projets).

